



HAL
open science

L'engagement solidaire des entrepreneurs du peuple No TAV bas-valsusain : analyse pragmatique d'un processus d'innovation sociale soutenable.

Marina Soubirou

► To cite this version:

Marina Soubirou. L'engagement solidaire des entrepreneurs du peuple No TAV bas-valsusain : analyse pragmatique d'un processus d'innovation sociale soutenable.. Géographie. Université Grenoble Alpes, 2018. Français. NNT : 2018GREAH011 . tel-01935991

HAL Id: tel-01935991

<https://theses.hal.science/tel-01935991>

Submitted on 27 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Aménagement de l'espace, urbanisme**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Marina SOUBIROU

Thèse dirigée par **Nicolas BUCLET, Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes**, et
codirigée par **Pierre JUDET, Maître de Conférence HDR, Université Grenoble Alpes**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE**
dans l'**École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (ED SHPT)**

L'engagement solidaire des entrepreneurs du peuple No TAV bas-valsusain : analyse pragmatique d'un processus d'innovation sociale soutenable.

Thèse soutenue publiquement le **26 juin 2018**,
devant le jury composé de :

Madame Anne DALMASSO

Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Présidente du jury.

Monsieur Jean-Michel FOURNIAU

Directeur de Recherche, IFSTTAR, Rapporteur.

Monsieur Jean-Louis LAVILLE

Professeur des Universités, CNAM Paris, Rapporteur.

Madame Léa SEBASTIEN

Maître de Conférences, Université Toulouse Jean Jaurès, Examinatrice.

Monsieur Xabier ITCAINA

Directeur de Recherche, Sciences Po Bordeaux, Examineur.

Monsieur Nicolas BUCLET

Professeur des Universités, Université Grenoble Alpes, Directeur.

Monsieur Pierre JUDET

Maître de Conférences HDR, Université Grenoble Alpes, Co-directeur.



Sommaire

Sommaire	1
Remerciements	5
Préambule : des préjugés contrariés	7
Introduction générale	10
1. Une conception forte de la soutenabilité	12
2. Penser les entrepreneurs en tant qu'acteurs politiques : l'apport de l'économie solidaire	17
3. Questionner les trajectoires de transition vers un entrepreneuriat solidaire soutenable	20
4. Le terrain bas-valsusain : intérêts et posture	23
5. Le cheminement de la thèse	27
Partie I : Le développement soutenable au XXIème siècle, entre globalité et territorialité	32
Chapitre 1 - Du développement au développement soutenable	35
1. Du développement au développement humain : vers une approche consciemment située du développement	36
2. Un développement soutenable ? Entre nécessités et surgissement d'une soutenabilité désirée	50
Chapitre 2 - Le développement soutenable au prisme du commun : entre globalité et territorialité	61
1. La grille du commun : la co-obligation, entre globalité et localité	64
2. Le territoire, échelle élémentaire déterminante pour un agir responsable	70
3. Les communautés territorialisées : une proposition théorique induite par une réalité empirique complexe	76
Partie II : L'autoproclamé "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse : une communauté territorialisée soutenable	88

Chapitre 3 - La basse vallée de Suse, d'un territoire de luttes à une communauté territorialisée alternative.	92
1. Identifier les communautés territorialisées, entre histoire et mémoire.	93
2. Prémices d'un agir commun en basse vallée de Suse, avant la lutte No TAV	104
3. La cristallisation d'une communauté territorialisée alternative en basse vallée de Suse : le "peuple No TAV"	121
Chapitre 4 - Le "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse : une communauté territorialisée soutenable.	148
1. L'approche des conventions, entre économie et sociologie.	150
2. Les principes et valeurs soutenables du "peuple No TAV" bas-valsusain	152
3. Une révolution soutenable en cours en basse vallée de Suse ? ...	164
Partie III : L'agir politique alternatif et soutenable des entrepreneurs du "peuple No TAV" bas-valsusain	180
Chapitre 5 - La communauté territorialisée bas-valsusaine : un contexte propice aux innovations sociales soutenables ?	184
1. L'innovation sociale : une approche dynamique du développement humain	186
2. Innovation sociale, transgression et déviance	192
3. Une approche territoriale et multiscale de l'innovation sociale ..	197
4. La situation liminale du "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse, entre déviance collective et normalité croissante	200
Chapitre 6 - L'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains : un processus d'innovation sociale soutenable.....	205
1. Une enquête auprès des entrepreneurs de la basse vallée de Suse : éléments méthodologiques	208
2. Des entrepreneurs participant au "peuple No TAV" bas-valsusain.....	216
3. La normalisation d'un agir entrepreneurial solidaire en basse vallée de Suse : un processus d'innovation sociale soutenable	225
Conclusion générale	258

1.	Les apports de notre recherche	260
2.	Limites et perspectives	269
Bibliographie		271
Sources		289
Table des matières		299
Index des figures.....		304
Index des tableaux		307
Table des annexes		309
Annexes		310

Remerciements

Si je devais résumer en un mot mes trois dernières années professionnelles, il s'agirait du mot « rencontres ». Rencontre heureuse, avec le métier de chercheuse et ses délicats équilibres qu'il m'a fallu tout d'abord apprivoiser. Entre créativité et rigueur, distanciation et engagement, j'ai le sentiment de m'être trouvée. Rencontre enrichissante également, avec des collègues qui m'ont ouvert de nouveaux horizons de pensée par la critique bienveillante et la discussion, à Grenoble mais aussi à Paris, à Toulouse, en Suisse, au Canada et en Australie. Rencontre marquante enfin, avec les habitants de la basse vallée de Suse : au creux de ces montagnes, le courage et l'humanité du "peuple No TAV" m'ont réchauffé le cœur. Ma gratitude et mes remerciements s'adressent ainsi à tous ceux que j'ai rencontrés et qui m'ont permis de mener ce travail à son terme avec joie et passion :

Aux Bas-Valsusains, et tout particulièrement à Emanuela, Nicoletta, Silvano, Daniele et Maurizio pour la confiance et le temps qu'ils m'ont accordé, et pour leur hospitalité ;

A Nicolas Buclet et Pierre Judet qui ont codirigé ce travail, pour leur bienveillante exigence, leur pédagogie, leur disponibilité et l'espace qu'ils ont laissé à mes vagabondages intellectuels ;

Au Laboratoire d'Excellence Innovation et Territoires de Montagne qui m'a soutenu financièrement à travers une allocation doctorale de recherches et diverses aides, ainsi qu'à l'UMR PACTE qui a cofinancé ma participation à plusieurs colloques internationaux. Aux membres passés et actuels du personnel de soutien à la recherche de ces deux structures qui m'ont guidé et accompagné dans de nombreuses démarches : Amina, Béatrice, Catalina, Isabelle, Manuel, Nathalie, Sophie, Stéphanie, Vincent et Viviana ;

A Anouk, Cheikh, Farzad, Lauranne, Louis et Vandana, pour les relations d'amitié que nous avons tissées au cours de ces années, pour toutes nos discussions passées et pour toutes celles à venir, ainsi qu'à mes collègues doctorants de Grenoble et d'ailleurs Alice, Audrey, Claske, Florent, Hélène, Marjolaine, Pierre-Louis, Stefano et à tous ceux que j'oublie, pour l'entraide et la sympathie ;

A Sylvie Duvillard, Monique Fort, Marie-Christine Fourny, Stéphane Gal, Bernard Pecqueur et Magali Talandier pour nos échanges et pour le soutien qu'ils m'ont apporté ;

Aux membres du Centro Studi Sereno Regis de Turin, aux archivistes du diocèse de Suse et de la Bibliothèque Civique Centrale de Turin, ainsi qu'à Rosalie Perros, Gigi Richetto et Marco Labbate pour leur aide précieuse dans mes recherches, notamment archivistiques ;

A mes amis, ma famille et ma belle-famille pour leur remarquable tolérance à mes discours scientifiques passionnés et pour la (téméraire) ténacité dont ils ont fait preuve à travers ces années en tentant de comprendre mon travail même lorsque je n'étais pas sûre de le comprendre moi-même. Maman, Papa, Mamie, Thierry, Isabelle, Alexandre, Audrey, Bertrand, Florent, Marianne, Mélie, Pauline, Tristan, Yohann : votre présence est un trésor.

Enfin, ma plus profonde reconnaissance va à mon mari, Arnaud, pour son infaillible soutien et pour toutes les joies.

A Nicoletta Dosio et à mes deux mamans, Marleen et Antoinette,

Ces cœurs adorables qui ne lâchent jamais rien.

Préambule : des préjugés contrariés

En 2012, alors jeune entrepreneure partageant ma vie entre le Piémont italien et le Sud-Ouest de la France, je côtoyais nombre de “petits patrons“. Militante au sein de divers mouvements alternatifs, fraîchement diplômée de l’Institut d’Études Politiques de Toulouse en économie du développement et relations internationales, ces entrepreneurs ne correspondaient pas à l’image que j’avais d’eux avant de me retrouver, après une suite de hasards, dans leurs rangs. « *Patrons voyous ! Gouvernements ripoux !* », « *Nous ne sommes pas de la chair à patrons !* » : les patrons, alors, j’en étais, et ceux que je croisais au quotidien ne ressemblaient en rien à ceux imaginés à travers les slogans que, depuis plusieurs années, j’entonnais en chœur dans les manifestations. Il y avait le vendeur de produits gastronomiques traditionnels qui « *pourtant* » était engagé dans un parti de la gauche révolutionnaire. Il y avait les artisans qui faisaient faillite, en grande difficulté financière. Il y avait le promoteur immobilier qui tentait par tous les moyens de faire naître des projets d’habitat coopératif intergénérationnels « *parce que même si ça rapporte moins, il faut bien qu’on s’occupe des vieux dans nos campagnes* »¹. Il y avait mon associé et ami d’enfance, Alexandre, et moi-même, incapables d’accepter de faire la communication de projets qui allaient à l’encontre de nos convictions.

Et puis il y eût une réunion de présentation de l’Écolabel européen aux acteurs locaux du tourisme, à laquelle j’assistais au printemps 2012 en Périgord Noir, une réunion qui fit étonnamment salle comble. A la pause-café, les discussions allaient bon train, et en arrivaient toutes au même point : « *Moi, je voudrais bien faire ce qu’ils disent, ça ne me fait pas plaisir les lumières allumées toute la nuit dans mon camping... Mais va dire ça aux clients... Et puis je ne peux pas me permettre de remplacer toutes les ampoules par des LED... Je ne sais déjà même pas comment je vais payer mon URSSAF en retard...* », « *Les aménagements pour l’accessibilité, c’est sûr qu’il faut*

¹ C’est ici un discours retranscrit de mémoire.

les faire, les vieux et les handicapés aussi ils ont le droit aux vacances, mais là, si on ne les a pas faits avant 2015, on aura une amende. Moi je n'ai pas les moyens, et puis ils nous mettent tout un tas de règlement pour nous embêter sans jamais nous demander notre avis. Moi je veux bien le faire, mais pour l'instant, je n'ai pas la solution »².

Plus que mon nouveau métier de communicante, c'était au bout de quelques mois notre situation d'entrepreneurs qui me passionnait davantage. Déjà sensibilisée aux enjeux de la soutenabilité à l'échelle territoriale³, je décidais alors de reprendre mes études afin de questionner la participation des entrepreneurs au développement soutenable de leurs territoires. Ce fût tout d'abord un master 2 à distance en géographie sociale, dédié aux "politiques territoriales de développement durable", à l'Université du Mans. Puis décision fût prise de se lancer dans une recherche doctorale et d'apprendre le métier de chercheur, opportunité qui me fût offerte en 2014 par une allocation doctorale de recherche du Laboratoire d'Excellence Innovations et Territoires de Montagne (LabEx ITEM) à Grenoble, sous la direction de Nicolas Buclet et Pierre Judet. Un de mes premiers apprentissages fût que la recherche est un chemin que nous dessinons collectivement, travaux après travaux, les uns dans les pas des autres avant de bifurquer vers de nouveaux horizons. C'est pourquoi j'abandonne ici le "je", et laisse place au "nous".

² Idem.

³ Mon stage de fin d'études à l'Institut d'Études Politiques de Toulouse était déjà consacré à ces enjeux.

Introduction générale

Manteau noir (MN) : - Ça fait douze ans que je prends ce train-là.

Manteau beige (MB) : - Moi aussi... à peu près.

MN : - Hier vous ne l'avez pas pris.

MB : - Ah, vous avez remarqué ? C'est vrai je ne l'ai pas... Je l'ai raté... J'ai pris le suivant.

MN : - Vous ne l'avez pas vraiment raté. Vous n'êtes pas monté.

MB : - Oui, c'est ça, mais... J'ai pris le suivant.

MN : - Et vous n'êtes pas monté... exprès ?

MB : - Oui, c'est idiot. Tout d'un coup j'ai... Enfin, j'ai eu envie de ne plus monter dans le train.

MN : - De ne plus jamais monter dans le train ?

MB : - Non, non enfin... jamais... non... Ce n'est pas le mot mais... Toujours le même train, vous comprenez à la fin...

MN : - A deux se serait plus facile, vous ne trouvez pas ?

MB : - Quoi donc ?

MN : - De ne plus prendre le train⁴

⁴ Scène initiale du film *l'An 01*, réalisé par Jacques Doillon, Alain Resnais et Jean Rouch, 1973.

1. Une conception forte de la soutenabilité

Notre questionnement initial était celui des conditions et modalités de l'engagement politique des entrepreneurs au sein des dynamiques territoriales de développement soutenable⁵. "Politique" car il s'agissait bien ici de questionner les activités menées par des entrepreneurs – en tant qu'entrepreneurs - dans le but d'œuvrer à atteindre ce qu'ils considèrent comme le bien commun, et non simplement pour continuer à maximiser leur profit tout en rendant leur comportement socialement plus acceptable. Nous envisagions alors déjà la soutenabilité dans une acception "forte" que nous allons ci-après caractériser.

Les prémices des questionnements autour de la soutenabilité, tels que nous les connaissons aujourd'hui, apparaissent dans les années 1970 avec les premières réflexions autour de la nécessité d'imposer des limites à la croissance économique en raison de la finitude de la biosphère. Le rapport coordonné par Dennis et Donella Meadows en réponse à une commande du Club de Rome, intitulé « *The Limits to Growth* » (Meadows et al., 1972), en est un « point de départ » (Vivien, 2010, p.26). Celui-ci pose la question de l'autolimitation, et de l'importance de choix politiques quant à notre avenir :

« Dès qu'une société reconnaît qu'elle ne peut pas maximiser tout pour tout le monde, elle doit commencer à faire des choix. Devrait-il y avoir plus de personnes ou plus de richesses, plus de zones sauvages ou plus d'automobiles, plus de nourriture pour les pauvres ou plus de services pour les riches ? Établir les réponses sociétales à des questions comme celles-ci et traduire ces

⁵ Nous préférons l'expression *développement soutenable* à *développement durable* car nous partageons le point de vue de Franck-Dominique Vivien selon lequel cette notion « traduit mieux, sémantiquement et logiquement, celle de *sustainable development* ». Avec lui, nous notons que « le terme durable a tendance à renvoyer à la seule durée du phénomène auquel il s'applique, comme si le problème se résumait à vouloir faire durer le développement... La notion de soutenabilité permet de mettre l'accent sur d'autres enjeux relatifs à la répartition des richesses dans le temps et dans l'espace » (Vivien, 2010, p.25).

réponses en politiques est l'essence même du processus politique » (Meadows et al., 1972, p.181-182).

Vivien note que le "rapport Meadows" est fortement inspiré par les travaux de Herman E. Daly autour de la « thèse de l'état stationnaire » (Vivien, 2010, p.26, en référence à Daly, 1971) qui vise à assurer la constance des stocks de « capital physique et de la population » (Ibid., p.27). « *The Limits to Growth* » n'appelle pas à la fin de la croissance mais simplement à sa diminution au Nord, et à sa poursuite au Sud (Ibid., p.26).

Nicholas Georgescu-Roegen propose peu après une voie plus radicale : celle de la décroissance. Réfutant la thèse de l'état stationnaire, il considère que « la croissance actuelle doit non seulement cesser, mais être inversée » (Georgescu-Roegen, 1975, cité par Vivien, 2010, p.28), tout en maintenant l'objectif d'une égalité entre les peuples. Georgescu-Roegen rédige en conséquence un « programme bioéconomique minimal » (Georgescu-Roegen, 2004, p. 104) en huit propositions :

« 1 – Il faudrait interdire totalement non seulement la guerre elle-même, mais la production de tous les instruments de guerre [...].

2 – Grâce à l'utilisation de ces forces de production ainsi qu'à des mesures complémentaires, bien planifiées et sincèrement conçues, il faut aider les nations sous-développées à parvenir aussi vite que possible à une existence digne d'être vécue, mais non point luxueuse [...].

3 – L'humanité devrait diminuer progressivement sa population jusqu'à un niveau où une agriculture organique suffirait à la nourrir convenablement [...].

4 – En attendant que l'utilisation directe de l'énergie solaire soit entrée dans les mœurs ou bien que l'on soit parvenu à contrôler la fusion thermonucléaire, il convient d'éviter soigneusement et si nécessaire, de réglementer strictement tout gaspillage d'énergie tel que les excès de chauffage, de climatisation, de vitesse, d'éclairage, etc.

5 – Nous devons nous guérir nous-mêmes de notre soif morbide de gadgets extravagants, si bien illustrés par cet article contradictoire qu'est la voiture de golf, et de splendides mammoths telles les grosses voitures [...].

6 – Nous devons aussi nous débarrasser de la mode [...]. C'est bien, en effet une maladie de l'esprit que de jeter une veste ou bien un meuble alors qu'ils sont en mesure de rendre les services que l'on est en droit d'en attendre [...].

7 – Il est nécessaire – et c'est ici un point en relation étroite avec celui qui précède – que les marchandises durables soient rendues plus durables encore en étant conçues comme réparables [...].

8 – En accord forcé avec tout ce que nous avons dit jusqu'ici, il nous faut nous guérir nous-mêmes de ce que j'ai appelé « le cyclondrome du rasoir électrique » qui consiste à se raser plus vite afin d'avoir plus de temps pour travailler à un appareil qui rase plus vite encore, et ainsi de suite à l'infini. [...] Nous devons nous faire à l'idée que toute existence digne d'être vécue a comme préalable indispensable un temps suffisant de loisir utilisé de manière intelligente » (Ibid., p.111-113).

Face à la radicalité des propositions décroissantes, les tenants de l'économie néoclassique proposent une voie alternative, où la technique viendrait peu à peu pallier l'épuisement progressif des ressources naturelles. L'évolution des prix liées à la raréfaction des ressources permettrait en outre, selon de tels modèles, « l'internalisation des externalités » (Vivien, 2010, p.28), c'est-à-dire une consommation adaptée aux stocks et au rythme du développement de moyens de substitution à ceux-ci. Vivien écrit que dans une telle approche, si la substitution entre techniques et ressources naturelles fonctionne, l'épuisement des ressources naturelles « sera un événement parmi d'autres et non une catastrophe » (Ibid., p.28, en référence à Solow, 1974). Cette perspective prométhéenne est aujourd'hui communément qualifiée de "soutenabilité faible". A l'inverse, la perspective de la "soutenabilité forte" considère que la technique n'est pas en mesure de se substituer aux ressources naturelles (Vivien, 2009), faisant de la préservation de ces dernières une priorité, et soumettant la sphère économique à des objectifs politiques.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, en 1972, Maurice Strong, son secrétaire général « lance le terme d'écodéveloppement afin de tenter de concilier les oppositions entre le Nord et le Sud qui s'y exprime » (Vivien, 2010, p.30). Cette notion, reprise principalement par Ignacy Sachs (Sachs et al., 1981), sera mobilisée en outre au Symposium du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de Cocoyoc, en 1974. L'écodéveloppement peut être considéré comme une voie médiane entre le "rapport Meadows" et la soutenabilité faible :

« La croissance en tant que telle n'est pas rejetée, mais elle doit être mise au service du progrès social et de la gestion raisonnable des ressources et milieux naturels. [...] Il importe, selon Sachs, que chaque communauté définisse par elle-même son propre "style de développement", en particulier au travers d'un choix de "techniques appropriées", compatibles avec son contexte culturel, institutionnel et écologique. L'écodéveloppement repose ainsi sur trois piliers : l'autonomie

des décisions des communautés humaines en fonction de leurs valeurs, la prise en charge équitable des besoins de tous les hommes et la prudence écologique » (Vivien, 2010, p.30).

Cette notion sera peu à peu remplacée par celle de développement soutenable ou de développement durable :

« A entendre Ignacy Sachs [...], le terme de *sustainable development*, traduit en France par “développement durable“, est [...] le fruit d’une stratégie de récupération de la problématique de l’écodéveloppement, par des acteurs ayant pour objectif d’en émousser les traits les plus saillants et critiques vis-à-vis du système économique dominant » (Buclet, 2011a, p.24).

Le “développement soutenable“ sera notamment au cœur de la Stratégie mondiale de la conservation de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature en 1980 (UICN, 1980), mais aussi de l’ouvrage « *Building a Sustainable Society* » de Lester R. Brown (Brown, 1981), connu pour sa célèbre formule « nous n’avons pas hérité la Terre de nos pères, nous l’empruntons à nos enfants »* (Ibid.). En 1987, le rapport « *Notre avenir à tous* », rédigé par la Commission mondiale sur l’environnement et le développement (CMED)⁶, sous la direction de Gro Harlem Brundtland, en propose une définition faisant depuis référence :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

Le concept de “besoins“, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d’accorder la plus grande priorité, et

L’idée des limitations que l’état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l’environnement à répondre aux besoins actuels et à venir » (CMED, 1989 cité par Buclet, 2011a, p.26).

La proposition du “rapport Brundtland“ est un compromis. S’il « sait parfaitement mettre en évidence les nombreux problèmes environnementaux et de pauvreté » (Buclet, 2011a, p.27), ce texte n’en reste pas moins confiant dans la capacité de la technologie à se substituer, *in fine*, aux ressources naturelles :

⁶ Nous nous référerons ici à la traduction française de 1989, bien que la version originale du “rapport Brundtland“ date de 1987.

« Les auteurs du rapport considèrent que, si la notion de développement durable implique des limites, il ne s'agit pas "de limites absolues mais de celles qu'imposent l'état actuel de nos techniques et de l'organisation sociale ainsi que de la capacité de la biosphère à supporter les effets de l'activité humaine. Mais nous sommes capables d'améliorer nos techniques et notre organisation sociale de manière à ouvrir la voie à une nouvelle ère de croissance économique" » (Ibid., p.30, citant CMED, 1989).

Le rapport Brundtland considère en outre la croissance comme « absolument indispensable pour soulager la misère qui ne fait que s'intensifier dans une bonne partie du monde en développement » (CMED, 1989, cité par Buclet, 2011a, p.31). Bien que cette croissance soit « inspirée par une "prise immédiate de mesures politiques décisive pour commencer à gérer les ressources de l'environnement de manière à assurer un progrès durable et à garantir la survie de l'humanité" » (Buclet, 2011a, p.31, citant CMED, 1989), « *Notre avenir à tous* » ne rompt pas avec la proposition néoclassique – et prométhéenne – d'une croissance indispensable au développement.

La conception de la soutenabilité forte que nous adoptons est ainsi plus radicale que la définition contenue dans le "rapport Brundtland", qui représente davantage un entre-deux penchant légèrement vers la soutenabilité faible. C'est dans ce cadre qu'au chapitre 1 nous questionnerons la pertinence actuelle de la notion de *développement* soutenable, au prisme du développement humain.

2. Penser les entrepreneurs en tant qu'acteurs politiques : l'apport de l'économie solidaire

L'idée d'un agir politique des entrepreneurs ne va pas de soi. Les sciences économiques, principale discipline à traiter des entrepreneurs et des entreprises, ne les abordent ainsi bien souvent que sous l'angle de la maximisation des profits et comme ne se livrant qu'à des échanges marchands. Les travaux autour de l'économie solidaire permettent néanmoins de dépasser cette seule conception capitaliste des entreprises, et d'envisager les entrepreneurs en tant qu'acteurs politiques, potentiellement aspirant à un modèle alternatif de société.

L'économie solidaire « peut être définie comme l'ensemble des activités de production, d'échange, d'épargne et de consommation contribuant à la démocratisation de l'économie à partir d'engagement citoyens » (Fraisie, Guérin et Laville, 2007). Pour le dire autrement, les initiatives en relevant ont pour leitmotiv « Dire ce qu'on fait et faire ce qu'on dit » (Hersent et Palma Torres, 2014, p.214), c'est-à-dire à la fois revendiquer un agir politique et participer à la mise en œuvre concrète d'un mode de vie collectivement désiré. Dans cette perspective, l'économie est au service « d'objectifs touchant le modèle de société : justice sociale, préservation de l'environnement, diversité culturelle... » (Laville, 2014a, p.227). A travers l'économie solidaire, les citoyens se coordonnent entre eux afin d'atteindre concrètement eux-mêmes les objectifs qu'ils se sont collectivement fixés « grâce à la capacité d'édiction des règles dont font preuve celles et ceux qui s'estiment concernés » (Ibid., p.227), hors des seules régulations du marché et de l'État. L'économie solidaire converge sur ce point avec la « problématique du commun » (Ibid., p.227), que nous aborderons au chapitre 2. En outre, se situant au niveau de la mise en œuvre concrète des choix politiques, les initiatives relevant de l'économie solidaire sont très majoritairement ancrées dans des territoires, en tant que réseaux de proximité, ceux-ci constituant une échelle privilégiée pour l'action⁷.

⁷ Voir chapitre 2.

L'économie solidaire se distingue ainsi par une « double dimension » à la fois économique et politique (Ibid., p.228), qui se traduit notamment par « l'égalité formelle entre les membres » (Cary et Laville, 2015) des initiatives en relevant mais aussi par des « pratiques délibératives » en leur sein, associant par exemple, au-delà des membres stricto sensu des entreprises, les clients et usagers. Cette double dimension se traduit également par une implication des initiatives de l'économie solidaire dans la vie politique⁸ de la société ou de la communauté dans laquelle elles sont ancrées (Ibid.). Elles peuvent ainsi participer d'un « changement institutionnel » (Ibid.) à cette échelle.

L'économie solidaire a pour fondement « le principe de comportement économique de réciprocité [...] par lequel la production est donnée à d'autres dans un esprit de solidarité, c'est-à-dire "dans le cadre d'une relation entre personnes ayant conscience d'une communauté d'intérêts qui entraîne l'obligation morale de ne pas desservir les autres" » (Castel, 2015, citant Polanyi, 1975). Pour le dire autrement, les initiatives de l'économie solidaire sont avant tout inscrites dans des relations collectives de co-obligation entre les individus, c'est-à-dire guidées par le principe politique du commun (Dardot et Laval, 2014). Si la réciprocité prime au sein de ces initiatives, elles mobilisent néanmoins une économie plurielle, faite à la fois d'échanges réciproques, marchands et de type redistributif (Laville, 2014a, p.229 ; Buclet, 2011a, p.118), ces deux dernières sphères d'échange restant soumise à la première (Castel, 2015) afin de la renforcer :

« "La réciprocité gagne beaucoup en efficacité du fait qu'elle peut utiliser la redistribution ainsi que l'échange sur le marché comme méthodes subordonnées" » (Ibid., citant Polanyi, 1975).

Enfin, notons que l'économie solidaire se distingue de l'économie sociale. Alors que l'économie sociale est définie par des statuts juridiques particuliers considérés par ses tenants comme suffisant à garantir le caractère "social" des échanges qu'elle

⁸ Au sens de l'interrogation démocratique sur le « "vivre ensemble" » (Lefort, 1986, cité par Cary et Laville, 2015), et non des seuls jeux de pouvoir.

recouvre⁹, ces caractéristiques statutaires ne sont pas fondamentales pour l'économie solidaire. Celle-ci est avant tout caractérisée par les trois traits précédemment cités : des objectifs politiques, une double dimension économique et politique de ses initiatives et une centralité du principe de réciprocité, articulée à une pluralité des modes d'échange (Laville, 2014a, p.229).

⁹ L'économie sociale n'est composée que « de mutuelles, de coopératives, de fondations et d'associations » (Hersent et Palma Torres, 2014, p.217).

3. Questionner les trajectoires de transition vers un entrepreneuriat solidaire soutenable

Les travaux inscrits dans le champ de l'économie solidaire traitent souvent d'acteurs ayant pour vocation initiale la participation à de telles dynamiques, qu'il s'agisse d'entreprises d'insertion, de restaurants associatifs, d'AMAP ou encore de coopératives financières¹⁰. Nous souhaitons au-delà nous intéresser aux trajectoires d'entrepreneurs étant (ou tout du moins paraissant) – initialement - “non-solidaires” : des propriétaires-dirigeants de petites et moyennes entreprises¹¹ à la base “conventionnelles”, qui lorsqu'ils sont devenus entrepreneurs ne revendiquaient pas un agir politique solidaire, mais qui pourtant tentent maintenant de mettre un tel agir en œuvre. Nous entendons questionner les modalités de l'engagement politique de ces entrepreneurs à travers leur activité professionnelle, pour un développement soutenable, et la façon dont leur contexte territorial peut favoriser un tel engagement.

Partant de l'idée que la soutenabilité constitue une rupture avec le régime conventionnel capitaliste dominant au niveau global¹², notre hypothèse initiale était que le partage d'un même ensemble de valeurs et principes soutenables par les entrepreneurs et les autres acteurs du territoire où ils sont inscrits facilite l'engagement politique de ces entrepreneurs en diminuant les risques et coûts de l'adoption de leur part de pratiques transgressives par rapport à la norme dominante. Il s'agissait alors, dans un territoire où la soutenabilité semblait une aspiration collective, de questionner la concordance des principes et valeurs des entrepreneurs avec ceux des autres

¹⁰ Notons que ce ne sont là que des exemples, auxquels la variété des acteurs de l'économie solidaire et la diversité des champs dans lesquels ils opèrent ne sauraient être réduits.

¹¹ Ce sont eux que nous qualifierons, au fil de notre propos et sauf mention contraire, d'entrepreneurs. Pour plus de précision, voir chapitre 6.

¹² Le régime conventionnel actuellement dominant est constitué d'un ensemble de principes tels que la poursuite d'une croissance économique illimitée ou encore la nécessité d'une coordination marchande, les comportements guidés par ces principes étant socialement considérés comme normaux (Buclet, 2011a). Comme nous le verrons, bien qu'il soit encore actuellement dominant, une remise en cause de ce régime conventionnel semble actuellement émerger. Pour une caractérisation plus en détail du régime conventionnel dominant et de la théorie des conventions, voir chapitre 4.

acteurs, et de comprendre les modalités par lesquelles des entrepreneurs initialement “conventionnels” étaient en mesure de se “solidariser” avec leur territoire à travers leur activité professionnelle, et ainsi de participer au développement de ce dernier.

Nous envisagions de mener une recherche comparative entre deux territoires, l’un aspirant explicitement à la soutenabilité et l’autre plus conventionnel. Notre choix s’arrêta sur deux vallées alpines frontalières, la vallée de la Maurienne en France, et le Val de Suse en Italie. Ces deux vallées sont toutes deux concernées par un même projet de liaison ferroviaire transalpine à haute vitesse entre Lyon et Turin (communément appelée TAV¹³) mais réagissent très différemment à ce projet d’infrastructure. Alors qu’en Maurienne le TAV est peu contesté (Sutton, 2016), il fait l’objet en Val de Suse d’une lutte depuis les années 1990, débouchant sur la revendication plus large d’un autre modèle de société (Della Porta et Piazza, 2008 ; Chirolì, 2017), plus soutenable.

Nous avons toutefois abandonné l’idée d’une démarche comparative entre ces deux vallées après notre enquête en Val de Suse et nos premiers entretiens en Maurienne. Ces dernières nous ont semblé bien trop divergentes pour offrir un terrain de comparaison valable. Alors qu’en Val de Suse, plus particulièrement en basse vallée, se dessinait une véritable communauté, cohérente et aspirant à la soutenabilité, la Maurienne ne semblait pas faire “territoire”. Les entrepreneurs mauriennais interrogés, qu’ils adoptent ou non une démarche solidaire, ne considéraient pas appartenir à un même réseau de proximité, et encore moins à une même communauté. Il paraissait dès lors trop artificiel de délimiter en Maurienne un espace à comparer à la basse vallée de Suse.

Nous avons choisi de livrer au contraire une analyse monographique détaillée et multidimensionnelle de la basse vallée de Suse, et de mettre en regard les dynamiques à l’œuvre au sein de cet espace non pas avec les dynamiques de la vallée

¹³ TAV est l’acronyme italien de *Treno ad Alta Velocità*, c’est-à-dire train à grande vitesse.

voisine, mais avec la situation globale dans laquelle elles s'insèrent. Cet espace nous a semblé constituer un entre-deux particulièrement avancé dans ce que pourrait être un changement institutionnel vers plus de soutenabilité, un tel changement paraissant aujourd'hui potentiellement s'esquisser au niveau global¹⁴.

Si notre hypothèse initiale s'est confirmée, les résultats de cette recherche l'étoffent néanmoins. Au-delà d'un sentiment d'appartenance à un même territoire et du partage d'un même ensemble de principes et valeurs soutenables par les entrepreneurs et les autres acteurs de ce territoire, c'est la participation à une même communauté à cette échelle, liée par des liens de co-obligation, qui semble réduire les risques et coûts pour les entrepreneurs de l'adoption de comportements soutenables, œuvrant au développement de leur territoire, mais transgressant les normes conventionnelles dominantes. Toutefois, ce caractère favorable des contextes territoriaux de co-obligation ne suffit pas à permettre à tous les entrepreneurs en ayant la volonté de mettre en œuvre un agir solidaire, ceux-ci étant parfois aliénés à des acteurs extérieurs à leur territoire se comportant selon les normes du régime conventionnel dominant, et les contraignant à en faire autant. Enfin, en mettant en œuvre un agir politique guidé avant tout par la co-obligation et les objectifs de soutenabilité et non par le profit, ces entrepreneurs tendant à la solidarité participent d'un processus potentiellement révolutionnaire à la fois aux échelles territoriale et globale. Leur agir politique alternatif multiplie les repères conventionnels soutenables venant contester le régime conventionnel dominant, et légitimer de nouvelles normes soutenables.

¹⁴ Voir chapitre 1.

4. Le terrain bas-valsusain : intérêts et posture

Le LabEx ITEM a pour thématique centrale l'innovation en montagne, et pour objectif le traitement interdisciplinaire de cet objet. Nos travaux sont ainsi inscrits en aménagement du territoire, mais co-encadrés par un historien. Le choix de la montagne comme laboratoire est motivé par la fragilité et la marginalité de ces territoires, qui semblent les rendre aujourd'hui potentiellement propices à l'innovation:

« Au cœur de ce projet [celui du LabEx ITEM], un postulat inspiré du “paradoxe alpin” mis à jour depuis les années 1980 par les ethnologues et les historiens : les territoires de montagnes, parce que particulièrement “fragiles” d'un point de vue physique comme économique, et quoique longtemps considérés comme marginaux, voire archaïques, ont développé des mécanismes d'adaptation et d'innovation sur le long terme qui ont assuré leur pérennité. Profondément bouleversés par les grandes mutations contemporaines, à la fois d'ordre socio-économiques et environnementales, ces territoires offrent un excellent terrain d'étude pour travailler les mécanismes d'adaptation et/ou d'innovation en cours, d'une part parce que les contraintes du milieu y jouent un effet amplificateur, d'autre part parce que leur écart au modèle industrialo-fordiste qui fut un handicap, peut aujourd'hui apparaître comme une source d'inspiration » (Attali, Dalmaso et Granet-Abisset, 2014, p.6).

Au-delà de l'intérêt général du “laboratoire montagne” pour l'analyse des processus d'innovation, la basse vallée de Suse s'est révélée, nous le disions, un terrain particulièrement propice à l'étude de phénomènes inscrits de façon plus large dans une potentielle transition vers plus de soutenabilité à l'échelle globale. La liminalité du territoire bas-valsusain, c'est-à-dire sa situation actuelle d'entre-deux, entre une concordance avec une nouvelle normalité soutenable potentiellement émergente, et une transgression du régime conventionnel capitaliste encore dominant, semble faire de ce territoire une avant-garde, au sens intellectuel et artistique du terme, une réalité particulièrement novatrice pour son temps. En conséquence, ce territoire affronte d'ores et déjà des défis et problématiques qui n'ont pas encore surgi à l'échelle globale. Son questionnement nous a ainsi paru potentiellement riche d'enseignements.

Toutefois, la basse vallée de Suse étant un territoire en lutte, y enquêter impose certaines précautions et une attention constante à la posture adoptée. Dans de tels

contextes émotionnellement intenses, la juste distanciation du chercheur par rapport à son terrain mérite une vigilance de chaque instant :

« Le chercheur doit tenter d'anéantir son moi, se vider en quelque sorte de ce qui le définit à l'accoutumée, et dans le même temps il mène son travail le plus souvent seul. Double vide donc, individuel et social, qui le place dans une posture réceptive à visée restitutive. Et, en effet, il lui faut tout apprendre : les codes linguistiques, les manières de se comporter, d'être, mais aussi de penser. Sophie Caratini évoque l'échange d'"une cacophonie d'images" que se projettent réciproquement le chercheur et l'autre. Le terrain dans ces conditions devient un rite d'initiation puisque "le chercheur doit "éprouver" pour accéder au savoir". Mais cette ouverture ainsi créée par cet échange comporte un risque, celui de basculer de l'autre côté » (Nicolas, 2010, citant Caratini, 2004).

Signalons tout d'abord que notre enquête s'est déroulée en immersion dans le territoire bas-valsusain, où nous avons habité pendant cinq semaines à l'automne 2016, après y avoir fait plusieurs visites de quelques jours au cours de l'année 2016. Nous étions logés dans un appartement au cœur d'un village de la basse vallée. Nous tâchions de plus de fréquenter au quotidien les lieux de socialité du territoire bas-valsusain (cafés, marchés, évènements No TAV, etc.). Dans notre histoire personnelle, avant de commencer cette recherche, la basse vallée de Suse n'était qu'un "non-lieu", un corridor. Ayant habité la métropole voisine de Turin jusqu'au début de l'année 2014, nous circulions fréquemment entre la France et le Piémont via le tunnel du Fréjus et l'autoroute A32. Toutefois lorsque nous étions physiquement sur l'autoroute en Val de Suse, nous nous sentions "presque au Fréjus" ou "presque à Turin", mais jamais "dans le Val de Suse". Nous n'avions de plus pas véritablement connaissance de la lutte contre le TAV, tout juste avions nous vu à Turin des graffitis et des drapeaux No TAV flotter dans certains centres associatifs que nous fréquentions.

Cette méconnaissance initiale du territoire bas-valsusain et de sa lutte ont été à notre sens une opportunité pour notre travail. Cela a facilité la mise en œuvre d'un relativisme méthodologique nécessaire au questionnement des valeurs et principes des habitants de ce territoire, afin de ne pas y projeter nos propres représentations, mais aussi de pouvoir, si besoin, efficacement susciter des situations de dispute

propices à faire surgir de la justification¹⁵. Cela nous a permis de plus de conserver une nécessaire distance émotionnelle par rapport aux Bas-Valsusains et au mouvement No TAV, ce qui peut s'avérer difficile dans de tels contextes alors que des récits et images choquants, telles que des photographies ou vidéos de violences policières, sont par exemple très souvent mis en avant par les interrogés¹⁶. Adopter cette posture relativiste et maintenir cette distance émotionnelle sont des engagements qui nous ont parus absolument essentiels à la scientificité de ce travail, tout particulièrement dans ce contexte, alors que nous partageons des affinités politiques avec les enquêtés bien que n'ayant jamais participé à leur lutte, et que nous avons nous mêmes été entrepreneurs. Dans le même temps, cette quête de distance et de neutralité¹⁷, fût constamment questionnée de façon réflexive afin de ne pas passer à côté de « l'appréhension immédiate et sensible du réel » (Nicolas, 2010) que permet une posture empathique, surtout lors d'une enquête en immersion.

Nous ne nous sommes pas autorisés à « éprouver de l'empathie » (Ibid.) vis-à-vis des enquêtés. Nous avons ainsi veillé à ne pas laisser nos émotions influencer nos échanges avec eux et l'analyse que nous avons faite de ces échanges. Pour ce faire, nous avons taché d'avoir conscience de notre position et de nos propres représentations afin de mieux les mettre de côté, nous avons fait particulièrement attention à l'objectivité des questions posées aux enquêtés et nous avons sollicité des explications détaillées de leur part quant aux éléments qu'ils ont évoqués, pour ne pas nous livrer à des surinterprétations subjectives de ceux-ci. Nous avons cependant tenté de « procéder par empathie » (Ibid.), c'est-à-dire de mettre en œuvre, consciemment, une démarche compréhensive visant à « entendre les entendements qui ne sont pas les nôtres »¹⁸ (Geertz, 1986, p.10, cité par Nicolas, 2010). Une telle

¹⁵ Voir chapitre 4.

¹⁶ C'est aussi afin de restituer ce contexte de l'enquête que nous avons illustré parfois notre propos par des vidéos.

¹⁷ Nous ne considérons pas toutefois que le chercheur puisse être absolument neutre, sa présence sur le terrain ne l'étant pas en elle-même. La neutralité n'est en conséquence pas ici à comprendre comme absolue, mais comme recherchée au maximum.

¹⁸ Une telle démarche implique, au préalable, une mise à distance de nos propres "entendements", de façon à considérer comme "autres" toutes les représentations des enquêtés, même celles concordant avec nos propres représentations.

démarche distingue le chercheur et son terrain, désignant avant toutes choses celui-ci comme étant une altérité. Partant, elle incite le chercheur à faire un effort de compréhension, à « expliquer et faire partager le point de vue » (Nicolas, 2010) des enquêtés, de façon « pédagogique et restitutive » (Ibid.), et non à traduire celui-ci au prisme de ses propres représentations, en s’y identifiant. Relativisme méthodologique, distanciation émotionnelle et empathie nous ont ainsi parus, plus que conciliables, intimement liés.

Il s’est enfin révélé nécessaire d’expliquer notre posture et ses raisons aux Bas-Valsusains rencontrés. Une anecdote survenue lors de notre premier dîner en basse vallée de Suse est à ce titre éclairante. Alors que nous discutons en français devant l’auberge où nous avons diné avec une habitante francophone du village, une autre habitante présente dit en italien à celle avec laquelle nous parlions « *fait attention à ce que tu lui dis, les gens ils viennent ici, ils se font des idées, mais on ne sait pas ce qu’ils vont raconter sur nous après, parfois ce sont des sbires* »¹⁹, pensant que nous ne la comprenions pas. Dans ce cas, comme à chaque fois que cela nous fût demandé, nous avons expliqué, avec bienveillance, faire des recherches sur les entrepreneurs et non sur le TAV, et ne pas souhaiter nous positionner quant à la validité de la lutte No TAV, car nous intéressant aux représentations des habitants, nous ne souhaitons pas les influencer par notre discours. Cette quête d’authenticité nous a semblé comprise et appréciée par les Bas-Valsusains rencontrés, et aucun ne nous a demandé, à la suite de cette explication, de tout de même prendre parti. Nous avons en outre perçu une volonté de réflexivité de ces habitants vis-à-vis de leur propre agir, et une curiosité vis-à-vis des travaux scientifiques les concernant. Plusieurs enquêtés et habitants rencontrés avaient par exemple connaissance de divers travaux scientifiques antérieurs autour du mouvement No TAV, et il nous a été plusieurs fois explicitement demandé de venir restituer en basse vallée nos travaux une fois ceux-ci terminés, y compris sous la forme écrite, afin qu’ils intègrent diverses bibliothèques associatives locales.

¹⁹ C’est ici un discours retranscrit de mémoire.

5. Le cheminement de la thèse

De façon générale, cette thèse s'inscrit dans le courant pragmatique en sciences sociales (Barthes et al., 2013), centré « sur ce que *fait* l'homme, ce qu'il fait de lui-même et des autres : les actions qu'il entreprend et *assume*, les discours qu'il tient et *soutient* » (Benatouïl, 1999). Elle propose d'aborder à travers une telle approche les processus de développement et d'innovation sociale et leur participation à une transition sociale vers plus de soutenabilité semblant actuellement s'amorcer à l'échelle globale, questionnant pour cela la trajectoire d'engagement solidaire des entrepreneurs de l'autoproclamé "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse. Une attention particulière est ainsi portée à la « temporalité historique des événements » (Barthe et al., 2013), aux actions et discours des acteurs, ainsi qu'à leur propre réflexivité, de même qu'aux interactions entre les échelles locale et globale. Notre questionnement central est le suivant :

La participation à une communauté territorialisée soutenable favorise-t-elle l'engagement solidaire des entrepreneurs - en tant que tels - en faveur d'un développement soutenable ?

Afin de répondre à cette problématique, notre argumentation s'articule en trois temps. La première partie interroge la pertinence et les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un développement soutenable. Dans le chapitre 1, nous revenons tout d'abord sur les ambiguïtés du concept de développement et justifions le choix d'inscrire notre recherche dans l'approche du développement humain, telle que proposée par Amartya Sen (Sen, 2003). Le développement est défini dans une telle approche comme le processus visant à atteindre un mode de vie que l'on considère désirable. En conséquence, la seconde partie de ce chapitre questionne la désidérabilité actuelle de la soutenabilité, au prisme de travaux quantitatifs et qualitatifs sur le sujet (Bozonnet, 2014 ; Buclet, 2011b). Nous établissons ainsi que la soutenabilité est aujourd'hui à la fois une nécessité et une aspiration sociale semblant

émerger au niveau global. Dans le chapitre 2, nous interrogeons les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un développement soutenable au prisme de l'approche du commun, telle que proposée par Pierre Dardot et Christian Laval (Dardot et Laval, 2014). Nous soulignons ainsi que la soutenabilité nécessite une co-obligation entre les individus et les groupes humains, c'est-à-dire une responsabilité de tous envers tous, et que le territoire semble une échelle élémentaire particulièrement propice à un agir responsable (Moser, 2009). Nous proposons à la fin de cette première partie la notion de communauté territorialisée, induite par notre enquête de terrain en Val de Suse.

La seconde partie a pour objet la caractérisation de la communauté territorialisée bas-valsusaine. Le chapitre 3 retrace, entre histoire et mémoire, la succession d'évènements collectifs à travers lesquels, agissant en commun, les habitants de la basse vallée de Suse sont peu à peu devenus une communauté. Nous y revenons en premier lieu sur le défi qu'a constitué pour nous, en tant que non-historienne, la mobilisation des méthodes de l'histoire du temps présent (Bédarida, 2003). Nous décrivons ensuite, croisant les résultats de notre propre enquête et de travaux antérieurs concernant ce territoire, la façon dont des luttes successives ont créé de la co-obligation entre les habitants de ce territoire. Nous détaillons plus particulièrement les trois dernières décennies, durant lesquelles la lutte No TAV a cristallisé cette communauté territorialisée ainsi que sa dimension alternative par rapport au régime conventionnel dominant (Della Porta et Piazza, 2008 ; Chiroli, 2017). Le chapitre 4 questionne les valeurs et principes de cette communauté à l'aide de l'approche des conventions (Orléan, 2004). Après quelques rappels théoriques, nous y exposons les résultats d'une analyse conventionnaliste de quatre "discours collectifs" bas-valsusains. Ceux-ci révèlent la dimension soutenable des principes et valeurs partagés en basse vallée de Suse, mais aussi la volonté révolutionnaire de cette communauté, celle-ci souhaitant consciemment instituer ces normes soutenables en son sein, en lieu et place du régime conventionnel dominant.

Enfin, la troisième et dernière partie questionne le processus d'innovation sociale à travers lequel a émergé et s'est diffusé en basse vallée de Suse un

engagement solidaire des entrepreneurs en faveur d'un développement soutenable. Le chapitre 5 interroge le caractère favorable du contexte bas-valsusain à l'émergence d'innovations sociales soutenables. Après des rappels théoriques généraux quant à l'approche de l'innovation sociale dans laquelle se situent nos travaux (Klein, Laville et Moulaert, 2014), nous y soulignons la dimension dynamique de cette approche du développement humain "en train de se faire" (Fontan, 2011). Nous insistons ensuite sur les risques que peuvent présenter les comportements socialement innovants pour ceux qui les adoptent au moyen de la notion de déviance (Becker, 1985), et sur l'importance des contextes territoriaux, mais aussi supra-territoriaux dans lesquels ils s'insèrent. Au prisme de ces éléments, nous établissons le caractère potentiellement propice à l'innovation sociale soutenable de la communauté territorialisée bas-valsusaine. Le chapitre 6 restitue enfin les résultats de notre enquête auprès des entrepreneurs bas-valsusains. Après une présentation de la méthodologie mobilisée, entre approche des capacités (Sen, 2003) et approche conventionnaliste, nous vérifions tout d'abord que les entrepreneurs bas-valsusains participent du "peuple No TAV", en partageant les principes, valeurs et représentations sociales. Puis, nous détaillons les étapes du processus d'innovation sociale à travers lequel ces entrepreneurs se "solidarisent" avec leur communauté, contribuant au développement soutenable de cette dernière en adoptant et instituant progressivement un agir entrepreneurial politique, alternatif et soutenable. Enfin, nous abordons les conditions ayant permis le surgissement de cet agir, pourtant transgressif vis à vis du régime conventionnel dominant. Nous soulignons ainsi que la transgression collective du "peuple No TAV" bas-valsusain diminue les risques liés à une potentielle déviance individuelle pour ses membres adoptant des comportements soutenables socialement innovants.

Partie I : Le développement soutenable au XXIème siècle, entre globalité et territorialité

“A cosa serve un treno supersonico

Ché porta in fretta via dalla felicità?”

« A quoi sert un train supersonique

Qui emmène en vitesse loin du bonheur ? »

«*Alta felicità*», Antonio Pascuzzo (avec Angelo Debarre), 2015²⁰

²⁰ La chanson « *Alta felicità* » écrite par Antonio Pascuzzo rend hommage à la lutte des No TAV du Val de Suse. Son titre, signifiant « grand bonheur » est un pied de nez à l'*alta velocità*, la grande vitesse. Elle est devenue un des hymnes du mouvement No TAV.

Introduction

Lessive verte, éco-consommation, routes écologiques : tout semble aujourd'hui pouvoir être "durable", si ce n'est devoir l'être. Affublés des qualificatifs "vert", "écologique" ou "responsable", ou encore du préfixe "éco-", une foule d'objets nous font la promesse de leur attention à l'environnement. De nombreux gouvernants et certaines entreprises n'ont de cesse de nous vanter qui les mérites d'une nouvelle politique de « croissance verte », qui l'ingéniosité d'un nouvel additif réduisant la « teneur en Nox (oxyde d'azote, polluant redoutable) contenue dans les émissions d'un moteur fonctionnant au gazole » (Le Monde, 19/10/2015). Alors que la biosphère n'a jamais été aussi dégradée qu'aujourd'hui, le "greenwashing" est devenu notre quotidien, qu'il soit politique ou commercial. Dans le même temps, les inégalités socio-économiques semblent, elles aussi, bien peu mobiliser les puissants de ce monde alors que le un pour cent le plus riche de l'humanité détient plus de la moitié de la richesse mondiale. Cette indifférence en acte aux inégalités de ce monde se découvre également à travers la variété de traitements inhumains réservés aux réfugiés politiques et économiques affluant en Europe. Comment comprendre cette inaction, ou pire, cette anti-action ? Quel est le sens, dans le même temps de cette course discursive à la soutenabilité ?

S'il est devenu usuel de parler d'un *développement* soutenable, cette notion ne nous semble pas aller d'elle-même. Nous verrons que derrière le terme de développement, il y a l'idée d'une désirabilité, d'un mode d'existence souhaité. C'est pourquoi, le chapitre 1 s'attachera à démontrer que, la soutenabilité étant une aspiration sociale globalement émergente, il semble aujourd'hui pertinent d'envisager un développement soutenable, tout en définissant celui-ci au prisme de l'approche du développement humain. Le chapitre 2, quant à lui, traitera de l'agir responsable qu'implique la poursuite d'un développement soutenable, et des contraintes pesant sur cet agir. Nous concluons cette partie en proposant la notion de communauté territorialisée, induite par notre travail empirique, et facilitant l'intelligibilité de la suite de notre propos.

Chapitre 1 - Du développement au développement soutenable

Concept polysémique, le développement désigne « tantôt un état, tantôt un processus, connotés l'un et l'autre par les notions de bien-être, de progrès, de justice sociale, de croissance économique, d'épanouissement personnel, voire d'équilibre écologique » (Rist, 2013, p.33). Bien que souvent critiqué pour son potentiel néocolonialiste - lié à son apparent ancrage dans un rapport très occidental au Monde - le développement s'est imposé depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale comme une notion centrale afin de décrire l'évolution des sociétés humaines, notamment à travers l'essor du courant scientifique de l'économie du développement. Mais n'est-il pas possible de mobiliser la notion de développement tout en se défaisant de ce centrisme occidental ? Nous verrons ici dans un premier temps que, bien que soulevant plusieurs difficultés, l'approche du développement humain proposée par Amartya Sen semble pouvoir permettre cette salutaire distanciation. Dans un deuxième temps, partant de cette approche située du développement, nous questionnerons la pertinence actuelle de la notion de développement soutenable.

1. Du développement au développement humain : vers une approche consciemment située du développement

Bien qu'ayant connu des prémices²¹, l'économie du développement est un champ scientifique qui ne s'est véritablement ouvert qu'après la Seconde Guerre mondiale. Celui-ci émerge dans un contexte historique et théorique particulier, qu'a souligné en 2012 l'économiste Abdhelhamid Merad-Boudia (Merad-Boudia, 2012). C'est tout d'abord le moment de la création des Nations Unies en 1945, qui « a permis d'affirmer que le seul fondement fiable de la paix était de s'engager à établir un ordre mondial stimulant le développement économique et social » (Ibid., p.16). La Charte des Nations Unies, adoptée le 25 juin 1945 indique ainsi :

« En vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront [...] le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social » (Charte des Nations Unies, Chapitre IX).

C'est également la période du démantèlement des empires coloniaux avec l'accession à l'indépendance des pays du Sud. Nombre de ceux-ci vont alors former un Tiers Monde plein d'aspirations, cristallisées lors de la conférence Afro-Asiatique de Bandung en 1955²² dont le communiqué final proclame :

« [L'Afrique et l'Asie] ont un besoin urgent de progrès social et d'un meilleur niveau de vie, ainsi que d'une plus grande liberté. Liberté et paix sont interdépendantes. Le droit à disposer de soi doit être accordé à tous les peuples, et la liberté et l'indépendance doivent être accordées dans les délais les plus courts possibles à ceux qui sont encore soumis. En vérité, toutes les nations devraient avoir le droit de choisir librement leurs propres systèmes politique et économique et leur

²¹ Abdelhamid Merad-Boudia note ainsi que, bien que « au sens large » l'économie du développement soit « l'une des branches les plus anciennes de la science économique » - les économistes classiques s'étant intéressés à la croissance économique et ayant « cherché à mettre à jour les sources du progrès économique » - et que le développement ait constitué le « thème central du "schéma général de la pensée de Marx" (Schumpeter) », la science économique s'est désintéressée de ce thème de la fin du XIX^{ème} siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (Merad-Boudia, 2012, p. 15).

²² Convoquée par les gouvernements de Birmanie, de Ceylan, de l'Inde, d'Indonésie et du Pakistan, la conférence Afro-Asiatique de Bandung a réuni du 18 au 24 avril 1955 – outre les États promoteurs - les États suivants : Afghanistan, Cambodge, République populaire de Chine, Egypte, Ethiopie, Côte-de-l'Or, Iran, Irak, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Liberia, Libye, Népal, Philippines, Arabie saoudite, Soudan, Syrie, Siam, Turquie, République populaire du Vietnam (Vietminh), Etat du Vietnam et Yémen.

propre mode de vie, conformément aux principes et aux buts des Nations Unies » (Communiqué final de la conférence Afro-Asiatique de Bandung, 24 avril 1955).

Enfin, ce Tiers Monde, non-aligné, émerge lui-même dans le contexte de la “guerre froide” entre bloc communiste et bloc capitaliste. Il devient dès lors un sujet de préoccupation majeur pour les « grands pays capitalistes [craignant] de voir les anciennes colonies – en l’absence de véritable progrès économique et social – mûres pour une Révolution communiste » (Merad-Boudia, 2012, p.16), à l’image de Cuba, de la Chine, de Madagascar ou du Bénin. Du point de vue théorique, Abdelhamid Merad-Boudia souligne tout d’abord l’influence du « pessimisme à l’égard du commerce extérieur » engendré par « l’expérience accumulée au cours de la grande crise des années 1930 » (Ibid., p.17). Il rappelle également l’importance de l’émergence dans l’entre-deux-guerres de l’analyse keynésienne, plaçant l’État au cœur du fonctionnement de l’économie. Enfin, il note que l’expérience soviétique a contribué à établir la planification comme « mécanisme qui pouvait remédier aux carences du système de prix du marché » (Ibid.). C’est dans ce contexte que des « économistes pionniers remettent en cause le “mono-économisme”²³ de la théorie néo-classique » (Ibid., p.18) et tentent de constituer un nouvel appareillage théorique propre à l’analyse des réalités nouvelles des pays du Tiers Monde.

L’économie du développement : une tentative de se détacher de l’économie néoclassique.

Jusqu’au début des années 1960, les pionniers de l’économie du développement vont se consacrer à l’analyse du *sous-développement*, tout d’abord en tant que *retard* des pays dits *sous-développés* par rapport aux pays dits *développés* (Ibid., p.25-30). Walt Whitman Rostow publie ainsi en 1960 « *Les étapes de la croissance économique. Un manifeste non-communiste* », ouvrage dans lequel il décrit le développement des sociétés comme un phénomène linéaire et universel comportant cinq étapes permettant de passer d’une société agricole traditionnelle à

²³ Selon Albert Otto Hirschman, « Rejeter le mono-économisme, c’est soutenir que les pays sous-développés, pris dans leur ensemble, présentent un certain nombre de caractères économiques communs qui les distinguent de façon bien déterminée des pays industriels avancés... » (Hirschman cité par Merad-Boudia, 2012, p.18).

une société caractérisée par l'accès à la consommation de masse grâce à la croissance économique. De la même manière Ragnar Nurkse et Arthur Lewis – le premier à travers l'hypothèse d'un « cercle vicieux de la pauvreté »²⁴, le second à travers l'hypothèse de « l'offre illimitée de main d'œuvre »²⁵ – proposent des modèles se rejoignant autour de l'idée que la croissance économique est la condition *sine qua non* du développement.

Dans le même temps un autre courant – critique du premier - émerge, notamment autour des travaux de Raul Prebisch en Argentine et de François Perroux en France. Pour ceux-ci, le *sous-développement* est lié à la « désarticulation des structures productives » (Berr et Harribey, 2005). Il n'est pas un retard mais plutôt une « distance qui peut exister entre deux places différentes et liées à l'intérieur d'une même combinatoire : la Division internationale du travail » (Merad-Boudia, 2012, p.30). Ces approches ré-encastrent les réalités économiques dans un ensemble de contingences historiques et politiques et se détachent de l'idée que la croissance est « une condition nécessaire et suffisante du développement, pour peu que l'on sache être patient, laisser faire le temps et, surtout, ne dresser aucun obstacle devant les mécanismes du marché » (Berr et Harribey, 2005). La croissance ne devient plus qu'une « condition nécessaire mais non suffisante du développement » (Ibid.). Berr et Harribey écrivent ainsi :

« Dès lors peut s'élaborer une distinction conceptuelle : la croissance étant définie comme l'augmentation de la production ou, si l'on tient compte de la démographie, comme l'augmentation du produit par habitant ; le développement incluant la croissance mais la dépassant par des aspects qualitatifs pouvant signifier un mieux-être des populations : espérance de vie, éducation, santé, justice, démocratie, etc. » (Ibid.).

²⁴ « Du côté de l'offre, il y a une faible capacité d'épargne qui résulte du bas niveau de revenu réel. Le faible revenu est lui-même le reflet de la faible productivité, qui résulte à son tour, pour une large part, du manque de capital. Ce manque de capital est un résultat de la faible capacité d'épargne, et le cercle se trouve ainsi fermé. Du côté de la demande, l'incitation à investir peut être faible à cause du pouvoir d'achat réduit des gens, conséquence de la faiblesse de leurs revenus réels, laquelle est de nouveau due à la faible productivité... » (Nurkse, 1952 cité par Merad-Boudia, 2012, p.28).

²⁵ L'approche d'Arthur Lewis, développée dans les années 1950, est basée sur l'hypothèse qu'un transfert d'une part de la main d'œuvre bon marché et abondante du secteur agricole au secteur industriel est possible sans perte de productivité dans les pays dits *sous-développés*. Ce transfert aurait pour conséquence d'augmenter les revenus des travailleurs, cette augmentation permettant à son tour d'accroître les investissements et favorisant ainsi la croissance économique (Merad-Boudia, 2012, p.29).

Ils soulignent toutefois les contradictions propres à cette approche :

« Un problème théorique supplémentaire vient du fait que tous les économistes du développement sans exception affirment, après avoir défini distinctement la croissance et le développement, que la croissance économique amène sur le moyen et long terme les changements de structures économiques et sociales qui précisément font l'une des caractéristiques essentielles du développement à la Perroux. [...] D'où la contradiction suivante à l'intérieur même de la théorie du développement qui se pose pourtant en hétérodoxie : dans un premier temps, la croissance est considérée comme une simple condition nécessaire du développement, et, avec le temps, elle devient une condition suffisante, donnant ainsi à l'orthodoxie l'opportunité de réduire le développement à l'augmentation, bien sûr éternelle, des quantités produites » (Ibid.)

Le développement, une notion à abandonner ?

Au-delà de son affirmation scientifique, le lien de causalité entre croissance économique et développement est largement repris par les politiques depuis l'après-guerre. Organisme international dédié à la promotion du développement, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) indique ainsi actuellement sur son site internet que son objectif « est d'encourager la transition vers un développement durable en évitant des dommages irréversibles à l'environnement, et dans lequel la croissance bénéficierait aux groupes pauvres et marginalisés »²⁶. Le lien de causalité entre croissance économique et développement n'a cependant rien de scientifiquement avéré, bien au contraire. En 2015, l'économiste Laila Porras concluait d'une enquête portant sur les éventuels liens de causalité entre croissance économique et réduction des inégalités dans les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) que :

« Nul doute n'existe sur la croissance rapide des BRICS (notamment durant la décennie des années 2000) et son effet sur la réduction de la pauvreté, en particulier de la pauvreté extrême. Cette diminution a été particulièrement impressionnante en Chine. Toutefois, la croissance n'a pas également profité à tous. Au contraire, les inégalités n'ont cessé de se creuser dans la plupart des pays, à l'exception du Brésil » (Porras, 2015).

Au-delà du cas des BRICS, dans ce contexte où la croissance du PIB est le leitmotiv d'une très large majorité des gouvernants à l'échelle planétaire, le géographe Laurent Carroué note que :

²⁶ Source : <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/sustainable-development/overview.html>, consulté le 14 avril 2018.

« l'architecture mondiale de la richesse est dominée par une étroite oligarchie représentant 10% de la population mondiale, un système qui ressemble aux niveaux d'inégalité et de domination de l'aristocratie de la France de l'Ancien Régime, avant la Révolution de 1789, [...] la richesse moyenne par habitant varie de 123 dollars en Ouganda à 407224 dollars en Suisse, soit un rapport de 1 à 3310 » (Carroué, 2016, p.23-26).

En 2013, le PNUD lui-même concédait déjà dans un rapport intitulé « *L'humanité divisée : combattre les inégalités dans les pays en développement* » que :

« Dans certaines parties du monde, les écarts de revenus se sont creusés de façon considérable (et avec eux, le fossé entre la qualité de vie des riches et celle des pauvres), malgré l'immense richesse créée par des performances de croissance impressionnantes. En effet, les hausses d'inégalités de revenus les plus prononcées se sont produites dans les pays en développement qui ont particulièrement bien réussi à assurer une croissance vigoureuse et, de ce fait, à atteindre des catégories de revenus supérieures. Dans ces pays, le progrès économique n'a pas atténué les disparités, mais les a plutôt aggravées. [...] Le monde est plus inégalitaire aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis la Seconde Guerre mondiale » (PNUD, 2013).

Or :

« Des inégalités fortes et en hausse ne sont pas seulement intrinsèquement injustes : elles entravent également la généralisation du bien-être des personnes. C'est d'autant plus vrai si l'on adopte une définition pluridimensionnelle du bien-être, qui dépasse les aspects matériels de la vie pour englober le bien-être relationnel et subjectif » (Ibid.).

Cet organisme onusien s'est-il alors – devant un tel constat d'échec - éloigné de l'idée d'un lien de causalité général entre croissance et développement ? Dans une argumentation confuse faisant le procès de la mondialisation et de la globalisation²⁷ « puisque l'expérience montre que le commerce international et les flux de capitaux privés vont de pair avec une augmentation des inégalités » (Ibid.), le PNUD se contente de préconiser une simple réorientation de la croissance pour la rendre plus "inclusive", allant jusqu'à retourner le problème en soulignant le fait que les inégalités de revenus économiques sont « négatives pour la croissance économique » (Ibid.).

Comment expliquer cette constance qui peut, à bien des égards, sembler déraisonnable ? Loin d'être une vérité générale, la nécessité de la croissance économique pour permettre le développement semble en fait davantage relever d'une croyance. Or :

²⁷ Elle-même largement générée par la poursuite de la croissance du PIB, voire « inhérente à la dynamique du capitalisme » (Michalet, 2007).

« Les croyances ne constituent pas des vérités dogmatiques auxquelles chacun adhérerait par conviction intime, mais s'expriment sous la forme de simples propositions tenues pour vraies de manière diffuse : on y croit parce qu'on croit que tout le monde y croit, parce qu'on ne peut pas faire autrement que d'y croire, puisque tout le monde le dit » (Rist, 2013, p.55).

Cette croyance en la nécessité de la croissance économique pour permettre le développement s'insère plus largement dans un régime conventionnel encore aujourd'hui dominant. Nicolas Buclet en propose la définition suivante :

« Un régime conventionnel correspond à un moment dans le temps et dans l'espace pendant lequel une société humaine donnée se conforme à un certain nombre de principes qui orientent les comportements des individus inscrits dans cette société. Ces principes de nature conventionnelle, reposent eux-mêmes sur des valeurs partagées par ces mêmes individus » (Buclet, 2011a, p.66).

Le régime conventionnel dominant est constitué de principes issus pour partie de la théorie standard étendue qui étend le principe de rationalité à toute forme d'échange²⁸. La pensée économique y prédomine sur « tout autre principe sociétal » (Ibid., p.70). En conséquence, la coordination spontanée des individus – devenus autant d'*homines œconomici* omniscients et ayant pour objectif unique la maximisation de leur intérêt propre - par le marché autorégulateur - ainsi que la poursuite illimitée de la croissance du PIB (Ibid., p.68-76) sont les principes centraux de ce régime conventionnel. Ces principes se caractérisent par leur dimension "naturelle" et leur capacité à s'auto-réaliser :

« La caractéristique des principes conventionnels les plus efficaces est, par ailleurs, que les acteurs se référant à eux pour guider leur action et interagir avec d'autres individus composant la société, ne se posent même plus la question du pourquoi il leur faut suivre de tels principes. Ceux-ci sont comme *naturalisés* dans les représentations que les acteurs se font de comment *doit* fonctionner la société. Leur naturalisation s'effectue par la multiplication de repères et d'objets conventionnels qui réifient ces principes, les rendent tangibles dans le quotidien des acteurs [...]. C'est en partant d'un *a priori* d'efficacité des conventions établies ou adoptées, que les acteurs vont s'y conformer et, dès lors, aboutir au résultat qui validera *ex post* ces mêmes conventions » (Ibid., p.67-68).

²⁸ La théorie économique standard postule que l'individu se comporte sur le marché de façon rationnelle, c'est-à-dire que son objectif unique et permanent est d'y maximiser son utilité. Selon Olivier Favereau, « la Théorie Standard (TS) qui ne connaissait que l'individu (ménage ou entreprise) et le marché, découvre, depuis le milieu des années 1970, quelque chose que l'on appellera "l'organisation", ce qui recouvre une gamme variée de phénomènes depuis les simples règles de comportement individuel (ex : le feu rouge) jusqu'aux systèmes de règles que sont les institutions collectives, avec ou sans contrainte de viabilité financière » (Favereau, 1989, p.273). Il qualifie alors de Théorie Standard Étendue le fait que « l'activité rationnelle des individus s'étend désormais au choix des modalités de leurs interactions : organisation ou marché [...] ou toute autre forme intermédiaire » (Ibid., p.274). Selon Nicolas Buclet, la théorie économique standard est auto-réalisatrice car - en plus d'être « apparemment non falsifiable » - « les acteurs composant la société en comprennent le fonctionnement à partir de cette théorie et conforment leur comportement à ce qu'elle prévoit » (Buclet, 2011a, p.69).

Enfin, le régime conventionnel dominant repose sur un ensemble de mythes, issus de la modernité tels que la « maîtrise de la biosphère », la « maîtrise de l'espace-temps », la nécessité d'un « mouvement perpétuel » (Buclet, 2011c, p.96-102) ou encore l'idée que « plus égale mieux » (Comélieu, 2006, cité in Buclet, 2011a, p.78). C'est ainsi que la croissance a pu paraître "naturellement" et si constamment nécessaire au développement, malgré de nombreuses preuves contraires. C'est ainsi également qu'une autre critique, plus profonde, a pu être émise à l'égard de la notion de développement.

Pour les tenants de l'*après-développement*, la notion de développement est ontologiquement liée à ce rapport occidental et moderne au Monde. De ce fait, le développement lui-même relèverait d'une croyance :

« Le paradigme du "développement" s'est ainsi transformé en croyance également partagée par tous les responsables des États-nations (donc par toutes les organisations internationales), par la quasi-totalité des technocrates de l'économie et par de très nombreuses populations. [...] Il est dans la nature du "développement" de mettre à la disposition des consommateurs une surabondance de biens mais aussi de produire de l'inégalité et de l'exclusion » (Rist, 2013, p.466-467).

Faut-il dès lors se détacher de cette notion pour saisir l'évolution des sociétés ? C'est là la proposition de ce courant :

« Un courant, lui-même issu de plusieurs sources, qui [...] se positionne sur une ligne de refus du développement au motif que celui-ci, né en Occident, ne pourrait être que l'expression de la domination économique, politique et culturelle de celui-ci sur le reste du monde. Ce courant, qui bénéficie aujourd'hui d'un regain d'audience, s'est approprié une partie de la thématique anti-colonialiste et anti-impérialiste pour développer celle du refus du développement, cantonné volontairement dans le champ d'un culturalisme relativiste, pour refuser a priori toute démarche économique hétérodoxe et tout objectif de développement » (Berr et Harribey, 2005).

Le développement serait ainsi ce processus – occidentalocentré - visant à mettre en valeur les principes du régime conventionnel dominant, considérés par ses tenants comme universellement propres à garantir la "vie bonne". Il constituerait ainsi une forme – particulièrement insidieuse, car parée de toutes les vertus - de néocolonialisme occidental. Mais devons-nous pour autant abandonner là cette notion ? N'est-il pas, au contraire, possible de penser le développement hors des *a priori* modernes et capitalistes ?

Au-delà de l'occidentalo-centrisme : Amartya Sen et l'approche du développement humain

A partir des années 1980, l'économiste indien Amartya Sen développe une approche renouvelée du développement dite du *développement humain*. Selon son approche, « l'objectif du développement concerne la mise en valeur des libertés réelles (ou *capabilités*²⁹) auxquelles les gens aspirent » (Sen, 2003, p.77), une liberté réelle étant entendue comme la possibilité effective pour un individu de choisir un comportement parmi plusieurs. Amartya Sen envisage la liberté sous deux aspects indissociables selon lui : liberté positive et liberté négative. La liberté positive « représente ce qu'une personne, toutes choses prises en compte, est capable ou incapable d'accomplir » (Sen, 2003, p.46, cité in Buclet, 2011c, p.76). Par exemple, un non-voyant n'a pas la liberté positive de regarder un lever de soleil. La liberté négative concerne quant à elle les « entraves à la liberté, entraves qu'un individu peut imposer à un autre (ou encore que l'État ou d'autres institutions peuvent imposer à des individus) » (Ibid.). Par exemple, un prisonnier, en pleine possession de ses capacités visuelles mais qui est enfermé dans une cellule sans fenêtres et ne peut en conséquence pas regarder ce même lever de soleil voit sa liberté négative restreinte. Une liberté réelle conjugue selon Amartya Sen ces deux aspects. Il se détache par ailleurs de l'idée d'un développement dont le contenu serait fixé *a priori*, écrivant ainsi :

« Insister sur le fait qu'il doive n'y avoir qu'une seule grandeur homogène que l'on valorise revient à réduire, de manière drastique, la portée de l'évaluation. [...] Décréter mécaniquement qu'il existe une seule "bonne chose", homogène pour tous, est certes une position confortable, mais elle revient à nier notre nature d'être pensants. C'est comme si on facilitait la vie du cuisinier en déclarant que tous les clients aiment un plat et un seul (le saumon fumé ou même les frites) ou encore qu'ils doivent tous optimiser une qualité (comme la salinité de la nourriture) » (Sen, 1999, p.77 cité par Bénéicourt, 2006).

Au contraire :

« Dans la mesure où le développement est concerné par la réalisation d'une vie meilleure, son analyse doit inclure le type (la nature) de la vie que les personnes parviennent à vivre. [...] Les personnes accordent de la valeur à la capacité à faire certaines choses et à la réalisation de certains types d'états (tels qu'être bien nourri, être libéré de la morbidité qui peut être évitée, être capable de se mouvoir tel qu'on le souhaite, et ainsi de suite) » (Sen, 1988, p.15 cité par Bénéicourt, 2006).

²⁹ Pour plus de précisions sur les capabilités, voir chapitre 6.

Avec Amartya Sen, le développement devient donc un processus visant à atteindre de façon pérenne « une vie que l'on a des raisons de valoriser » (Sen, 1999, p.74 cité par Bénicourt, 2006). Se détachant du présupposé de la croissance économique comme facteur nécessaire du développement et des *a priori* occidentaux capitalistes quant à ses objectifs, cette approche implique un effort de distanciation nouveau de la part du chercheur qui semble lui conférer un surplus de scientificité par rapport aux approches antérieures du développement. Toutefois, elle n'est pas sans soulever diverses difficultés.

Une objection faite à la proposition d'Amartya Sen est liée à la place centrale que tient l'individu au sein de sa théorie. Pour lui « les capacités sont essentiellement perçues comme des attributs d'individus et non de collectivités » (Sen, 2010, p.298). Et même s'il souligne qu'en « se souciant de l'aptitude des gens à vivre le type de vie qu'ils ont des motifs de valoriser, [la théorie des capacités] fait intervenir des influences sociales – dans ce qu'ils valorisent (par exemple “prendre part à la vie de la communauté”) comme dans ce qui influence leurs valeurs (par exemple, l'impact du raisonnement public sur l'appréciation individuelle) » (Ibid., p.299), l'impact des dynamiques collectives sur les libertés réelles des individus semble fortement sous-estimé par Amartya Sen. En réponse à cette lacune, une approche collective des capacités s'est structurée depuis le début des années 2000. Isabelle Ferreras écrit ainsi :

« Chez Sen, le collectif reste compris comme une collection coordonnée d'individus où seuls ces derniers sont dépositaires des *capacités* qui, après *choix*, sont génératrices d'*accomplissements*. Or, cette conceptualisation manque une dimension de l'exercice de la liberté de l'individu qui dépend, précisément, d'un groupe de personne – le collectif dont il est question ici – en ce que l'articulation à autrui joue un rôle fondamental dans la détermination de l'étendue de la liberté individuelle. [...] Il importe de parler de l'équipement en capacités non seulement de l'individu (ce que fait Sen) mais également du groupe, du collectif, car c'est bien cet ensemble d'individus, contingent et situé, qui est le véhicule de certains accomplissements (*achieved functionings*) ; sans lui, la liberté individuelle n'est pas la même, sans lui, certains accomplissements individuels seraient impossibles car c'est lui qui est le siège de certaines capacités dont dépend la réalisation de ces accomplissements individuels » (Ferreras, 2008, p.285-286).

Reprenant l'idée de l'existence de capacités intrinsèquement collectives, Solava Ibrahim note qu'il y a des capacités que « l'individu seul n'aurait jamais eues ni ne serait capable de réaliser, s'il ne se joignait pas à un collectif » (Ibrahim, 2006, p.404). Elle poursuit ainsi :

« Les groupes promeuvent les capacités humaines quand l'objectif du groupe concilie les intérêts propres de l'individu et la poursuite d'un objectif social commun [...]. La taille du groupe est aussi cruciale car les petits groupes tendent à promouvoir les capacités de leurs membres plus efficacement [...] Les bénéfices potentiels de l'action collective pour les capacités individuelles et collectives sont indéniables » (Ibid., p.404-408).

Pour le dire autrement, l'accroissement des capacités des individus relève aussi d'un processus collectif, il est favorisé par leur appartenance à un collectif, à une communauté³⁰ soudée autour d'aspirations communes. C'est ainsi que le développement doit être analysé concomitamment aux niveaux des individus et de l'éventuelle communauté à laquelle ils appartiennent.

L'approche du développement humain soulève enfin un défi éthique majeur pour le chercheur. Ne pas fixer de contenu *a priori* au développement invite à adopter en conséquence une démarche fortement relativiste pour l'étudier, ce qui n'est pas sans ambiguïtés. Livrons-nous à une simple expérience de pensée. Imaginons tout d'abord le cas d'une société ségrégationniste et inégalitaire dont les membres de la communauté numériquement et politiquement dominante réussiraient à mettre en valeurs leurs aspirations mais dont les membres de la communauté opprimée – très minoritaire - vivraient dans les conditions les plus précaires. Serait-il scientifiquement acceptable de dire que cette société est développée ? Serait-il même scientifiquement acceptable de dire que le groupe dominant (et oppresseur) au sein de cette société, est développé ? Imaginons ensuite le cas d'une société aspirant à ce que les personnes âgées ne souffrent pas des maladies liées à la vieillesse et qui pour cela pratiquerait l'euthanasie systématique de ses membres à l'âge de 70 ans. Bien qu'elle parvienne ainsi à limiter drastiquement le nombre de personnes âgées souffrant de maladie, devrions-nous scientifiquement considérer que cela participe de son développement ? Imaginons enfin le cas extrême d'une société que les aspirations conduiraient à tuer tous les membres d'une autre société. Si, ce faisant, elle réussissait

³⁰ Nous entendons pour l'instant la communauté « comme "un ensemble de sujets qui sont liés par un ou plusieurs facteurs de différente nature (ethnique, territoriale, linguistique, religieuse, économique, politique, etc.) qui les amènent à avoir plus de relations entre eux " [...] qu'avec les autres membres de la Cité ou de la société. Les membres d'une communauté partagent une histoire, des valeurs, des modes de vie ou des intérêts communs » (Bessire et Mesure, p.33, citant Vattimo, 2002). Nous reviendrons sur cette notion au prochain chapitre.

à réaliser ses aspirations, devrions-nous de même scientifiquement considérer que cela participe de son développement ?

Ces situations peuvent paraître caricaturales et il semble vraisemblable que les aspirations des membres d'une société étant multiples, les mises en œuvre les plus extrêmes de certaines de celles-ci ne pourraient être socialement acceptables. Elles soulèvent toutefois un questionnement scientifique majeur : puisqu'il semble pouvoir exister des « capacités malveillantes » (Ballet et Mahieu, 2009, p.312) devons-nous scientifiquement toujours considérer que la « mise en valeur des libertés réelles auxquelles les gens aspirent » participe - indifféremment de la nature de ces libertés réelles – d'une dynamique de développement ?

Amartya Sen n'a pas apporté de réponse tranchée à cette interrogation, qui nous renvoie *in fine* à la question de la justice. Éric Monnet note ainsi :

« Sen ne s'est que peu appliqué à théoriser et réfuter le relativisme culturel et, surtout, il n'a pas fourni de liste exhaustive de capacités de base (à l'inverse de ce qu'avait fait Rawls pour les biens premiers), justifiant son refus par le fait qu'"il y a de bonnes raisons de penser qu'il existe une pluralité de fins et d'objectifs que les êtres humains peuvent poursuivre". Si, alors, il existe un nombre illimité de capacités et que celles-ci peuvent être différentes selon les valeurs des individus, l'accusation de relativisme est compréhensible » (Monnet, 2007).

Toutefois, soulignant la tension pour le chercheur entre nécessité d'adopter une démarche relativiste et impossibilité de s'affranchir complètement de son positionnement (social, géographique, économique, politique, etc.) dans un contexte de pluralité des valeurs, Amartya Sen propose la notion d'*objectivité positionnelle* :

« Le concept d'"objectivité positionnelle" occupe une place centrale dans son argumentation [celle de Sen] : selon lui, deux personnes occupant la même position atteignent à la même connaissance d'un phénomène donné. La connaissance scientifique d'un objet dépend donc de la position ou de la perspective adoptées par l'observateur [...] deux personnes occupant exactement la même position (en termes de situation personnelle et professionnelle, d'intérêts, de vécu, etc.) défendront la même conception normative. Comme une telle identité de positions est impossible, la pluralité est donc une condition inhérente au domaine éthique, et elle doit être reconnue en tant que telle. Cette caractéristique fonde la nécessité de toujours situer et contextualiser les questions de justice. Sen se donne pour règle constante de ne pas établir de critère de justice unique et définitif » (Bonvin, 2005).

Une autre réponse a été apportée à cette interrogation par Martha Nussbaum. Nous partageons la critique qu'en fait Jean-Marie Bonvin dans le même article :

« [Martha Nussbaum] élabore une liste des fonctionnements de valeur de portée universelle. A ses yeux, un tel instrument permet de décider si telle ou telle préférence est authentique ou si elle est adaptative. En d'autres termes, si quelqu'un affiche une préférence qui ne figure pas sur la liste de Nussbaum, il y a de fortes chances que celle-ci relève d'un caprice subjectif ou d'une adaptation au mode de vie dominant dans son environnement. [...] Le critère permettant de distinguer préférences adaptatives et préférences réelles ne requiert pas la participation de la personne concernée, mais repose sur l'examen de la conformité de ses préférences avec une liste élaborée par des experts, en l'occurrence des philosophes. Une telle conception va à l'encontre du débat public situé et contextualisé que Sen appelle de ses vœux. [...] Il n'appartient pas à Nussbaum ou à qui que ce soit d'autre de décider à ma place ce que je dois considérer comme un fonctionnement de valeur » (Ibid.).

L'argumentation de Bonvin renvoie au choix entre l'adoption d'une approche critique ou d'une approche pragmatique dans l'analyse des processus de développement. Une démarche ancrée dans le courant dit critique en sciences sociales consiste à considérer que « les personnes dites "ordinaires" seraient dupes des contraintes et des rapports de domination qui pèsent sur elles » (Barthe et Lemieux, 2002). En conséquence, les acteurs des situations sociales étudiées n'ayant pas conscience des jougs auxquels ils sont soumis, il reviendrait au chercheur de les mettre au jour et d'aider les acteurs à en prendre conscience afin de leur permettre de « devenir à leur tour des sociologues, c'est-à-dire des acteurs sociaux libérés, au moins partiellement, de leur inconscient social » (Ibid.). Une telle démarche, initiée par la sociologie de Pierre Bourdieu, a néanmoins pour limite de distinguer les individus éclairés, « ceux qui savent », de ceux « qui ne savent pas » (Ibid.). Analyser les processus de développement dans une telle perspective invite donc le chercheur à davantage se tourner vers ses pairs ou vers l'avant-garde constituée par « ceux qui savent » plutôt que vers la masse des « ordinaires » afin d'identifier les aspirations des individus et des groupes, les chercheurs et sachants étant considérés comme les seuls à faire preuve de la réflexivité nécessaire à l'identification de ce qui œuvrerait véritablement à l'émancipation du groupe étudié.

Dans un tel cadre, le statut de sachant n'est pas à considérer comme définitif et/ou inatteignable :

« Cette vision cependant, et c'est ce qui la distingue au fond d'un pur et simple élitisme, ne se présente pas comme quelque chose de statique. L'avant-garde des pratiquants de la réflexivité sociologique se fixe en effet pour but d'aider le plus d'individus possibles à se convertir à leur tour. Rien ne serait plus faux en ce sens que d'imaginer, comme on le dit parfois, que la sociologie bourdieusienne cherche à assigner des statuts définitifs aux individus. Tout sociologue acquis un

moment à la réflexivité bourdieusienne est en effet susceptible de la perdre un jour et de régresser ainsi vers une position faussement savante, où ce qu'il exprimera surtout, c'est le poids de son inconscient social. À l'inverse, tout profane peut jouir progressivement de la puissance libératrice du regard sociologique porté sur le monde et sur sa propre trajectoire » (Barthe et Lemieux, 2002).

Cependant, en ne tenant pour valable que la parole d'une fraction de la population, la démarche critique nous semble porteuse du danger d'une confiscation de la parole de la majorité des acteurs, les acteurs ordinaires, celle-ci étant par avance délégitimée.

Au contraire d'une démarche critique, une démarche pragmatique part de l'hypothèse que tous les acteurs disposent d'une « compétence critique » (Barthe et Lemieux, 2002) :

« Le plus souvent, les acteurs n'ont pas besoin des sociologues pour sentir qu'une situation est injuste et pour la dénoncer ! [...] Une telle observation ne doit-elle pas nous conduire à exiger du chercheur en sciences sociales qu'il fasse preuve d'une certaine humilité ? Force est de reconnaître qu'il n'a en rien le monopole de la clairvoyance et de la capacité critique : dans les débats qui agitent la société, il est probable que sa voix demeure une parmi d'autres, ni plus ni moins légitime, ni plus ni moins efficace que les autres. La tâche qui lui incombe est peut-être moins alors de chercher à "libérer" les acteurs en les mettant au défi de se convertir au regard sociologique que de restituer la pluralité des formes que peut prendre la critique dans nos sociétés » (Ibid.).

Une approche pragmatique du développement consiste donc à questionner et tenir pour valables les aspirations exprimées par les acteurs ordinaires du groupe étudié, et à établir la finalité du développement au regard de celles-ci et non de ce que le chercheur considère comme juste. Elle reconnaît ainsi aux groupes et à leurs membres ordinaires une capacité propre à énoncer valablement leurs aspirations, et conséquemment leurs objectifs politiques.

L'*objectivité positionnelle* d'Amartya Sen a pu être jugée comme étant une réponse peu satisfaisante au risque d'un relativisme culturel excessif car elle encouragerait finalement la subjectivité du scientifique. Toutefois, elle nous semble aujourd'hui la plus adéquate des deux types de réponses proposées face à cette difficulté que soulève l'approche du *développement humain*³¹ si elle est articulée à une

³¹ La proposition de Martha Nussbaum, ancrée dans une démarche critique, nous semble encourager cette subjectivité dans une bien plus grande mesure, car elle considère la parole du chercheur comme étant davantage légitime que les autres.

démarche pragmatique, où le chercheur se donne pour rôle de restituer la parole des individus et groupes étudiés. Dans ce contexte où « la capacité, sans référence anthropologique peut devenir un outil de destruction et de mort, renforçant l'insécurité, en omettant la contingence du sujet » (Ballet et Mahieu, 2009, p.314), nous considérons qu'actuellement, la plus honnête façon pour le scientifique de se prémunir de ce risque lors de l'analyse des processus de développement est de caractériser et de tenter de restituer avec la plus grande finesse tant les contours des collectifs étudiés, les aspirations des membres de ces collectifs que leurs pratiques ; tout en signalant explicitement les moments où, se sentant obligé d'exprimer également son point de vue en tant que citoyen, il tient un discours plus subjectif.

2. Un développement soutenable ? Entre nécessités et surgissement d'une soutenabilité désirée

Malgré les réminiscences ponctuelles – parfois, hélas, au plus haut niveau des États - de voix « climato-négationnistes » (Latour, 2015), la nécessité d'une attention à l'environnement semble aujourd'hui internationalement reconnue tant dans le monde scientifique que par les gouvernants. Au niveau de ces derniers, celle-ci prend des formes diverses – plus ou moins radicales - mais se limite hélas bien souvent à de simples bonnes intentions. Stéphane Aykut et Amy Dahan qualifient ainsi la gouvernance onusienne du changement climatique de « fabrique de la lenteur » (Aykut et Dahan, 2014). Le contexte mondial actuel est également marqué – nous le rappelions au chapitre précédent - par la persistance de fortes inégalités socio-économiques. Ces deux préoccupations, d'équité sociale et de responsabilité environnementale, sont parfois présentées comme inconciliables. A la croisée de ces enjeux, le développement soutenable est ce processus de développement attentif à ces « deux catégories très larges que représentent les déséquilibres environnementaux et les inégalités sociales » (Buclet, 2011c, p.105). Or, si le *développement* est ce processus visant à atteindre « une vie que l'on a des raisons de valoriser » (Sen, 1999, p.74 cité in Bénicourt, 2006), la notion de *développement soutenable* nécessite au préalable, pour être pertinente, d'établir que la *soutenabilité* est une aspiration collective. Est-ce aujourd'hui le cas ?

Les impasses de la modernité

« Le dividende annuel versé par la société mère de la chaîne de magasins de vêtements Zara à Amancio Ortega (la quatrième plus grande fortune privée au monde) s'élève à environ 1,3 milliard d'euros. Stefan Persson, dont le père a fondé H&M, se place au 43^e rang du classement Forbes des personnes les plus riches du monde et a récolté l'année dernière un dividende de 658 millions d'euros. Au Bangladesh, Anju coud des vêtements destinés à l'exportation. Elle travaille souvent 12 heures par jour, jusque tard dans la nuit. Elle doit souvent sauter des repas par manque d'argent. Elle gagne un peu plus de 900 dollars par an.

Le nombre de milliardaires a connu l'année dernière sa plus forte hausse de l'histoire, avec un nouveau milliardaire tous les deux jours. On dénombre actuellement 2 043 milliardaires en dollars

dans le monde. Neuf sur dix sont des hommes. Les milliardaires se sont en outre considérablement enrichis, à hauteur de plus de sept fois le montant qui permettrait de mettre fin à la pauvreté extrême dans le monde. 82 % de la croissance des richesses créées dans le monde l'année dernière ont bénéficié aux 1 % les plus riches, alors que la situation n'a pas évolué pour les 50 % les plus pauvres. » (Vázquez Pimentel et al., 2018, p.6).

Ancrée dans la modernité, la dynamique de *développement* amorcée en Occident depuis la révolution industrielle fait aujourd'hui peser le risque d'un effondrement de nos sociétés (Diamond, 2009). Loin de bénéficier à tous, la poursuite de la croissance du PIB a au contraire contribué à creuser les inégalités socio-économiques mondiales. Selon la Banque Mondiale, malgré une exceptionnelle baisse des inégalités économiques entre États au cours des trois dernières décennies, les inégalités économiques ont fortement augmenté dans le monde au cours des deux derniers siècles. En 2016, elle note ainsi :

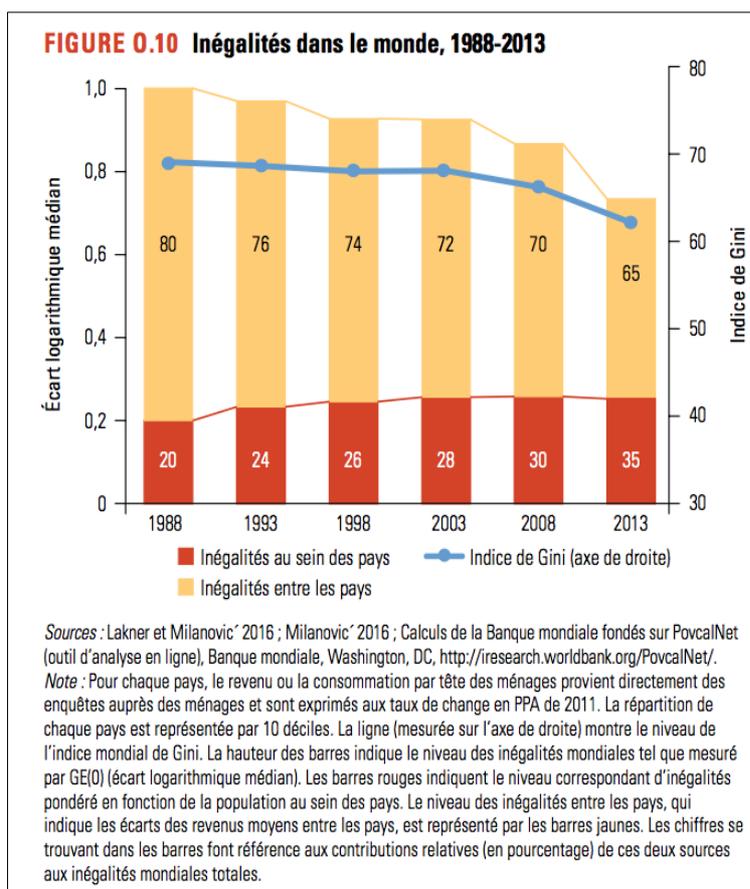
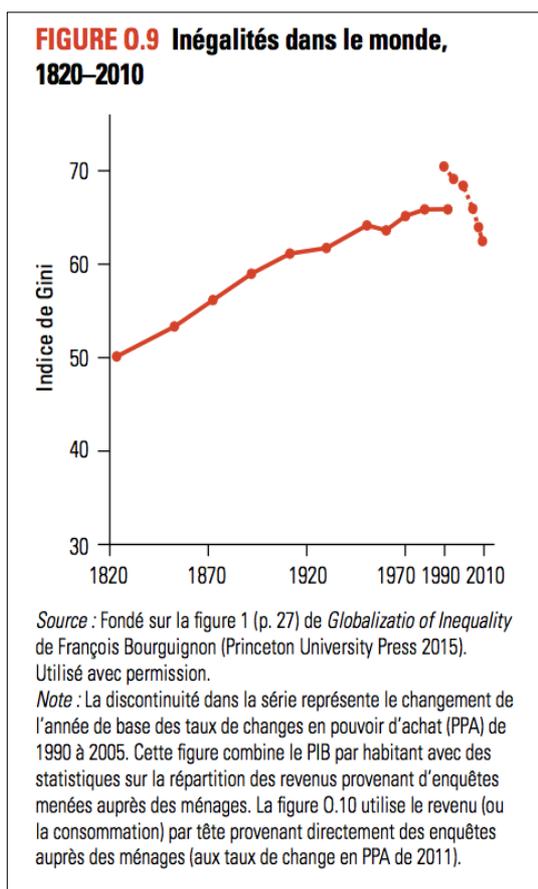


Figure 1 Inégalités dans le monde (source : Banque Mondiale, 2016)

« Les données remontant aux années 1990 montrent que les inégalités de revenu ou de consommation ont été réduites sensiblement dans le monde entier, quel que soit le lieu de résidence. C'est la première réduction depuis la révolution industrielle (figure 0.9). Cette diminution

sans précédent a eu lieu pendant une période d'intégration mondiale croissante. Les inégalités dans le monde n'ont cessé de se creuser depuis 1820 jusqu'aux années 1990. Puis l'indice de Gini a été ramené à 62,5 en 2013, cette baisse ayant commencé à être plus nette en 2008, lorsque cet indice était de 66,8 (figure O.10).

La diminution des inégalités dans le monde était due à une convergence des revenus moyens à travers les pays, stimulée par la hausse des revenus dans les pays fortement peuplés comme la Chine et l'Inde. En conséquence, les inégalités entre les pays ont diminué. En revanche, les inégalités à l'intérieur des pays, l'autre composante des inégalités mondiales, ont eu une incidence plus importante sur les inégalités mondiales » (Banque Mondiale, 2016, p.10-11).

Malgré ce récent infléchissement du point de vue des revenus et de la consommation, les inégalités socio-économiques entre pays restent d'importance. Par exemple, alors qu'en 2011 les pays membres de l'Union Européenne comptaient en moyenne 3,5 médecins pour 1000 habitants, les *pays les moins avancés*³² n'en comptaient que 0,2³³. Au niveau infranational le même tableau se répète. Le taux de pauvreté des enfants aux États-Unis - pays au PIB par habitant le plus élevé au monde en 2014 - est en augmentation et atteignait la même année 32,2 % selon l'Unicef. En 2018, l'organisation non-gouvernementale Oxfam relève que « 42 personnes détiennent à elles seules autant que les 3,7 milliards de personnes les plus pauvres » (Vázquez Pimentel et al., 2018, p.8). En 2010, les épidémiologistes américains Richard Wilkinson et Kate Pickett soulignaient le lien entre fort taux d'inégalités et présence accrue de problèmes sociaux et sanitaires tels que l'obésité, la santé mentale ou encore la consommation de drogue (Wilkinson et Pickett, 2013, p.255) :

« La plupart des grands problèmes sanitaires et sociaux du monde riche sont plus fréquents dans les sociétés inégalitaires, que ce soit parmi les pays riches et développés ou parmi les cinquante États américains. Dans un cas comme dans l'autre, les relations mises en évidence sont trop significatives pour qu'on puisse les rejeter en les considérant comme de simples faits du hasard. Nous ne saurions trop sous-estimer l'importance de ces relations. En premier lieu, les écarts observés entre sociétés plus ou moins égalitaires sont élevés (le degré de fréquence des problèmes peut être trois à dix fois supérieur dans les sociétés plus inégalitaires). De plus, ces écarts ne constituent en rien des différences entre groupes de personnes à « haut risque » et groupes à « faible risque », qui ne s'appliqueraient qu'à une petite fraction de la population ou

³² L'Organisation des Nations Unies a défini une liste de quarante-huit pays qu'elle considère les plus pauvres et vulnérables et qu'elle nomme « pays les moins avancés ». Cette liste a été établie en croisant divers indicateurs de développement économique et humain.

³³ Source : Indicateurs du développement dans le monde, « Physicians (per 1,000 people) », Groupe Banque Mondiale (en ligne), <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.MED.PHYS.ZS>, consulté le 11 avril 2017.

seulement aux pauvres ; ils concernent bel et bien la prévalence de divers problèmes qui touchent des populations entières » (Ibid.).

Les sociétés inégalitaires sont ainsi des sociétés plus vulnérables. Wilkinson et Pickett se sont également attachés à démontrer combien les contextes inégalitaires augmentent l'importance accordée par les individus à « l'évaluation du moi social ». Cette image de nous-mêmes que nous renvoie la société, et qui influe sur l'estime de soi par la honte ou la fierté, est de plus en plus génératrice d'anxiété (Ibid., p.88). Ils établissent ainsi un lien fort entre l'attachement accru à un statut social fragilisé dans les sociétés inégalitaires et l'augmentation de la violence :

« L'inégalité accrue exacerbe les enjeux de cette compétition pour le statut social. En d'autres mots, le statut est plus important encore. [...] L'association entre inégalité et violence est évidente et cohérente. Elle a été mise au jour dans des périodes et des configurations très disparates. Des éléments probants sur la corrélation étroite entre les points hauts et bas de l'inégalité et de la violence ont montré que si l'inégalité baisse, le niveau de violence diminue à sa suite. Quant à la pertinence évolutionniste de la honte et de l'humiliation, elle apporte une explication plausible à la violence accrue dont souffre les sociétés plus inégalitaires » (Ibid., p.218).

Généralisant vulnérabilités et violences, l'augmentation des inégalités socio-économiques est ainsi un défi contemporain majeur. Mais l'ère moderne a également conduit à une dégradation environnementale sans précédent. Celle-ci, décelable jusque dans les strates géologiques terrestres, est l'un des traits de ce que le chimiste de l'atmosphère Paul J. Crutzen baptisa du nom d'*Anthropocène*. L'Anthropocène désigne une nouvelle ère géologique. L'entrée dans cette ère géologique aurait été principalement provoquée par l'humanité qui, de facto, serait devenue une force géologique³⁴. Si un débat existe quant à la datation exacte de l'Anthropocène, plusieurs voix convergent pour faire coïncider son début avec celui de la révolution industrielle et du capitalisme dominant, allant jusqu'à le rebaptiser « Capitalocène » (Moore, 2016). Ainsi, les historiens Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Frescoz notent que « par rapport à 1750, du fait des émissions humaines, l'atmosphère s'est "enrichie" de + 150 % de méthane (CH₄), de + 63% de protoxyde d'azote (N₂O), et de + 43% de dioxyde de carbone (CO₂) » (Bonneuil et Frescoz, 2013, p.20). Pire encore,

³⁴ « The term Anthropocene suggests: (i) that the Earth is now moving out of its current geological epoch, called the Holocene and (ii) that human activity is largely responsible for this exit from the Holocene, that is, that humankind has become a global geological force in its own right » (Steffen et al., 2011).

depuis la seconde moitié du XXème siècle, une “grande accélération“ de la dégradation semble à l’œuvre, que l’on peut déceler via des indicateurs du système-Terre tels que la concentration atmosphérique en dioxyde carbone, la dégradation de la biosphère terrestre, l’acidification des océans, ou la concentration atmosphérique en méthane. Cette dégradation semble fortement corrélée à une explosion des indicateurs socio-économiques tels que la population mondiale, les investissements directs étrangers, le nombre de véhicules motorisés ou encore la population urbaine mondiale (Steffen et al., 2015 ; Steffen et al., 2004). Or l’Anthropocène ne semble pas devoir être, comme son nom pourrait le laisser croire, l’ère de la toute-puissance humaine et de la géo-ingénierie salvatrice. Bien au contraire, caractérisé par des rétroactions innombrables et des effets de seuils aux conséquences obscures, il nous plonge dans une profonde incertitude. Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz écrivent ainsi :

« Les nouveaux états dans lesquels nous lançons la Terre seront porteurs de dérèglements, pénuries et violences qui la rendront moins aisément habitable par les humains. [...] L’Anthropocène s’annonce violent. Il pourrait s’avérer plus conflictuel, plus insidieusement barbare que ne le furent les guerres mondiales et les totalitarismes du XXème siècle. Habiter moins effroyablement la Terre devient l’enjeu du XXIème siècle sous peine de secousses politiques et géopolitiques majeures » (Bonneuil et Fressoz, 2013, p.38-43).

L’Anthropocène semble être un « point de non-retour » (Bonneuil et Fressoz, 2013) signant le début d’une nouvelle ère de vulnérabilité accrue qui pourrait bien, si nous ne nous y adaptons pas rapidement, ajouter encore dramatiquement à l’essor de la violence dans notre monde.

Ainsi, qu’elles proviennent de l’accroissement des inégalités ou de la dégradation rapide de notre environnement, les vulnérabilités et violences en plein essor nécessitent une remise en cause profonde et urgente du régime conventionnel dominant et de celui qui est devenu son corollaire après avoir été l’une de ses sources : le système économique dominant. Il ne s’agit pas seulement d’agir pour empêcher l’aggravation de ces vulnérabilités qui – d’autant plus en ce qui concerne celles liées à l’Anthropocène - sont aujourd’hui pour certaines déjà présentes et inéluctables (Godard, 2015, p.131-135), mais également d’agir pour éviter la flambée des violences qui pourraient en résulter. Or une telle mutation des repères conventionnels ne saurait

être imposée ou choisie. Certains travaux semblent cependant indiquer qu'elle serait aujourd'hui en cours.

D'une soutenabilité nécessaire à une soutenabilité souhaitée

L'identité de nos patients moraux, c'est-à-dire de ceux – humains ou non – dont nous reconnaissons la dignité, et vis-à-vis desquels nous pouvons nous sentir en conséquence responsables, connaît actuellement une triple mutation majeure correspondant aux enjeux écologiques et sociétaux de notre temps. Si dès la fin des années 1960, depuis les premiers clichés de la planète Terre dans son ensemble pris depuis l'espace, l'unicité de notre Monde nous est apparue (Lussault, 2013, p.18-21), le monde globalisé que nous connaissons actuellement et l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication n'ont fait que renforcer la portée spatiale de nos actions et la conscience que nous en avons. De même, les répercussions de nos actions s'étendent de plus en plus dans le temps, parfois de façon si considérable qu'il nous est bien difficile de penser ces échelles temporelles sans craintes tant elles nous dépassent. Comment ne pas citer le débat suscité dans plusieurs pays par le cas des déchets radioactifs de haute activité à vie longue, dont la radioactivité sera problématique durant plusieurs centaines de milliers voire de millions d'années ? La collectivité de nos patients moraux s'étend donc aussi dans le temps, incluant également les générations futures, à des horizons temporels quasi-incommensurables : « la référence aux générations futures, au-delà de toutes les difficultés de définition qu'elle soulève, fait éclater les cadres traditionnels de référence de l'intérêt général » (Gautier et Valluy, 1998). Une autre mutation tient enfin à la redéfinition des relations entre humains et non-humains. Les travaux de Jean-Paul Bozonnet fondés sur les résultats de la *European Values Study* de 2008 nous apprennent qu'en Europe occidentale, en Europe du Nord et en Europe méditerranéenne, plus de 55% des personnes interrogées adhèrent plutôt à un rapport écocentriste à la nature, c'est-à-dire considèrent faire partie d'un écosystème au sein duquel chaque membre humain ou non-humain est digne de respect. Les écocentristes sont en bien plus large proportion que les prométhéens modérés ou les théocentriques affirmés qui ne représentent respectivement que moins de 30% et moins de 4% de l'échantillon. S'ajoute à ces données le fait que les théocentriques

sont les plus âgés, les prométhéens majoritairement d'âge mûr et les écocentristes les plus jeunes. C'est ainsi une mutation « post-industrielle et post-religieuse » dans notre rapport à la nature qui semble se dessiner en Europe (Bozonnet, 2014, p.89-104). Au niveau mondial, l'environnement naturel semble également devenir un patient moral. Durant la vague 2010-2014 de la *World Values Survey*, la question suivante était soumise aux enquêtés :

« Maintenant je vais brièvement décrire quelqu'un. En utilisant cette carte, pouvez-vous s'il vous plaît indiquer pour chaque description si cette personne est tout à fait comme vous, est comme vous, est plutôt comme vous, n'est pas comme vous, ou n'est pas du tout comme vous ? : "Prendre soin de l'environnement est important pour cette personne ; faire attention à la nature et économiser les ressources vitales" »³⁵.

Au cours de cette enquête, seuls 10,1 % des interrogés iraqiens ont répondu que cette personne n'était pas comme eux, ou pas du tout comme eux. Cette proportion était de 16,4% au Rwanda, 11% aux Etats-Unis, 9,3% en Thaïlande et seulement 5,2% au Pérou³⁶. La responsabilité de l'humain d'aujourd'hui ne porte ainsi plus seulement sur les seuls membres humains de la société à laquelle il appartient. Il semble également responsable vis-à-vis de l'environnement naturel, de ceux qui sont éloignés de lui dans l'espace et de ceux qui sont éloignés de lui dans le temps. Si les résultats de la *European Value Study* de 2008 indiquent une croyance encore majoritaire – bien que faiblement - dans la capacité des humains à maîtriser la biosphère, ils mettent aussi en avant une forte prise de conscience de notre vulnérabilité de la part des citoyens européens. Ainsi, si 51,1% des interrogés se déclarent encore d'accord ou tout à fait d'accord avec la proposition « Le génie de l'Homme permettra que la Terre reste vivable », 73,8% des interrogés se déclarent d'accord ou tout à fait d'accord avec la proposition « Si les choses continuent sur leur lancée, nous allons bientôt vivre une catastrophe écologique majeure » (Ibid.). Il convient enfin de noter que, bien que ces grandes enquêtes soient par certains aspects critiquables (par exemple du point de vue de la « décontextualisation des indicateurs » ou de la traduction des questions (Bréchon, 2002)), elles permettent un intéressant aperçu des grandes tendances au niveau global. Pierre Bréchon indique ainsi :

³⁵ « Now I will briefly describe some people. Using this card, would you please indicate for each description whether that person is very much like you, like you, somewhat like you, not like you, or not at all like you ? : "Looking after the environment is important to this person; to care for nature and save life resources" » (V78, WVS 2010-2014)

³⁶ Pour ces pays, entre 0,8% et 3,4% des interrogés n'ont pas répondu ou ont déclaré « ne pas savoir ».

« On pourrait multiplier les mises en garde et montrer tous les pièges qui attendent le chercheur dans la comparaison internationale des données. On pourrait aussi en rajouter sur les biais, les à-peu-près, les différentes limites de ces outils. Mais ce serait risquer d'induire chez le lecteur non familiarisé avec les données d'enquêtes une erreur d'optique. Il risquerait de conclure : puisqu'il y a tant de biais, pourquoi se fatiguer ? Contentons-nous des stéréotypes sur les différentes sociétés, contentons-nous de penser et de savoir être brillant, il n'y a pas de critères de scientificité en sciences sociales, mieux vaut donc dire librement ce qu'on pense et ne pas chercher à vérifier des informations par des chiffres et par de l'empirie besogneuse. Une telle attitude serait tout à fait déplacée. Les indicateurs d'enquêtes sont à la fois des produits fragiles et pourtant très résistants, ils disent des choses importantes sur les différentes sociétés concernées et leurs évolutions » (Bréchon, 2002).

Au-delà de cette mutation relative à la nature de nos patients moraux, caractérisée notamment par les travaux quantitatifs cités, de nouveaux principes conventionnels semblent aujourd'hui émerger. C'est le sens de l'analyse conventionnaliste – et qualitative - de quatre « initiatives territoriales innovantes » (Buclet, 2011b) qu'a proposé Nicolas Buclet en 2011 : la joint-venture agroalimentaire Grameen-Danone (entre l'organisation non-gouvernementale *Grameen Foundation* et le géant français de l'agro-alimentaire Danone), le centre commercial alternatif italien "*Città dell'altra economia*", le mouvement international pour une alimentation « bonne, propre et juste » "*Slow Food*" et le projet "*Usinette*", tenant à la fois des *fablabs* et des *hackerspaces*. Ces initiatives semblent guidées par un ensemble de principes d'actions communs qu'il propose de synthétiser ainsi :

	Grameen- Danone	Città dell'altra economia	Slow Food	Usinette
Autonomie des individus, <i>capabilité</i> (SEN, 1999)	Promouvoir la capacité des populations pauvres du Bangladesh à répondre à leurs propres besoins	Objectif : « valoriser la capacité de chacun »	Droit des peuples à la souveraineté alimentaire	Chacun doit pouvoir produire des machines, abordables financièrement et techniquement, lui permettant de produire les objets dont il a besoin
Proximité physique et inscription dans une logique territoriale	Construire de très petites usines afin de répondre localement aux besoins locaux. Implication de fournisseurs locaux.	Promotion économies et produits locaux à partir de technologies et de filières de production adaptées aux lieux et aux ressources disponibles	Sauvegarde des cuisines locales, des productions traditionnelles, des espèces animales et végétales	La production doit reposer sur la mobilisation de ressources de proximité géographique (savoirs locaux, matériaux locaux). Le réseau favorise l'entraide entre acteurs proches physiquement

Proximité organisationnelle	Réduction de la chaîne logistique. Rôle clef du réseau des « dames Grameen »	Possibilité de recourir à des monnaies solidaires.	Organisation commune aux diverses communautés locales. Importance du réseau d'acteurs	Importance des « Hackerspaces » en tant que lieux virtuels d'échange de compétences venant compléter les Fab Labs
Proximité institutionnelle	« Les gens doivent considérer l'usine comme leur usine ». Lien entre l'initiative et la charte Grameen	Attitude coopérative et solidaire des entreprises. Relations entre individus et organisations économiques selon les principes de réciprocité, de parité, de coopération et de solidarité. Échanges entre territoires non contigus mais partageant les mêmes valeurs	Des territoires reliés par les valeurs mais indépendants et multiples : rapports paritaires dans les échanges	Importance des relations de réciprocité au sein des « Hackerspaces »
Partage des connaissances constituées	Rien n'est dit sur ce point	Partage d'une connaissance approfondie des caractéristiques qualitatives du produit et des coûts réels pour la société (règle de transparence). Importance du partage d'expériences	Université des Etudes de Sciences Gastronomiques Maison d'édition	Recours à l'open source. Co-construction des ressources disponibles pour les adhérents au réseau
Participation des acteurs à la définition des objectifs et des pratiques	Dans le « système Grameen » les actionnaires sont les emprunteurs	Discussion sur objectifs et pratiques à la « Table de l'autre économie »	Assises du mouvement tous les deux ans et discussion sur l'évolution du mouvement	Discussion active au sein du « hackerspace ». Participation croisée et non hiérarchique
Lien avec les autres sphères	Lien assez fort avec la sphère marchande, mais changement de finalité de cette sphère (pas de distribution de dividendes)	Lien avec la sphère marchande, mais changement de finalité de cette sphère (pas de distribution de dividendes). Partenariat avec la ville de Rome.	Lien avec la sphère marchande (restaurants Slow Food) mais chacun devrait pouvoir accéder au Slow Food (suppression de la barrière de solvabilité)	Pas de liens prévus, même si les utilisateurs des Fab Lab répondent occasionnellement à des commandes marchandes
Objectifs écologiques	Aucun objectif établi mais usine conçue pour un moindre impact environnemental	Recherche du moindre impact écologique. Importance de la sobriété des consommateurs	Soutien à une agriculture moins intensive et plus écologique	Produire essentiellement à partir de ressources de récupération

Tableau 1 Les principes d'action des initiatives (Buclet, 2011b).

Nicolas Buclet note à propos des caractéristiques communes de ces initiatives qu'« en ce qu'elles constituent des principes d'action, elles sont potentiellement porteuses de l'essor d'un régime conventionnel alternatif au régime conventionnel dominant » (Ibid.). En conséquence, « pourrait alors émerger une véritable *action ensemble* permettant à la multitude des interactions humaines locales de converger dans le sens d'un développement durable » (Ibid.).

Conclusion

Aux débuts de l'économie du développement, ses théories pionnières se caractérisaient par un ancrage non-dit dans une occidentalité-centrisme capitaliste et moderne. Cela a eu pour effet la formation de courants fortement critiques de la notion de développement, dont l'*après-développement*, qui appelle à l'abandon de cette dernière. En proposant au début des années 1980 son approche du *développement humain* – selon laquelle le développement est un processus visant à atteindre « une vie que l'on a des raisons de valoriser » (Sen, 1999, p.74 cité par Bénicourt, 2006) - Amartya Sen a ouvert une voie permettant de mobiliser la notion de développement de façon consciemment située. C'est à travers cette approche - articulant dynamiques individuelles et collectives - que nous analysons ici ce type de processus.

La soutenabilité – sociale et environnementale - semble actuellement devenir, au-delà d'une seule nécessité, une aspiration émergente chez les citoyens (Bozonnet, 2014 ; Buclet, 2011b). La notion de développement soutenable, en tant que processus tendant à réaliser de façon pérenne les aspirations sociales d'une société attentive aux enjeux écologiques et aux inégalités socio-économiques, semble ainsi pleinement pertinente aujourd'hui. Ces conclusions sont à rapprocher de l'analyse du *commun* proposée par Pierre Dardot et Christian Laval en 2014 dans leur ouvrage « *Commun. Essai sur la Révolution au XXIème siècle* » (Dardot et Laval, 2014). Ils y définissent le commun comme une « obligation que tous s'imposent à eux-mêmes » (Ibid., p.55) et qui oriente « l'activité collective des individus » (Ibid., p.19). Celui-ci constituerait un potentiel « au-delà du capitalisme » (Ibid., p.11), régulé par un faisceau de principes communs émergents, alternatifs au régime conventionnel dominant et caractérisés notamment par leur prise en compte des enjeux de soutenabilité. Dans le prochain chapitre, partant de cette grille du commun, nous soulignerons l'importance accrue de l'échelle territoriale pour la mise en œuvre d'un développement soutenable, avant de proposer la notion de communauté territorialisée.

Chapitre 2 - Le développement soutenable au prisme du commun : entre globalité et territorialité

Envisager un développement soutenable fait aujourd'hui sens car la soutenabilité n'est plus seulement une nécessité : elle est aussi une aspiration sociale naissante au niveau global. Cependant, la mise en œuvre d'un tel processus n'est pas sans contraintes. Dans l'approche du développement humain, le développement d'une société, en tant que processus pérenne de « mise en valeur des libertés réelles auxquelles aspirent les gens » (Sen, 2003, p.77), ne peut aller tout d'abord sans l'existence d'un système politique démocratique, bien que celui-ci n'en soit nullement une condition suffisante. Dans cette approche, il est considéré que :

« Les démocraties sont plus performantes que les régimes autoritaires pour gérer les conflits. À l'encontre de certains hommes politiques qui jugent la démocratie porteuse d'une instabilité sociale néfaste pour le développement, des études empiriques sont convoquées pour montrer que les agitations sociales et politiques ainsi que les changements de majorité au pouvoir – certes plus fréquents que dans les dictatures – ne gênent pas le développement [...]. Par ailleurs, les démocraties sont mieux à même de calmer les conflits intérieurs pour qu'ils ne se transforment pas en crises politiques ouvertes génératrices d'instabilité économique » (Marchesin, 2004).

Marchesin poursuit en évoquant les conclusions d'Amartya Sen quant à l'intérêt d'un système démocratique dans la prévention des catastrophes et dans les processus d'apprentissage collectif car, « en facilitant la diffusion de l'information et l'organisation de débats publics, les démocraties favorisent la vulgarisation du savoir et la transformation des comportements » (Ibid.). Sen développe ainsi ces deux derniers points en partant de l'analyse du cas des famines :

« Les rigueurs d'une famine n'accablent que la population qui souffre, pas le gouvernement au pouvoir. Les dirigeants n'ont jamais faim. Mais quand le gouvernement est responsable devant la population et quand il y a un journalisme d'information libre et une critique publique non censurée, les gouvernants aussi sont incités à faire de leur mieux pour éradiquer les famines. [...] Le second lien spécifique entre démocratie et prévention des famines concerne le rôle informationnel du débat public, plus ample encore que sa fonction d'incitation » (Sen, 2010, p.408-410).

Notons en outre qu'en 2008, suivant les pays, entre 81% et 99% des interrogés lors de la *European Value Survey* se déclaraient plutôt d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation « La démocratie peut poser des problèmes mais c'est quand même mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement » (Dompnier, 2014, p.66). Au niveau mondial, la démocratie semble également être très importante aux yeux des citoyens. Si nous reprenons les exemples de l'Iraq, du Pérou, du Rwanda, de la Thaïlande et des Etats-Unis, pour la vague d'enquête 2010-2014 de la *World Values Survey* (V140, WVS, 2010-2014), en moyenne 77,9% des interrogés pour ces pays mettaient une note comprise entre 7 et 10 à l'importance de la démocratie à leurs yeux (sur une échelle de 1 à 10, 10 signifiant « absolument importante »).

L'attention à l'environnement implique quant à elle une coordination tant entre les individus qu'entre les groupes humains, afin de contraindre l'agir humain aux limites de cet environnement fini. Pour le dire autrement, la poursuite d'objectifs écologiques nécessite la reconnaissance et l'adaptation de l'agir humain au constat qu'il « n'est d'autre lieu possible à l'exercice réciproque de nos libertés que la biosphère et ses limites propres » (Bourg et Whiteside, 2010, p.39). Dans la perspective d'un développement soutenable, cette coordination ne saurait résulter d'une imposition tyrannique. En conséquence, si l'attention à l'environnement nécessite la *coordination* et la *limitation* de l'agir humain, le développement soutenable nécessite quant à lui une *co-obligation* volontaire entre les individus et entre les groupes humains et une *autolimitation* de leur agir, c'est-à-dire une responsabilité de tous envers tous.

Dans ce chapitre, nous allons questionner plus avant les modalités permettant cette co-obligation entre les humains, nécessaire à la poursuite d'un développement soutenable. Pour ce faire, nous allons tout d'abord revenir sur la grille du commun proposée par Pierre Dardot et Christian Laval (Dardot et Laval, 2014). Puis, dans un deuxième temps, nous établirons, à l'aide de la psychologie environnementale, que l'échelle territoriale est déterminante pour la mise en œuvre efficace d'un développement soutenable, celle-ci facilitant le déploiement d'un agir responsable.

Enfin, nous concluons le chapitre en proposant la notion de communauté territorialisée, au-delà du territoire et des proximités.

1. La grille du commun : la co-obligation, entre globalité et localité

Dès les années 1960, la politiste américaine Elinor Ostrom s'interroge de façon empirique quant aux modalités collectives et institutionnelles de prise en charge des problèmes liés à l'utilisation de « ressources communes » (Ostrom, 2010, p.9), une ressource commune étant ici définie comme « un système de ressources suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation » (Ibid., p.44). Ses travaux s'intéressent avant tout aux ressources naturelles et aboutiront en 1990 à la publication de l'ouvrage « *Governing the Commons : The Evolution of Institutions for Collective Action* » (Ostrom, 1990)³⁷ au sein duquel elle expose sa théorie des biens communs. Elinor Ostrom y propose une alternative à trois théories alors majoritairement utilisées pour traiter des problèmes d'usage des ressources communes : la « tragédie des biens communs, « le dilemme du prisonnier » et la « logique de l'action collective » (Ostrom, 2010, p.14-19). Le modèle de la « tragédie des biens communs » de Garrett Hardin (Hardin, 1968), prédit qu'un usage en commun de certaines ressources conduit inéluctablement à l'épuisement de celles-ci si leur quantité est limitée et que les usagers adoptent tous un comportement économiquement rationnel, au sens de la théorie économique standard. Par ailleurs, selon les résultats du « dilemme du prisonnier » (Dawes, 1973), « des stratégies rationnelles individuelles conduisent à des résultats irrationnels sur le plan collectif » (Ostrom, 2010, p.17), ce qui concorde avec l'analyse de Garrett Hardin. Enfin, selon le modèle dit de la « logique de l'action collective » (Olson, 1965) :

« à moins que le nombre d'individus soit assez réduit ou qu'une forme de contrainte ou tout autre dispositif particulier destiné à faire en sorte que les individus agissent en vue d'atteindre l'objectif commun existe, des individus rationnels et intéressés n'agiront pas de manière à réaliser leurs intérêts communs ou collectifs » (Ibid., cité in Ostrom, 2010, p.18).

Le problème, selon Elinor Ostrom, est que ces théories sont devenues des prescriptions pour l'action publique (Ostrom, 2010, p.20-21), alors qu'elles se révèlent

³⁷ Par commodité, nous utiliserons ici la traduction française de cet ouvrage, publiée en 2010 (Ostrom, 2010).

souvent empiriquement fausses. Elles ont ainsi guidé nombre de politiques publiques, incitant tantôt à un contrôle strict de l'État sur les ressources naturelles, tantôt à la privatisation de ces ressources, supposant toutes que « l'imposition d'une solution par un acteur externe [est] le "seul moyen" de résoudre un dilemme de biens communs » et que « les individus qui partagent un bien commun sont inéluctablement pris dans un piège dont ils ne peuvent s'échapper » (Ibid., p.27). En conséquence, Elinor Ostrom propose un modèle alternatif selon lequel les acteurs peuvent eux-mêmes « conclure des accords contraignants en vue de s'engager dans une stratégie coopérative qu'ils élaboreront eux-mêmes » (Ibid., p.28) afin de gérer des ressources communes.

Les travaux d'Elinor Ostrom ont connu de nombreux développements, notamment en lien avec d'autres types de ressources telles que la connaissance scientifique ou l'art (Coriat, 2015). Ceux-ci ont été toutefois majoritairement développés en partant de la caractérisation de certaines ressources, qui auraient plus que d'autres vocation à être des biens communs, et s'intéressent aux différents régimes de propriété et/ou de prise en charge collective de ces ressources. En conséquence, ces travaux ont pour point de départ en premier lieu la qualification précise de ces ressources et dans un deuxième temps le détail des dispositifs permettant leur appropriation et leur gestion collective. A rebours, le philosophe Pierre Dardot et le sociologue Christian Laval ont proposé en 2014 une grille visant à « refonder le concept de commun » (Dardot et Laval, 2014, p.20), où l'accent est mis sur ce dernier en tant que « principe politique » (Ibid., p.55). Selon eux, le commun est par essence inappropriable et donc ne saurait faire « l'objet d'un droit de propriété » (Ibid., p.233). Au lieu des ressources, c'est l'action collective des individus qui est au cœur de leur approche.

La grille du commun de Pierre Dardot et Christian Laval prend racine dans le constat des « crises » et « désastres » (Ibid., p.11) engendrés par le régime conventionnel – capitaliste - encore aujourd'hui dominant (Buclet, 2011a), que nous avons évoqués au Chapitre 1 : une dégradation inquiétante et sans précédent de la biosphère et une dramatique augmentation des inégalités socio-économiques. Ils nomment ainsi « tragédie du non-commun » (Dardot et Laval, 2014, p.14) le fait que

« l'idée d'un destin commun de l'humanité ne s'impose toujours pas », cette tragédie tenant selon eux à ce que l'humanité « est dominée par des groupes économiques, des classes sociales et des castes politiques qui, sans rien céder de leurs pouvoirs et de leurs privilèges, voudraient prolonger l'exercice de leur domination par l'entretien de la guerre économique, le chantage aux chômage, la peur des étrangers », constatant que « l'impasse dans laquelle nous nous trouvons témoigne du désarmement politique des sociétés » (Ibid., p.14). En conséquence, les deux auteurs développent un argumentaire à charge contre l'État dans son rôle et sa forme actuels.

Dans son rôle tout d'abord : étant subordonné aux « pouvoirs économiques », le rôle principal de l'État est selon eux actuellement « de plier la société aux contraintes du marché mondial » (Ibid., p.14). Ils considèrent ainsi qu'il a aujourd'hui « moins pour but d'administrer une population pour améliorer son bien-être que de lui imposer la dure loi de la mondialisation » (Ibid., p.14). Plus encore, ils notent que l'État a œuvré, par la privatisation, à la spoliation « de ce qui pouvait être regardé comme le fruit du travail commun ou bien relevait de l'usage commun » (Ibid., p.15), le faisant passer « aux mains de groupes particuliers oligarchiques » (Ibid., p.15). Et de conclure :

« La propriété publique est alors apparue non pas comme une protection du commun, mais comme une forme "collective" de propriété privée réservée à la classe dominante, laquelle pouvait en disposer à sa guise et spolier la population selon ses désirs et ses intérêts » (Ibid., p.15).

Dans sa forme ensuite : ils considèrent l'État centralisé comme « profondément autoritaire et antidémocratique » (Ibid., p.546). Cette seconde critique est à rapprocher de travaux issus du courant de la "démocratie radicale" selon lesquels les logiques représentatives et la concurrence électorale permanente aujourd'hui dominantes ne sont pas compatibles avec l'autogouvernement des citoyens par eux-mêmes. En 2011, les politistes Joshua Cohen et Archon Fung ont proposé une caractérisation des « déficits démocratiques des systèmes représentatifs concurrentiels » (Cohen et Fung, 2011) par rapport aux impératifs démocratiques que sont la responsabilité, l'égalité et l'autonomie politique des citoyens. Le premier point souligné par ceux-ci est la déresponsabilisation du citoyen que ce type de système implique et ses conséquences délétères quant à leur capacité à gouverner :

« Bien sûr, la compétition électorale offre aux citoyens la possibilité de juger par eux-mêmes des mérites des différentes lois et politiques adoptées, et de rendre les représentants responsables de

ces décisions. Mais, dans la mesure où la représentation est un instrument limité pour assurer la responsabilité des élus, les citoyens seront grandement tentés de déléguer la difficile évaluation substantielle des politiques à des politiciens professionnels. La capacité des citoyens risque par conséquent de s'atrophier. Dépourvus de mœurs et de compétences démocratiques, ils risquent de s'abstenir de tout jugement sur les affaires publiques, sauf en cas de situation dramatique, et s'exposent ainsi à juger médiocrement » (Ibid.).

Cohen et Fung mettent ensuite en avant la persistance des inégalités sociales et économiques dans les "systèmes représentatifs concurrentiels" malgré des cadres politiques formellement égalitaires :

« L'un des grands accomplissements des démocraties représentatives modernes a été d'imposer l'idée selon laquelle les individus devaient être traités comme ayant une importance égale dans les processus de décision collective assurés par les institutions politiques de l'État moderne. Une conséquence de l'égalité politique formelle est que le droit de suffrage, par exemple, ne doit pas dépendre de la propriété, du genre, de la race ou du statut social. Mais, même dans un tel cadre, les inégalités économiques et sociales façonnent les capacités d'influence politique au sein des systèmes représentatifs concurrentiels » (Ibid.).

Enfin, Cohen et Fung remarquent que les systèmes représentatifs concurrentiels ont tendance à substituer le lobbying et le marchandage à l'autogouvernement, empêchant ainsi les citoyens de décider par eux-mêmes collectivement des règles régissant leurs sociétés :

« Une troisième objection concerne l'incapacité du système représentatif concurrentiel à assurer l'une des ambitions démocratiques centrales, à savoir la promotion de l'autonomie politique en permettant au peuple de vivre selon des règles qu'il a lui-même édictées. Bien qu'une démocratie pluraliste ne puisse parvenir à un consensus politique parfait, une forme d'autogouvernement demeure possible, et la compétition électorale en est bien loin. Dans un système représentatif concurrentiel, les résultats politiques sont le fruit des capacités différenciées à mobiliser des groupes ; de l'équilibre des intérêts soutenus par des moyens financiers ou des électeurs ; des arrangements complexes de la fabrique législative ; ou encore des intérêts privés contrôlant les aspects du gouvernement qui les concernent le plus directement. Au mieux, ce processus reflète une négociation honnête entre des intérêts contradictoires, et non un idéal d'autogouvernement » (Ibid.).

Pierre Dardot et Christian Laval voient poindre, au sein « des mouvements, des luttes et des discours qui, ces dernières années, se sont opposés à la rationalité néolibérale un peu partout dans le monde » (Dardot et Laval, 2014, p.18), un potentiel « au-delà du capitalisme » (Ibid., p.11). Ainsi :

« Les combats pour la "démocratie réelle", le "mouvement des places", les nouveaux "printemps" des peuples, les luttes étudiantes contre l'université capitaliste, les mobilisations pour le contrôle populaire de la distribution d'eau ne sont pas des événements chaotiques et aléatoires, des éruptions accidentelles et passagères, des jacqueries dispersées et sans but » (Ibid., p.18-19).

Ces multiples réalités seraient toutes guidées par un même « principe politique » : le commun. Ils le décrivent comme un principe de co-obligation « que tous s'imposent à eux-mêmes » (Ibid., p.55). Cette co-obligation résulte selon eux de l'engagement collectif d'individus dans une même activité – c'est-à-dire d'un « agir commun » - et non d'une « appartenance qui serait donnée indépendamment de l'activité » (Ibid., p.23). Le commun est ainsi différencié chez Pierre Dardot et Christian Laval du « bien commun » et des « biens communs ». Le recours au premier constitue selon eux un écueil en ce qu'il reconduit « un certain nombre de postulats parfaitement antidémocratiques qui attribuent à l'État, ou à des « sages » ou à des « experts en éthique », ou encore à l'Église, le soin de dire ce qu'il est » (Ibid., p.25). Le recours aux seconds, quant à lui, est qualifié de « réification du commun » (Ibid., p.32). En considérant que certaines choses ont en elles-mêmes des propriétés qui les rendent par essence communes (Ibid., p.32), qu'elles soient insaisissables ou encore qu'elles soient inépuisables (Ibid., p.37), la théorie des biens communs pêche par un naturalisme qui limite très fortement le nombre des choses pouvant être des biens communs (Ibid., p.39-40). Ainsi, les « communs » ne sont pas des objets communs par nature. Ils sont au contraire, tout comme le commun, issus de l'action collective. Ils les définissent comme « des objets de nature très diverse » que les individus prennent en charge à travers leur activité collective (Ibid., p.19). Les deux auteurs ajoutent à leur grille la notion de « commune » en tant qu'« autogouvernement politique local » (Ibid., p.19) dont la construction est, elle aussi, guidée par le commun.

Au-delà d'une co-obligation, à travers leur « agir commun » les hommes produisent également « des normes morales et juridiques qui règlent leur action » (Ibid., p.23). Cette institution de nouvelles normes est le fait d'une « praxis instituante » (Ibid., p.405-451), c'est-à-dire de pratiques réflexives guidées par certains principes d'action et qui, lorsque ces principes sont partagés, en se multipliant, créent de nouveaux repères cognitifs transformant peu à peu ces principes en conventions³⁸. Ainsi, l'ensemble de normes régulant et produit par l'agir commun constitue peu à peu un faisceau de nouveaux principes conventionnels. Cependant, issues de praxis

³⁸ Pour plus de précisions, voir le Chapitre 4.

situées, les normes régulant l’agir commun le sont également. Dardot et Laval diront ainsi que :

« Le commun doit avoir des limites nettement définies, car il convient d’identifier la communauté concernée par le commun ; les règles doivent être bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs » (Dardot et Laval, 2014, p.150).

Pour le dire autrement, si le commun, de façon générale, est un « au-delà du capitalisme » (Ibid., p.11) naissant d’une praxis instituante englobant des pratiques diverses et foisonnantes, il n’est pas unique. Les normes le régulant ne sont pas absolument identiques en toutes situations. Elles s’apparentent davantage – au niveau global - à un ensemble d’ensembles situés de normes, convergents mais non-exactement identiques, c’est-à-dire à un ensemble de potentiels régimes conventionnels alternatifs situés, institués ou en cours d’institution, au sein de diverses communautés. Plus encore, la praxis instituante ne naît pas hors-sol, elle est ancrée dans des trajectoires historiques locales et particulières³⁹. Ces dernières ne sauraient cependant pas être qualifiées de déterminantes car il n’est pas possible de prédire avec précision ce qui émergera de tel ou tel contexte spatio-historique :

« la conduite des hommes [...] est toujours conditionnée par du donné, c’est-à-dire par ce qu’elle trouve devant elle sans l’avoir produit, et en ce sens, n’en déplaie à l’idéalisme, elle n’est jamais « activité pure » ; mais, en même temps, malgré ce tribut payé à ce dont elle hérite, elle n’est jamais simple « reprise du donné » et se révèle capable de faire surgir du nouveau, n’en déplaie au matérialisme passif, qui fait des hommes un simple produit des circonstances » (Ibid., p.437-438).

Dans le contexte actuel, des “agir commun“ alternatifs au régime conventionnel dominant - comme autant de « lignes de front » et de « zones de luttes où se joue la transformation de nos sociétés » (Ibid., p.455) - situés et caractérisés notamment par une prise en compte des enjeux de soutenabilité, semblent potentiellement porteurs d’un nouveau régime conventionnel alternatif (Buclet, 2011a).

³⁹ Pour plus de précisions, voir Chapitre 3.

2. Le territoire, échelle élémentaire déterminante pour un agir responsable

Un développement soutenable nécessite la co-obligation des humains entre eux, c'est-à-dire une coresponsabilité de tous envers tous. La responsabilité peut ici être comprise comme une « capacité d'autocontrainte » (Ballet et Mahieu, 2009, p.307), à travers un « ensemble de droits et d'obligations que reconnaît la personne » (Ibid., p.307) vis-à-vis de ses patients moraux et qui la « fonde ontologiquement »⁴⁰ (Ibid., p.307). Elle nécessite par conséquent une information fine des individus et des groupes quant aux impacts de leurs décisions et des actions en résultant sur leurs patients moraux.

En 2012, Jacques Theys écrivait que l'approche territoriale du développement soutenable était la « condition d'une prise en compte de sa dimension sociale » (Theys, 2012) :

« Une intervention à l'échelle territoriale a probablement plus de chance d'être efficace dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus commodes à contrôler, et les interdépendances entre acteurs plus aisées à prendre en compte » (Theys, 2012).

Le concept de territoire dépasse la simple dimension de l'étendue physique. Pour Claude Lacour « l'espace, devenu territoire s'analyse de plus en plus comme une organisation, un système constitué d'acteurs liés par des rapports sociaux, des rapports dynamiques qui évoluent dans le temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre eux » (Lacour, 2014, p.9). Là où l'espace n'avait qu'une dimension physique, le territoire est un objet pluridimensionnel, dépassant la simple proximité spatiale. Alexandre Moine définit quant à lui le territoire comme « un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part » (Moine,

⁴⁰ Ballet et Mahieu font ici référence à Hans Jonas, selon lequel « l'homme est le seul être connu de nous qui puisse avoir une responsabilité » (Jonas, 1998, p.76 cité par Ballet et Mahieu, 2009, p.307).

2006). Ce système, caractérisé par d'innombrables rétroactions en son sein, est néanmoins relativement ouvert dans la mesure où il est en lien avec les autres systèmes territoriaux qui l'entourent. Nous proposons ici de prolonger la réflexion de Jacques Theys quant à la favorabilité de l'échelle territoriale au déploiement d'un agir responsable, à l'aide de travaux issus de la psychologie environnementale.

La condition des humains du XXI^{ème} siècle est profondément paradoxale. Alors que leur puissance d'agir est telle que leurs actions peuvent avoir un impact planétaire global à différentes échelles spatiales et temporelles, la multitude des intentionnalités entre et au sein de chaque société, de chaque acteur, est telle que la Terre ressemble davantage à la Gaïa de James Lovelock évoquée par Bruno Latour, à un « antisystème » chaotique fait d'une foule de rétroactions positives et négatives, plutôt qu'à une totalité organisée tendant vers un même but (Latour, 2015, p.128-134). Dans le même temps, alors qu'il y a une véritable urgence à agir face aux inégalités socio-économiques et à la dégradation sans précédent de l'environnement, se projeter en acte à l'échelle planétaire semble bien difficile pour un habitant de la Terre-Gaïa tant la complexité y est à son paroxysme. Une telle situation – entre urgence d'agir, immensité potentielle de la puissance d'agir et capacité à se projeter limitée – semble fort périlleuse.

La psychologie environnementale nous renseigne sur le lien entre distance psychologique (hypothétique, sociale, spatiale ou temporelle) et capacité à se projeter à travers la théorie des niveaux de construit : plus la distance est faible (bas niveau de construit), plus nous nous projetons en acte, plus elle est élevée (haut niveau de construit) et plus nous nous projetons en idée (Trope et al., 2007).

	Bas niveau de construit	Haut niveau de construit
Distance	Proche Exemple : ici, moi, maintenant, certain	Lointaine Exemple : là-bas, les autres, dans le futur, incertain
Représentation	Basée sur des critères concrets, complexe et donc contextualisée	Basée sur des critères abstraits, simple et donc décontextualisée
	Relative au moyen de l'action, à sa faisabilité, au "comment"	Relative au but de l'action, à sa désidérabilité, au "pourquoi"

Tableau 2 Spécificités des niveaux de construit (Bonney et al., 2014, p.259).

Le psychologue environnemental Gabriel Moser s'est quant à lui intéressé au contrôle en tant que « perception des contingences entre le comportement et ses résultats » (Moser, 2009, p.44-48) :

« D'une manière générale, plus l'individu estime qu'il peut contrôler son environnement, plus ses comportements adaptatifs sont efficaces » (Ibid.).

Moser distingue différents niveaux spatiaux et sociaux, plus ou moins étendus, et différents degrés de contrôle leurs étant liés. Il note ainsi que « c'est bien entendu au niveau global, où il est demandé à l'individu d'agir en faveur de l'environnement, que l'absence de contrôle dans le sens de la perception de contingence entre le comportement et son résultat, est un obstacle de taille » (Ibid., p.48).

	Aspect physique de l'environnement	Aspect social de l'environnement	Type d'espace et de contrôle
Niveau I	Micro-environnements Espaces privé/habitat Espace de travail	Individu Famille	Espaces privés Contrôle étendu
Niveau II	Environnements de proximité, voisinage	Interindividuel Communauté	Espace semi-publics Contrôle médiatisé

	Espaces ouverts aux publics	Usagers, clients	
Niveau III	Environnements publics Villes ; villages	Habitants, Agrégats d'individus	Espaces publics Contrôle médiatisé
Niveau IV	Environnement global	Société Population	Pays, nation, planète Contrôle hypothétique

Tableau 3 Niveaux d'analyse socio-spatiaux (Moser, 2003, p.17, cité par Bonnefoy et al., 2014, p.247).

En tant qu'arènes de proximité, les territoires semblent ainsi très favorables à un agir responsable. Leur échelle réduite permet aux individus de se projeter davantage en acte et de mieux percevoir le lien entre leurs décisions, leurs activités et leurs résultats. Certains dispositifs tels que les diagnostics de type métabolisme territorial ou encore l'équipement permanent d'espaces en instruments de mesure de la qualité environnementale semblent de plus à même - si une médiation scientifique efficace les rend accessibles à tous – de renforcer l'information des citoyens, leur connaissance de leur écosystème et leur perception des effets dans le temps et dans l'espace de leurs actions. Il semble en effet plus aisé pour les humains d'aborder finement à cette échelle réduite la complexité de leurs interactions entre eux, mais aussi avec les non-humains, qu'à une échelle globale tant celles-ci sont diverses et nombreuses.

Cependant, un développement soutenable nécessite une responsabilité qui dépasse la seule arène territoriale, car les effets de nos actions dépassent bien souvent cette échelle. De même que nos appartenances et nos identités individuelles sont multiples, aucun territoire n'est complètement autonome, pas plus au sein de la biosphère que dans le monde interconnecté et globalisé que nous habitons. Ainsi, agir de façon responsable nécessite du lien entre les territoires afin que les individus et les groupes – au fait (ou tout du moins le plus possible) des conséquences délocalisées dans le temps ou l'espace de leurs actions - puissent optimiser la connaissance et le contrôle qu'ils ont sur celles-ci. La mise en œuvre de coopérations ponctuelles ou permanentes entre territoires peut de plus s'avérer nécessaire, au-delà d'une simple interconnaissance, tant nos appartenances et nos interdépendances sont diverses et

imbriquées, que ce soit pour agir avec plus d'ampleur, par solidarité ou pour traiter d'enjeux ontologiquement transterritoriaux. Le questionnement central est alors le suivant :

« Comment des dynamiques engagées dans des sphères sociales différenciées peuvent-elles trouver des articulations ? Comment peuvent se construire des arrangements institutionnels faisant tenir ensemble des intérêts collectifs potentiellement hétérogènes et susceptibles de varier selon les niveaux et les sphères d'activité ? » (Rumpala, 2010, p.93).

En réponse à cette interrogation, Yannick Rumpala évoque des systèmes politiques de nature rhizomorphe – faits de réseaux qui se font et se défont au gré des contingences - permettant une organisation plastique entre autonomie et nécessité de lien. Ce type de configurations pourrait ainsi permettre de dépasser l'échelle territoriale, car des enjeux peuvent « mettre en relation des territoires éloignés et créer des formes de solidarité » (Ibid., p.101). Il ajoute qu'à travers la forme rhizomorphe :

« le processus de coordination peut provenir d'une configuration polycentrique et avancer en empruntant les voies d'une gamme de réseaux différents, laissant la possibilité d'une pluralité de relations et d'une multitude d'ajustements plus ou moins alignés » (Ibid., p.139).

Dans la même veine, les politistes Joshua Cohen et Archon Fung évoquent quant à eux une articulation entre des dispositifs participatifs-délibératifs, l'espace informel et le système représentatif afin de dépasser cette tension entre une territorialité et une globalité tout aussi nécessaires. Selon eux les dispositifs participatifs-délibératifs sont idéalement tels que :

« N'importe quel citoyen [ait l'opportunité] de participer à des délibérations ayant une influence décisionnelle directe, et qu'en même temps ceux qui participent soient en réseau avec d'autres citoyens avec lesquels ils peuvent converser informellement, même si ces derniers ne prennent pas part directement à la décision. [...] Les institutions participatives-délibératives promeuvent l'autogouvernement en soumettant les politiques et les actions des agences gouvernementales à une règle de raison publique. Quand certaines mesures ou décisions antérieures sont évaluées à la lumière d'une délibération collective comme étant irraisonnables ou imprudentes, elles sont modifiées. Si une mesure apparaît, après réflexion, raisonnable, sa justification est rendue publiquement explicite » (Cohen et Fung, 2011).

Les deux auteurs donnent des exemples de tentatives de mise en œuvre de tels dispositifs à l'échelle de quartiers à Chicago et Porto Alegre, autour d'enjeux tels que l'insécurité ou encore l'investissement public. Ces tentatives ont permis de révéler plusieurs limites, les amenant à conclure ainsi :

« Les dispositifs participatifs-délibératifs et le gouvernement représentatif peuvent être transformés et articulés de façon à se renforcer mutuellement. Si de tels dispositifs devenaient la forme normale de résolution des problèmes locaux, le rôle des parlements et des agences publiques centrales passerait de la résolution directe d'une gamme de problèmes sociaux au soutien des efforts de nombreuses délibérations participatives, tout en favorisant leur intégrité démocratique et en assurant leur coordination. Parallèlement, ceux qui participent directement à ces dispositifs délibératifs constitueraient une base informée, mobilisée et active à même d'accroître la légitimité et l'autorité des élus et des représentants » (Ibid.).

Articulés à « l'espace public informel » et au « système formel de représentation » (Ibid.), de tels dispositifs permettraient selon les deux auteurs de prendre démocratiquement des « décisions de grande ampleur⁴¹ » (Ibid.) :

« Une façon d'aborder ces grandes questions est de relier les délibérations participatives, pratiques et destinées à régler des problèmes particuliers [...] à l'espace public dans son ensemble, voué à la discussion et la formation des opinions [...]. Les participants aux délibérations directes seraient informés par les discussions diffuses dans l'espace public informel, et ces délibérations plus précises permettraient de doter la discussion publique d'une praticabilité dont elle risque sinon de manquer » (Ibid.).

Le territoire semble ainsi particulièrement favorable à la co-obligation, car il est une échelle propice à la projection et au contrôle de l'action. L'articulation entre territorialité et globalité que nécessite la poursuite d'un développement soutenable impose cependant de penser les territoires en lien les uns avec les autres et non de façon autarcique. Divers dispositifs politiques démocratiques ont été imaginés en ce sens, afin de dépasser les apories des systèmes politiques représentatifs actuels. Si à l'échelle globale une projection responsable en action semble humainement difficile, car nous ne pouvons que peu contrôler notre activité à cette échelle, une projection en idée y semble quant à elle davantage possible. La globalité est en conséquence à considérer comme une échelle où peuvent se définir de façon solidaire des intentionnalités, alors que le territoire est quant à lui une échelle plus propice à la mise en œuvre responsable de ces dernières.

⁴¹ Pensons à la gestion des déchets nucléaires par exemple.

3. Les communautés territorialisées : une proposition théorique induite par une réalité empirique complexe

La « tradition sociologique » a longtemps eût coutume de séparer communauté et société (Klein, Lavelle et Moulaert, 2014, p.32). Le sociologue allemand Fernand Tönnies a théorisé cette opposition dès 1887 : « dans la communauté les êtres humains sont liés avant d'être séparés ; dans la société, ils sont séparés avant de se lier » (Ibid., p.32, en référence à Tönnies, 2010). Alors que la communauté serait une forme héritée de proximité « ressentie » (Ibid., p.32), que les individus soient proches par « le sang », « le lieu » ou « l'esprit » (Tönnies, 2010), la société serait un construit social, le « domaine de la volonté réfléchie » (Klein, Lavelle et Moulaert, 2014, p.32), où les relations entre les individus sont fondées sur « un compromis d'intérêts motivé rationnellement » (Ibid., p.32, en référence à Weber, 1995). Au-delà, la partition entre communauté et société a été également envisagée comme une partition entre tradition et modernité : à la communauté une économie traditionnelle caractérisée par « des principes de réciprocité et de partage domestique, avalisant les inégalités d'âge et de genre dans la répartition des tâches », à la société une économie moderne, marchande et individualiste (Ibid., p.32).

Cette double partition a été depuis mise à mal, tout d'abord en ce qu'il ne semble pas pouvoir exister de « droits et libertés sans une compréhension commune qui relève de l'inscription dans une communauté concrète » (Ibid., p. 32, en référence à Lavelle et Sainsaulieu, 2013). Pour le dire autrement, les humains ne sont pas des individus atomisés mais engagés dans un ensemble de relations sociales. Conséquemment, la possibilité pour eux d'avoir des droits et des libertés suppose une coordination collective. Une seconde objection tient à ce que la modernité ne serait pas la disparition des communautés mais plutôt l'instauration d'un nouveau type de communautés – politiques - chacune adossées à un espace public » par principe ouvert à tous, et donc potentiellement égalitaires en ce que chacun peut y revendiquer son droit à « la parole » (Ibid., p.33, en référence à Habermas, 1993 et Dewey, 2010). C'est dans cette même veine, rejetant l'a priori d'une communauté par essence héritée

et inégalitaire, que nous proposons ici de considérer la communauté à partir de la grille du commun (Dardot et Laval, 2014). A travers cette approche, une communauté peut être considérée comme un groupe d'individus se considérant co-obligés entre eux, c'est-à-dire un groupe d'individus liés par du commun. Partant de cette définition, nous proposons ici la notion de *communauté territorialisée*, en tant que groupe spatialement ancré dans un espace physique de proximité, dont les membres se considèrent co-obligés entre eux et considèrent avoir pour arène de responsabilité pratique collective le système territorial dont participe cet espace, qui constitue leur environnement proche.

De façon théorique, cette proposition nous semble pertinente eu égard à notre questionnement, dans la mesure où la co-obligation à l'échelle territoriale paraît déterminante pour un développement soutenable. Bien qu'il nous semble utile d'aborder cette notion à ce stade débutant de notre propos, afin de le rendre plus limpide, il nous faut signaler que cet agencement logique ne restitue pas, toutefois, le contexte dans lequel cette notion a émergé au cours de nos travaux. En effet, ce sont nos investigations empiriques en Val de Suse qui nous ont révélé, de façon inductive, l'intérêt de la notion de communauté pour qualifier les habitants d'une partie de cet espace. C'est ainsi le terrain qui a suscité notre intérêt pour la grille du commun, a posteriori, en ce qu'elle permet de lier de façon cohérente les résultats que nous y avons obtenus. Plus encore, c'est le constat de la complexité et des multiples spécificités de cette communauté – sur lesquelles nous reviendrons plus avant par la suite - qui nous a poussé à étoffer cette grille avec la notion de communauté territorialisée.

Notons enfin que, bien que très proche de la notion de "conscience territoriale" telle que développée par Klein (Klein, 2011, p.190), car toutes deux émergent de l'action collective d'acteurs d'un territoire, la co-obligation unissant les membres d'une communauté territorialisée nous semble s'en distinguer. Plus qu'un sentiment accru « d'appartenance » à un « territoire local » (Ibid.) qui aurait *pour conséquence* un engagement renforcé des acteurs d'un territoire envers le collectif qu'ils forment, elle est *fondamentalement* le co-engagement de tous les membres d'un groupe les uns

envers les autres, et envers un territoire où ils se sentent collectivement ancrés. Si la « conscience territoriale » est susceptible de renforcer la co-obligation territorialisée, elle n'en est pas le synonyme.

Nous allons ici, dans un premier temps, détailler les spécificités de telles communautés. Puis, nous verrons qu'une approche théorique pluridimensionnelle et transdisciplinaire s'avère nécessaire afin de caractériser les communautés territorialisées, mais aussi de saisir les processus de développement à leur échelle.

La communauté territorialisée, au-delà du territoire

Les communautés territorialisées se distinguent des territoires. En tant que systèmes associant des acteurs et l'espace dans lequel ils sont ancrés, ces derniers ne nécessitent pas une coordination et une intentionnalité collective des acteurs. Ce sont des systèmes au sein desquels plusieurs individus ou groupes agissent en même temps, en réseau, mais pas forcément tous dans la même direction. Une communauté territorialisée, au contraire, est un collectif cohérent, dont les membres se perçoivent comme co-obligés parce qu'ils participent d'un même agir commun. L'ancrage spatial de la communauté est une représentation collective, déterminée notamment par l'espace au sein duquel se déploie cet agir commun. A ce titre, il peut ne pas recouvrir des aires dans lesquelles des membres de la communauté se sentent par ailleurs individuellement ancrés et en interaction, c'est-à-dire leurs territoires vécus individuels.

Dans le même temps, le territoire dont participe l'espace au sein duquel une communauté territorialisée est ancrée est son périmètre de responsabilité pratique. Il est l'arène des communs de cette communauté, où ses membres considèrent avoir le devoir de prendre en charge divers objets par leur action collective. Cette dernière peut être liée, de façon cognitive, à une conception plus large de la responsabilité. C'est par exemple le cas de la mise en œuvre d'une action collective à l'échelle territoriale pour favoriser l'agriculture biologique, qui peut être cognitivement liée à l'idée d'un devoir de prendre soin de l'environnement naturel de façon globale. Cette

différenciation entre responsabilité pratique et responsabilité cognitive tient à notre capacité à nous projeter en acte à l'échelle proche et en idée à une échelle plus lointaine. Pour le dire autrement, si au sein d'une communauté territorialisée, P semble être un principe d'action juste de façon globale, alors il semble aux membres de la communauté de leur responsabilité de prendre en charge par leur action collective, guidée par P, leur territoire. Notons par ailleurs que, peu importe le moment de l'analyse d'une communauté territorialisée, alors que divers objets territoriaux peuvent déjà être pris en charge collectivement, les autres sont, dans le même temps, des communs potentiels. En effet, d'après la grille du commun proposée par Pierre Dardot et Christian Laval, puisque les communs émergent de l'action collective - qui est par essence imprévisible - leurs natures sont potentiellement infinies. Ceux-ci ne sont pas que des objets matériels, ils peuvent également être, par exemple, des objets sociaux. Henri Defalvard évoque ainsi des contextes territoriaux où l'emploi ou encore la santé sont devenus des communs (Defalvard, 2016).

Enfin, notons que, tout comme les autres communautés, les communautés territorialisées instituent, à travers l'action collective de leurs membres, un ensemble de normes régulant leur activité. Cet ensemble de normes tend, s'il s'institutionnalise, à devenir un régime conventionnel communautaire, c'est-à-dire ce qui est perçu par les membres de la communauté concernée comme *naturellement* « juste », comme ce qu'il *convient* implicitement de faire (Dardot & Laval, 2014, p.238). Cet ensemble de normes peut être consonant avec le régime conventionnel dominant au niveau global ou dissonant. La communauté territorialisée concernée peut ainsi être à cette échelle considérée comme plus ou moins normale ou déviante, voire se retrouver aliénée. De même, une communauté territorialisée peut ne pas être dominante dans son territoire. Dans la situation où les normes des acteurs dominants au sein d'un territoire divergent de celles d'une communauté territorialisée y étant ancrée, cette dernière peut également s'y retrouver à divers degrés dans une position normale ou déviante, et donc potentiellement d'aliénation. Cette variabilité de situations ne sera pas – nous y reviendrons – sans influences quant au développement de ces communautés (voir Partie III).

La co-obligation, au-delà de la proximité

De façon générale, la proximité renvoie à l'idée d'une faible distance entre plusieurs entités. En géographie économique, l'approche par les proximités est une approche interactionniste, développée depuis les années 1990. A ses débuts, elle mobilisait les économistes du groupe « Dynamiques de proximité » ayant pour objectif « de contribuer à l'endogénéisation de la variable spatiale dans la théorie économique et d'expliquer la nature des effets de proximité » (Gilly et Torre, 2000, p.283). Cette approche distingue plusieurs types de proximités. La « proximité géographique » a trait à la distance physique séparant deux entités. Elle est toutefois relative, par rapport « aux caractéristiques morphologiques des espaces au sein desquels se déroulent les activités », « à la disponibilité d'infrastructures de transport » et « à la richesse des individus qui utilisent ces infrastructures de transport » (Torre, 2010). Les autres types de proximités sont nommées « proximités organisées » (Ibid.). Les proximités organisées reposent sur les logiques « d'appartenance » et/ou « de similitude » (Ibid.). André Torre définit ainsi ces deux logiques :

« La logique d'appartenance désigne le fait que deux ou plusieurs acteurs appartiennent à un même graphe de relations, ou encore à un même réseau, que leur relation soit directe ou intermédiée. [...] La logique de similitude correspond à l'adhésion mentale à des catégories communes ; elle se traduit par le fait que des individus se trouvent à de faibles distances cognitives les uns des autres. Il peut s'agir de personnes qui se reconnaissent dans des projets partagés, ou encore qui partagent des valeurs communes en termes de culture, de religion... » (Ibid.).

Les proximités sont à considérer comme des potentialités pouvant être activées par l'action humaine. En conséquence, elles ne sont pas forcément utiles aux entités en interaction (au sens économique du terme). Leur mobilisation peut aboutir variablement à un bénéfice ou à un échec (Ibid.). André Torre donne ainsi l'exemple suivant : « une entreprise peut mettre en place une relation de collaboration avec un laboratoire, ou encore essayer de lui ravir une de ses inventions par l'intermédiaire d'une relation privée » (Ibid.).

A la différence de la co-obligation, qui naît d'un agir commun, la proximité est une propriété. C'est pourquoi il est important de noter que, si les membres d'une

communauté territorialisée sont proches tant de façon géographique qu'organisationnelle (et ce du point de vue à la fois des logiques d'appartenance et de similitude), la conjonction de ces proximités ne suffit pas à ce qu'ils fassent communauté.

Le développement des communautés territorialisées : une nécessaire approche pluridimensionnelle et transdisciplinaire

Analyser les processus de développement des communautés territorialisées nécessite en premier lieu d'être en mesure d'identifier ces dernières comme telles. D'après la définition que nous donnons des communautés territorialisées, qualifier un groupe humain comme tel implique la présence simultanée des quatre éléments suivants :

- Un agir commun spatialement situé dans un espace physique de proximité,
- Une co-obligation consciente au sein du groupe d'individus participant de cet agir commun, et partant une conscience des frontières du groupe de la part de ses membres,
- La prise en charge par le groupe - ou la volonté de prendre en charge - à travers son action collective, divers objets territoriaux,
- L'existence d'un ensemble de normes communes au sein de ce groupe, plus ou moins instituées.

De même, d'après l'approche du développement que nous avons adopté, en tant que processus collectif visant à atteindre de façon pérenne « une vie que l'on a des raisons de valoriser » (Sen, 1999, p.74 cité par Bénicourt, 2006), la caractérisation de celui-ci nécessite de connaître :

- Les limites socio-spatiales du groupe concerné,
- Les aspirations de ce groupe,
- La capacité des membres du groupe à agir selon ces aspirations,

- L'évolution de cette capacité dans le temps.

Tant l'analyse des processus de développement que la caractérisation des communautés territorialisées impliquent donc de croiser les dimensions temporelles, spatiales, économiques et sociales.

Nous avons, dès le début de notre recherche, envisagé de questionner dans un « style pragmatique » (Barthe et al., 2013) tout à la fois les dimensions spatiale, sociale, économique et - dans une moindre mesure – temporelle des phénomènes étudiés de façon empirique. Cette pluridimensionnalité nous semblait déjà pertinente, eu égard à notre hypothèse de départ selon laquelle, la conjonction de plusieurs proximités (spatiales mais aussi organisées⁴²) à l'échelle territoriale, était de nature à faciliter la coopération des entrepreneurs d'un territoire avec les autres acteurs de ce dernier, au sein de dynamiques territoriales de développement soutenable. Toutefois, à travers des entretiens préliminaires menés en Val de Suse en 2015 puis 2016, la consultation de la littérature scientifique – principalement italienne - portant sur les dynamiques à l'œuvre actuellement dans cette vallée, mais aussi grâce aux résultats d'un stage effectué par une étudiante du Master Innovation et Territoires de l'Institut de Géographie Alpine à l'été 2015 dans cet espace dans le cadre du projet TéliMép (Perros, 2015) auquel nous avons contribué, nous avons commencé à préciser et étoffer cette approche théorique et méthodologique. Tout comme pour la notion de communauté territorialisée, c'est donc le terrain qui nous a amené à créer un assemblage théorique et méthodologique transdisciplinaire original, qui aujourd'hui – rétrospectivement - nous semble toujours pertinent. C'est au gré de nos recherches préliminaires, puis en fonction des résultats de nos premiers entretiens que nous avons par exemple renforcé la place de l'approche historique (que nous ne destinions au début qu'à l'établissement de quelques éléments de contexte), mais aussi tissé des liens entre les diverses dimensions explorées, pour aboutir, a posteriori, à la notion de communauté territorialisée.

⁴² Les différents types de proximité seront plus précisément abordés dans la conclusion de ce chapitre.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons dans un premier temps croisé des travaux issus de la psychologie environnementale (Moser, 2009), de l'approche du développement humain (Sen, 2003) et de questionnements autour de la thématique du commun (Ostrom, 2010; Dardot et Laval, 2014) afin de démontrer l'intérêt d'une co-obligation entre les individus à l'échelle territoriale dans une perspective de développement soutenable.

Dans un second temps nous avons proposé la notion transdisciplinaire de communauté territorialisée, construit social plus spécifique que le territoire induit par l'enquête empirique que nous avons menée en basse vallée de Suse. Alors que les membres d'un territoire sont liés par des liens de proximité pouvant ou non être activés et être conscients, les membres d'une communauté territorialisée se considèrent co-obligés, cette co-obligation naissant d'une participation collective à des agirs communs.

Dans un dernier temps, nous avons enfin souligné la nécessité d'une approche théorique et méthodologique transdisciplinaire et pluridimensionnelle du développement des communautés territorialisées. Cette approche, résolument ancrée dans le « style pragmatique » (Barthe et al., 2013) en sciences sociales, fera l'objet de plus amples développements dans la suite de notre propos.

Conclusion intermédiaire - I

Au cours de cette première partie, notre objectif a été de proposer un questionnement actuel du développement soutenable, interrogeant tant ses modalités que sa pertinence même. Au premier chapitre, nous avons tout d'abord détaillé les spécificités de l'approche du développement soutenable dans laquelle nos travaux se situent : une approche pragmatique, articulant dynamiques individuelles et collectives, issue de l'épistémologie du développement humain et attentive aux problématiques et aspirations citoyennes actuelles liées aux inégalités socio-économiques et à la dégradation de la biosphère (chapitre 1).

La grille d'analyse du commun telle que développée par Pierre Dardot et Christian Laval nous a par la suite permis de lier ces différents éléments et de situer notre analyse dans le contexte social actuel, où semblent émerger de nouveaux principes et valeurs alternatifs et soutenables, à l'échelle globale. Toutefois, cet ensemble de nouveaux principes et valeurs n'est pas monolithique. Il paraît au contraire constitué d'un ensemble de potentiels régimes conventionnels alternatifs situés, plus ou moins institués. Nous avons ensuite insisté sur la dimension déterminante de la co-obligation à l'échelle territoriale pour la mise en œuvre d'un développement soutenable (chapitre 2).

Partant de ces considérations, nous avons proposé à la fin du chapitre 2 la notion de communauté territorialisée, tout en rappelant que celle-ci a été induite par les résultats de notre enquête empirique, que nous allons livrer dans les prochaines parties. Une telle communauté est spatialement ancrée dans un espace physique de proximité où ses membres déploient un agir commun, qui fait naître entre eux une co-obligation consciente. Ceux-ci considèrent de plus avoir pour arène de responsabilité pratique collective le système territorial dont participe cet espace, qui constitue leur environnement proche. Nous avons enfin souligné que l'étude du développement de

telles entités complexes impose une analyse transdisciplinaire, croisant les dimensions spatiales, temporelles, sociales et économiques (chapitre 2).

Nous allons à présent restituer notre analyse empirique de la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse en Italie. Dans la prochaine partie, nous établirons la cristallisation de cette communauté à travers la caractérisation de l'émergence d'un agir commun dans ce territoire au fil de plusieurs décennies (chapitre 3). Pour ce faire nous mobiliserons l'approche de l'histoire du temps présent et ses méthodes, tout en insistant sur les défis qu'elle présente pour une non-historienne. Nous tâcherons ensuite d'établir les limites spatiales et sociales de cette communauté, en questionnant son ancrage spatial, notamment à travers l'analyse du paysage, mais aussi ses normes, grâce à l'économie des conventions (chapitre 4). Nous établirons ainsi que la communauté territorialisée bas-valsusaine est une communauté aux valeurs et principes soutenables.

Partie II : L'autoproclamé "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse : une communauté territorialisée soutenable.

*« Grida forte la Valsusa,
Che paura non ne ha !
Sulle barricate sventola,
La bandiera dei No TAV»⁴³*

*« La vallée de Suse crie fort,
Qu'elle n'a pas peur !
Sur les barricades flotte,
Le drapeau des No TAV. »*

⁴³ Chant de lutte No TAV.

Introduction

Depuis la décennie 1990, le Val de Susse en Italie (soixante-dix mille habitants) est connu pour sa résistance contre le projet de liaison ferroviaire à haute vitesse Lyon-Turin (TAV). Le Val de Susse⁴⁴ est cette étroite vallée longue d'environ soixante-dix kilomètres, reliant l'Italie à la France. Surplombée par les sommets du *Rocciamelone* (3538m), du *Monte Niblè* (3365m) et du Mont Giusalet (3313m), cette vallée est fortement modelée par les infrastructures de transport (une ligne ferroviaire, une autoroute et deux routes nationales) mais aussi de production et d'acheminement énergétique (deux lignes électriques, un barrage au col du Mont-Cenis, de nombreuses conduites forcées et centrales hydroélectriques).



Figure 2 Une vue hivernale de l'entrée du Val de Susse, en arrivant de Turin. Au premier plan la Sacra di San Michele, au second plan le Mont Rocciamelone (photographie : lucaXino via VisualHunt).

A partir de la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'effet conjoint de l'ouverture du tunnel ferroviaire transfrontalier du Fréjus en 1871, de l'exploitation de la ressource hydrique pour la production d'énergie et de politiques locales volontaristes (Bertolo, 2009, p.191), de nombreuses usines s'implantèrent en Val de Susse telles que la poudrerie

⁴⁴ Pour une carte du Val de Susse, voir annexe 1.

Nobel à Avigliana (1872), l'usine métallurgique Colano à Bussoleno (1876, qui deviendra l'usine Ferro), la fabrique de matériaux réfractaires Bonin et Canavesio à Villarfocchiardo (1879), les filatures Abegg à Chianocco (1887), Bruzolo (1887) et Sant'Antonino di Susa (1900), etc. (Bertolo, 2009). Toutefois, comme nombres de territoires industriels en Europe occidentale, le Val de Susse a connu une désindustrialisation violente à partir des années 1970 avec la fermeture des aciéries et des usines textiles (Bertolo, 2009). Un maigre tissu industriel se maintient néanmoins aujourd'hui encore dans la basse vallée – malgré une tendance au déclin - autour notamment du chantier naval Azimut à Avigliana et d'activités de sous-traitance pour le groupe automobile FIAT installé dans la métropole voisine de Turin (à trente kilomètres de l'entrée de la vallée). La haute-vallée, quant à elle, a une économie tournée vers le tourisme de masse, notamment autour des stations de ski de Sestrières et Bardonecchia.



Figure 3 Deux paysages du Val de Susse : la friche de l'ancien centre technique ferroviaire de Bussoleno (photographie : Thierry Llansades via VisualHunt) et la station de ski de Sestrières (photographie : turismotorino via VisualHunt).

Dans cette partie, nous allons tenter de caractériser les contours de la communauté territorialisée "No TAV" du Val de Susse. Au chapitre 3, nous reviendrons ainsi sur son émergence, à travers une approche historique, ainsi que sur ses limites spatiales. Nous verrons qu'il s'agit en fait d'une communauté territorialisée bas-valsusaine, ayant émergé d'une histoire de luttes locales. Puis, au chapitre 4, nous questionnerons les valeurs et principes de cette communauté. Nous établirons alors qu'il s'agit là d'une communauté soutenable, en rupture avec le régime conventionnel dominant.

Chapitre 3 - La basse vallée de Suse, d'un territoire de luttes à une communauté territorialisée alternative.

Alors que nous débutions notre enquête en basse vallée de Suse, une mythologie locale a rapidement surgit à travers nos premiers échanges informels avec ses habitants et nos premiers entretiens. Cette vallée semblait être une vallée de luttes dans leur imaginaire collectif, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes. Dans leurs discours, il y était donc bien naturel de s'y opposer au TAV, puisque la résistance était presque "dans les gènes" des Valsusains. Ces récits, fréquents et toujours concordant, nous ont interpellés. Certains évènements, plus ou moins proches, nous étaient racontés avec l'éloquence des épopées : la "bataille du pont du Seghino", les "partisans" de la Seconde Guerre Mondiale, les révoltes occitanes, la grève générale de 1971. Il nous fallait en avoir le cœur net : était-ce là des contes, ou bien l'histoire de cette vallée ? Mais comment saisir la part de vérité dans le mythe ? Et quel est le rôle actuel de cette mémoire ?

Nos travaux étant codirigés par un historien, nous avons tenté de relever le défi: celui, pour une non-historienne, de comprendre – en nous appropriant autant que possible les outils de l'historien - ce surgissement du passé dans le présent. C'est à l'aide de l'approche de l'histoire du temps présent que nous avons –à notre mesure - tenté de relever le gant. L'enjeu sera ici pour nous de questionner l'existence d'un agir commun récurrent en basse vallée de Suse. Pour ce faire nous proposerons dans un premier temps une méthodologie issue de l'approche de l'histoire du temps présent. Puis, nous observerons la structuration à travers les années d'un agir commun – et partant d'une communauté - entre les habitants de cet espace, à travers lequel ils tentent de prendre en charge leur territoire. Au-delà, nous commencerons à caractériser certaines normes partagées au sein de cette communauté, bien que ce dernier point soit davantage analysé au chapitre suivant à l'aide de l'approche conventionnaliste.

1. Identifier les communautés territorialisées, entre histoire et mémoire.

En 1978 fût fondé en France l'Institut d'histoire du temps présent (Bédarida, 2003, p.62). Il s'agissait alors, trois décennies après la fin de la Seconde Guerre Mondiale, de poursuivre les travaux menés depuis 1951 par le Comité d'Histoire de la Seconde Guerre Mondiale et d'étendre ceux-ci à « des événements plus contemporains comme la décolonisation ou la politique culturelle » (Soulet, 2012, p.33). L'histoire y est conçue comme un dialogue entre le passé et le présent, elle y est « tout ensemble analyse du passé, mise en perspective du présent et anticipation de l'avenir » (Bédarida, 2001, cité par Soulet, 2012, p.34). Le "temps présent" est en conséquence ici à comprendre comme « le temps de l'expérience vécue » (Bédarida, 2003, p.64). François Bédarida, premier directeur de l'Institut d'histoire du temps présent, écrit ainsi que :

« Il s'agit d'un champ mouvant, avec des périodicités plus ou moins extensibles, des approches variables, des décrochements successifs. Un champ caractérisé par le fait qu'il y a des témoins et une mémoire vivante – d'où le rôle spécifique de l'histoire orale. [...] Lieu d'une temporalité assez large, il désigne le passé proche à la différence du passé lointain » (Ibid., p.64).

A ses débuts, l'histoire du temps présent a suscité un certain scepticisme. Cette approche a tout d'abord été accusée de manquer d'un recul temporel qui alors « apparaissait comme le signe et le garant indispensable de l'objectivité » (Ibid., p.66). L'historien, trop proche temporellement de son objet d'étude, risquerait ainsi davantage d'y projeter ses propres représentations et idées. Évoquant la qualité des travaux d'Edmund Burke en 1790 sur la Révolution française, François Bédarida répond par l'exemple à cette première objection, soulignant qu'il est possible de comprendre des phénomènes dont on est contemporain (Ibid., p.66). Il ajoute que l'éloignement temporel de l'objet étudié ne garantit pas une plus grande objectivité :

« N'a-t-on pas vu naguère, lors du bicentenaire de la Révolution française, les controverses et les passions fleurir sur les interprétations de 1789 et 1793 ? » (Ibid., p.66).

Une seconde objection adressée à l'histoire du temps présent tient à son potentiel manque de sources. François Bédarida y répond comme suit :

« Comme l'on sait, la tendance générale aujourd'hui dans la plupart des pays est au raccourcissement des délais d'ouverture des archives publiques [...]. En outre, à côté des archives officielles, il y a les archives privées, les souvenirs, les interviews, l'histoire orale, les médias, la presse, les multiples publications de documents officiels ou semi-officiels, la littérature grise, les travaux de journalistes, etc. Avant de conclure à l'impossibilité de la recherche faute de sources, il convient d'abord d'épuiser la masse des matériaux disponibles » (Ibid., p.66-67).

Il faut en outre insister sur la nécessité, pour l'histoire du temps présent, de continuer à « réaffirmer très haut [l'] exigence de vérité » car « quand on traite du passé récent, les certitudes du savoir sont moins établies et les responsabilités vis-à-vis de la société sont plus étendues » (Ibid., p.70). En conséquence, l'histoire du temps présent est particulièrement attentive à la relation entre mémoire et histoire, au sens et au rôle de chacune d'entre elles.

Cette double attention à l'histoire et à la mémoire se retrouve également dans l'approche du commun que nous avons adoptée. Celui-ci est le fruit de l'action humaine : en amont du commun, il y a un agir commun. L'histoire du temps présent s'avère donc un outil précieux afin d'identifier l'éventuelle émergence d'une communauté, et plus encore d'une communauté territorialisée. Au-delà, l'analyse de la mémoire peut également être révélatrice des croyances partagées au sein d'un groupe humain. C'est ce double intérêt de l'histoire et de la mémoire que nous allons dans un premier temps questionner. Dans un second temps, nous exposerons la méthodologie mobilisée et le déroulement pratique de notre enquête historique en Val de Suse.

Un double intérêt de l'histoire et de la mémoire

L'histoire est en tension permanente entre vérité et mémoire (Bédarida, 2003 ; Ricœur, 2000). Elle a pour mission première un « travail de démythification » (Ibid., p.237), en quête de vérité. La mémoire quant à elle véhicule ces mythes. Elle est habitée par « la hantise de l'oubli » (Ibid., p.259). Paul Ricœur souligne ainsi qu'à la mémoire « est attachée une ambition, une prétention, celle d'être fidèle au passé »

(Ricœur, 2000, p.26). Pour le dire autrement, la mémoire cherche à se souvenir, alors que l'histoire veut connaître. C'est pourquoi l'histoire « se définit par une pratique scientifique grâce à “un ensemble de règles permettant de contrôler des opérations proportionnées à la production d'objets déterminés” » (Ibid., p.303, citant l'historien Michel De Certeau) : multiplicité des sources, recoupement des informations recueillies, etc. Il faut toutefois noter que, produisant des connaissances tenues pour vraies, l'historien contribue à construire la mémoire, en tant que « savoir qui ait autorité et sens pour le présent mais aussi pour les générations à venir » (Ibid., p.237).

Un mythe est une croyance, une « représentation symbolique » qui a une « fonction sociale » (Ibid., p.240). Il se distingue ainsi, lorsqu'il s'avère faux, de la simple méconnaissance d'un fait. C'est un récit construit, énoncé à dessein. Étant par essence utilisés, énoncés pour remplir une fonction, la mémoire et ses mythes peuvent souffrir divers abus. Paul Ricœur distingue ainsi trois types d'abus possibles. La mémoire peut être « empêchée » (Ricœur, 2000, p.83) par la répétition en acte, incessante et inconsciente, d'un traumatisme. Tel une « compulsion de répétition » freudienne conduisant à « substituer le passage à l'acte au souvenir véritable par lequel le présent serait réconcilié avec le passé » (Ibid., p.96), ce type de comportement se substitue à cette salutaire confrontation au traumatisme passé qu'est le “travail de mémoire”, lui donnant une signification dans le présent. Paul Ricœur note en outre que ce travail de mémoire peut être également empêché par un « trop peu » de mémoire, lorsque certains groupes ou individus « fuient avec mauvaise conscience » (Ibid.) certains souvenirs. La mémoire peut en outre être « manipulée » (Ibid., p.97) au service d'un ordre établi : par exemple ce peut être le cas de mémoires officielles légitimant « l'autorité de l'ordre ou du pouvoir » (Ibid., p.101). La mémoire peut enfin être « obligée ». Paul Ricœur évoque sous cette dernière terminologie les risques inhérents à l'avènement d'un « devoir de mémoire [requis] quelques décennies après les événements horribles du milieu du XX^e siècle » (Ibid., p.105). Il s'inquiète ainsi : « L'injonction à se souvenir risque d'être entendue comme une invitation adressée à la mémoire à court-circuiter le travail de l'histoire » (Ibid., 106). Malgré ces possibles abus, la mémoire n'est cependant pas l'antithèse de l'histoire. Le mythe « constitue une réalité signifiante, exemplaire, paradigmatique, qu'il engendre et organise ». C'est pourquoi « il est éclairant justement pour la vérité » (Bédarida, 2003.,

p. 237). Ainsi, bien que devant être soumis à une démarche critique, à la recherche de preuves, les mythes fournissent des informations précieuses à l'historien. Celui-ci doit en révéler « le sens profond » afin d'en « apporter une lecture positive » (Ibid., p.236).

Selon François Bédarida, un mythe est également une « munition pour changer le monde » (Ibid., p.241). Il cite en ce sens Karl Marx, qui écrit dans le *18 Brumaire de Louis Napoléon* :

« Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants. Et même quand ils semblent occupés à se transformer, eux et les choses, à créer quelque chose de tout à fait nouveau, c'est précisément à ces époques de crise révolutionnaire, qu'ils évoquent craintivement l'esprit du passé, qu'ils leur empruntent leurs noms, leurs mots d'ordre, leurs costumes, pour apparaître sur la nouvelle scène de l'histoire sous ce déguisement respectable et avec ce langage emprunté » (Marx, 1852, in Bédarida, 2003, p.236).

Ce passage du *18 Brumaire de Louis Napoléon* est également mobilisé par Pierre Dardot et Christian Laval afin de décrire les mécanismes de la praxis instituante⁴⁵ (Dardot et Laval, 2014, p.436-437). Selon eux, à travers le récit qu'est la mémoire, les hommes s'auto-transforment tout en « altérant les circonstances extérieures » (Ibid., p.438). Les hommes livrent, au prisme de leurs valeurs et principes, une représentation d'évènements passés qui va venir justifier et appuyer des croyances actuelles. L'influence de ces valeurs et principes sur les comportements des membres du groupe concerné se renforce alors en conséquence. Ainsi, lorsque les hommes mobilisent les mythes, ils "font" doublement l'histoire : « "faire" est cette praxis par et dans laquelle les hommes se produisent toujours de nouveau comme sujet », mais aussi « un "faire instituant" par quoi sont créées des significations imaginaires » (Ibid., p.439). Dès lors, questionner la mémoire et les mythes qu'elle relaie s'avère tout aussi pertinent pour l'historien que pour le sociologue, ces récits pouvant être mobilisés afin d'identifier les normes du groupe les énonçant.

Ce questionnement de la mémoire revêt un intérêt tout particulier pour l'identification d'une communauté territorialisée. En effet, l'existence d'une mémoire

⁴⁵ Pour plus de précisions sur la praxis instituante, voir chapitre 2.1 et chapitre 4.1.

signe la présence d'un ensemble de normes partagées par tout ou partie d'un groupe et est un indice utile à la caractérisation de ces normes. Mais plus encore, lorsqu'une mémoire énoncée fait référence à des événements passés durant lesquels tout ou partie d'un groupe a agi en coopération, cette mémoire s'avère un matériau mobilisable afin d'identifier à travers une démarche critique d'éventuels agirs communs passés au sein de ce groupe. Elle peut alors permettre de qualifier ce groupe de communauté, voire de commencer à établir son caractère territorialisé si ces agirs communs s'avèrent véritables et ancrés dans un espace physique de proximité. Il s'agit alors de repasser du côté de l'histoire, en quête de preuves.

Une enquête historique et mémorielle en basse vallée de Suse : expérience d'une non-historienne

Les sources de l'historien du temps présent sont diverses. Nous les avons évoquées plus tôt :

« À côté des archives officielles, il y a les archives privées, les souvenirs, les interviews, l'histoire orale, les médias, la presse, les multiples publications de documents officiels ou semi-officiels, la littérature grise, les travaux de journalistes, etc. » (Bédarida, 2003, p.66-67).

Si certaines de ces sources constituent des preuves historiques peu chargées en subjectivité (bien qu'elles ne puissent être tenues pour totalement objectives), d'autres, telles que les témoignages oraux, portent davantage en elles de la mémoire. Cette mémoire, nous l'avons dit, sera intéressante pour nous en elle-même, pour ce qu'elle peut nous dire des normes du groupe la produisant. Mais elle nous servira aussi d'indice, suggérant de questionner de façon historique l'existence véritable d'un agir commun passé spatialisé dans des territoires dont nous supposons qu'ils abritent des communautés territorialisées. Ce double objectif de collecter de la mémoire et d'établir une histoire de l'agir commun a guidé nos recherches empiriques – dans leur dimension temporelle – en basse vallée de Suse.

Afin de restituer le déroulement de cette étape de notre enquête, il nous faut tout d'abord rappeler dans quel contexte elle s'est révélée indispensable. En débutant notre recherche en basse vallée de Suse, nous faisons l'hypothèse que cette partie

de la vallée faisait territoire et nous entendions vérifier cela en questionnant les limites de l'ancrage spatial des Bas-Valsusains (voir chapitre 4). Nous pensions alors, en fonction de ces résultats, nous livrer à quelques recherches historiques afin de pouvoir restituer l'histoire économique et sociale du territoire qui aurait été circonscrit, cela n'ayant pour but que de contextualiser les dynamiques actuelles que nous souhaitions questionner dans ce territoire. Nous envisagions de mener ce travail historique durant les deux dernières semaines de notre immersion en Val de Suse. Cette planification de nos recherches historiques, a posteriori des entretiens que nous souhaitions mener avec des entrepreneurs bas-valsusains, fût notre chance. En effet, au fil des entretiens, lorsqu'il s'agissait d'aborder avec les entrepreneurs leur activité et son articulation avec les valeurs et principes leur semblant dominer dans leur territoire, ceux-ci ont de façon répétée fait référence à un passé local. Le récit de ce passé venait alors appuyer telle ou telle croyance normative ou action transgressant les normes du régime conventionnel dominant. Il semblait mobilisé comme pour justifier ou "naturaliser" cette déviance, ce qui n'est pas sans rappeler le passage du *18 Brumaire de Louis Napoléon* cité plus tôt. C'est ainsi le cas de Mathieu⁴⁶, agriculteur, qui commence l'explication de son changement radical d'activité professionnelle en se référant à l'épisode bien connu des Valsusains qu'est l'évacuation violente par les forces policières du *presidio*⁴⁷ No TAV de Venaus, dans la nuit du 5 au 6 décembre 2005, événement surnommé le "blitz de Venaus". Il nous dira ainsi : « *En 2005, à Venaus, il est arrivé de tout avec le mouvement No TAV* », ajoutant plus tard, qu'en conséquence, « *c'est un peu forcé que viennent des initiatives sur tous les fronts* ». En 2015, Rosalie Perros, stagiaire du projet TéLiMép, avait par ailleurs déjà souligné – tentant de dresser le contexte historique dans lequel la lutte No TAV s'inscrivait – l'apparente préexistence d'un passé de « résistances » dans le Val de Suse. Elle observait par exemple le rappel de la mémoire des « partisans » maquisards du Val

⁴⁶ Les prénoms ont été modifiés.

⁴⁷ Un *presidio* est un lieu où se rassemblent les militants No TAV afin de se rencontrer, d'échanger ou encore de se soutenir. Certains de ces lieux accueillent des activités diverses telles que des conférences, des projections de films ou encore des débats. D'autres *presidi* sont temporaires, ils prennent alors la forme de campements permanents devant des lieux symboliques tels qu'un tribunal jugeant des militants No TAV ou que le lieu ou vit une militante No TAV "évadée de chez elle" car refusant de se soumettre à une assignation à résidence. A l'origine les *presidi* ont pour but d'occuper et de veiller sur des terrains se trouvant sur le tracé du projet de TAV, afin d'empêcher leur mise en chantier. C'était le cas du *presidio* de Venaus en 2005. Notons enfin que le verbe *presidiare* a en italien une double signification : c'est à la fois surveiller et occuper (au sens de tenir une position).

de Suse durant la Seconde Guerre Mondiale, au sein du mouvement No TAV. Elle notait ainsi que « lors de la grande marche No TAV entre la France et l'Italie est intervenu le 11 juillet dernier⁴⁸ Ugo Berga, résistant de la vallée, pour raconter l'histoire d'un des sabotages les mieux réussis pendant la résistance » (Perros, 2015, p.14).



Figure 4 Affiche No TAV aperçue dans la boutique d'un des entrepreneurs que nous avons interrogés : "Tous.tes libres, nous sommes des partisans, maintenant et toujours No TAV!" (photographie : Marina Soubirou).

La conjonction de ces références multiples à une mémoire locale de la part des entrepreneurs interrogés et la relecture, pendant notre enquête, des conclusions tirées par Rosalie Perros durant son stage un an plus tôt, nous ont alors convaincu de l'intérêt de questionner plus avant cette mémoire de luttes. Cependant, à ce moment là, nous n'entendions n'en tirer que des indices à questionner de façon critique, afin d'établir la trajectoire ayant donné naissance à cette communauté qui commençait à se dessiner à travers les informations que nous avons jusqu'alors recueillies en basse vallée de

⁴⁸ Il s'agit de juillet 2015.

Suse. Ce n'est que plus tard, au retour de cette enquête en immersion, que nous avons perçu le potentiel usage que nous pouvions faire de cette mémoire locale en matière d'identification des normes de la communauté bas-valsusaine.

Revenons maintenant sur le déroulement pratique de ces investigations historiques et mémorielles. N'étant pas historienne, notre premier geste, afin de questionner l'histoire de la basse vallée de Suse, fût de tenter de trouver quelqu'un pouvant nous la raconter. C'est ainsi qu'en questionnant divers Valsusains avec lesquels nous étions en interaction (notre logeuse, des entrepreneurs interrogés pour notre enquête ou encore des habitants rencontrés au gré de nos journées), nous ont été désignés spontanément deux personnes en particulier : Nicoletta et Gigi⁴⁹. Nicoletta et Gigi sont des militants No TAV de la première heure, mais ont aussi connu les autres luttes ayant agité la vallée auparavant, et que nous allons ci-après évoquer. Nicoletta est une enseignante de langues à la retraite. Gigi quant à lui est historien et fin connaisseur de l'histoire de la vallée. Tous deux peuvent être qualifiés de "mémoires vivantes" de la communauté. Ils semblent tout d'abord identifiés comme tels par ses membres, puisque ce sont eux deux qui nous ont été systématiquement désignés par les Bas-Valsusains questionnés comme les plus aptes à nous raconter le passé de leur territoire. Un autre indice plus probant de la régularité de ce rôle qui leur est reconnu, tient à ce qu'il apparaît qu'ils ont été interrogés depuis plusieurs années par de nombreux chercheurs et écrivains s'intéressant au mouvement No TAV et à l'histoire de la vallée (Bertolo, 2009 ; Della Porta et Piazza, 2008 ; Chiroli, 2017 ; Caruso, 2008 ; Collectif Mauvaise Troupe, 2016). Nicoletta et Gigi nous ont eux-mêmes par ailleurs suggéré de rencontrer Maurizio, animateur de Radio No TAV, et Fulvio⁵⁰, syndicaliste local, afin qu'ils précisent certains points de leurs récits. Nous avons rencontré Nicoletta et Gigi concomitamment à Bussoleno, ceux-ci nous ayant donné comme lieu de rendez-vous "La Credenza", auberge appartenant à Nicoletta et à son conjoint Silvano, et haut lieu du mouvement No TAV.

⁴⁹ Nous donnons ici leurs identités avec leur accord.

⁵⁰ Idem.

“La Credenza” (signifiant à la fois “la croyance” et “la crédence”) est un bar-restaurant de Bussoleno. Il abrite un véritable musée de la lutte No TAV puisque ses murs intérieurs et extérieurs arborent banderoles, œuvres d’arts et symboles divers de la lutte. S’y trouvent pêle-mêle une fresque à la gloire de la lutte No TAV inspirée du célèbre « Quarto Stato » du peintre italien Giuseppe Pellizza, un drapeau No TAV cousu en signe de solidarité à un drapeau de la ZAD de Notre-Dame-Des-Landes à l’occasion d’une visite d’une délégation de zadistes français en Val de Suse, une collection de stickers autour du bar, issus de diverses luttes internationales, ou encore un drapeau grec à la fenêtre. L’étage de “La Credenza” accueille par ailleurs le studio d’enregistrement de Radio No TAV (émission diffusée en direct le vendredi après-midi sur la radio militante turinoise Radio Blackout) et le cercle local du Parti de la Refondation Communiste.



Figure 5 A "La Credenza" de Bussoleno, les drapeaux cousus de la "Zone à défendre" de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV (photographie : Marina Soubirou).

Nicoletta et Gigi nous ont donné rendez-vous dans ce lieu si particulier – lui-même porteur de mémoire - car au moment de notre interview, Nicoletta était “évadée de chez elle” et résidait, durant cette évasion, à l’étage de “La Credenza”. Elle désobéissait ainsi, de façon non-violente, à une assignation à résidence à laquelle elle avait été condamnée à la suite d’une manifestation No TAV, plongeant les tribunaux italiens dans une situation inextricable, puisque ceux-ci ne pouvaient la soumettre à une mesure plus sévère – telle qu’un emprisonnement - du fait de son âge (*La*

Repubblica, 14/12/2016, ANR)⁵¹. En conséquence, un *presidio* rassemblait nuit et jour des Valsusains dans les rues de Bussoleno, devant les portes de “La Credenza”, afin de veiller sur Nicoletta. C’est également à “La Credenza” que nous avons rencontré plus tard séparément Maurizio puis Fulvio, et que nous avons assisté à l’enregistrement d’un épisode de Radio No TAV.

Ces entretiens ont pris la forme de longs récits, durant souvent plusieurs heures. Nous y demandions aux interrogés de nous raconter de façon générale l’histoire de la vallée, comment elle était devenue ce qu’elle est aujourd’hui (sans préciser cette nature présente), les relançant au fil du discours sur tel ou tel élément évoqué afin qu’ils le précisent. Pour appuyer leur propos, certains nous offrirent des ouvrages retraçant les événements qu’ils nous racontaient, qu’il s’agisse du mouvement local non-violent né dans les années 1970 ou encore des révoltes occitanes. Une autre fois c’est un film consacré aux violences policières durant le mouvement No TAV qui nous fût montré. Ne nous contentant pas de ces éléments de preuves, nous avons poursuivi la démarche amorcée lors de ces entretiens par des recherches en archives.

Nous avons ainsi tout d’abord consulté le fond des Archives diocésaines de Suse, où sont conservés notamment d’anciens numéros des journaux locaux *La Valsusa* et *Luna Nuova*, mais aussi une large littérature traitant de l’histoire de la vallée. Nous avons ensuite eu accès au fond archivistique du *Centro Studi Sereno Regis*⁵² de Turin. Celui-ci contient notamment une collection d’articles de journaux autour de la lutte No TAV ainsi que des archives diverses (presse, photographie, correspondance, publications et tracts) portant sur l’activité du *Gruppo Valsusino di Azione Non-Violenta* (GVAN). Aux archives de la Bibliothèque Civique de Turin, nous avons consulté des numéros de l’ancien quotidien turinois *La Gazzetta del Popolo*.

⁵¹ Nicoletta justifiait alors publiquement son action en ces termes : “Je ne serai jamais prisonnière de moi-même et ma maison ne sera jamais une prison. Ma résistance est non violente contre la répression injuste à laquelle nous sommes soumis depuis trop d’années. Il est temps qu’ils soient fermes dans leurs propres décisions » (*Il Manifesto*, 04/11/2016, ANIM).

⁵² Le “*Centro Studi Sereno Regis*” est un centre d’étude associatif turinois dédié aux thématiques de la paix, de la non-violence, de l’environnement et de la soutenabilité.

Nous avons également exploré les archives des sites internet principaux du mouvement No TAV. Marco Labbate, historien spécialiste de la non-violence et de l'objection de conscience en Italie, a par ailleurs eu l'amitié de partager avec nous un fond documentaire numérisé autour des actions du GVAN, qu'il a constitué au cours de ses travaux. Enfin, nous avons consulté en ligne les archives des quotidiens nationaux italiens *La Stampa* et *La Repubblica*.

Afin d'administrer la preuve de l'existence et de comprendre le déroulement des évènements étudiés, nous avons recherché des articles de presse et autres documents consonant avec les récits mémoriels que nous avons recueillis, ajoutant à cela, autant que possible, la garantie apportée par l'existence d'une littérature scientifique traitant de certains de ces évènements et de documents visuels ou audiovisuels témoignant également de ceux-ci. Nous n'avons cependant pas mobilisé les archives officielles. Nous ne considérons pas ici cela comme un manque, car il nous semble avoir recueilli suffisamment de preuves autour des évènements que nous allons relater, et surtout de ce qu'ils ont bien constitué des agirs communs. Mais au-delà, n'étant pas historienne, il nous a fallu apprendre à mener des recherches en archives (notamment avec l'aide des archivistes du diocèse de Suse). Si les archives journalistiques et numériques sont relativement accessibles au débutant, les archives officielles se révèlent bien plus difficiles à localiser, qui plus est dans un pays tel que l'Italie, où il est parfois compliqué de savoir quel niveau de gouvernance a en charge quelle compétence à un instant T, et en conséquence quel fond archivistique détient la trace des actions menées au nom de ces compétences. C'est pourquoi, bien que de tels fonds eurent potentiellement pu nous en apprendre plus encore sur l'histoire de la basse vallée de Suse, nous n'étions pas en capacité de les mobiliser, ne disposant pas des connaissances techniques et méthodologiques nécessaires. C'est là un exemple des difficultés de la transdisciplinarité, mais aussi de l'humilité avec laquelle elle doit être abordée selon nous : entre curiosité, exigence de rigueur et conscience de nos propres limites. Cela nous permet également de dire combien de telles recherches gagnent à être menées de façon collective, afin de multiplier les savoirs et les savoir-faire scientifiques mobilisables.

2. Prémices d'un agir commun en basse vallée de Suse, avant la lutte No TAV

Après avoir restitué le déroulement pratique de notre recherche historique et mémorielle en basse vallée de Suse et l'approche qui l'a guidée, nous allons maintenant exposer les fruits de cette recherche. Au cours de ce chapitre, nous naviguerons entre les versants historiques et mémoriels de cette investigation, parcourant les diverses luttes ayant agité cet espace comme autant d'occurrences d'un agir commun. Pour commencer, nous allons ici aborder des luttes préalables à la lutte No TAV. Luttes ouvrières, luttes contre des grands projets d'infrastructures : elles signent toutes les prémices de l'émergence d'un agir commun en Val de Suse, et plus particulièrement déjà, en basse vallée.

Les luttes ouvrières des années 1970

Le Val de Suse est une vallée historiquement industrialisée et agricole. L'industrie y a cependant pris le pas sur l'agriculture au cours du XXème siècle, surtout après la Seconde Guerre Mondiale. Bruna Bertolo écrit ainsi :

« La montagne a souffert, dans les années d'après-guerre, d'un phénomène de grande dépopulation, qui a continué inexorablement jusqu'à la fin des années 1960 : l'émigration des grands-parents et arrière-grands-parents à la recherche d'une Amérique pour faire fortune, adoptait alors la forme du "dévalement" : qui le pouvait descendait en ville, ou tout au moins en plaine. [...] Tous à la recherche d'un poste à l'usine qui apparaissait plus sûr et sûrement plus respectable du point de vue social : cela semblait promettre meilleure fortune, dans une Italie qui vivait une saison de boom économique sûrement unique ». (Bertolo, 2009, p.521-523)⁵³.

Dans la basse vallée, les usines sont alors diverses et nombreuses. Elles emploient plusieurs dizaines de milliers d'ouvriers (Ibid., p.521-541), venus des montagnes alentour mais aussi du Sud de la péninsule : usines textiles du Cotonificio Valle Susa (à Borgone, Bussoleno, Sant'Antonino et Suse), fabrique de dynamite au Dinamificio Nobel (Avigliana), aciérie ASSA (à Suse), productions métal-mécaniques

⁵³ Les extraits des ouvrages, documents et journaux italiens que nous citons ont tous été traduits par nos soins.

et militaires aux Officine Moncenisio (à Condove), production électronique à la Magnadyne (à Sant'Antonino), fonderie Ferro (à Bussoleno) et bien d'autres.

Dès les années 1950, mais de façon plus importante durant les années 1960 et 1970, entre revendications liées aux conditions de travail et mouvements contre les licenciements de masse, les usines valsusaines deviennent des théâtres de luttes qui vont commencer à structurer une communauté d'habitants au sein de cet espace. Deux évènements nous ont semblés particulièrement emblématiques à cet égard : la lutte du début des années 1970 contre les licenciements de masse au sein de l'usine Magnadyne de Sant'Antonino di Susa et le vote en septembre 1970 d'une motion contre la fabrication de matériel militaire par les ouvriers des Officine Moncenisio de Condove.

- *La Magnadyne en lutte et la grève générale du 9 février 1971*

Fondée en 1928 à Turin par Paolo Dequarti et Mario Pesce, la « Magnadyne Radio » était une entreprise industrielle spécialisée dans l'électronique domestique. Suite au bombardement de son site de Turin dans la nuit du 19 au 20 novembre 1942, l'usine fût déplacée sur le site d'une ancienne filature de coton à Sant'Antonino di Susa. Avec l'arrivée des équipements électroniques dans les foyers italiens, la Magnadyne devint une entreprise florissante de la vallée de Suse à la fin des années 1950 (Ibid., p.534-538). Dès 1960, la Magnadyne connaît cependant, à l'instar d'autres usines de la vallée, un mouvement social de grande ampleur pour l'amélioration des droits des travailleurs. Le journal catholique valsusain *La Valsusa*, hebdomadaire édité par le diocèse de Suse, notait ainsi dans son édition du 24 décembre 1960 :

« Cela fait maintenant trois mois que notre vallée de Suse est entrée dans une des plus dures et difficiles agitations syndicales des dernières années. La Magnadyne de Sant'Antonino a commencé le 19 septembre avec 24 heures de grève, suivie presque immédiatement par le C.V.S.⁵⁴ de Suse, Borgone et S. Antonino avec 48 heures durant les jours du 1 et du 3 octobre. Depuis ont été effectués à ce jour 14 jours de grèves à la Magnadyne, 12 jours au C.V.S. de Suse, jusqu'à 21 jours par les travailleurs de Borgone et S. Antonino » (*La Valsusa*, 24/12/1960, ADS).

⁵⁴ Cotonificio Valle Susa.

Bien qu'ayant été fortement suivie au sein des entreprises concernées, la lutte ouvrière de l'automne 1960 resta circonscrite au monde ouvrier, mobilisant quasi-uniquement travailleurs et syndicats. Elle est toutefois la première occurrence d'une mobilisation inter-entreprises se déroulant en même temps dans plusieurs villages de la vallée et à ce titre pourrait avoir constitué un premier apprentissage de l'opportunité d'une action localement solidaire.



Figure 6 Publicité pour un réfrigérateur Magnadyne (environ des années 1940) ayant pour arrière-plan la station de ski de Sestrières (source inconnue).

En 1966, la Magnadyne annonce sa volonté de procéder à une première vague de licenciements collectifs que son dirigeant, Paolo Dequarti, justifie par « la modernisation des systèmes productifs du secteur des téléviseurs pour réduire les coûts et faire face à la concurrence » (*La Stampa*, 29/06/1966, ANS) : 410 salariés (Bertolo, 2009, p.536) dont 400 ouvriers sur les 1200 que compte alors l'usine devront perdre leur poste. Un an avant, en 1965, le village de Sant'Antonino avait été déjà fortement ébranlé par la faillite du Cotonificio Valle Susa, bien qu'une partie de l'activité ait été reprise par l'entreprise ETI-Esercizi Tessili Italiani (Ibid., p.533). Ainsi, dès le 30 juin 1966, *la Stampa* rappelle que :

« Durant l'année 1965, S. Antonino a durement souffert de la situation. Pas seulement en ce qui concerne les familles directement touchées par les suspensions et les licenciements ; la qualité de vie en général s'est progressivement abaissée, la diminution de la consommation s'est répercutée durement sur le fonctionnement de nombreuses petites entreprises commerciales et sur les propres caisses de la commune : l'icap⁵⁵ a généré des recettes publiques de 8 millions [de lires] inférieures à ce qui était prévu » (*La Stampa*, 30/06/1966, ANS).

Touchés par les répercussions en série des vagues de licenciements collectifs, les différents acteurs des villages de la basse vallée de Suse concernés vont peu à peu prendre part à des luttes jusqu'alors circonscrites au milieu ouvrier. Ainsi, lorsqu'au début des années 1970 la Magnadyne doit faire face à la possibilité d'une faillite et subit un plan social risquant de faire perdre leur emploi à « 700 à 1000 ouvriers » sur les 3000 que compte alors l'établissement (*La Valsusa*, 19/12/1970, ADS), le clergé apporte son soutien aux ouvriers en lutte. *La Valsusa* se réjouit par exemple dans un article du 19 décembre 1970 intitulé « Magnadyne... Valeurs d'une lutte » – de la distribution par un groupe de prêtres du diocèse d'un fascicule dans lequel « on invitait les chrétiens à “collaborer activement avec toutes les forces vives opérant à l'intérieur de l'entreprise pour que la crise se résolve dans la justice” et toutes les communautés chrétiennes à être particulièrement solidaires avec “les frères les plus éprouvés” ». L'article glorifiait au passage « l'équilibre et l'esprit de dévouement » de nombre des « travailleurs de la Magnadyne » au cours de ces « dramatiques journées », le fait qu'ils « défendent avec dignité leurs postes de travail », ajoutant qu'ils méritaient « la solidarité et l'aide de toute personne de bonne volonté », tout en s'indignant de l'indifférence générale par rapport à cette lutte et à la « crise des industries de la Vallée » de la part des « grands journaux » (*La Valsusa*, 19/12/1970, ADS). La situation économique de la basse vallée de Suse en ce début de décennie 1970 semble effectivement catastrophique. Dans un article du 21 janvier 1971 intitulé « Six mille postes de travail perdus en 25 ans dans la vallée de Suse », les déclarations du maire de Suse Arsenio Favro, à propos des pertes d'emploi dans la vallée, sont ainsi alarmantes :

« À elle seule Suse en a perdu 1280. Les aciéries Assa, de 1000 employés, sont descendus à 500 ; l'Imp de 250 est passée à 100, la chaussetterie Nova, qui absorbait 250 travailleurs, a fermé. L'ex Cotonificio Valla Susa maintenant Eti, de 800 employés est passé à 400. À Bussoleno les

⁵⁵ Impôt communal sur les entreprises.

aciéries Sisma de 1000 ouvriers sont passés à 100. Entre autres l'usine du "Valle Susa"⁵⁶ qui donnait du travail à 700 personnes a fermé. À Bruzolo la Robert Shaw qui employait 150 personnes a fermé » (*La Stampa*, 21/01/1971, ANS).

Le journaliste de *la Stampa* poursuit l'inventaire commencé par Arsenio Favro :

« L'examen continue : *Borgone* ; l'ex Cotonificio Valle Susa de 700 ouvriers est passé à 420. *Vaie* : la Fichet, qui occupait 150 employés, a fermé. *Sant'Ambrogio* : la Manufacture textile Fratelli Bosio, avec 1000 employés a cessé son activité. *Avigliana* : le Dinamitificio Nobel, avec 1200 travailleurs, et la Duco avec 500, sont arrêtés » (Ibid.).

En ce début d'année 1971, le village de Sant'Antonino di Susa, où en janvier la future fermeture de l'usine ETI a été annoncée (*La Stampa*, 19/01/1971, ANS) et où la Magnadyne semble alors plus fragile que jamais, devient « le symbole de la crise du travail dans la vallée » (Bertolo, 2009, p.538). Le 31 janvier, au cours d'une assemblée organisée à Sant'Antonino par « les syndicats et la communauté de la haute et de la basse Vallée de Suse » (*La Stampa*, 01/02/1971, ANS) réunissant des « travailleurs, syndicalistes, administrateurs et maires des 37 communes de la Vallée de Suse, délégués des usines, conseillers provinciaux, parlementaires et représentants de l'Acli⁵⁷ », un « comité extraordinaire de lutte » est fondé (Ibid.). Celui-ci est « composé de syndicalistes, de délégués d'usines de la Magnadyne de S. Antonino et de Turin, de l'"Eti", de la ferronnerie Fiat de Avigliana, de la présidence de la communauté de la Vallée de Suse, de la commission interne de la Moncenisio de Condove, de délégués de l'Assa de Suse, de l'Acli, du comité d'assistance aux immigrés et de conseillers provinciaux » (Ibid.) et prévoit de se réunir afin d'organiser une « journée de grève générale » (Ibid.) dans toute la vallée. Ce sera la journée du mardi 9 février 1971. La veille, *La Stampa* annonce que :

« Dans la vallée de Suse demain toutes les entreprises, les administrations publiques, les transports s'arrêteront ; les magasins et les écoles supérieures seront fermés. Sont prévus les blocages des routes nationales 24 et 25, du Montgenèvre et du Montcenis, et de la ligne ferroviaire Turin-Modane. Hier le curé de S. Antonino, don Oreste Cantore, a rendu visite aux occupants de l'Eti et a célébré la messe dans la cafétéria de l'usine. Tous les travailleurs de la vallée ont été invités à se réunir mardi à huit heures, en face de l'usine » (*La Stampa*, 08/02/1971, ANS).

⁵⁶ Autre abréviation donnée au Cotonificio Valle Susa.

⁵⁷ L'Acli-Azione Cristiane Lavoratori Italiani est une association catholique de défense des travailleurs.

Dans son numéro du mercredi 10 février, *La Stampa* raconte ainsi la journée du 9 février :

« "Fermé parce que la Vallée meurt". C'est la pancarte que nous avons lue hier sur les stores métalliques des magasins et des établissements publics, sur les portes des ateliers artisanaux, sur les pompes des distributeurs d'essence fermés par adhésion à la grève générale des usines, organisée par le Comité de lutte contre le "démantèlement des industries ». Les écoles ont annulé les cours. Aux croisements les feux de circulation étaient éteints. Les trains manquaient également en raison d'une grève en solidarité de la part des cheminots : aucun service local, et les trains internationaux ont été déviés par Domodossola. Les autobus locaux et courriers ne sont pas sortis des dépôts. Les camions en provenance de l'extérieur ou se dirigeant vers la frontière sont passés par Pinerolo. Le trafic privé était clairsemé : il fallait faire plusieurs kilomètres pour croiser une voiture » (*La Stampa*, 10/02/1971, ANS).



Figure 7 "Fermé parce que la vallée meurt", photographie d'une pancarte sur le rideau d'un établissement valsusain le 9 février 1971 (source : *La Stampa*, 10/02/1971, ANS).

La grève générale du 9 février 1971 sera suivie le 7 avril 1971 par un blocage de la ligne ferroviaire Turin-Modane, les Valsusains ayant envahi les voies ferrées en gare de Sant'Antonino (Bertolo, 2009, p.538). Bruna Bertolo cite dans son ouvrage *Gigi*, à propos de cet événement :

« Ces 73 minutes de retard du Trans Europe Express, qui ne transportait pas que symboliquement les hommes d'affaires, furent pour nous un acte d'accusation. Oui, nous étions responsables d'avoir arrêté le temps, d'avoir pris du temps pour discuter, et faire discuter, de la question ouvrière » (Ibid.).

La mobilisation générale locale sur laquelle le conflit social de 1970/1971 au sein de la Magnadyne a - parmi d'autres - débouché, est une première en vallée de Susse. Elle marque un premier pas vers la reconnaissance collective d'une communauté entre les habitants de la vallée, incluant encore - à ce moment là - la haute vallée. Elle révèle aussi aux Valsusains la force des mobilisations générales qui

deviendront par la suite – nous le verrons – un mode d’action habituel pour les habitants de la vallée. Gigi nous dira par exemple en entretien, à propos de la lutte No TAV : « *dans les moments les plus beaux, comme en 2005, nous avons eu des organisations ouvrières qui ont apporté leur solidarité au mouvement et ont reçu en échange de la solidarité* ».

- *Le mouvement non-violent de 1970 aux Officine Moncenisio*

Fondées en 1906 à Condove par Fortunato Bauchiero, les Officine Moncenisio étaient une entreprise œuvrant dans le secteur métal-mécanique et dans une moindre mesure dans le secteur de l’armement. Le 24 septembre 1970, ses ouvriers réunis en assemblée votèrent à l’unanimité une motion contre la fabrication de matériel militaire, un événement marquant pour la vallée de Suse. Nous proposons ici de revenir sur les quelques mois ayant abouti à ce geste fort ainsi que sur ses conséquences locales.

Le *Gruppo Valsusino di Azione Non-violenta* (GVAN) est apparu en Val de Suse en 1970. Branche locale du « Mouvement Non-violent pour la paix fondé à Pérouse en 1961 » (« *Non-violenza. Circolare interna N°1* », GVAN,14/04/1971, APML), il rassemblait à ses débuts - informellement - quelques Valsusains aux situations diverses (étudiants, ouvriers, ...) adhérant aux idées antimilitaristes de la non-violence. Sa figure centrale, Achille Croce, était alors « ouvrier au département mécanique » (GVAN, 2011, p.43) des Officine Moncenisio, où travaillaient également plusieurs autres membres du groupe. Intellectuel autodidacte passionné de philosophie, Achille Croce avait lu Mohandas Karamchand Gandhi et Martin Luther King (Ibid., p.44) et œuvrait au partage de ses idées et connaissances en Val de Suse, notamment en animant des leçons publiques (celle qu’il donna sur Gandhi fût publiée de façon posthume en 2011 par le GVAN).



Figure 8 "La non-violence est la force la plus grande dont l'humanité dispose. M.K Gandhi" : Achille Croce manifestant à Turin le 14/04/1970 (photographie : GVAN, ACSR).

Dès le début de l'été 1970, immédiatement après sa formation, le GVAN envisage de faire voter par l'assemblée des ouvriers des Officine Moncenisio une motion contre la fabrication de matériel militaire. Un projet de motion est ainsi écrit et soumis en premier lieu aux représentants du personnel et aux syndicats afin de recueillir leur soutien dès le mois de juillet (Jannon et Sarti, 2000, p.130). Quelques semaines plus tard, ce projet de motion est distribué aux ouvriers de l'usine en vue de préparer son vote lors de l'assemblée d'usine du 24 septembre. Giorgio Jannon et Emanuela Sarti écrivent ainsi, citant le GVAN :

« Finalement il fût communiqué que l'assemblée aurait lieu le 24 septembre. Les dispositions pour les activistes et les collaborateurs étaient prêtes. Pas moins de 20 personnes, dispersées dans les différents départements et bureaux, ont reçu les dispositions écrites ci-dessous :

"Dispositions pour les activistes

- 1) Chaque activiste doit être pourvu d'un certain nombre de copies du projet de motion contre la fabrication de matériel de guerre.
- 2) Il faudra faire circuler ces copies parmi les travailleurs après que les activistes se seront divisés les départements où ils travaillent par sections ou par groupes, de façon à ce que tous les travailleurs puissent en prendre connaissance.
- 3) Les activistes devront savoir expliquer aux autres travailleurs les raisons de la motion, sa nécessité, sa nouveauté, son importance et son autonomie en tant qu'action spontanée de base

des travailleurs, et éventuellement être capables de les persuader de la nécessité d'une approbation convaincue et enthousiaste de leur part au cours d'une prochaine assemblée.

4) Les activistes devront, dans une semaine, restituer toute les copies du projet de motion aux membres de la Commission Interne.

Ces copies, dans l'espace dédié à gauche du texte, devront porter les propositions de modifications, corrections, ajouts, etc.... que les travailleurs retiendront opportunes. Les résultats de ce travail serviront pour la rédaction du texte définitif de la motion elle-même.

5) Les activistes devront en outre savoir référer aux membres de la C.I. si les travailleurs sont d'accord pour approuver ce type de motion au cours de la prochaine assemblée d'usine : et, si oui, avec quel esprit : modérée, chaleureux, indifférent, enthousiaste, dubitatif, etc. ...

Ils devront aussi signaler numériquement ceux qui se déclareront contre et dire combien ils sont pour chaque département" » (Ibid., p.131).

A l'époque, l'usine ne produit plus de matériel militaire mais des tractations semblent en cours pour de potentiels contrats futurs avec la Marine Militaire italienne :

« Les Officine Moncenisio principalement pendant et après la seconde guerre mondiale ont été fortement impliquées dans la fabrication de projectiles, bombes et surtout armes sous-marines. Encore aujourd'hui le complexe industriel de Condove est enregistré dans les annuaires des fournisseurs de la Marine Militaire, laquelle chaque année demande à l'entreprise la liste des jeunes conscrits pour un éventuel enrôlement. Et il est aussi vrai qu'il y a peu de temps, tenant compte d'une crise temporaire de la production des machines pour le secteur textile, avait circulé la rumeur que la Marine Militaire aurait pu de nouveau donner des contrats aux Officine Moncenisio. Du reste, jusqu'au début des années 1950, l'OTAN a également fait partie des clients de l'usine de Condove, et la conversion des équipements techniques pour reprendre la fabrication de matériel de guerre est extrêmement simple » (Gazzetta del Popolo, 15/01/1971, ABCCT).

Le 24 septembre 1970, les « huit cent cinquante travailleurs des Officine Moncenisio de Condove » (Ibid.) réunis en assemblée d'usine adoptent à l'unanimité la motion suivante :

« Motion des travailleurs de l'O.M. contre la fabrication des armes et de matériel de guerre

Les travailleurs des Officine Moncenisio, considérant que le problème de la paix et du désarmement les met en cause en tant que travailleurs conscients et responsables et que la paix est l'intérêt suprême et le bien maximum du Genre Humain ; préoccupés par les conflits armés qui encore déchirent le monde et le corps de l'Humanité et par l'effrayante augmentation du potentiel destructeur aux mains des armées, conscients que leurs intérêts matériels et leurs exigences morales sont en opposition avec toute politique de guerre et donc investissement d'argent public dans les armes ou le matériel de guerre, relevant l'incapacité et l'inadaptation des gouvernements et des partis politique à poursuivre une vraie politique de paix contraire aux blocs militaires et aux armées complices et coupables d'invasions, d'oppressions et de coups d'état (Viêt-Nam, Grèce,

Tchécoslovaquie, Espagne, Brésil, etc.) et de vives menaces pour la paix, pour la liberté et pour la démocratie ; constatant que les travailleurs n'ont pas de maisons, écoles, hôpitaux et retraites suffisantes et que les deux tiers de l'humanité souffrent constamment de la faim pendant que se dilapident honteusement dans la préparation de la guerre et dans la fabrication d'engins de mort et de destruction l'argent du Peuple Italien à hauteur de plus de 4 milliards [de lires] par jour ; considérant enfin que les guerres sont toujours préparées et faites préparer matériellement par le peuple et les travailleurs avec des dommages, risques et massacres pour les peuples eux-mêmes et avec l'emploi de leur temps, de leur sueur et de leur argent (taxes et travail).

Défient

La Direction de leur Atelier de prendre des commandes d'armes, projectiles, torpilles ou autre matériel destiné à la préparation ou à l'exercice de la violence armée dont ils ne peuvent ni ne veulent être complices.

Avertissent

Rapidement et loyalement les Autorités Entrepreneuriales de ne plus être donc en aucun cas disposés à travailler, transporter et tester les susdits équipements de guerre.

Exigent

De l'État et du pouvoir politique que l'argent public, qui est l'argent des travailleurs, soit investi dans la construction et dans la fabrication de choses utiles à leurs intérêts, demandées par leur dignité humaine, revendiquées par leur sens de la justice et leur amour de la paix dont l'humanité a un extrême besoin.

Demandent

Aux Organisations Syndicales d'appuyer leur stratégie de paix, de la propager en Italie et, à travers les Internationales Syndicales, parmi les travailleurs du monde entier, à l'Eglise Catholique et aux autres Eglises et organisations religieuses de vouloir relever et appuyer le contenu religieux et moral de leur prise de conscience et de position.

Affirment

Que la paix se construit tout comme la guerre, qu'il faut œuvrer à la construire en travaillant pour le bien des peuples et pour la justice sociale et internationale, refusant et s'opposant à toute forme de complicité et de connivence avec les préparateurs et les promoteurs des conflits armés et avec le honteux et criminel commerce des armes lequel pue la souffrance et la mort et a le goût du sang de nos frères.

Soutiennent vigoureusement

Qu'il ne suffit pas de parler de paix de façon abstraite et inféconde, ni de participer à des manifestations extérieures et académiques en sa faveur pour ensuite préparer la guerre, avec une hypocrite inconséquence, acceptant sur le poste de travail de fabriquer les armes du massacre ; parce que, ceux qui aujourd'hui les fabriquent, ont perdu pour toujours le droit de refuser de les prendre en main demain pour les utiliser contre leurs propres frères, ni ne pourront en aucune façon conjurer le danger qu'elles ne soient utilisées par d'autres pour des buts criminels.

Invitent chaudement

Les travailleurs italiens et du monde entier à suivre leur exemple de cohérents et actifs constructeurs de paix » (Jannon et Sarti, 2000, p.132-133).

Bien que l'approbation de cette motion « revête un aspect surtout théorique et moral, sans comporter précisément des conséquences pratiques » (*La Gazzetta del Popolo*, 15/01/1971, ABCCT) - au sein d'Officine Moncenisio qui à l'automne 1970 ne produisent pas d'armes - elle est un acte symboliquement fort qui marquera durablement les esprits dans la vallée de Suse et au-delà. Cet évènement – et l'activité du GVAN - a participé de la diffusion de principes liés à la non-violence au sein de cet espace, tels que l'autonomie ou la solidarité, et qui semblent encore aujourd'hui persister comme nous le verrons au prochain chapitre. Par ailleurs, plusieurs militants du GVAN seront par la suite des figures de premier plan des diverses luttes qui mobiliseront la vallée. Cette motion est également une première manifestation locale de cette volonté de réinsérer la sphère économique dans une rationalité politique, qui est une caractéristique prégnante du mode d'agir actuel au sein de la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse. Enfin, par leur unanimité à voter cette motion, les travailleurs des Officine Moncenisio sont devenus des figures locales de la force du commun, un exemple mythique des accomplissements extraordinaires que peut permettre la co-obligation au sein d'un groupe.

Les deux luttes ouvrières que nous venons de retracer sont une mémoire encore vivace aujourd'hui en basse vallée de Suse. Roberta Chirolì cite ainsi le récit que lui en ont fait des anciens durant un après-midi au *presidio* de Venaus, évoquant la propension "naturelle" à la rébellion des Valsusains :

« Tommaso : "Ici, les Vaudois aussi ont eût une longue histoire de résistance contre le Pape qui voulait détruire toutes les hérésies qui professaient la pauvreté et l'égalité ! Puis, en des temps plus récents, au-delà de la forte résistance des partisans, il y a eu un mouvement ouvrier significatif dans les années 1970, à l'aciérie Moncenisio ils ont voté pour la première fois au monde pour ne pas produire des armes ! Ici il y a le mouvement non-violent, les catholiques, et puis sont arrivés les luttes environnementalistes jusqu'au mouvement No TAV... Tout est lié..." » (Chirolì, 2017, p.161).

Les luttes contre les grands projets d'infrastructures des années 1980

Aux luttes ouvrières des années 1970 vont succéder des luttes contre deux grands projets d'infrastructures dans les années 1980. Tout d'abord une opposition vaine à la construction de l'autoroute A32 reliant Turin au tunnel routier du Fréjus, puis une lutte habitante victorieuse contre la construction d'une ligne électrique transfrontalière à très haute tension (Della Porta et Piazza, 2008).

- *La lutte contre la construction de l'autoroute A32*

Le 16 septembre 1950, la « Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international » signée à Genève prévoit la construction de l'artère principale E13 Lyon-Venise : Lyon - Chambéry – Modane – Turin – Milan – Brescia – Vérone – Vicence – Padoue – Mestre – Venise (Nations Unies, 1951, p.12). Si, en 1960, *La Valsusa* indique que les travaux du tunnel routier du Fréjus – reliant Modane à la vallée de Suse - commenceront au printemps 1961 (*La Valsusa*, 12/11/1960, ADS), il faudra en fait attendre 1974 pour que ceux-ci débutent. Une fois le tunnel terminé en 1980 commenceront les travaux de l'autoroute A32 reliant du côté italien le tunnel du Fréjus à Turin, à travers la vallée de Suse.

Contre ce chantier, un ensemble hétéroclite d'individus et d'organisations se dresse en vallée de Suse, certains d'entre eux - membres du GVAN ou encore militants communistes - ayant pris part aux mouvements ouvriers de la précédente décennie :

« professeurs et techniciens, unis à des catholiques liés au Groupe Paix⁵⁸ de Condove et militants ou ex militants politiques de gauche, ou au cercle local de Démocratie Prolétaire, puis de Refondation Communiste [...] s'unissent pour constituer un groupe de pression face aux institutions locales qui ne semblent pas évaluer l'impact cumulé de l'œuvre sur la vallée, se limitant à gérer de façon singulière leur propre territoire en contractant des compensations avec les promoteurs » (Chiroli R., 2017, p.43-44).

Nicoletta nous explique ainsi :

⁵⁸ Autre nom du GVAN.

« Dans les années 1980, entre autres, est né le projet de l'autoroute [...] qu'au moins une partie d'entre nous a contesté, pour les motifs habituels qu'étaient la défense du territoire, mais pas seulement, mais aussi d'un modèle de vie, de développement, de production qui ne comporte pas par exemple la monoculture [...] mais revitalisait les territoires qui produisait ce qui servait. [...] Sur les autoroutes on a vu commencer à circuler les entrepôts mobiles des industries qui délocalisaient. Et puis aussi les produits agricoles [...]. Je me souviens quand on voyait passer les premiers camions sur l'autoroute, ils apportaient du foin, de la France à l'Italie. [...] Ou encore des animaux qui étaient apportés des "fabriques d'animaux" françaises aux boucheries italiennes, avec souffrance ».

Gigi ajoute alors que le problème était que les promoteurs de l'autoroute *« ont contracté avec chaque commune des compensations »* ce qui a mené la lutte à sa perte. Il indique qu'il y a eu apprentissage et que dans la lutte No Tav *« sur la base de la réalisation négative de l'autoroute on s'est dit "ou on commence tous ensemble ou autrement cela finira comme l'autre fois" »*. Nicoletta dit que *« cette nouvelle prise de position »* est aussi :

« le fruit du fait que derrière les structures communales il y a eu les gens qui ont décidé de prendre, au premier plan, en main leur propre sort et le sort de cette lutte... Parce que pour l'autoroute, ce n'est pas qu'il n'y avait pas une tentative d'opposition populaire [...] Le parti des populations, les grands groupes environnementalistes l'avaient représenté, les grandes associations environnementalistes qui s'étaient positionnées comme les représentantes des intérêts diffus ».

Selon Nicoletta, le choix fait par ces associations dès le départ de s'asseoir à la table des négociations avec les promoteurs de l'autoroute afin de rechercher un compromis a conduit à une situation où *« le non à l'autoroute n'existait plus, le problème était "comment la faire avec le moindre impact possible ?" »*, ajoutant *« nous au contraire on était pour ne pas la faire »*, soulignant ainsi son sentiment d'une trahison des citoyens par leurs représentants.

- La lutte contre le “méga-électroduct” Grande-Ile/Pioissasco

Le 19 novembre 1986, la compagnie nationale d'électricité italienne Enel et Électricité de France signaient une convention pour la construction d'un « maxi-électroduct » de 380kw, dont le projet de tracé passerait « à travers parcs et réserves » (*La Stampa*, 12/06/1987, ANS). Celui-ci devait permettre d'acheminer l'électricité française depuis la station de conversion de Grande-Ile, à quelques dizaines de kilomètres de la centrale nucléaire de Creys-Malville qui exploitait alors le réacteur Superphénix, jusqu'à Pioissasco en Italie, en traversant notamment la vallée de Suse (*Luna Nuova*⁵⁹, 05/06/1987, ADS).



Figure 9 Tracé du projet de "méga-électroduct" en Italie (source : *La Stampa*, 12/06/1987, ANS).

Alors qu'un autre électroduct entre Leini (Italie) et Pioissasco suscite déjà une très forte controverse depuis plusieurs années en Piémont, ce nouveau projet semble dès son annonce faire débat en vallée de Suse. Le journal local valsusain *Luna Nuova* écrit ainsi le 5 juin 1987, dans son premier article traitant du projet et intitulé « *Un maxi-électroduct venant de France défigurera-t-il la vallée de Suse ?* » :

« Il s'agit d'une ligne à double circuit, probablement similaire aux électroducts de Leini-Pioissasco et du Val Soana, dont les câbles sont suspendus à des pylônes de 80 mètres de haut. [...] Un

⁵⁹ *Luna Nuova* est un bihebdomadaire d'information locale édité à Avigliana, en vallée de Suse.

électroduct de grande dimension donc, qui va s'ajouter à un autre déjà existant, à la future autoroute du Fréjus, à la ligne ferroviaire et aux deux routes nationales, un projet qui confirme la tendance à transformer la vallée de Suse en une gigantesque voie de transit pour tout type d'infrastructures. Pour réaliser de telles lignes des terrains sont expropriés, des milliers d'arbres sont abattus, des routes sont construites pour amener les matériaux et les moyens pour l'édification des pylônes, avec un bouleversement environnemental et paysager qui va bien au-delà de la bande du tracé. [...] La loi prévoit que toutes les communes concernées doivent exprimer leur avis, lequel cependant n'est pas décisif. Mais comment fait-on pour exprimer des avis sur une chose que l'on ne connaît pas ? Les délais de tels ouvrages sont d'une dizaine d'années : pourquoi l'Enel n'a pas rendu tout de suite public le projet ? Pourquoi une poignée de techniciens décident pour une collectivité de dizaines de milliers de personnes qui vivent et travaillent dans des zones défigurées par des projets dont la nécessité est pour le moins discutable ? » (Luna Nuova, 05/06/1987, ADS)

Jouissant d'un fort soutien de la population valsusaine et ayant tiré les apprentissages de l'échec de la lutte contre la construction de l'autoroute, les mêmes groupes s'étant engagés contre cette dernière se mobilisent contre ce nouveau projet. Selon Nicoletta, c'est ainsi l'apprentissage par l'erreur, à travers la trahison des Valsusains par leurs représentants au cours du précédent conflit de l'A32, qui a permis de gagner la lutte contre le "méga-électroduct" car :

« Sur l'électroduct on a dit "c'est nous maintenant qui imposerons à la Comunità Montana⁶⁰ notre présence dans cette lutte [...] On s'est mis en contact avec d'autres entités qui allaient être touchés par ce méga-électroduct, par exemple toute la vallée de la Maurienne française [...] parce qu'on avait compris que seul tu ne gagnes pas[...]. Pourquoi cela a été possible ? Parce que cela touchait les populations [...]. Et puis on a découvert qu'en réalité la situation de la vallée de Suse n'était pas unique en Italie. [...] Durant ces années là est née une coordination nationale contre les champs électromagnétiques, et on l'a fondé avec toutes ces organisations qui combattaient les électroducts [...]. Les gens ont compris et ont commencé à lutter. [...] Par rapport à l'autoroute, on ne délèguait plus les problèmes aux administrations ni aux grands groupes environnementalistes. Et alors c'est toute la population qui participait, qui signait [les pétitions], qui faisait des assemblées [...]. C'était les gens qui se réveillaient, et donc ce qui commençait à unir était la conscience que tu ne pouvais pas te défendre seul et que le modèle de vie devait également changer, parce que tout est lié ».

⁶⁰ Équivalent d'une communauté de communes de montagne.

Le projet de méga-électroduct ne fût finalement abandonné qu'en 1994 sur décision du Ministre de l'environnement de l'époque, Valdo Spini, en raison d'une évaluation négative de son impact environnemental, tout particulièrement en Basse Vallée de Suse et dans le Val Sangone voisin (*Luna Nuova*, 11/02/1994, ADS).

Ces deux luttes contre la construction d'infrastructures de grande ampleur dans la vallée vont tant signer le début d'une pluridimensionnalité axiologique des luttes – qui vont alors dépasser le simple enjeu initial de l'aménagement du territoire – que d'une dynamique de réappropriation par les citoyens de leur souveraineté, issue d'un "apprentissage par échec", ainsi que d'une mise en réseau avec d'autres territoires en lutte. Donatella Della Porta et Gianni Piazza notent que c'est grâce à l'échec de la lutte contre l'A32 que les branches locales des associations environnementalistes « Legambiente Val Susa, Pro Natura, WWF... ont fondé ensemble le comité Habitat⁶¹ » afin de s'engager de façon unie dans la lutte contre le TAV (Della Porta et Piazza, 2008, p.38). Ainsi, elles ont pu ancrer davantage leur action dans le contexte local, arbitrant en faveur de celui-ci face aux pressions de leurs coordinations nationales « vers la modération », vers « les batailles gagnables », « les actions de plaidoyer orientées vers le consensus » ou encore « la collaboration avec les institutions autour des projets spécifiques, souvent symboliques » (Ibid., p.39). Ils ajoutent que :

« la lutte réussie contre l'électroduct en Val de Suse n'a pas seulement créé un réseau de citoyens concernés par les problèmes environnementaux, mais a aussi représenté symboliquement un moment important dans lequel "David a été capable de contrer Goliath", construisant des ressources cognitives et de mobilisation qui ont été réactivées dans les actions contre le TAV » (Della Porta et Piazza, 2008, p.38).

Loris Caruso note en outre que la construction de l'A32 a été une expérience concrète des conséquences délétères d'un chantier de cette ampleur dans un espace tel que la vallée de Suse. Selon lui, avec le chantier de l'A32 a commencé à émerger

⁶¹ Pour plus de précisions, voir Chapitre 3.3.

« une opposition entre grands ouvrages et besoin des habitants et la dichotomie entre “grands récits” des promoteurs et effets réels de l’ouvrage » (Caruso, 2008, p.87).

Ces deux luttes ont donc force d’exemples : exemple d’une tragédie de la non co-obligation avec la construction de l’A32, exemple renouvelé (après celui des Officine Moncenisio), de la force de cette co-obligation - y compris face à la puissance publique - avec la lutte victorieuse contre le projet d’électroduct Grande-Ile/Piosasco. Mais c’est avec le mouvement contre le TAV que cet agir commun devint habitude, au point de structurer une communauté territorialisée en basse vallée de Suse : l’autoproclamé “peuple No TAV”.

3. La cristallisation d'une communauté territorialisée alternative en basse vallée de Suse : le "peuple No TAV"

La réalisation d'une ligne ferroviaire transalpine à haute-vitesse entre Lyon et Turin est proposée pour la première fois en 1989 (Pepino et Revelli, 2012, p.159). Ce projet inclut le creusement d'un tunnel de base long de plus de cinquante kilomètres à travers le massif alpin, reliant la vallée de la Maurienne (France) à la vallée de Suse, la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Lyon-Turin-Milan n'étant qu'une partie d'un plus vaste projet européen de LGV entre Lisbonne (Portugal) et Kiev (Ukraine)⁶².

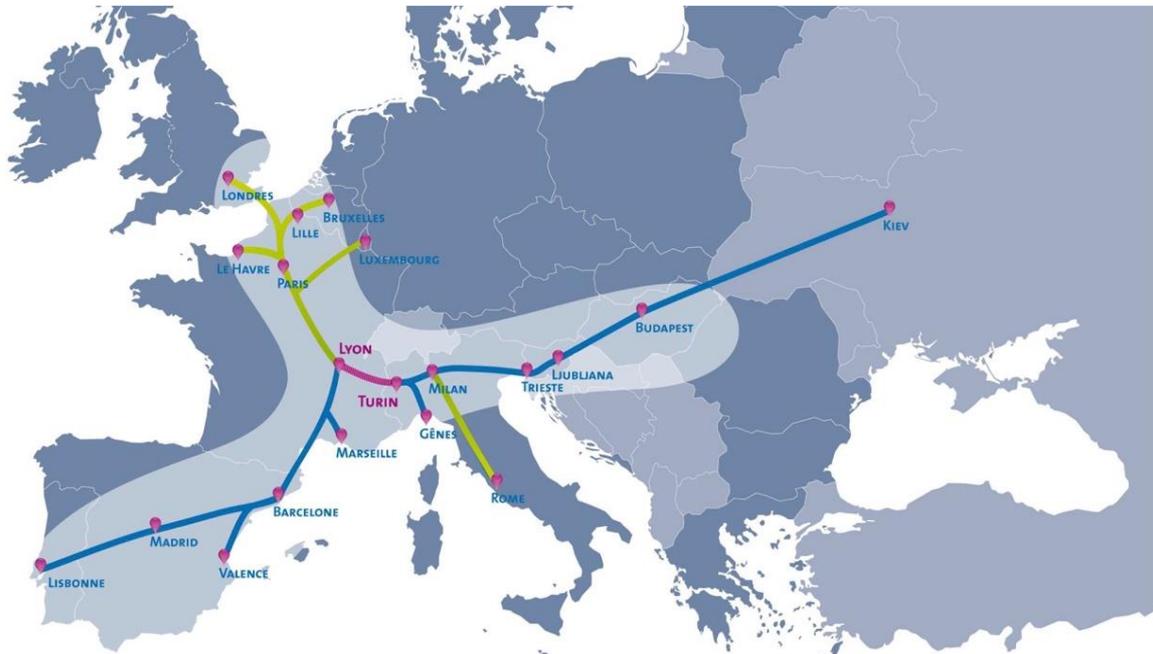


Figure 10 Le Lyon-Turin, maillon central du corridor Lisbonne-Kiev (source : transalpine.com).

Peu à peu, en près de trois décennies, un mouvement social général de grande ampleur va se structurer dans le territoire contre ce projet, agrégeant la société civile, les élus, les citoyens et les entrepreneurs locaux. Cette lutte a fait l'objet de divers

⁶² Ce projet, dénommé "Corridor 5", a été depuis restreint. Au-delà de la vallée de Suse, il se heurte à de nombreux obstacles et contestations dans tous les pays concernés (*La Repubblica*, 20/05/2012, ANR).

travaux en sciences sociales, sous l'angle politique (Caruso, 2008 ; Della Porta et Piazza, 2008 ; Pepino et Revelli, 2012), sociologique (Della Porta et Piazza, 2008) ou encore anthropologique (Chiroli, 2017). Ce conflit semble avoir participé du surgissement d'une communauté territorialisée alternative en basse vallée de Suse. Joséphine, agricultrice dans la vallée dit ainsi :

« Cela part de maintenant vingt-cinq années de lutte, qui ont créé un réseau de communauté qui s'est en premier découvert être une communauté en ayant un ennemi commun [...]. Durant ces vingt-cinq années, ces personnes se sont connues dans les manifestations, dans les réunions, sur les barricades, dans les assemblées, et ont commencé à raisonner. Pas seulement pour construire des barricades [...] mais aussi à quelle alternative de société il pourrait y avoir ».

Afin d'analyser cette lente mise en communauté des Bas-Valsusains, plutôt que de nous livrer à une chronologie détaillée du projet et du mouvement social s'y opposant⁶³, nous allons - à la croisée des travaux de nos prédécesseurs et des témoignages et archives que nous avons collectés lors de notre enquête – souligner les moments de lutte pendant lesquels s'est cristallisée de façon forte la co-obligation entre les Bas-Valsusains, et questionner les modalités de cette cristallisation.

L'avant 2005 : une lutte portée par les élus et le monde associatif

- *La décennie 1990⁶⁴ : en quête d'informations*

En septembre 1989, « la Fondation Agnelli, en collaboration avec l'association Tecnocity [...] organise un congrès de « politiciens et experts » où est présentée la proposition (par la région française Rhône-Alpes) de construire une ligne TGV entre Turin et Lyon avec un tunnel de 50 kilomètres sous le Montcenis » (Pepino et Revelli,

⁶³ Pour cela, voire Pepino et Revelli, 2012, p.159-226.

⁶⁴ Nous reprendrons ici un découpage de la période d'avant 2005 en deux phases distinctes, telles que proposées par Donatella Della Porta et Giovanni Piazza (Della Porta et Piazza, 2008, p.14).

2012, p.159) : c'est là la première apparition du TAV. Si peu d'informations circulent à son sujet les premières années, des interrogations et controverses se font jour en Val de Suse dès 1991.

Au sein des élus tout d'abord : en mars 1991, la Comunità montana Bassa Val Susa⁶⁵ demande que des informations sur le projet et son tracé lui soient fournies (Ibid., p161). En décembre de la même année est fondée l'association environnementaliste locale Habitat (Ibid., p.162), animatrice principale de la lutte contre le TAV durant la décennie 1990, réunissant militants environnementalistes, élus, experts et simples citoyens. Le bihebdomadaire local *Luna Nuova* publie ainsi dans son édition du 20 décembre 1991 un article intitulé « Avec Habitat on pourra maintenant réfléchir à propos des grands projets » :

« Jusqu'à présent l'opposition aux grandes infrastructures n'a jamais réussi à aller au-delà du refus, elle n'a pas été capable de penser à des initiatives qui porteraient la confrontation à un niveau technique et scientifique identique à celui des projets qui sont contestés. C'est une réflexion qui s'est insinuée depuis longtemps dans le monde environnementaliste et qui trouve une première concrétisation avec Habitat, le Comité pour les droits des citoyens et du territoire de la vallée de Suse » (*Luna Nuova*, 20/12/1991, ADS).

Cette première décennie du mouvement No TAV est ainsi surtout celle des actions informatives et symboliques (Della Porta et Piazza, 2008, p.14). L'association Habitat et les maires des villages potentiellement concernés par le chantier sont aux avant-postes, menant réunions d'information, distributions de tracts et dénonçant le manque de transparence du projet. La première manifestation No TAV rassemble toutefois 3000 personnes en mars 1996 à Sant'Ambrogio di Torino (Pepino et Revelli, 2012, p.169).

Cette première phase de la lutte, bien que peu "spectaculaire" s'avèrera décisive dans la construction d'une rationalité alternative en basse vallée de Suse. Elle semble avoir permis à de nombreux habitants de s'informer de façon fine et complexe sur le projet du TAV mais aussi, au-delà, sur leur territoire, ses richesses, ses beautés et ses fragilités. Il semble ainsi probable qu'elle ait contribué au renforcement de leur

⁶⁵ Il s'agit d'une communauté de communes qui regroupait les communes de la basse vallée de Suse.

attachement (Sébastien, 2016) à celui-ci et de leur sentiment de responsabilité envers lui, élément clé de la mobilisation contre le TAV :

« L'endroit où l'on habite, le paysage que l'on s'est habitué à voir tous les jours, un paysage dense de significations et de souvenirs, des prairies où l'on court enfant aux bois de la Claréa aux arbres séculaires, risque d'être "dévasté" [...]. La différence entre ceux qui proposent le TAV et les habitants de la vallée est celle entre considérer le territoire comme un environnement uniquement physique, géographique et au contraire le percevoir comme un environnement tissé de relations et de significations » (Chirolì, 2017, p.53).

Plus encore, elle marque le début d'une habitude de l'information et de l'expertise autoproduites, et de la mise en doute systématique de la parole publique, qui se prolonge aujourd'hui. Roberta Chirolì fût ainsi surprise, durant son enquête anthropologique en 2013, « par les interprétations détaillées et riches de données venant aussi de personnes âgées ayant un bas niveau d'instruction », ajoutant que « cette donnée démontre l'incidence dans la première phase de la lutte, des experts dans la production d'un discours public en opposition au discours institutionnel » (Ibid., p.45). Enfin, créant un socle cognitif partagé, cette première phase d'information a facilité le dialogue entre Bas-Valsusains, leur fournissant un langage commun complexe, leur permettant de s'emparer collectivement de la problématique du TAV.

- *2000-2004 : de nouveaux acteurs dans la lutte*

Durant le début de la décennie 2000, des liens commencent à se tisser au sein du territoire entre différents thèmes « tels que le travail, le développement alternatif et la justice globale » (Della Porta et Piazza, 2008, p.14). De nouveaux acteurs font également leur apparition : « comités de citoyens, centres sociaux et syndicats militants, associations agricoles et forums sociaux » (Ibid., p.14). Le répertoire d'action s'étoffe, incluant désormais de plus en plus de boycotts et de manifestations (Ibid., p.14). Celles-ci voient leurs rangs se grossir, comme en mai 2003 où se sont 15000 personnes qui défilent entre Borgone et Bussoleno contre le TAV (Pepino et Revelli, 2012, p.181). Toutefois, jusqu'en 2005, cette lutte reste une réalité "épisode" pour les Valsusains. Faite de manifestations ponctuelles, de réunions d'informations et d'actions institutionnelles, elle est surtout portée par les mouvements associatifs et des élus.

Roberta Chirolì note au sujet de cette première période de la lutte, que contrairement aux « interprétations a posteriori des habitants selon lesquels le territoire a “naturellement” et historiquement une propension à la lutte » (Chirolì, 2017, p.50), Habitat eut du mal à mobiliser les habitants de la vallée à ses débuts. Selon Loris Caruso, cela est potentiellement dû à ce que :

« [Jusqu'en 2005] l'activité d'opposition au TAV n'est pas une sphère spécifique de la vie des individus mais plutôt un fond, un événement seulement potentiel qui concerne les politiques et les spécialistes. [...] La routine individuelle est au premier plan et l'action collective qui traverse le territoire est en arrière-plan » (Caruso, 2008, p.112-113).

Il ajoute qu'à ce moment là n'existe pas encore un “Nous” en Val de Susse. Bien que déjà majoritairement opposés au projet, les Valsusains n'osent pas encore toujours aller manifester, car l'action collective est parfois perçue comme jouissant d'une « faible désidérabilité sociale » (Ibid., p.114). Pour le dire autrement, si la plupart des Valsusains sont contre le TAV, ils n'ont alors pas encore conscience de ce que leurs voisins y sont tout autant qu'eux opposés. 2005 s'avère de ce point de vue un bouleversement radical.

2005 : l'An un du “peuple No TAV”

En 2005, le TAV passe du statut de projet potentiel à celui de chantier en cours : « L'année débute avec l'annonce des futures expropriations de terrains pour le sondage du tunnel géognostique à Venaus par LTF⁶⁶ » (Chirolì, 2017, p.61). Les sondages planifiés pour le printemps 2005 ont alors pour but d'analyser le sous-sol sur le tracé du futur chantier. Il est prévu notamment que 300 000 mètres cubes de gravats issus de l'excavation du tunnel soient stockés à Chiomonte (Pepino et Revelli, 2011, p.187). Considérant cet imminent chantier comme dangereux, la réaction des élus ne se fait pas attendre. Dès le mois de mars, « 33 conseillers communaux et 2 de la *Comunità montana* se rencontrent au centre du Turin, sur la piazza Castello⁶⁷ et approuvent à l'unanimité une même délibération qui exprime une forte opposition au

⁶⁶ LTF (Lyon Turin-Ferroviaire) est le maître d'ouvrage du projet de ligne à grande vitesse.

⁶⁷ Place centrale et emblématique de Turin, face à l'ancien palais royal.

TAV Turin-Lyon » (Ibid., p.187). Une autre réaction, plus populaire, réuni 30 000 personnes le 4 juin 2005 pour une grande manifestation de Suse à Venaus (Ibid., p.188). Suivent, dès le début de l'été, la création de trois *presidi* à Borgone, Bruzolo et Venaus.



Figure 11 La manifestation du 4 juin 2005 (source : La Stampa, 05/06/2005, ANS).

- *La création des premiers presidi*

A la fin du mois de juin doivent débuter des carottages en basse vallée de Suse, à Borgone, Bruzolo et Venaus. Une nouvelle forme d'opposition directe aux travaux du TAV va alors voir le jour : les *presidi*. Le 21 juin 2005, la journaliste Sara Strippoli décrit ainsi le premier jour du *presidio* de Borgone, la veille :

« Un conseil municipal à l'air libre de huit heures du matin jusqu'à minuit pour demander un moratoire de trois mois et empêcher le lancement des carottages sur le site de LTF sur la route entre Borgone et San Didero. Une garnison pacifique avec cinq cent personnes contrôlées à distance rapprochée par les agents de la police et de la Digos⁶⁸, le vice-procureur Sanna et le chef de la Digos Giuseppe Petronzi dans le rôle de médiateurs, plusieurs fois des rencontres à mi-chemin pour étudier les intentions réciproques. Y aura-t-il une action par la force, ou plus sagement attendront-ils des indications politiques ? » (*La Repubblica*, 20/06/2005, ANR).

Par ailleurs : « ce qui arrive ce matin-là à Borgone se répètera quelques jours plus tard dans les deux autres sites destinés aux premiers sondages, Bruzolo et Venaus. Dans tous les trois cas les "présidents" réussissent à bloquer l'entrée aux techniciens et aux

⁶⁸ Division des Investigations Générales et des Opérations Spéciales, la Digos est un département de la police d'État italienne.

forces de l'ordre, imposant la suspension des travaux » (Caruso, 2008, p.125). C'est ainsi que naissent les trois premiers *presidi* No TAV.

L'occupation de ces sites, sous l'impulsion notamment d'associations et de centres sociaux déjà engagés dans la lutte, en collaboration avec des élus, devint peu à peu permanente. Dès le départ, ces *presidi* voient se nouer des solidarités entre différentes composantes de la société bas-valsusaine : les administrations communales tiennent des conseils ouverts sur les terrains occupés, les pompiers et associations locales aident à la construction des *presidi* en fournissant des matériaux, des commerçants apportent des vivres, etc. (Ibid., p ;125) :

« Pour la première fois la vallée agit aussi comme une communauté, faisant converger dans les lieux où se matérialise et se concentre le conflit la présence d'entités, sujets, institutions, corps sociaux qui participent avant tout en tant qu'éléments d'un même territoire » (Ibid., p.126-127).

Les *presidi* vont accroître l'acceptabilité sociale de l'engagement dans la lutte No TAV, « renforçant la perception de rationalité de l'action collective » (Ibid., p.127) et facilitant conséquemment la participation spontanée de nombreux habitants à leur occupation au quotidien :

« le fait de voir les pompiers et les prêtres côte-à-côte au *presidio* face aux forces de l'ordre, la solidarité des entreprises et des commerçants locaux, la présence des médecins généralistes et, en général, le déplacement de l'entière société locale et de ses "corps intermédiaires" vers la confrontation, contribuent à faire apparaître la participation plus raisonnable que la non participation » (Ibid., p.128).

C'est là la première stabilisation permanente d'un agir commun en basse vallée de Suse⁶⁹. Il ne s'agit plus seulement de manifester ponctuellement, mais bien de s'engager, sur le long terme, tous ensemble, dans cette action - illégale pourtant, mais perçue comme légitime - qu'est l'occupation de terrains appartenant à l'État. Aujourd'hui, douze ans après la fondation des trois premiers *presidi*, la basse vallée de Suse compte sept *presidi* permanents, établis au cours des divers épisodes de la

⁶⁹ Des photographies de l'installation du premier *presidio* à Borgone sont consultables à cette adresse : <http://www.notavtorino.org/documenti/foto%20borgone%2020-6-05/index.htm>, consultée le 10 avril 2018.

lutte contre le TAV. Alors qu'au moment de l'interview, un *presidio* temporaire veille sur elle du fait de son évasion, Nicoletta nous dit :

« *Ces presidi ne sont pas seulement un instrument de lutte, ils deviennent un instrument de sociabilité... Les gens... Tous... Même le dernier des derniers... Non seulement s'y sent utile, mais indispensable. Il y retrouve un rapport humain, sinon... Qu'est-ce qui les ferait rester ici, toute la nuit, pour me défendre si jamais ils [les forces de l'ordre] venaient me prendre ? Il y a des gens qui sont là jour et nuit. Des anciens, des jeunes... Ça [le presidio temporaire devant sa porte], ce n'en est qu'un petit exemple, parce que cela arrive tout le temps. »*

Les *presidi* sont aujourd'hui encore des lieux communautaires, au sens d'endroits n'existant que du fait d'un sentiment de co-obligation entre les Bas-Valsusains. Depuis 2005, ils participent de l'affirmation de cette communauté, de sa vitalité et de sa représentation, étant tout à la fois des manifestations permanentes de son existence, des lieux de sociabilité et d'échanges (notamment politiques), et des points de repères et d'accueil pour qui veut rencontrer des membres du mouvement No TAV, de passage en basse vallée de Suse.

- *La "bataille du Seghino" du 31 octobre 2005*⁷⁰

Le 31 octobre 2005, un millier de policiers, carabinieri et gardes des finances⁷¹ tentent avec LTF d'amener une foreuse sur des terrains voués aux sondages géognostiques sur les hauteurs de la commune de Mompantero (669 habitants). Ce sera le premier affrontement violent entre Valsusains et forces de l'ordre en Val de Suse. Nicoletta nous raconte cet événement :

⁷⁰ Pour des photographies et un récit mémoriel des événements du 31 octobre 2005 à Mompantero : <http://www.notav.info/post/31-ottobre-2005-la-battaglia-del-seghino/>, consultée le 10 avril 2018.

⁷¹ La *garde des finances* est un corps militaire. Bien que leurs missions principales soient concentrées autour des enjeux douaniers et financiers, ils interviennent régulièrement dans la répression du mouvement No TAV du fait du grand nombre d'éléments des forces de l'ordre y étant mobilisés par l'État italien.

« Ils [LTF] voulaient aller là-haut avec une foreuse. C'est le premier sondage qu'ils pensaient pouvoir faire. C'était hors d'atteinte, un endroit difficile d'accès, alors qu'avant c'était au milieu des villages, du coup c'était facile de les arrêter... Et donc, ils voulaient y aller et nous on le savait, parce que les maires disaient quelles étaient les dates. Et on a décidé d'y monter, au-dessus de Mompantero. [...] Le 31 octobre 2005, ils ont essayé de monter. Nous, on y était allé aux premières heures de la journée, avec un petit groupe, pour contrôler. Les autres [No TAV] sont allés rencontrer le maire à sept heures du matin, parce que la communication disait qu'ils devaient y aller et revenir à neuf heures pour les arrêter [LTF] à Mompantero. En réalité ceux-là [LTF et les forces de l'ordre] sont arrivés là-haut bien plus tôt. Nous à deux heures du matin on était déjà là-haut et on a vu cette vallée pleine de voitures qui montaient, de voitures de police, il y en avait une centaine, avec la foreuse au milieu et les ouvriers. Et ils sont arrivés là-haut par toute cette route de montagne, et nous là-haut on était peu nombreux, parce que les autres ne s'étaient pas encore réunis. De là-haut on les a bien vu arriver [LTF et les forces de l'ordre] parce qu'on voit un morceau de l'autoroute, alors avec toutes ces lumières bleues... Que faire ? On ne pouvait pas faire autre chose... Quelqu'un a abattu quelques arbres pour faire une barricade... Ces pauvres arbres, après on les a replantés, parce qu'ils ont été essentiels pour nous. Et donc eux [LTF et les forces de l'ordre] sont arrivés là devant, et ils ne s'y attendaient pas. Et donc il y a eu un moment de trêve. Et puis ils ont avancé, ils ont tenté de nous jeter du pont, parce qu'il y a un pont, le pont du Seghino. Il y a même une chanson « sur le pont du Seghino, ne passe pas le flic anti-émeute⁷²... » qu'on a fait après... Et là il y avait aussi des petits vieux comme moi, les maires n'étaient pas encore là et il y avait des jeunes, mais pas plus d'une quarantaine de personnes. Et là, c'était à prendre ou à laisser. On a résisté, on a fait notre part, on aurait pu aussi... C'était même plus que décent, on aurait pu se faire massacrer... Il y avait la police, des centaines et des centaines et des centaines... On a fait un poste là et un autre en-dessous où il y avait un autre sentier et d'où on aurait pu remonter. Que faire ? On s'est dit "on est là, résistons comme nous le pouvons et cherchons à les affronter autant que nous le pourrions", mais tout aurait pu finir là, alors que tout n'a pas fini là. Parce que ceux [No TAV] qui pendant ce temps étaient venus d'en dessous ont tenté

⁷² En italien « Sul ponte del Seghino, non passa il celerino... » : <https://www.youtube.com/watch?v=oJwvsPsGXo8>, consultée le 10 avril 2018.. Cette chanson fait également référence aux événements du 8 décembre 2005 dont nous allons traiter par la suite.

d'arrêter la file [des véhicules de LTF et des forces de l'ordre], mais ils n'ont pas réussi [...] Deux policiers municipaux ont fait d'ailleurs l'objet de poursuites parce qu'ils ont voulu protéger le maire. [...] Au bout d'un moment, nous qui étions là-haut, nous avons vu que la montagne s'animait et il y avait à travers tous les sentiers des gens qui montaient. Et donc, il y avait la route principale, mais la montagne a beaucoup de sentiers. Et ils [No TAV] passaient par les cours avec l'aide des gens du village qui indiquaient comment faire. Au bout d'un moment nous étions au moins 1500 personnes. Et donc ça a été la débandade. Parce que arrêtés d'un côté et arrêtés par l'autre presidio, à la fin ils ont traité avec les maires. Il y avait un groupe qui était pris entre un presidio et l'autre et qui allait et venait comme des bêtes folles, ils ne savaient plus quoi faire. Nous après on les a laissés repartir dans le silence général mais en file indienne, c'était une humiliation pour eux. [...] Quelques uns d'entre nous ne voulaient pas partir et disaient "attendons ici jusqu'à demain matin", mais [...] les montagnes sont sacrées et on ne doit pas y être après le coucher du soleil, personne ne doit y aller ou y planter des choses, alors les maires ont dit "non, le procureur a donné sa parole d'honneur" et donc on est tous retournés en bas avec les gens qui faisaient la fête. On est venu ici, parce que c'était la fête à La Credenza, il y avait un peu de monde, par exemple il y avait le prêtre qui était venu pour dire "mais alors, on a réussi!". Vers 23h30 il y a eu un coup de téléphone, parce que les habitants du hameau d'en haut [à Mompantero] avaient vu passer une lumière bleue. Ils [LTF et les forces de l'ordre] sont allés là-haut de nuit. Après avoir donné la parole d'honneur, avoir signé... Ils sont allés de nuit amener une foreuse. Ils l'ont mis là-haut et ils ont commencé à forer. Mais ça a été une victoire à la Pyrrhus. Parce que nous, depuis ce jour-là, on prenait les sentiers et on montait là-haut avec des paniers de carottes, parce qu'ils devaient faire des carottages. On disait "contre vos carottes il y a les nôtres". On montait par les sentiers avec des fleurs pour les mettre sur les tombes des partisans, parce que là il y a eu une bataille. Et donc on allait toujours près de la foreuse pour voir ce qu'il se passait. [...] Pour empêcher que les gens n'aillent là-haut par la route centrale, ils ont militarisé ce village. Ils avaient fait un poste de blocage en bas. Les habitants de Mompantero ne pouvaient aller et venir qu'en présentant leurs cartes d'identité. C'est ce qui se passe d'ailleurs aujourd'hui au Val Claréa. Personne ne pouvait aller à Mompantero sans en être résident. Ça a été un autre élément qui a fait comprendre aux gens... Ça a duré presque un mois. Il y en a qui s'étaient fait faire des agrandissements de leurs cartes d'identités qu'ils avaient collé aux vitres de leur

voiture. Il y en a qui avaient leurs fiancées à Mompantero et allaient les voir par les sentiers en cachette. Ce qui a été le plus affreux est un enterrement. Il y a une dame très âgée de Mompantero qui est morte à l'hôpital à Suse. Et ses proches voulaient la ramener à la maison. Ils se sont donc présentés au village. Le poste de contrôle les a arrêtés, a ouvert le corbillard et a regardé sous le cercueil si par hasard il y avait quelque chose de caché. Imagines les parents... Tu comprends que cela ne peut pas ne pas réveiller la conscience populaire ».

La "bataille du Seghino" est un mythe fondateur. Son récit résonne comme une épopée. Les mots de Nicoletta n'ont ainsi pas été sans nous faire penser à l'histoire de Roland et Olivier, décrits dans le poème épique la "chanson de Roland" comme luttant courageusement et en sous nombre dans les montagnes pyrénéennes face aux Vascons. Notons par ailleurs que la parole de Nicoletta coïncide avec deux articles publiés par le quotidien *La Stampa* les 31 octobre et 1^{er} novembre 2005 (*La Stampa*, 31/10/2005, ANS ; *La Stampa*, 01/11/2005, ANS).

En réaction à l'occupation de Mompantero, la basse vallée de Suse est en grève générale le 16 novembre 2005 : « 70 000 personnes marchent pendant 8 kilomètres sur la nationale 25, de Bussoleno à Suse » (Pepino et Revelli, 2012, p.193). Aux côtés des ouvriers et de leurs syndicats défilent « des maires, des conseillers provinciaux et régionaux, des parlementaires italiens et européens, d'autres comités de diverses zones d'Italie, des associations environnementalistes, les élèves et les enseignants, des laïcs, des prêtres, des musiciens et beaucoup, énormément de citoyens de tous âges, professions, classes sociales » (Ibid., p.193).

Dès la journée du 31 octobre, en solidarité, des usines se mirent en grève et des blocages furent installés spontanément par les militants No TAV sur les deux nationales et la voie ferroviaire de la vallée (Ibid., p.193).

La charge émotionnelle du récit de cette "bataille" est forte, tout comme le fût celle de l'événement lui-même :

« Dans cette mobilisation, les émotions commencent à jouer un rôle important, déjà durant l'été à l'occasion du blocage des chantiers et de la construction des *presidi*. Avec le 31 octobre leur fonction devint cependant déterminante. Le propre emplacement physique de l'affrontement avec les forces de l'ordre, un pont étroit qui est au-dessus d'un escarpement où chaque charge risque de faire chuter quelqu'un, facilite le sentiment de se trouver dans une situation dramatique où sont courus de forts risques personnels, qui ne peut seulement être affrontée qu'en agissant de façon compacte et en se soutenant mutuellement » (Caruso, 2008, p.145).

Quelques semaines après les événements de Mompantero, c'est à Venaus que surviennent d'autres événements faisant aujourd'hui partie de la mythologie du "peuple No TAV".

- *Le "Blitz de Venaus" et l'"immaculée rébellion" du 8 décembre 2005 : une vallée en ordre de bataille.*

Le 30 novembre 2005, c'est au tour de Venaus (4901 habitants) de faire face à une tentative d'établissement d'un chantier géognostique. Alors qu'un *presidio* veille depuis la fin du mois de juin 2005 sur les terrains devant faire l'objet d'une expropriation, le mouvement No TAV appelle au rassemblement pour la journée du dimanche 30 novembre :

« Dans le petit village est prévue une rencontre sur le développement soutenable qui laissera ensuite place à une mobilisation. Des vigies et des "postes de contrôle" seront montés sur les voies de communication et le long des sentiers, demain matin à sept heures arriveront les maires et commencera le conseil municipal de Venaus, puis ce sera l'assemblée des élus No TAV du Piémont et également des spectacles et une fête populaire » (*La Stampa*, 29/11/2005, ANS).

Au cours de ce qui deviendra une première journée de lutte à Venaus, l'entreprise sous-traitante de LTF pour les sondages – CMC - aidée des forces de l'ordre en nombre ne réussit à « conquérir » que sept des cinquante-sept lots fonciers prévus pour le chantier (*La Stampa*, 01/12/2005, ANS). La tension est alors à son maximum, Venaus est complètement militarisé et des barricades ont été élevées par la population rendant difficile la relève des forces de l'ordre (*Ibid.*).

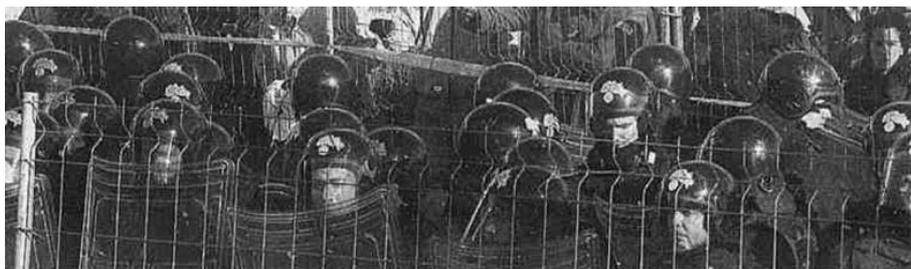


Figure 12 Les forces de l'ordre à Venaus, le 01/12/2005 (photographie : La Stampa, 02/01/2005, ANS).

Le *presidio* monté en juin 2005 est quant à lui alors toujours occupé jour et nuit par plusieurs centaines de No Tav. Plus encore, les “présidents” occupent plusieurs prairies alentours et une partie de la route allant de Venaus à Suse durant plusieurs jours, appelant cet espace la “Libre République de Venaus”. Dans la nuit du 5 au 6 décembre, les forces de l’ordre lancent un assaut violent et réussissent à reprendre le terrain : cet événement restera ancré dans les mémoires locales sous le nom de “blitz de Venaus”⁷³. *La Stampa* consacre une entière double page intitulée « La guerre du TAV » à cet événement d’une rare violence, dans son édition du 7 décembre :

« Le blitz pendant la nuit : 31 blessés. Après l’attaque de la police, manifestations et grèves dans toute la vallée de Suse. Après sept jours de blocage des routes est tombé “le territoire libéré de Venaus” : 500 mètres de route sur la départementale qui va vers Suse, et quelques dizaines de milliers de mètres carrés de prés et forêts. A 3h26 hier soir, environ quatre cent policiers et carabinieri en tenue anti-émeute ont défoncé les barricades érigées sur la chaussée et pris possession des terrains sur lesquels surgira le premier chantier de la TAV. [...] A quatre heures et quelques minutes l’opération est finie. Au loin les cloches des églises de la paroisse de Venaus sonnent, c’est le signal qui devait servir d’appel pour les gens de la vallée, qui n’arrivèrent que quand tout était déjà terminé. [...] “J’étais ici pour faire de la résistance passive : je pensais que dans ces conditions ils n’auraient pas eu le courage de me faire quoi que ce soit. Au lieu de cela ils m’ont donné un coup de matraque en plein visage. Puis j’ai senti du sang qui coulait”. [...] Encore des tensions, encore des confrontations, encore des cris aux portes de Venaus, et pendant que déjà le jour se lève, le président de la Comunità montana bassa Val Susa, Antonio Ferrentino, promet une bataille : “C’est eux qui l’ont voulu, maintenant ils devront contrôler toute la vallée, mètre par mètre. Ils ont utilisé les matraques, ils ont agressé les nôtres qui étaient désarmés, ils l’ont fait sans aucun préavis”. [...] Comme en Irak. On remonte une vallée consternée, convaincue d’une trêve, d’une manifestation-dialogue et qui se réveille de nuit avec un “assaut”. Les graffiti affichent “No TAV”. Ils proclament “VENAUS FALLUJA, Jeux olympiques⁷⁴ tachés de sang”. C’est

⁷³ Une vidéo amateur de l’attaque de la nuit du 5 au 6 décembre est visible à l’adresse url <https://www.youtube.com/watch?v=l8lcoPX3hwc>, consultée le 10 avril 2018.

⁷⁴ Les Jeux Olympiques d’Hiver de Turin, en 2006, se dérouleront en grande partie dans les stations de sports d’hiver de la haute vallée de Suse.

de la rage contenue, ou pire sous pression, celle qui emporte plus facilement. Ils admettent qu'il y en a qui se trompent, qui attisent, mais le discours revient toujours sur "nos vies". Cet endroit n'a jamais été aussi soudé. Il suffit d'aller voir les longues files de voiture garées sur les pentes de la montagne. Où sont-ils tous ? A créer des barrières improvisées, de nouveaux *presidi* » (La Stampa, 07/12/2005, ANS).

La Stampa livre en outre une chronologie détaillée de la journée de résistance du 6 décembre, village par village, mais aussi du soutien apporté par les militants No TAV de Turin :

« Venaus, 3h26 : quatre cent agents attaquent le *presidio* composé de 200 personnes. Dans l'affrontement sont blessés 19 occupants et 12 policiers et carabinieri. Les affrontements se poursuivent jusqu'à six heures. 9h30 : les No TAV bloquent le tunnel de l'autoroute. A 10h ils sont dispersés par la police. Les usines de la vallée s'arrêtent les unes après les autres. Giaglione, 9h00 : cent manifestants occupent l'autoroute Turin-Bardonnechia en direction de Suse. Suse, 7h30 : les No TAV occupent les rails de la ligne Turin-Modane, qui sera libérée quatre heures après. Bussoleno, 9h30 : blocage de l'autoroute Turin-Bardonnechia dans les deux directions. Barricades à l'entrée et à la sortie du village sur les deux routes départementales. Affrontements avec la police. Chianocco, 15h : barricades de pneus incendiés sur la départementale vers Suse. San Giorio, 10h : la sortie de l'autoroute Turin-Bardonnechia est bloquée, Avigliana, 7h40 : occupation de la gare, le trafic vers et depuis la France est bloqué. Reprise à 16h. 8h45 : blocage de la route nationale vers Suse. 9h35 : blocage de l'autoroute Turin-Bardonnechia en direction de Suse. 14h00 : trois blocages routiers sur les deux principales routes vers Suse. Rivoli, 14h00 : *presidio* devant la mairie. Turin, 11h00 : *presidio* devant la préfecture. 11h30 : la Via Pô est occupée. 12h10 : la gare de Porta Nuova est bloquée jusqu'à 13h30. 14h30 : à Piazza Castello, coup de pieds et pavés sur les voitures bleues de la Région, celle de la Présidente Bresso a été endommagée. 15h15 : l'*Olympic Store* de Piazza Vittorio est endommagé » (Ibid.).

Le mardi 6 décembre, la vallée de Suse est une vallée policièrement et militairement occupée, mais engagée sur tous les fronts, dans ce qui semble une guérilla non-violente face aux forces de l'ordre. La bataille continue le mercredi 7 décembre avec des blocages ferroviaires et routiers à Bussoleno, Suse, San Giorio et Perosa Argentina. Toutefois, cette journée s'avère plus calme que celle de la veille, « c'était le vrai jour des comptes avec la douleur, les blessures à regarder, les bilans, les assemblées » (La Stampa, 08/12/2005, ANS). Alors que le *presidio* de Venaus est détruit et que tous les terrains expropriés sont sous contrôle de LTF et des forces de l'ordre, cet épisode dramatique du début du mois de décembre 2005 trouve son aboutissement dans ce que les Bas-Valsusains nomment "l'immaculée rébellion du 8

décembre⁷⁵. Cet évènement est raconté comme suit sur le site internet du mouvement No TAV :

« L'idée de récupérer Venaus est concrète, les jours de blocage étaient des jours sans précédent, et la consultation populaire décrète la manifestation. Tous sont convaincus de l'utilité d'une manifestation, tous savent que le mouvement peut réussir encore une fois. [...] La manifestation est convoquée le matin à 10h30 Place de la gare à Suse, c'est la manifestation du rachat, nous sommes au moins 10 000, et ceux qui sont là savent quoi faire, savent que c'est le cortège de la percée, aujourd'hui nous reprenons Venaus ! Les routes sont occupées de façon massive par les forces de l'ordre [...]. Le parcours de la manifestation est simple et le mouvement le connaît déjà : la dernière fois le 4 juin, nous l'avons fait à 30 000, et cette même place nous l'avons rempli de 50 000 No TAV lors de la grève générale de la vallée. C'est cela le passeport de la manifestation, tout cela plus les coups pris pendant la nuit à Venaus, c'est l'occupation de l'autoroute : c'est cela qui se lit sur les visages venus à la rescousse. Quelques compagnons sont venus nous rejoindre de l'extérieur pour participer à celle qui sera la Manifestation par excellence. [...] Du fourgon on explique une fois de plus les raisons du cortège, [...] "aujourd'hui c'est nous qui essayons de passer les blocages, nous avons aussi des boucliers, nous pousserons vers Venaus ! [...] On commence à pousser, le contact est déterminé, la police charge mais ne réussit pas à aller à plus de quelques centimètres de sa propre position. [...] Le cortège pousse et répond aux charges, des objets volent et il est naturel qu'il en soit ainsi. [...] On ne recule pas, la masse pousse et la lutte dure plusieurs minutes. Des virages au-dessus des petites collines, on fait des photos et on filme, mais surtout on incite à ne pas mollir, de la maison à côté du bloc volent quelques vases en terre cuite adressés à la police, un vieillard No TAV frappe un policier avec son parapluie. [...] Les No TAV qui sont déjà au chantier sont des milliers, la zone est clôturée en forme de fer à cheval, le pré sur lequel se sont construits les jours merveilleux de résistance sont entourés de ce grillage rouge qu'avec vilénie les techniciens de CMC, passe-montagnes sur le visage, protégés de la police, ont planté sur le terrain la nuit du blitz. Le grillage tombe sous les pieds de ceux qui viennent reprendre leur propre terre, les No TAV guidés par un drapeau hissé se dirigent vers le chantier avec la police qui recule en s'enfermant en formation de tortue. [...] C'est une masse énorme qui envahit le pré, l'avant-garde de la manifestation intime aux forces de l'ordre la fuite. [...] On entre dans le chantier, là le matériel de CMC et LTF, laissé sans surveillance, est légitimement endommagé. [...] Le pré du chantier est complètement envahi, la force publique est chassée dans l'unique refuge qu'il lui reste. Ils s'alignent pour défendre l'entrée principale, ils sont ridicules, une barricade est construite devant eux là-où était l'ancien *presidio*, ils ne savent pas quoi faire, ils sont immobiles et manifestement préoccupés. Nous sommes partout, tout appartient de nouveau au mouvement, les gens sont euphoriques. Dans le pré se crée un rassemblement où tous acclament la libération de Venaus, il y en a qui l'appellent la bataille de VenausGrad en souvenir de Stalingrad, le paysage enneigé facilite le parallèle. Même les élus sont euphoriques, "nous avons récupéré la dignité en reprenant le chantier " dit le maire de Venaus, "dans la montagne nous avons toujours vaincu" affirme le maire de Suse, "A sarà dūra"⁷⁶ répondent les gens, l'assemblée de tous, la victoire est collective.[...] Ignorantes, les forces de l'ordre annoncent une retraite prochaine qui n'arrivera pas,

⁷⁵ Une vidéo amateur (et mémorielle) des évènements du 8 décembre 2005 à Venaus : <http://www.notav.info/media/immacolata-ribellione-video/>, consultée le 10 avril 2018. Notons qu'en Italie le 8 décembre est un jour férié en raison de la fête religieuse de l'Immaculée Conception. De plus, cette date n'est pas sans faire écho au 8 décembre 1943 où eu lieu une des plus célèbres et héroïques batailles des résistants piémontais, aux pieds du Monte Soglio, à une trentaine de kilomètres du Val de Suse.

⁷⁶ "A sarà dūra" est le slogan le plus utilisé par les No TAV. Il signifie en patois piémontais « Ce sera difficile ».

ils resteront penauds et déployés dans le petit espace qu'il leur reste. La journée se termine en posant sur le pré le container donnant vie au nouveau *presidio*, drapeau No TAV et arbre de Noël sur le toit [...]. C'est officiel, Venaus est libre. [...] Les gens de Venaus restent sur place, quand arrive le crépuscule le cortège retourne à Suse, la victoire est écrasante, le cortège est festif et chante *Bella Ciao*⁷⁷ [...]. Durant la soirée, une retraite au flambeau amènera plusieurs centaines d'habitants de la vallée de Suse à défiler, fêtant la victoire, entre Venaus et Novalesa. La première page des quotidiens, la première information des journaux télévisés et toutes les discussions sont ouvertes par la nouvelle que "La vallée de Suse a repris Venaus", c'est le résultat de ce 8 décembre, au nom de la dignité d'un peuple qui devient communauté en lutte, qui sait devenir un mouvement, qui si besoin sait comment et quand combattre »⁷⁸.

C'est également avec un vocabulaire très militaire que *La Stampa* relatera le 9 décembre – sur quatre pages - la "bataille de Venaus", détaillant la « manœuvre en tenaille » par laquelle les NO TAV ont mené leur « assaut » à l'aide des infographies suivantes :

⁷⁷ Célèbre chant des "partisans" pendant la résistance, durant la Seconde Guerre Mondiale, depuis repris lors de nombreux mouvements sociaux et luttes à travers le monde.

⁷⁸ Ce récit est disponible à cette adresse url : <http://www.notav.info/post/era-18-dicembre-2005-e-liberavamo-venaus-2/>, consultée le 10 avril 2018.

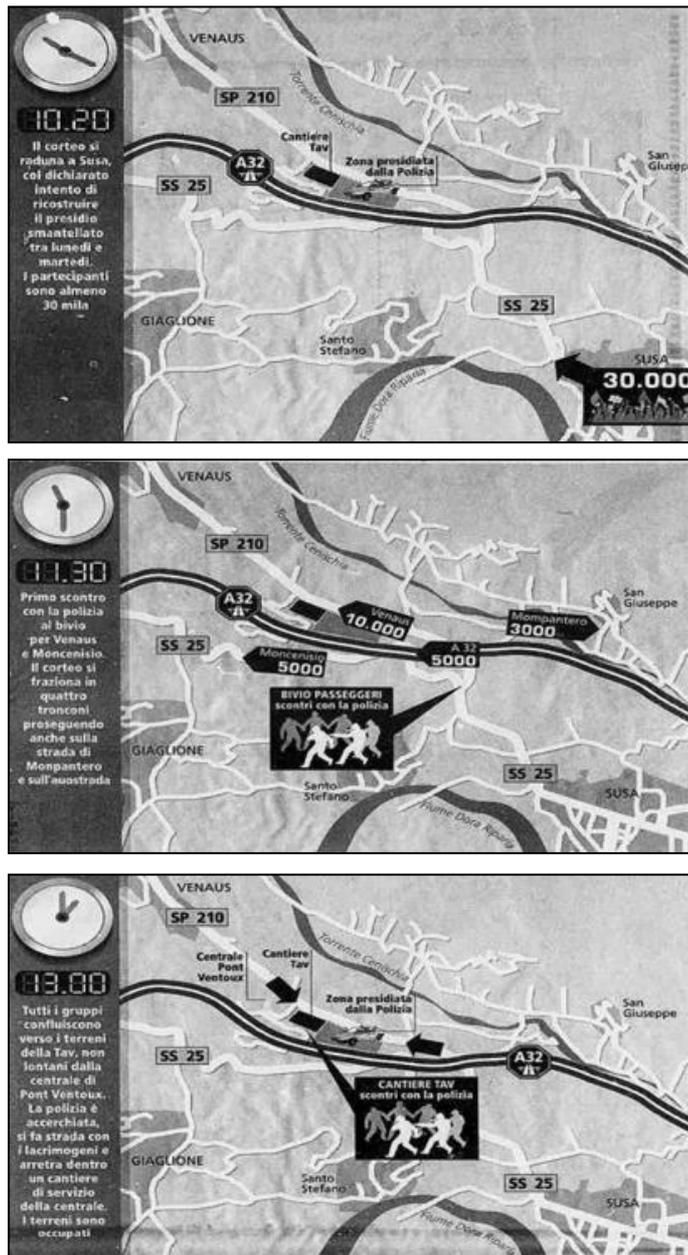


Figure 13 La "manœuvre en tenaille" des No TAV le 08/12/2005 (source : La Stampa, 09/12/2005, ANS).

La constitution des premiers *presidi*, la "bataille du Seghino", le "blitz de Venaus" et "l'immaculée rébellion" sont des moments où de l'agir commun a fortement soudé la communauté bas-valsusaine, notamment dans la mesure où « les émotions intenses renforcent le sentiment de faire partie d'une communauté » (Della Porta et Piazza, 2008, p.9). Cette communauté peut être qualifiée de territorialisée dans la mesure où elle semble bien ancrée dans un espace particulier (la basse vallée de

Suse) et où elle tente effectivement de prendre en charge son territoire, y compris en le défendant par la lutte.

Selon l'anthropologue Roberta Chirolì, 2005 marque une « rupture » qui a « construit une identité collective capable de redéfinir ces individus rendant non seulement la lutte No TAV souhaitable, mais en faisant la colonne vertébrale symbolique des vies de nombreuses personnes » (Chirolì, 2017, p.60). De ce point de vue, la “bataille du Seghino” est telle le « début du calendrier » (Caruso, 2008, p.141) pour les No TAV. Les événements de 2005 sont en fait à comprendre comme des épreuves (Boltanski et Thévenot, 1991, p.168-174) pour le mouvement No TAV. Ce sont des « moments de vérité » d'une extrême clarté. Deux camps s'opposent : d'un côté les No TAV (contre le projet) et de l'autre les forces de l'ordre comme bras armé d'un État lui-même au service du « système grande vitesse », dont il participe, ce dernier confondant entreprises impliquées dans le chantier, politiciens et financeurs (Caruso, 2008, p.79). Le dispositif est à chaque fois simple : les deux camps s'opposent dans un face-à-face physique, sous des couleurs différentes (bannières et drapeaux blancs et rouges des No TAV contre casques bleus des forces de l'ordre). Enfin, il s'agit bien de « situations clarifiées de toutes les équivoques qui pourraient laisser s'introduire des grandeurs alternatives » (Boltanski et Thévenot, 1991, p.174), l'épreuve est « civique » (Ibid., p.231-241) pour les deux camps : la bataille est menée au nom de la défense de “l'intérêt général”, le désaccord portant sur le lancement ou non du chantier du TAV. Les “batailles” sont précédées de nombreuses assemblées No TAV où est discutée la validité de l'action, ses justifications sont rappelées au cours de l'épreuve par les slogans des pancartes et les discours tenus aux mégaphones, l'épreuve est de plus appréhendée au prisme d'un savoir commun sur le projet du TAV diffusé depuis les années 1990 au sein du territoire. L'autre camp exprime par ailleurs sa position au quotidien dans les médias, justifiant de la légitimité de son action également au nom de l'intérêt général, tout en définissant celui-ci à travers les mythes, valeurs et principes du régime conventionnel dominant, capitaliste. Lors de ces épreuves, « les masques tombent, chacun y retrouve sa place » (Ibid., p.173) : aux yeux des No TAV, l'État, les forces de l'ordre – et plus largement le “système grande vitesse” ont pris la place des injustes, des agresseurs illégitimes et violents, ce sont

donc des « petits » (Ibid.), alors que les No TAV sont les plus valeureux et justes, les « grands ».

C'est ainsi que ces épreuves ne vont pas seulement aboutir à la négation de la grandeur d'acteurs parmi les plus puissants (État, banques, grandes entreprises du bâtiment et des travaux publics), mais aussi participer à la remise en cause collective de leur système de justification dans sa globalité, c'est-à-dire du régime conventionnel dominant. Celui-ci avait déjà été quelque peu ébranlé au cours des décennies précédentes par la dissonance entre ses promesses (une bonne vie⁷⁹) et ses effets avérés (la dévastation du territoire valsusain, d'abord économique et sociale dans les années 1970, puis écologique avec l'A32) et potentiels (avec le TAV). Maurizio nous dit :

« Au début, beaucoup de gens ont dit non au train surtout parce qu'il passait près de leurs maisons... Puis petit à petit, avec les années... Aussi parce qu'ils ont vu la répression de l'État, la police qui arrivait... Petit à petit... Ils ont commencé à se poser d'autres questions ».

Notons enfin que ces événements sont devenus des éléments centraux de la mythologie du mouvement No TAV qui sont mobilisés par la mémoire collective comme des preuves tant de l'existence d'une co-obligation forte entre les Bas-Valsusains que de la puissance de cette communauté réunie et de la légitimité de son combat. Une analogie avec la résistance des partisans durant la Seconde Guerre Mondiale est souvent convoquée, ou encore l'image du village gaulois d'Astérix et Obélix face aux envahisseurs romains. Les événements de Venaus et Mompantero, ainsi que ceux de 2011 - que nous allons maintenant aborder – ont par exemple fait l'objet de récits détaillés sur le site du *Festival Alta Felicità 2017*, festival No TAV se tenant à Venaus sur les terrains où eurent lieu les affrontements de 2005, destiné à diffuser la lutte au-delà des frontières de la communauté⁸⁰.

⁷⁹ La notion de *bonne vie* fait l'objet d'un développement au chapitre suivant.

⁸⁰ Le récit de la mémoire No TAV à destination des festivaliers est consultable à cette adresse url : <http://www.altafelicita.org/il-movimento-notav/>, consultée le 10 avril 2018.



Figure 14 Le 8 décembre, une date désormais fêtée en Val de Suse (source : notav.info).

L'après 2005 : la cristallisation d'une communauté territorialisée alternative

Après la très mouvementée année 2005, s'ouvre en 2006 « une période de relative stase » (Chirolì, 2017, p.66) pour le mouvement No TAV, qui durera jusqu'à la fin de l'année 2010. Alors que les chantiers sont suspendus et qu'une table ronde est ouverte par l'État, la controverse redevient plus institutionnelle. Aucun accord ne voit cependant le jour entre les maires des villages de la basse vallée et les promoteurs de l'ouvrage. Toutefois, le répertoire d'action développé en 2005 et précédemment ne cesse d'être mobilisé par les habitants. Plusieurs manifestations No TAV sont organisées, qui rassemblent régulièrement plusieurs dizaines de milliers de personnes. Des comités de lutte voient par ailleurs le jour dans les différents villages de la vallée.

En janvier 2010 de nouveaux carottages sont planifiés. En réaction, des *presidi* temporaires ou permanents attendent les foreuses dans les villages concernés. Les six premiers mois de l'année 2010 sont également marqués par de nombreuses manifestations No TAV dans la vallée mais aussi dans la métropole turinoise. En juin, alors que les promoteurs du TAV annoncent que les carottages sont terminés, seuls cinq des trente-neuf carottages prévus en Val de Suse ont pu être effectués du fait de l'opposition rencontrée (Pepino et Revelli, 2012, p.218).

Depuis 2008, le tracé du projet de TAV a été revu. Il prévoit, entre autres, que l'entrée du tunnel géognostique – initialement prévue à Venaus - soit déplacée sur un nouveau site à la Maddalena di Chiomonte. Il s'agit là pourtant d'un site archéologique de première importance, situé sur la Via Francigena et abritant notamment une nécropole datant du néolithique ainsi qu'un musée inauguré en 2004. Le site semble à la vérité avoir été choisi pour sa situation spatiale le rendant facilement défendable : difficile d'accès depuis la vallée, loin des zones habitées, il est situé au pied d'un viaduc de l'A32, au fond de l'étroit Val Claréa et n'est desservi que par des sentiers et une seule petite route.

En mars 2010, une parcelle est achetée de façon collective par soixante-quatre No TAV, là où doit s'installer le futur chantier du tunnel géognostique (Ibid., p.218). En mai 2010, la construction d'un *presidio* en dur sur ce terrain commence (*Luna Nuova*, 15/10/10, APCNTT). Un chalet alpin traditionnel en pierre et bois construit par les No TAV est inauguré en décembre de la même année. En mai 2011, les comités No TAV déclarent au cours d'une assemblée populaire aux très nombreux participants, à Bussoleno, « l'état de mobilisation permanente ». Le site du chantier est occupé nuit et jour à partir du 23 mai (*La Repubblica*, 23/05/2011, ANR) : c'est ainsi que naît la "République libre de la Maddalena" (Chiroli, 2017, p.69 ; Pepino et Revelli, 2012, p.224). Durant plusieurs semaines, le *presidio* se transforme en une grande agora fortifiée. Nicoletta nous raconte ainsi cet événement :

« Ça a été un moment vraiment très beau parce que ce que l'on avait essayé de faire en 2005 [pendant les quelques jours d'occupation de Venaus avant le "blitz"] ici s'est élargi, nous l'avons fait pendant plus d'un mois. Il y avait une grande cuisine pour le camp, il y avait des gens de la vallée et des gens qui venaient de partout, beaucoup de jeunes, beaucoup d'autres organisations qui venaient, qui se documentaient... ».

Interrogée en 2013 par l'anthropologue Roberta Chiroli, Marisa, une habitante de Chiomonte dit :

« A la République libre de la Maddalena nous avons créé une atmosphère qui était avant tout d'une grande passion, parce que tous voulaient participer, tous voulaient faire, il y avait des jeunes qui venaient de toute l'Italie et qui faisaient des barricades, ils travaillaient comme des damnés jusqu'à dix heures du soir ! Puis ils venaient manger et on se retrouvait là tous ensemble et on faisait de la musique, des assemblées, on parlait de tout ! [...] A la Maddalena au camping tout le monde parlait, de choses pratiques, tu n'y refaisais pas l'histoire de l'Italie mais tu étais conscient que là se jouait une partie de ta vie, tu savais que tant que tu réussissais à être là ça voulait dire que tu y étais, puis des gens venaient là, peut-être ne serait-ce qu'une demi-heure, il venaient là, ils allaient au bar, ils prenaient un café et ils regardaient, et ils voyaient qu'ils se sentaient à la maison et ils faisaient des visages qui semblaient dire "mais ici on dirait un autre monde", et ça ressemblait vraiment à un autre monde ! » (Chiroli, 2017, p.70).

A la Maddalena se succèdent constructions de barricades, concerts, spectacles, assemblées populaires et conférences⁸¹ pendant plus d'un mois. C'est un moment crucial dans l'affirmation d'aspirations collectives alternatives par la communauté territorialisée bas-valsusaine. A travers les discussions en assemblées, mais aussi l'agir commun au quotidien, est remis explicitement et implicitement en cause le régime conventionnel dominant. La "République libre de la Maddalena" est un espace-temps durant lequel un mode de vie alternatif est imaginé et expérimenté collectivement :

« C'est un mois que tous les militants se rappellent avec nostalgie et émotion, durant lequel, au-delà de la défense du territoire destiné au chantier se tissent des liens et se construisent des pratiques qui vont au-delà de la protestation : le mouvement No TAV fait un grand pas en avant dans la construction d'une identité collective qui a pour cœur tant l'opposition au projet qu'une nouvelle socialité, basée sur les valeurs du partage, de la démocratie directe et participative et de la valorisation du territoire pour une qualité de vie non marchandisable » (Chiroli, 2017, p.70).

Le 27 juin 2011, la "République libre de la Maddalena" est envahie par la force. Alertés de l'imminence de l'attaque, les No TAV organisent la veille au soir une grande retraite au flambeau qui rassemble plusieurs milliers de personnes jusqu'au *presidio* (*IIFattoQuotidiano.it*, 27/06/2011, AIFQ). Le lendemain, plusieurs milliers de membres des forces de l'ordre prennent d'assaut les différentes barricades érigées par les No

⁸¹ Des vidéos amateur du quotidien de la "République libre de la Maddalena" sont consultables à ces adresses url : <https://www.youtube.com/watch?v=7zYzYFoSzuA> ,

<https://www.youtube.com/watch?v=7VbsCOldpgE> ,

<https://www.youtube.com/watch?v=iG-oTR8Vgvl>, consultées le 10 avril 2018.

TAV autour du site de la Maddalena, aidés d'engins de chantier, et en expulsent les occupants usant des matraques et d'une grande quantité de gaz lacrymogène⁸² :

« "Allez plus haut, allez plus haut, ici on ne peut pas respirer". Foulard sur le visage et citron sous le nez pour réussir à supporter la fumée dense et urticante. Le village d'Astérix des No TAV tombe sous une pluie de lacrymogènes après quatre heures de guérilla, contraignant tout le monde à fuir par les montagnes » (*La Repubblica*, 28/06/2011, ANR).

Le 3 juillet, une grande manifestation est organisée pour tenter de reprendre le *presidio*, en vain. 2000 policiers sont restés sur place depuis le 27 juin pour protéger le chantier et ses trente ouvriers⁸³ (*La Repubblica*, 28/06/2011, ANR). Nicoletta raconte ainsi ces événements et leurs suites judiciaires :

« *Nous sommes restés, nous avons occupé l'endroit jusqu'à ce qu'ils [les forces de l'ordre] arrivent... Par la force là aussi, le 27 juin 2011... Et nous chassent, à la fumée des lacrymogènes, ils en ont tiré 4000... Il y avait des vieux qui ne pouvaient plus marcher... C'était une boucherie... On avait fait aussi un camping, ils ont cassé toutes les tentes, ils ont même uriné dans les tentes. Ils ont volé, ils ont emporté des choses. Et ils ont commencé à occuper une partie... On n'a plus eu accès à la partie sud de la Maddalena. [...] Le 3 juillet de cette année-là on a essayé de reconquérir l'endroit. Avec des gens qui arrivaient de plusieurs côtés on a encerclé le chantier. Demain [en 2016] s'ouvre le "grand procès"⁸⁴, on l'appelle comme ça parce qu'il y a 53 personnes, des anciens, des jeunes, des gens de la vallée, qui ont fait l'objet d'un dépôt de plainte pour cette journée. Demain s'ouvre l'appel. Contre nous, en six ans, il y a eu mille procédures. A mon encontre, il y en a eu vingt, et encore, je suis vieille ».*

⁸² L'évacuation policière de la Maddalena di Chiomonte est relatée dans une vidéo journalistique à cette adresse url : <https://www.youtube.com/watch?v=lZ0cyCC00Wc&feature=youtu.be>, consultée le 10 avril 2018.

Une vidéo amateur témoigne également des événements des 26 et 27 juin 2005 à cette adresse url : <https://www.youtube.com/watch?v=mRRREYqYxV4>, consultée le 10 avril 2018.

⁸³ Le chantier est aujourd'hui encore une zone fortifiée inaccessible, gardée nuit et jour par plusieurs centaines de policiers et militaires. Une vidéo du chantier réalisée par des militants No TAV en 2015 est consultable à cette adresse url : <https://www.youtube.com/watch?v=Dj0hZDwCVno&feature=youtu.be>, consultée le 10 avril 2018. Ici, une vidéo de présentation du chantier de Chiomonte par ses promoteurs, réalisée la même année : <https://www.youtube.com/watch?v=WUVUbpj1DD0>, consultée le 10 avril 2018.

⁸⁴ L'expression italienne est le "processone".

Depuis 2011, les actions de luttes contre le chantier continuent : introductions nocturnes de militants No TAV dans son enceinte, pique-niques hebdomadaires devant ses entrées, feu d'artifices et "*battiture*"⁸⁵ autour des grilles ou encore balades collectives à la Maddalena, par exemple lors des festivals et camps No TAV annuels. Toutefois, les nouveaux déchainements de violence policière des 27 juin et 3 juillet 2011, et les coûts qu'ils auront par la suite pour les Bas-Valsusains du fait des poursuites engagées à leur encontre, augmentent encore en leur sein le sentiment de l'injustice du "système grande vitesse". Avec ces événements, la rupture initiée en 2005 est consommée. Et le monde alternatif imaginé entre les barricades de la Maddalena durant les mois de mai et juin 2011, n'aura de cesse, depuis lors, d'être peu à peu expérimenté hors de ses murs.

⁸⁵ Une vidéo amateur d'une *battitura* au chantier de Chiomonte est consultable à cette adresse url : <https://www.youtube.com/watch?v=Ma6-3JpG8Uw>, consultée le 10 avril 2018.

Conclusion

La lutte No TAV, tout comme les luttes ouvrières de la décennie 1970 et les luttes contre les grandes infrastructures des années 1980 s'est majoritairement développée en basse vallée, zone concernée au premier plan par les potentiels travaux du TAV. Et c'est bien dans les limites de cet espace que semble s'être structurée une communauté territorialisée, excluant la haute vallée.

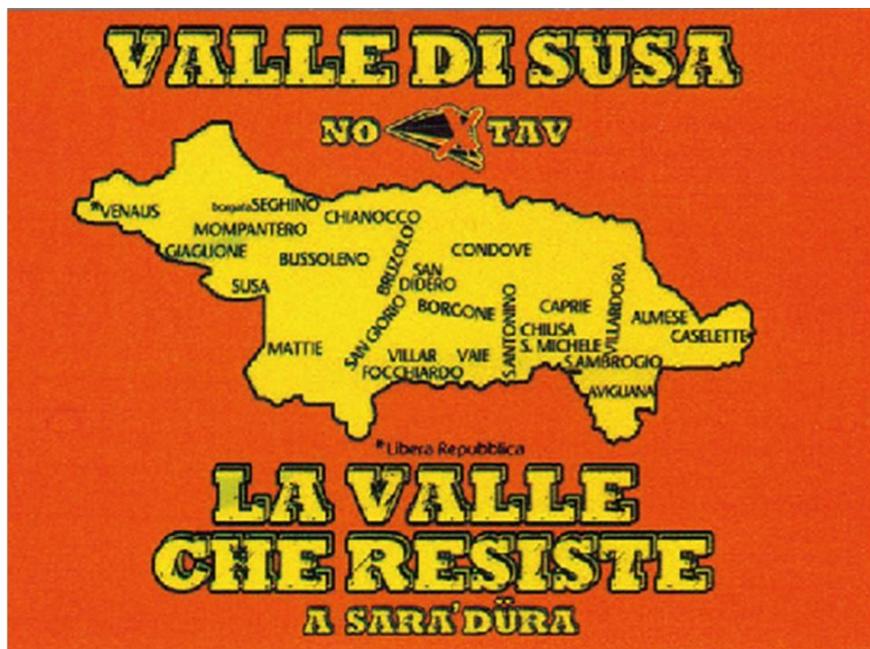


Figure 15 Une affiche No TAV datant de la "libre République de Venaus", en 2005. La "vallée qui résiste" y est en fait la basse vallée. Chiomonte et Exilles n'y sont pas encore inclus (source : Sutton, 2016).

A l'image d'autres enquêtés, Philippe, artisan, déclare ainsi :

« Les lieux que je fréquente ce sont la vallée... la basse vallée [...]. Comme réseau politique, je me sens plus proche de ces territoires, alors que les territoires de la haute vallée ont une économie différente, plus centrée sur le tourisme de masse, qui ne me plait pas beaucoup ».

Dans la même veine, Joséphine, agricultrice, dit de la haute vallée que c'est « un autre type de mentalité : ciment et ski, il y a sûrement des personnes fantastiques là-bas...

Mais nous on ne les connaît pas ». Au-delà, l'observation du paysage est également révélatrice des limites de l'espace dans lequel cette communauté est ancrée. Dans la basse vallée de Suse, le long des deux routes nationales, des centaines de drapeaux No TAV sont accrochés aux lampadaires. De même, des banderoles No TAV sont suspendues en nombre aux balcons. Plusieurs graffitis et œuvres de *street art* No TAV monumentales s'affichent par ailleurs sur les viaducs, les murs, voire à flanc de montagne. Tous ces éléments deviennent quasi-absents en amont d'Exilles et en aval d'Avigliana. La basse vallée de Suse, cette quarantaine de kilomètres de vallée entre Exilles et Avigliana, est ainsi le « chez soi » (Courlet et Pecqueur, 2013, p.40) du « peuple No TAV ». C'est un espace explicitement revendiqué.



Figure 16 Une communauté territorialisée ancrée dans la basse vallée (carte : Marina Soubirou).

En vingt-cinq ans, la lutte No TAV a transformé la basse vallée de Suse en une communauté territorialisée défiante vis-à-vis du régime conventionnel dominant et de son ordre. S'appuyant sur le souvenir et les savoir-faire acquis dans les luttes passées, ce mouvement social s'est peu à peu diffusé au sein de cet espace, et ses revendications se sont étoffées. Avec les événements de 2005 et de 2011, des points de désaccord profond avec le régime conventionnel dominant et son ordre de grandeurs ont été mis au jour. Plus encore, une conception alternative de la « bonne vie » a été explicitement imaginée, discutée et expérimentée, notamment au sein de la

“République libre de la Maddalena“. Bien que ces événements revêtent une importance toute particulière dans l’émergence d’une nouvelle socialité en basse vallée de Suse, ils sont toutefois à comprendre comme des moments marquants dont les effets se prolongent et se cristallisent au sein du continuum des interactions quotidiennes – y compris les plus anodines - entre les membres de cette communauté.

Ainsi, un agir commun alternatif foisonnant a émergé au sein de la communauté, plus particulièrement depuis 2011. De nombreuses initiatives sont nées, par exemple en matière d’accueil des réfugiés ou d’agriculture soutenable. Dès 2011 fût ainsi créée Etnomia, association des “entrepreneurs éthiques pour les biens communs - Made in Val Susa“, qui rassemble aujourd’hui plusieurs centaines d’entreprises – tous secteurs confondus – très majoritairement en basse vallée. La liste exhaustive des traductions en action des nouvelles aspirations sociales émergentes dans ce territoire est impossible à faire tant elles sont nombreuses, diverses et souvent anodines, mais notons toutefois, pour conclure ce rapide aperçu, la conquête en 2014 d’une grande majorité des municipalités locales par des listes citoyennes No TAV. Au prochain chapitre, nous tenterons de déterminer quels sont les principes et les valeurs constitutifs de cet “être No TAV“ qui est devenu, dans la basse vallée de Suse, « l’unique façon possible d’être » (Chioli, 2017, p.183).

Chapitre 4 - Le “peuple No TAV” de la basse vallée de Suse : une communauté territorialisée soutenable.

Nous retenons le développement comme étant le processus par lequel un groupe humain cherche collectivement à atteindre ce qu'il considère comme une bonne vie⁸⁶. La bonne vie est ici entendue comme une situation telle que l'on y est satisfait « à l'égard de la vie entière » et que l'on a le « souhait que cette vie se poursuive de la même façon », c'est-à-dire comme une vie heureuse (Canto-Sperber et Ogien, 2017, p.29). A l'échelle collective, cette bonne vie est un projet de société. Elle est un mode d'existence collectivement souhaité, dans lequel un certain nombre de valeurs sont respectées et où les comportements humains sont guidés par un certain nombre de principes perçus comme justes et propres à garantir le respect de ces valeurs. Ces valeurs et principes constitutifs de la bonne vie, font ainsi eux-mêmes l'objet d'un accord collectif quant à leur caractère souhaitable⁸⁷. Ils vont en conséquence guider le processus de développement.

La dignité humaine et l'environnement naturel sont les valeurs qui guident un développement soutenable, respectueux à la fois des humains et de l'environnement, les principes soutenables étant ceux collectivement retenus comme propres à permettre le respect de ces valeurs. Toutefois, dans notre situation actuelle, en ce début de XXI^{ème} siècle, le caractère soutenable de ces principes et des comportements en découlant ne saurait être que supposé, ne pouvant connaître avec certitude le futur, et ayant un passé non-soutenable. En conséquence, chaque fois que ce qualificatif sera employé ici, il sera à comprendre comme une supposition : une communauté territorialisée *soutenable* est en fait une communauté territorialisée dont les normes et comportements *semblent propres à permettre la soutenabilité*.

⁸⁶ Voir chapitre 1.

⁸⁷ Un fonctionnement démocratique est partant nécessaire à la désignation véritable de ce qui est considéré comme la “bonne vie” au sein d'un groupe, et en conséquence nécessaire à son développement. La caractérisation de cette “bonne vie” nécessitant un accord entre les membres du groupe, elle ne saurait vraiment surgir que si une argumentation non-contrainte est possible.

Étudier le développement d'une communauté territorialisée nécessite ainsi la connaissance de la conception de la bonne vie prévalant en son sein, c'est-à-dire la caractérisation des valeurs et principes en partage entre ses membres. C'est pourquoi nous allons ici, à l'aide de l'approche des conventions, tenter de livrer un aperçu des valeurs et principes de la communauté territorialisée bas-valsusaine. Si nous avons au précédent chapitre établi son caractère alternatif, s'agit-il pour autant d'une communauté territorialisée soutenable ?

1. L'approche des conventions, entre économie et sociologie.

L'approche des conventions est un courant scientifique à la croisée de la sociologie et de l'économie politique, ayant pour questionnement fondamental les problèmes de coordination entre les individus (Eymard-Duvernay et al., 2006, p.27). Cette approche s'est développée en France à partir de la fin des années 1980, dans une démarche critique face au postulat central de l'économie néoclassique qu'est la conception d'une rationalité des agents purement instrumentale, individuelle et tournée vers le profit. Ce postulat a été étendu peu à peu à tous les types de relations sociales (Eymard-Duvernay, 2006, p.11 ; Favereau, 1989), bien qu'il se soit souvent révélé empiriquement faux (Eymard-Duvernay, 2006, p.10).

Afin de saisir les modalités de la coordination, cette approche mobilise le concept de "convention", modélisé comme suit :

« Une régularité de comportement R au sein d'une population P telle que : (1) tous les membres de P se conforment à R ; (2) chacun croit que tous les membres de P se conforment à R et (3) trouvent dans cette croyance une bonne et décisive raison pour se conformer à R ; (4) par ailleurs, au moins, une autre régularité R' vérifiant les conditions précédentes aurait pu prévaloir » (Orléan, 2004, p.12).

Pour le dire autrement, une convention est une croyance qui guide les comportements des membres d'un groupe. Elle a pour caractéristique spécifique le fait que chaque membre du groupe croit que les autres membres adoptent également des comportements guidés par celle-ci, et considèrent en conséquence devoir se conformer à cette croyance. En ce sens, elle est auto-réalisatrice. Une autre spécificité de cette croyance est qu'elle aurait pu être autre, c'est-à-dire qu'elle n'est en rien naturelle ni évidente.

Les conventions facilitent donc la coordination entre les individus puisqu'elles rendent moins incertains leurs comportements. Toutefois, elles ne sont pas forcément efficaces pour ceux-ci, au sens où elles ne leur permettent pas forcément d'atteindre de la façon la plus optimale les buts qu'ils se donnent. Les conventions tirent en fait

leur force non de leur efficacité, mais plutôt de leur légitimité (Ibid., p.15), au sens de ce que les membres d'un groupe acceptent collectivement :

« La légitimité n'est pas autre chose que de l'accord, de la reconnaissance collective. Est légitime ce qui est validé par la communauté et fait l'objet d'une approbation par le groupe » (London, 2000, cité par Orléan, 2004, p.22).

Avant d'accéder à la légitimité, une convention n'est qu'une modalité d'action parmi d'autres, qu'un ou plusieurs choisissent d'appliquer. Cette dernière peut résulter d'un choix stratégique ou non. C'est une croyance – plus ou moins rationnelle - de ceux qui commencent à l'appliquer. C'est par l'élargissement de l'application de cette modalité d'action au sein d'un groupe qu'elle pourra y devenir une convention. Une convention est pleinement instituée lorsque les actions qu'elle guide paraissent ce qu'il est "naturel" de faire, sans qu'elles aient besoin d'être justifiées⁸⁸ :

« Une convention est institutionnalisée quand, à la question de savoir pourquoi on agit ainsi, l'on peut répondre *in fine* en se référant au mouvement des planètes dans le ciel ou au comportement naturel des plantes, des animaux ou des hommes » (Douglas, 1989, citée par Orléan, 2004, p.28).

Le comportement guidé par une convention est donc ce qu'il *convient* de faire, ce que tous les membres du groupe sont en droit d'attendre d'un des leurs, et ce que chaque membre du groupe considère devoir faire vis-à-vis des autres. En conséquence, adopter un comportement *inconvenant* expose à des sanctions. Avec les conventions « s'affirme entre les acteurs [...] un cadre commun [...] de principes communs qui autorise les acteurs à réprouber ceux qui ne respectent pas la convention » (Orléan, 2004, p.15).

⁸⁸ Nous reviendrons plus avant sur le processus d'institution des conventions dans la troisième partie de ce chapitre.

2. Les principes et valeurs soutenables du “peuple No TAV” bas-valsusain

Afin de caractériser les principes et valeurs partagés au sein de la communauté territorialisée bas-valsusaine, nous nous sommes livrés à l’analyse sémantique de quatre textes⁸⁹ pouvant être considérés comme des discours collectifs de cette communauté, car issus ou validés par des processus de type délibératifs-participatifs, ou exprimés collectivement.

Le premier texte est le manifeste du “*Rete Liste Valle Susa*”. Il s’agit d’un réseau de listes citoyennes No TAV s’étant présentées aux élections municipales partielles de 2014 dans la basse vallée. De nombreux élus issus de ces listes siègent désormais dans les conseils municipaux de la basse vallée. Ces listes ont remporté les municipalités de plusieurs villages dont les deux principales en jeu en 2014, Suse (6727 habitants) et Almese (6378 habitants), alors même qu’elles ont, dans plusieurs cas, été en compétition avec d’autres listes No TAV. Plus que les résultats électoraux, ce sont ses conditions d’élaboration qui nous ont convaincu de l’intérêt de ce texte. Celui-ci a fait l’objet d’une construction délibérative et participative, sous la forme de débats publics thématiques dans différents villages de la vallée, mais aussi d’échanges avec nombre d’associations et collectifs locaux, représentant eux-mêmes des sphères de délibération informelles.

Le second texte est directement issu du mouvement No TAV. Il s’intitule “Pourquoi être No TAV ? “ et a été publié en 2012 sur le site internet du mouvement. Ce texte présente plusieurs intérêts. Tout d’abord, ses auteurs, les administrateurs du site *notav.info* sont des membres du mouvement No TAV qui fréquentent assidument ces sphères de délibération formelles et informelles que sont les *presidi*, les

⁸⁹ Voir annexe 4.

assemblées No TAV, les comités de lutte, etc., et sont redevables par rapport à celles-ci (ils auraient à perdre à travestir les discours s'y tenant). Ensuite, il a pour but l'énoncé d'un discours de justification. Or, ce type de discours est particulièrement propice à mettre en lumière les principes et valeurs d'un groupe. En effet, justifier une action c'est être capable de démontrer que l'on a de bonnes raisons, « compréhensibles et acceptables par les autres » (Orléan, p.27) d'agir ainsi. La justification consiste - hormis les cas où elle vise à « relativiser » les actions concernées - à énoncer des arguments permettant un « rapprochement » autour de principes communs, c'est-à-dire permettant l'accord (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 48-49). Les principes considérés comme partagés s'y trouvent donc mis en avant.

Le troisième texte est également issu du mouvement No TAV via le site internet *notav.info*. Intitulé « Rémi, l'un d'entre nous », il a été écrit en 2014 en réaction à la mort de Rémi Fraisse, tué par une grenade offensive lancée par des gendarmes, sur la "Zone à défendre" de Sivens, en France. L'intérêt de ce texte réside dans son énonciation des caractéristiques de ce « nous », c'est-à-dire dans sa désignation des spécificités du peuple "No TAV" de la basse vallée de Suse.

Enfin, le dernier texte est intitulé « Sauvons le territoire ». Il s'agit d'une délibération commune adoptée par vingt-et-un maires No TAV de la basse vallée de Suse (soit la quasi-totalité des maires de cet espace), sur la Piazza Castello de Turin, lors d'une manifestation NO TAV ayant rassemblé plusieurs milliers de personnes le 21 février 2015 (*La Repubblica*, 21/02/2015, ANR). Ce texte est également un texte énonçant de la justification. Il revendique la réallocation des fonds destinés au TAV vers d'autres priorités politiques, et justifie de l'intérêt d'un tel geste. Les conditions d'adoption et d'énonciation de ce texte – au beau milieu d'une manifestation rassemblant plusieurs milliers de leurs administrés – font également qu'il peut être considéré comme un discours collectif.

Nous avons tenté de mettre en lumière les aspirations collectives traversant ces quatre textes. Pour ce faire nous avons eu recours aux deux catégories que sont les

valeurs et les principes. Nous entendons par *valeurs* des idéaux abstraits et très généraux. Elles sont ce qu'il convient de respecter, ce qui est valable en soi. Il s'agit par exemple du respect des humains. Par *principe*, nous entendons des prescriptions d'action relativement générales, qui visent à garantir le respect des valeurs. La solidarité peut ainsi par exemple être un principe.

L'analyse détaillée de ces quatre discours collectifs nous a permis de caractériser des principes et valeurs à travers lesquels ils se recoupent, et d'esquisser ainsi les contours de ce que peut être une conception bas-valsusaine de la "bonne vie". Nous les listons ici, mettant en rapport à chaque fois la valeur ou le principe concerné et les énoncés s'y rapportant dans les quatre textes.

Deux valeurs émergent de ces discours : le respect des humains et le respect de l'environnement naturel.

(A) Le respect des humains :

Manifeste du "Rete Liste Valle Susa"	« mise en sécurité », « défense des principes [...] établis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme », « droits des personnes »
« Pourquoi être No TAV ? »	« un modèle de vie dans lequel les hommes et les femmes comptent pour ce qu'ils sont »
« Rémi, l'un d'entre nous »	Indignation face à la mort d'un militant politique, « La police française les appelle armes non létales. Mais elles font du mal. Beaucoup ont été blessés, Rémi en revanche est mort. Un homicide d'État ».
« Sauvons le territoire »	« [mettre en sécurité le territoire pour] éviter [...] des victimes parmi la population »

Tableau 4 Des valeurs en partage : le respect des humains.

(B) Le respect de l'environnement naturel :

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	« conscience des limites de la terre sur laquelle nous vivons », « conscience de l'appartenance à une unique Terre mère »
« Pourquoi être No TAV ? »	« un modèle de vie dans lequel les hommes et les femmes comptent [...] pour <u>la façon dont ils aiment la terre où ils vivent</u> », « à ceux qui veulent détruire notre terre, nous devons répondre non »
« Rémi, l'un d'entre nous »	Valorisation du combat « contre la destruction d'une zone humide »
« Sauvons le territoire »	« impact environnemental »

Tableau 5 Des valeurs en partage : le respect de l'environnement naturel.

Les quatre textes analysés convergent en outre autour de huit principes : le principe d'opposition au TAV et aux « grands projets inutiles », le principe de sobriété, le principe de territorialité, le principe d'autonomie, le principe de convivialité, le principe de co-obligation, le principe de solidarité et le principe de continuité.

(1) L'opposition au TAV et aux dits “grands projets inutiles” - est un principe énoncé dans ces quatre textes. Bien qu'il semble lui-même pouvoir être justifié au regard des autres principes de la communauté, il n'en reste pas moins un des étalons centraux de la grandeur des personnes en basse vallée de Suse, si ce n'est le plus institué. Le pro-TAV ou “Si TAV” nous y a été décrit comme un personnage égoïste, qui semble en outre faire l'objet d'un « boycott social » (Weber, 1995, cité par Orléan, 2004, p.17). Il nous sera ainsi rapporté que des concerts de casseroles sont organisés sous les fenêtres des hôteliers hébergeant les forces de l'ordre postées au chantier, ou encore que les restaurants qui les nourrissent sont collectivement boycottés par les habitants de la basse vallée. Le pro-TAV est le « petit » (Boltanski et Thévenot, 1991), celui qui est perçu comme se complaisant dans « l'autosatisfaction » (Ibid., p.181).

Manifeste du “<i>Rete Liste Valle Susa</i>”	« opposition aux grandes travaux inutiles et à la nouvelle ligne Lyon-Turin »
« Pourquoi être No TAV ? »	Ce principe traverse l’entièreté du texte qui vise, au-delà de tout, à le justifier.
« Rémi, l’un d’entre nous »	« lutter contre l’imposition d’une ouvrage inutile et coûteuse »
« Sauvons le territoire »	« politique anachronique d’investissement dans les grandes infrastructures », « la politique des grands investissements, au lieu d’attirer des investisseurs privés, attire souvent les appétits des organisations criminelles et favorise la montée et la propagation des phénomènes corruptifs », « [opposition à] la politique des grands ouvrages “a priori” »

Tableau 6 Des principes en partage : l’opposition au TAV et aux dits “grands projets inutiles”.

(2) Le second principe relevé est celui de la sobriété. Par cela nous entendons le principe d’une action mesurée, économe, dans un écosystème conçu comme limité.

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	<p>« conscience des limites de la terre sur laquelle nous vivons », « limitation ferme de l’utilisation du sol », « rationalisation de l’usage de l’eau », « réduire les coûts environnementaux du transport et de l’emballage de l’eau », « protection et valorisation des eaux de surface », « réduction à l’origine de l’emploi des emballages », « promotion des activités de réparation et de récupération en alternative à la substitution », « recyclage », « réutilisation de bâtiments désaffectés », « utilisation des terres agricoles et forestières publiques au moyen d’une planification contrôlée [...] fondée sur des critères de soutenabilité », « réduction de la consommation énergétique et reconversion aux énergies renouvelables », « transition vers des modes de transport à basse consommation et sans combustibles fossiles », « [valorisation] de l’activité économique à "km 0", « revente des produits alimentaires proche de la péremption », « [refus de la] croissance infinie de la consommation »</p>
« Pourquoi être No TAV ? »	<p>Critique des « années de l’industrialisation, de la croissance », « Notre pays est détruit par des années [...] de profit et de croissance »</p>
« Rémi, l’un d’entre nous »	<p>Valorisation de « la petite dimension »</p>
« Sauvons le territoire »	<p>Critique de « la consommation insensée », « freiner la consommation de territoire », « dommages <u>irréversibles</u> au territoire », « territoire de plus en plus <u>fragile</u> »</p>

Tableau 7 Des principes en partage : la sobriété.

(3) Le principe de territorialité est également présent au sein des quatre textes. Nous entendons par “principe de territorialité” le principe selon lequel le territoire est le niveau juste de l’action, qu’elle soit politique, sociale ou économique.

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	« respect et valorisation du territoire », « récupération de la compétence territoriale du cycle de l’eau », « promotion du traitement à froid [des déchets] et du recyclage sur le territoire », « promotion du travail éthique et local », « valorisation des métiers historiques du territoire et de l’économie locale », « retour à une économie réelle et locale basée sur le respect du territoire », « soutien aux activités à "km 0" », « mise en place de mécanismes de certification et d’incitations à un comportement éthique dans les activités économiques locales »
« Pourquoi être No TAV ? »	« défendre le territoire dans lequel nous vivons », « défendre notre vallée », « La terre est à ceux qui y vivent »
« Rémi, l’un d’entre nous »	« l’autogestion des territoires »
« Sauvons le territoire »	« défense du territoire », « partir du bas, des communes, noyaux fondamentaux du gouvernement local, vivant directement le territoire », critique des grands projets qui ne sont pas attentifs aux « nécessités des populations locales »

Tableau 8 Des principes en partage : la territorialité.

(4) Le quatrième principe caractérisé est le principe d’autonomie. Il est ici entendu comme le principe de l’autogouvernement et du refus des aliénations de tout ordre.

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	« récupération de la compétence territoriale du cycle de l’eau », « cogestion des ressources avec la population », « Démocratie participative: implication de la population dans la prise de décision; conseils municipaux ouverts; création de groupes de travail permanents adjoints aux administrateurs », « vérification périodique de la correspondance des actions de l’administration au mandat de la population et introduction du référendum d’initiative populaire communal sans contrainte de quorum », « participation active des citoyens à la gestion de leur propre territoire »
« Pourquoi être No TAV ? »	Valorisation des « assemblées », « une possibilité alternative, celle de la vallée de Suse où les citoyens ou mieux les personnes reviennent protagonistes de leur vie et leur avenir »
« Rémi, l’un d’entre nous »	« l’autogestion des territoires et de nos propres vies », « une vie libérée de la féroce logique du profit »
« Sauvons le territoire »	Appel à des choix politiques «reconnaissant les citoyens comme étant les protagonistes principaux et redonnant sens et dignité aux concepts de démocratie, de participation réelle et de confrontation entre les institutions des différents niveaux »

Tableau 9 Des principes en partage : l'autonomie.

(5) Le cinquième principe caractérisé est le principe de convivialité. Celui-ci est entendu comme le principe de respect et de bienveillance réciproque de tous envers tous.

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	« Principes de base: antifascisme, antiracisme et antisexisme », « reconnaissance de la famille fondée sur le lien affectif; laïcité des services à la population »
---	---

« Pourquoi être No TAV ? »	Valorisation du fait que les No TAV « se respectent et s'entraident »
« Rémi, l'un d'entre nous »	« unis au-delà des frontières qui séparent les hommes et les femmes »
« Sauvons le territoire »	(pas d'occurrence)

Tableau 10 Des principes en partage : la convivialité.

(6) Le sixième principe caractérisé est le principe de co-obligation. Si en basse vallée de Suse la co-obligation entre les habitants a surgi à travers l'agir commun développé durant la lutte No TAV, cette co-obligation semble aujourd'hui un principe partagé. Le principe de co-obligation valorise l'action collective et plus généralement la cohésion de la communauté.

Manifeste du "Rete Liste Valle Susa"	« biens communs », « coopération et coordination entre les communes du territoire », « les administrations sont au service des communautés et œuvrent au renforcement des relations sociales, culturelles et économiques qui les caractérisent », signature collective du manifeste par une quinzaine de listes citoyennes candidates aux élections municipales
« Pourquoi être No TAV ? »	« esprit de communauté », « tout un peuple qui s'est rassemblé », « La lutte elle-même appelle à l'unité », « nous rapprocher », « ensemble »
« Rémi, l'un d'entre nous »	« Une embrassade collective », « l'un d'entre <u>nous</u> »
« Sauvons le territoire »	Signature collective du texte par les maires de vingt-et-une communes de la basse vallée de Suse

Tableau 11 Des principes en partage : la co-obligation.

(7) Les quatre textes sont traversés par le principe de solidarité. Celui-ci est à distinguer de la co-obligation. Il est à comprendre comme l'attention et l'assistance aux plus fragiles mais aussi comme une solidarité internationale.

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	« soutien aux catégories les plus faibles de la population par le droit au logement, à la santé, à l'école, au travail et à la citoyenneté »
« Pourquoi être No TAV ? »	Critique du caractère inégalitaire du système dominant où : « Pour les fortunés et les habiles, beaucoup de chance, pour les autres, peu ou rien », valorisation d'« un modèle de vie dans lequel les femmes et les hommes comptent [...], pour la façon dont ils se respectent et s'entraident »
« Rémi, l'un d'entre nous »	« une idée de rapports sociaux qui rejette le profit et choisissent la solidarité », « nous nous joignons à ceux qui se battent contre le barrage de Sivens », « le soutien mutuel des luttes nous a offert une solidarité active », « nous donnons notre soutien solidaire »
« Sauvons le territoire »	Contre la diminution des « services essentiels » surtout pour « les franges les plus faibles de la population »

Tableau 12 Des principes en partage, la solidarité.

(8) Trois des quatre textes étudiés sont enfin traversés par le principe de continuité. Il est ici entendu comme le principe de l'appartenance à un continuum temporel nous liant aux générations passées et futures.

Manifeste du “Rete Liste Valle Susa”	« valorisation et promotion des métiers et des savoirs historiques », référence aux « générations futures »
---	---

« Pourquoi être No TAV ? »	« créer un monde différent et meilleur pour nous et pour ceux qui viendront après », référence à « cet esprit de communauté qui, <u>pendant de nombreux siècles</u> , a été la force des peuples alpins », « valeurs antiques »
« Rémi, un d'entre nous »	Référence à l'action au passé au présent et au futur : « Tant de fois [...] le soutien mutuel des luttes <u>a offert</u> une solidarité active. <u>Aujourd'hui</u> nous nous joignons à ceux qui se battent contre le barrage de Sivens [...]. Il <u>vivra</u> dans les luttes partout, il <u>sera avec nous dans les mois et les années à venir</u> [...] ».
« Sauvons le territoire »	(pas d'occurrence)

Tableau 13 Des principes en partage : la continuité.

L'analyse de discours que nous venons de proposer a permis de distinguer les valeurs du "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse. Au sein de cette communauté, les humains et l'environnement naturel semblent considérés comme méritant intrinsèquement le respect. Les valeurs de la communauté territorialisée bas-valsusaine sont donc des valeurs plutôt écocentristes et soutenables.

L'analyse de ces discours collectifs a permis en outre de dégager certains principes qui semblent partagés et sont régulièrement revendiqués lorsqu'il s'agit de justifier de la légitimité de l'agir commun de la communauté. Il nous faut toutefois rappeler que cette caractérisation n'a pour objectif qu'une esquisse, à gros traits, des principes partagés au sein de la communauté bas-valsusaine. Chaque principe se décline lui-même en une foule de principes liés, interconnectant parfois plusieurs principes plus généraux, jusqu'à aboutir à des prescriptions d'action très précises. Certains des principes caractérisés semblent particulièrement aptes à permettre d'éviter ou de diminuer les inégalités socio-économiques et de respecter la dignité humaine. C'est le cas du principe d'autonomie, du principe de co-obligation, du principe de convivialité, du principe de solidarité ou encore du principe de continuité.

D'autres semblent quant à eux pouvoir permettre le respect de l'environnement naturel. C'est le cas du principe d'opposition aux "grands projets inutiles", du principe desobriété, du principe de territorialité⁹⁰ ou encore du principe de continuité. Ajoutons enfin qu'aucun de ces principes ne semble en soi contraire au respect des humains ou de l'environnement naturel. En conséquence, il nous semble que les valeurs et principes de la communauté territorialisée bas-valsusaine, au-delà d'être alternatifs au régime conventionnel dominant, sont également des valeurs et principes soutenables. Dessinent-ils pour autant un nouveau régime conventionnel à l'échelle de cette communauté ?



Figure 17 Deux affiches du mouvement No TAV : "l'acte de désobéissance en tant qu'acte de liberté est le début de la raison" et "protégeons le futur de nos enfants" (source : ilbase via VisualHunt).

⁹⁰ Voir chapitre 2.

3. Une révolution soutenable en cours en basse vallée de Suse ?

Les conventions sont des coutumes, des habitudes qui se cristallisent par la multiplication de pratiques convergentes. Plus un type d'action est répété au sein d'un groupe et plus il paraît probable aux membres de ce groupe que les autres membres se comportent ainsi. Peu à peu ce type d'action devient normal, et chaque membre du groupe considère que tous les autres vont se comporter suivant cette normalité. Lorsqu'un type d'action est pleinement institué, la question de sa rationalité ne se pose plus, il semble "naturel" de s'y conformer : c'est alors une convention. Les conventions peuvent ainsi concerner des actions très précises, c'est par exemple le cas des cavaliers qui en France apprennent tous que c'est par la gauche que l'on monte sur son cheval, et non par la droite. Mais elles peuvent aussi constituer des injonctions plus larges, telles qu'un principe au sens où nous l'avons défini plus tôt. Ce principe devient alors un principe conventionnel. Assemblés en un faisceau, ceux-ci peuvent constituer un régime conventionnel. Rappelons la définition qu'en donne Nicolas Buclet :

« Un régime conventionnel correspond à un moment dans le temps et dans l'espace pendant lequel une société humaine donnée se conforme à un certain nombre de principes qui orientent les comportements des individus inscrits dans cette société. Ces principes de nature conventionnelle, reposent eux-mêmes sur des valeurs partagées par ces mêmes individus » (Buclet, 2011a, p.66).

Les conditions permettant de caractériser l'existence, à un moment donné, d'un régime conventionnel au sein d'un groupe, sont donc au nombre de deux : le partage de mêmes valeurs par les membres du groupe et l'existence d'un ensemble de principes conventionnels guidant leurs comportements. La caractérisation de la nature conventionnelle de ces principes connaît elle-même quatre conditions, comme nous l'avons précisé au début de ce chapitre: tous les membres du groupe se conforment à ces principes, tous les membres du groupe croient que les autres s'y conforment, cette dernière croyance les pousse à se conformer à ces principes et ces principes ne sont cependant pas "naturels" ou évidents bien qu'ils soient considérés comme tels (Orléan, 2004, p.12). C'est partant de cette grille que nous allons interroger les dynamiques

actuellement à l'œuvre en basse vallée de Suse. S'agit-il de l'émergence, à l'échelle communautaire, d'un nouveau régime conventionnel soutenable ?

Les modalités d'un changement de conventions

Afin de saisir le processus de changement des conventions, Robert Boyer et André Orléan proposent, à la suite de Rober Sugden⁹¹, de comparer ces dernières à des « stratégies évolutionnairement stables »⁹² (ou SES) :

« Une stratégie évolutionnairement stable est telle que, si elle est suivie par tous les membres d'une population, alors aucune stratégie mutante ne peut envahir la population⁹³ [...]. Autrement dit lorsqu'une SES [...] est généralement suivie par tous les membres de la population, tout petit groupe qui en dévie réussit moins bien que ceux qui la suivent. [...] Le groupe déviant disparaîtra progressivement. Une SES résiste donc à toute stratégie déviante pour peu que celle-ci ne soit suivie que par un faible nombre d'individus » (Boyer et Orléan, 2004, p.247-248).

Robert Boyer et André Orléan concluent ainsi que, dans un jeu où les acteurs ne coopèrent pas entre eux, un choix déviant a une utilité (au sens économiste du terme) potentiellement inférieure à celle d'un choix "convenable". En d'autres termes, il est plus coûteux de dévier de la norme conventionnelle que de s'y conformer. De ce fait, dans cette configuration, personne ne dévie de la convention de façon pérenne : « Tout se passe comme si les conventions devenaient autonomes et échappaient au contrôle des hommes qui les ont pourtant créées » (Ibid., p .250).

Partant de cette apparente impossibilité de passer d'une convention à une autre, les deux économistes proposent quatre types de situations dans lesquels ce changement semble tout de même possible. Un changement de convention peut tout d'abord provenir d'un « effondrement général » (Ibid., p.253). Il s'agit ici d'une situation dans laquelle « l'ensemble ou nombre des conventions existantes » sont détruites, et donc d'autres conventions peuvent venir les remplacer. Robert Boyer et André Orléan donnent ici en exemple les deux guerres mondiales. Un changement de convention

⁹¹ Sugden, 1986 et Sugden, 1989, cités par Boyer et Orléan, 2004, p.246.

⁹² Maynard Smith et Price, 1973 et Maynard Smith, 1982, cités par Boyer et Orléan, 2004, p.246.

⁹³ Maynard Smith, 1982, cité par Boyer et Orléan, 2004n p.247.

peut également être le fait d'une « invasion » (Ibid., p.253), lorsqu'une population se retrouve envahie par une autre population ayant une convention différente de la sienne, et que l'ensemble des membres de ce nouveau groupe (comprenant envahis et envahisseurs) choisissant de se conformer à la nouvelle convention est démographiquement supérieur à l'ensemble de ceux se conformant à l'ancienne convention. Robert Boyer et André Orléan convoquent ici l'exemple de la « japonisation de l'économie américaine » où, suite aux succès d'entreprises japonaises implantées sur le sol américain, et ayant des conventions salariales différentes des conventions américaines, les conventions salariales américaines ont peu à peu changé (Ibid., p.254). Une troisième modalité du changement de convention est la « traduction » (Ibid.). Il s'agit ici du cas où deux conventions sont compatibles au point qu'il devienne possible « de garantir une certaine capacité de traduction de la nouvelle convention dans les termes de l'ancienne » (Ibid.). C'est par exemple le cas des révolutions scientifiques, où « le nouveau paradigme qui structure les travaux de la communauté scientifique intègre certains des traits et des propriétés de l'ancien paradigme, tout en lui étant supérieur » (Ibid., p.255). Enfin, la quatrième modalité permettant un changement de convention est l'« accord » (Ibid., p.255). Dans ce cas, des agents s'entendent pour agir de façon coordonnée et déviante par rapport à une convention déjà instituée en vue de lui substituer une nouvelle convention. Selon Robert Boyer et André Orléan, la survenue d'un changement de convention par « accord » suppose à la fois l'existence d'« acteurs collectifs », c'est-à-dire d'une coordination entre plusieurs acteurs au sein d'un même agir collectif, et de « formes institutionnelles les mettant en rapport » (Ibid., p.256). Ces agents, en agissant de façon coordonnée, peuvent ainsi atteindre un seuil au-delà duquel le coût⁹⁴ de l'adoption de la nouvelle convention diminue suffisamment pour qu'elle devienne attractive.

La mise en œuvre d'un « accord » par les membres d'une société, lorsque ceux-ci s'entendent dans leur ensemble et démocratiquement, en vue de changer de convention, correspond à ce que Pierre Dardot et Christian Laval nomment la « praxis

⁹⁴ Ce coût n'est pas ici à comprendre comme un coût uniquement financier, mais comme l'ensemble des désagréments, de toutes natures, que sont susceptible de subir ceux qui dévient de la norme.

instituyente », en tant qu'un agir collectif par lequel une société se ré-institue elle-même de façon consciente et intentionnelle (Dardot et Laval, 2014, p.405-451). Lorsqu'un tel processus a pour objet l'établissement d'un nouveau régime conventionnel radicalement différent de celui dominant, c'est-à-dire une réinstitution de la société par elle-même dans son ensemble, alors ses ambitions peuvent être qualifiées de révolutionnaires. Une telle dynamique est-elle actuellement à l'œuvre à l'échelle globale, et plus particulièrement en basse vallée de Suse ?

Le développement soutenable, une « révolution au XXIème siècle »⁹⁵ ?

Nous l'avons exposé au chapitre 1, la poursuite d'un développement guidé par le régime conventionnel dominant a eu pour effets une dégradation sans précédent de la biosphère et une explosion des inégalités socio-économiques. Cela ne nous semble pas relever d'une contingence historique, mais plutôt d'une incompatibilité radicale entre le régime conventionnel dominant, capitaliste, et la soutenabilité. Partant de l'approche du développement humain proposée par Amartya Sen, un développement soutenable peut être défini comme un processus tendant à réaliser de façon pérenne les aspirations sociales d'une société attentive aux enjeux écologiques et à la dignité humaine. Nous allons ici souligner l'incompatibilité profonde entre les nouveaux principes et valeurs soutenable semblant actuellement émerger et les mythes et principes du régime conventionnel encore aujourd'hui dominant. En conséquence, le développement soutenable, en tant que processus visant à l'institution de ces nouveaux principes et valeurs en tant que nouvelle normalité, en lieu et place du régime conventionnel dominant, constitue selon nous un processus potentiellement révolutionnaire.

Au niveau global, l'écocentrisme montant (Bozonnet, 2014) s'oppose au « mythe de la maîtrise de la biosphère » (Buclet, 2011a, p.82) – prométhéen - sur lequel le régime conventionnel dominant est entre autres fondé. D'après les résultats

⁹⁵ Nous faisons ici référence au titre de l'ouvrage de Dardot et Laval (Dardot et Laval, 2014).

récents des grandes enquêtes européennes et mondiales sur les valeurs⁹⁶, plus qu'une opposition ou une coexistence équilibrée, c'est une substitution globale de l'écocentrisme au prométhéisme qui semble aujourd'hui peu à peu se dessiner. Cette reconnaissance de l'environnement naturel comme patient moral, au côté des humains est ontologiquement une nécessité pour un développement soutenable, celui-ci se caractérisant par son attention aux humains et à l'environnement. De même, là où le régime conventionnel dominant est fondé sur le mythe du « plus égale mieux » (Comélieu, 2006, cité in Buclet, 2011a, p.78) et de la croissance infinie, une conscience de la finitude des ressources naturelles et de la nécessité de les économiser semble actuellement émerger⁹⁷. Cette nouvelle conscience de la limite est, nous l'avons vu, déterminante pour un développement soutenable⁹⁸.

Au sein du foisonnement actuel de mouvement sociaux et plus largement des initiatives alternatives issues de la société civile, telles qu'évoquées par Pierre Dardot et Christian Laval (Dardot et Laval, 2014) ou qu'étudiées par Nicolas Buclet (Buclet, 2011b)⁹⁹, de nombreuses incompatibilités radicales avec le régime conventionnel dominant sont également à relever. Nombre de mouvements sociaux et initiatives se revendiquant comme tendant à la soutenabilité, à l'exemple des "Zones À Défendre", du mouvement Alternatiba ou encore du mouvement Slow Food, valorisent l'ancrage des activités humaines dans une proximité physique, à une échelle territoriale (Buclet, 2011b), déterminante pour la soutenabilité¹⁰⁰. A l'inverse, le régime conventionnel dominant se caractérise par une « annihilation de l'espace par le temps » (Buclet, 2011a, p.86) : dans la quête perpétuelle de la croissance, la circulation toujours plus rapide de nos corps, des marchandises ou encore de l'information est valorisée, annulant ainsi les distances. En outre, alors que le régime conventionnel dominant naturalise la coordination par le marché comme mode unique et spontané d'échange entre les humains, force mouvements et initiatives alternatives actuelles valorisent et

⁹⁶ Voir chapitre 1.

⁹⁷ Voir les résultats de la World Values Study cités au chapitre 2.

⁹⁸ Voir chapitre 2.

⁹⁹ Voir chapitre 1 et chapitre 2.

¹⁰⁰ Voir chapitre 2.

pratiquent au contraire des liens entre les trois sphères d'échange que sont la réciprocité, la redistribution et le marché (Buclet, 2011b) : les nombreux Systèmes d'Échange Locaux, la *Città dell'altra economia* à Rome (Buclet, 2011a, p.186-194), et plus largement les organisations de l'économie solidaire (Hersent et Palma Torres, 2014) en sont notamment des exemples. Enfin, là où au sein du régime conventionnel dominant le comportement des individus est considéré comme guidé uniquement par la poursuite de la maximisation de l'intérêt individuel, les mouvements sociaux et initiatives alternatives actuelles semblent au contraire guidés par le commun en tant que principe de co-obligation (Dardot et Laval, 2014), par l'idée d'une coresponsabilité collective de ceux engagés ensemble dans ces activités, les uns envers les autres. C'est bien là le sens des slogans « on part et on revient ensemble »¹⁰¹ (mouvement No TAV) ou encore « Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, la lutte continue, coûte que coûte »¹⁰² (Mouvement des Indignés, à Madrid en 2011) mais aussi du partage collectif du prénom "Camille" par les zadistes de Notre-Dame-des-Landes. Cette co-obligation est fondamentale pour la poursuite d'un développement soutenable¹⁰³.

Et pourtant, pour inconciliables qu'ils soient avec le régime conventionnel dominant, les principes et valeurs guidant ces diverses initiatives et mouvements semblent actuellement se disséminer, à mesure que ce type d'actions collectives alternatives se multiplient. Pierre Dardot et Christian Laval y voient la possibilité d'une révolution à venir, au sens d'une « "réinstitution explicite de la société" par l'"activité collective et autonome " de la société elle-même, ou d'une grande partie de celle-ci » (Dardot et Laval, 2014, p.577, citant Castoriadis, 1990), de ce « moment d'accélération, d'intensification et de collectivisation » de la praxis instituante (Ibid., p.575). Ne pouvant coexister de façon consonante avec le régime conventionnel dominant, des principes et valeurs soutenables viendraient alors « dans un temps bref » (Castoriadis, 2005, cité dans Dardot et Laval, 2014, p.575) le remplacer, constituant progressivement un nouveau régime conventionnel soutenable.

¹⁰¹ Traduit de l'italien « *si parte, si torna insieme* ».

¹⁰² Traduit de l'espagnol « *de Norte a Sur, de Este a Oeste, la lucha sigue, cueste lo que cueste* ». Nous remercions Pauline Liebus pour le partage de ses souvenirs de lutte.

¹⁰³ Voir chapitre 2.

Toutefois, ce processus révolutionnaire ne saurait pour l'instant être évoqué qu'au conditionnel. En effet, si la période actuelle semble être à la remise en cause du régime conventionnel dominant et de "son monde", pour le dire avec les zadistes de Notre-Dame-des-Landes, il paraît encore difficile de prédire avec assurance l'issue de cette période de tumulte : « bien naïf celui qui ne verrait dans l'écroulement pressenti que les signes du "lever du soleil"¹⁰⁴, lors même qu'il pourrait bien annoncer une nuit qui n'en finirait plus » (Ibid., p.569). Les actuels acteurs économiques et politiques dominants ont intérêt à la perpétuation du régime conventionnel dominant et ont réussi à concentrer en leurs mains des moyens économiques, symboliques et policiers leur permettant de défendre leur domination. Ils disposent ainsi de nombreux et redoutables outils de coercition face à ceux qui tenteraient d'agir hors de la norme dominante. Œuvrer à un développement soutenable est en conséquence aujourd'hui encore une transgression potentiellement périlleuse pour ceux qui s'y livrent :

« Ceux qui rêvent de douce transition vers un monde plus écologique et plus généreux [...] pêchent gravement par irréalisme et par ignorance. Ils ne veulent toujours pas comprendre l'impitoyable dynamique par laquelle le néolibéralisme fait de la concurrence la loi de notre monde, ils ne veulent pas comprendre, surtout, le caractère systématique du pouvoir oligarchique mondial, fait de gouvernance financière et de surveillance policière, ils se refusent en conséquence à admettre les contraintes insurmontables que le cadre institutionnel du néolibéralisme impose aux politiques, aux comportements et aux subjectivités, tant du moins qu'on en demeure prisonnier » (Dardot et Laval, 2014, p.569-570).

Une révolution soutenable en cours en basse vallée de Suse

Le "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse semble constituer – pour le dire avec un des entrepreneurs que nous avons interrogé – un "bon ferment" pour l'avènement à son échelle d'un nouveau régime conventionnel soutenable. Tout

¹⁰⁴ Pierre Dardot et Christian Laval font ici référence à Hegel, qui écrivait : « Ainsi l'esprit qui se forme mûrit lentement et silencieusement jusqu'à sa nouvelle figure, désintègre fragment par fragment l'édifice de son monde précédent ; l'ébranlement de ce monde est seulement indiqué par des symptômes sporadiques ; la frivolité et l'ennui qui envahissent ce qui subsiste encore, le pressentiment vague d'un inconnu sont les signes annonciateurs de quelque chose d'autre qui est en marche. Cet émiettement continu qui n'altérerait pas la physionomie du tout est brusquement interrompu par le lever du soleil qui, dans un éclair, dessine en une fois la forme du nouveau monde » (Hegel, 1966, cité dans Dardot et Laval, 2014, p.569)

d'abord, les conditions nécessaires à la survenue d'un accord collectif pour changer de régime conventionnel semblent avoir été réunies à travers la lutte No TAV. Un agir collectif et de nombreuses arènes de délibération et de participation politiques, formelles ou informelles, se sont établis au fil de cette lutte : *presidi*, barricades, assemblées populaires, comités No TAV, municipalités ouvertes, manifestations, etc. Ces arènes spécifiques sont venues renforcer des arènes de sociabilité déjà existantes, qu'étaient en partie les villages. Rappelons que la vallée de Suse est une vallée alpine : bien qu'il y ait de la pendularité entre la vallée et la métropole turinoise, les villages restent des lieux animés, avec de nombreux commerces et une vie associative foisonnante (en partie aussi du fait du mouvement social). Le quotidien lui-même est ainsi devenu, plus qu'avant la lutte, l'occasion de discussions politiques. En basse vallée de Suse, « la réélaboration d'une socialité communautaire [...] s'exprime dans la quotidienneté où elle est constamment mise en pratique » (Chirolì, 2017, p.171).

Au-delà, nous l'avons vu, plusieurs valeurs et principes soutenable semblent actuellement partagés par les Bas-Valsusains. Ils paraissent en outre conscients de ce qu'ils partagent ces valeurs et principes. Les entrepreneurs interrogés durant notre enquête, mais aussi les "passeurs de mémoire", nous décriront ainsi quasi-unanimement de la même façon ce qu'ils considèrent comme la vision de la bonne vie partagée au sein de leur communauté¹⁰⁵. Plus encore, les discours collectifs foisonnants, du type de ceux analysés précédemment, de même que les actions collectives, sont autant de repères venant signifier ce partage, le portant à chaque fois à la connaissance des membres de la communauté et le validant ainsi. Pour le dire autrement, le "peuple No TAV" est conscient de ce qu'il est une communauté, alternative et soutenable. L'anthropologue Roberta Chirolì cite ainsi le discours tenu par Andrea, Bas-Valsusain qu'elle a interrogé :

« Si tu es arrêté ou poursuivi le jour qui suit tu as deux mille personnes qui viennent dans ton village t'apporter leur solidarité. Quand ils ont arrêté un jeune homme, il y a quelques années, pour un épisode du TAV et du G8 à Turin, il y avait des gens qui symboliquement s'attachaient tous les soirs au pont de Bussoleno, il y avait une descente au flambeau tous les soirs, ils s'attachaient en demandant sa libération. [...] C'est quelque chose d'important parce que tu te dis "ce n'est pas qu'on t'arrête et que tu restes seul" et que les gens pensent "c'est pas grave, c'en est un qui faisait

¹⁰⁵ Voir chapitre 6.

des bêtises...“ non, parce que les gens de la vallée disent “ok, ils arrêtent un jeune, il lui donne une mesure d'éloignement ou ils le poursuivent, mais ce jeune a fait une chose que nous aurions tous dû faire“ » (Ibid., p.177).

Roberta Chirolì note en outre comment la soutenabilité a intégré le quotidien des Bas-Valsusains. Elle remarque ainsi que « beaucoup de retraités [...], non politisés auparavant, parlent avec désinvolture de soutenabilité ou de décroissance, ce sont des concepts qui sont entrés dans le vocabulaire » (Ibid., p.169). Elle note par ailleurs que cette attention à la soutenabilité se manifeste « par plein de petites pratiques quotidiennes comme ne pas utiliser des couverts en plastique, redimensionner sa propre consommation et acheter des biens de consommation suivant des critères attentifs à leur provenance, aux matériaux et surtout aux modalités de production, de simples actions devenues coutumières pour beaucoup depuis qu'ils font partie du mouvement » (Ibid., p.169).

S'il n'est pas possible d'affirmer qu'absolument tous les Bas-Valsusains se conforment actuellement aux principes soutenable en partage au sein de leur communauté, il apparaît néanmoins qu'il y a une volonté effective de la part de la plupart d'entre eux de s'y conformer. C'est ce dont attestent les travaux de Roberta Chirolì. C'est aussi le constat que nous avons pu faire sur place. Un foisonnement d'actions collectives se mettent en place : qui pour travailler à récupérer une régie locale de l'eau, qui pour organiser la collecte des semences de variétés locales anciennes de fruits et légumes, etc. Et au-delà, au quotidien, les modalités d'action changent, y compris dans les entreprises, comme nous le verrons au chapitre 6.

Bien que partagés, les principes de la communauté territorialisée bas-valsusaine ne semblent cependant pas encore aujourd'hui pleinement institués. Tout d'abord ceux-ci ne sont pas encore considérés comme naturels, mais bien comme relevant d'un choix “conscient“, cet adjectif revenant souvent lors de nos discussions avec les Bas-Valsusains. Et comment pourrait-il en être aujourd'hui autrement ? Étant dans une situation de divergence par rapport au régime conventionnel dominant, la communauté territorialisée bas-valsusaine ne peut qu'être consciente de ce qu'elle est

en train de faire un choix parmi plusieurs possibilités, même si ce choix y est argumenté comme étant “évidemment” le plus juste.

Par ailleurs, le “boycott social” risqué par celle ou celui qui ne se conforme pas aux principes de la communauté semble pour l’instant variable, bien qu’existant. Un responsable syndical nous dira ainsi comprendre les quelques Valsusains travaillant comme ouvriers au chantier de Chiomonte, étant donné la difficulté actuelle à trouver un emploi en Italie. Il ajoutera néanmoins que certains de ces ouvriers sont venus présenter des excuses à la permanence syndicale, pour avoir accepté de tels emplois. Cette situation actuelle peut être interprétée de deux façons. Tout d’abord, l’accord quant à la validité de ces nouveaux principes est relativement récent. Ils sont donc encore en compétition avec des modes d’action hérités des principes conventionnels précédents et se caractérisant par une certaine inertie : changer une habitude prend du temps. Une autre explication de cette situation tient à la divergence de la communauté elle-même par rapport au régime conventionnel dominant. Celle-ci est un “îlot de divergence”, alors qu’au niveau global, et donc dans son voisinage, prévaut encore le régime conventionnel dominant capitaliste. En conséquence, parce qu’elle et ses membres sont en interaction permanente avec un extérieur, bien plus étendu, aux normes différentes des leurs, les membres de la communauté territorialisée bas-valsusaine sont contraints de composer entre leurs propres principes et ceux du régime conventionnel qu’ils entendent remplacer au sein de leur communauté, voire au-delà.

Car c’est là pour finir, un autre indice de la volonté révolutionnaire de cette communauté. Se sachant et se revendiquant alternatifs, les Bas-Valsusains cherchent au niveau global à se rapprocher d’autres communautés en lutte partageant des principes similaires ou compatibles avec les leurs. Ce comportement provient notamment de ce que l’incompatibilité du régime conventionnel dominant avec leurs principes - soutenables - leur semble ontologique et non conjoncturelle :

« Le conflit a généré une réflexivité critique et une sensibilité telle qu’elle étend la signification de leur propre lutte à d’autres territoire et qu’elle l’interprète non comme une exception mais comme un produit – non unique – d’un système politico-économique injuste et non-soutenable » (Chirolì, 2017, p.167).

Se rapprocher d'autres communautés alternatives vient en retour justifier de la justesse de leur transgression, à l'intérieur mais aussi à l'extérieur de leur communauté. Ce comportement collectif permet ainsi peu à peu de diminuer le coût de cette transgression, puisque l'accord autour de l'objectif de changer de régime conventionnel implique ainsi davantage de protagonistes. Les liens sont en conséquence foisonnant avec les différents mouvements d'opposition à des grands ouvrages en Italie¹⁰⁶, mais aussi avec la "Zone à défendre" de Notre-Dame-Des-Landes (France), avec la communauté autonome du Chiapas (Mexique), ou encore avec les habitants de la réserve de Standing Rock au Dakota du Nord (Etats-Unis).



Figure 18 Affiche de la manifestation du 08/03/2016 des No TAV et des "No Grandi Navi" à Venise (source : Comitato No Grandi Navi).

¹⁰⁶ Le mouvement No TAV bas-valsusain soutien ainsi entre autres le mouvement No Grandi Navi de Venise. Une vidéo journalistique d'une "manifestation navale" conjointe s'étant tenue le 08/03/2016 en marge d'une rencontre entre les chefs d'Etat français et italien est consultable à cette adresse url : <https://www.youtube.com/watch?v=dT5fy57XIDA>, consultée le 10 avril 2018.

Conclusion

Nous avons esquissé à travers ce chapitre les valeurs et principes du “peuple No TAV” de la basse vallée de Suse. La communauté territorialisée bas-valsusaine partage un ensemble de valeurs et de principes soutenable alternatifs au régime conventionnel dominant. Ses valeurs sont le respect des humains et de l’environnement naturel. Ses principes quant à eux sont au nombre de huit : principe d’opposition au TAV et aux “grands projets inutiles”, principe de sobriété, principe de territorialité, principe d’autonomie, principe de convivialité, principe de co-obligation, principe de solidarité et principe de continuité. Cette communauté semble ainsi engagée dans l’institution consciente et volontaire d’un régime conventionnel soutenable à son échelle, tentant en son sein d’instituer ses valeurs et principes soutenable en lieu et place de ceux du régime conventionnel dominant, mais aussi participant consciemment et explicitement d’un tel mouvement au niveau global. En ce sens, les objectifs du “peuple No TAV” bas-valsusain peuvent être qualifiés de révolutionnaires.

A cette fin, la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse met en œuvre un agir commun soutenable foisonnant, à la fois à travers des actions collectives mais aussi par des actions individuelles – et souvent anodines – convergentes. A travers cet agir commun, cette communauté tente de prendre en charge plusieurs objets qui tendent en cela à devenir des « communs » (Dardot et Laval, 2014, p.19). Les discours collectifs que nous avons analysé afin de déterminer les principes et valeurs de la communauté en abordent plusieurs : l’environnement, le patrimoine bâti, les terres agricoles, les forêts, le foncier, la culture, l’éducation, la santé, l’eau, les déchets, le patrimoine public, l’énergie, la mobilité, le travail, le logement, la citoyenneté ou encore l’économie.

En tentant de prendre en charge ces objets, la communauté territorialisée bas-valsusaine se met chaque jour un peu plus en capacité de poursuivre les valeurs et

principes soutenable qui sont les siens. Les actions par lesquels ils sont pris en charge constituent autant de repères cognitifs renforçant les principes communautaires. Mais au-delà façonnant ces objets aux normes de la communauté, l'agir commun en fait des ressources. La prise en charge collective des enjeux liés à la citoyenneté a par exemple permis l'imagination et la construction collective d'arènes politiques délibératives telles que les assemblées populaires No TAV ou les *presidi* permanents. Ceux-ci sont devenus des ressources pour l'action collective en ce qu'ils constituent désormais des dispositifs politiques connus et mobilisables si besoin par la communauté. De même, la prise en charge commune de la rénovation du patrimoine bâti a permis à la communauté de disposer de nouveaux espaces habitables. Ceux-ci ont été utilisés plus tard comme ressources notamment pour l'hébergement de réfugiés. En faisant émerger des communs, la communauté territorialisée bas-valsusaine accroît sa « capacité territoriale » (Buclet et al., 2015, p.113), c'est à dire la capacité collective – tenant compte et dépendante de l'ancrage territorial de la communauté - qu'ont ses membres de mener la vie qu'ils souhaitent mener. La prise en charge collective de ces objets est ainsi un des moteurs de la "révolution soutenable" en cours en basse vallée de Suse.

Conclusion intermédiaire – II

Au cours de cette seconde partie, nous avons tout d'abord tâché de mettre en lumière la trajectoire historique ayant abouti à la cristallisation d'une communauté territorialisée alternative en basse vallée de Suse (chapitre 3). Après deux décennies de luttes ouvrières et de luttes contre des grands projets d'infrastructure, cette communauté territorialisée s'est peu à peu construite à travers la lutte contre le projet de Ligne à Grande Vitesse Lyon-Turin. Bien que ce conflit ait commencé au début des années 1990, ce sont les événements violents de l'année 2005, puis de l'année 2011, qui ont agi tels des électrochocs au sein du territoire bas-valsusain, amorçant un agir commun et une remise en cause collective du régime conventionnel dominant et de ses "grands" (Boltanski et Thévenot, 1991), qui peu à peu s'étoffera pour aller bien au-delà du simple enjeu de la lutte.

C'est ainsi un ensemble de valeurs et principes soutenables – alternatifs par rapport au régime conventionnel dominant - qui ont éclos au sein du "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse. Bien que partagés, ces principes et valeurs ne semblent pas encore être conventionnels. Toutefois, cette communauté territorialisée s'est engagée dans un processus conscient visant à instituer ces nouvelles normes en son sein, mais aussi au-delà, en lieu et place des normes du régime conventionnel dominant. En ce sens, les objectifs du "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse peuvent être qualifiés de révolutionnaires (chapitre 4).

La prochaine partie sera consacrée à l'analyse de l'émergence d'un agir entrepreneurial solidaire en basse vallée de Suse, à travers un processus d'innovation sociale soutenable. Nous reviendrons tout d'abord sur l'approche de l'innovation sociale soutenable dans laquelle se situent nos travaux (chapitre 5), soulignant le caractère favorable du contexte bas-valsusain à de tels processus. Puis, à travers le cas des entrepreneurs participant au "peuple No TAV", nous verrons comment

l'établissement intra-communautaire d'une normalité soutenable transgressive du régime conventionnel dominant peut favoriser l'innovation sociale soutenable (chapitre 6).



Figure 19 La lutte No TAV inscrite sur les pentes du Monte Musinè, à l'entrée est du Val de Suse (source: Google Maps; coordonnées géographiques : 45.110898°N, 7.441446°E).

Partie III : L'agir politique alternatif et soutenable des entrepreneurs du "peuple No TAV" bas-valsusain

*« Lo lop davala, pichon, barra la pòrta,
Lo lop davala, filhet, para-te dedins,
Sem encar ici, a dreïçar la barriera
Contra i senhors d'la plana, [...]
Sem encar ici, a chamar l'amassada
Per contunhar la batalha,
Sem encar ici, ren mac per far baladas
Ma per plantar la grana »*

*« Le loup descend, petit, ferme la porte,
Le loup descend, fiston, barricade-toi,
Nous sommes encore ici, à dresser la barrière
Contre les seigneurs de la plaine, [...]
Nous sommes encore ici, à appeler l'assemblée
Pour continuer la bataille,
Nous sommes encore ici, pas seulement pour danser
Mais pour planter le grain »¹⁰⁷*

¹⁰⁷ « *Sem emcar ici* », du groupe italien occitanophone Lou Dalfin, est un des hymnes du mouvement No TAV.

Introduction

Le lien entre les entreprises et les espaces où elles opèrent a été largement traité par les économistes, notamment à travers le concept marshallien de système productif localisé, décliné en « district industriel » dans les années 1970 sous la plume de Giacomo Becattini (Becattini, 2017), ou en « clusters » par l'américain Michael Porter dans les années 1990 (Porter, 1998). Un district industriel est défini comme suit :

« une entité socio-territoriale caractérisée par l'association active, dans une aire territoriale circonscrite et historiquement déterminée, d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises industrielles. Dans le district, à la différence de ce qui se produit dans d'autres milieux, par exemple la ville manufacturière, la communauté et les entreprises tendent, pour ainsi dire, à s'interpénétrer » (Becattini, 1989, cité par Daumas, 2007).

Dans cette approche, l'agglomération de petites et moyennes entreprises spatialement proches est perçue comme étant de nature à favoriser des coopérations efficaces – du point de vue marchand - entre ces entreprises, autour de productions spécifiques :

« Si on synthétise les résultats des travaux sur les districts, on obtient une description standard qui associe les traits suivants : un territoire organisé autour d'une petite ville, la spécialisation dans la fabrication d'un produit spécifique exigeant la mise en œuvre de savoir-faire accumulés localement, l'agglomération de nombreuses pme spécialisées liées entre elles par des rapports de concurrence et de coopération, l'importance des économies externes permises par la proximité géographique et l'homogénéité socioculturelle du territoire, une atmosphère favorable à l'apprentissage et à l'innovation, un marché du travail segmenté et très flexible, un fort consensus social, des institutions collectives et un vigoureux sentiment d'appartenance à la communauté locale » (Daumas, 2007).

La géographie économique, à travers les travaux d'auteurs tels que Bernard Pecqueur (Pecqueur, 2006) ou Francesca Governa, dessine quant à elle un territoire porteur d'une véritable « valeur ajoutée territoriale [qui] dérive de l'action territorialisée et territorialisante des sujets locaux lesquels, interagissant avec les niveaux supralocaux, ont “prise” sur les composants du milieu local, en activent les potentialités spécifiques, les utilisent et les reproduisent » (Dematteis et Governa, 2005, p. 26). Ces analyses abordent la façon par laquelle, à travers leur action, des acteurs

territorialisés activent des ressources potentielles. Ces « ressources territoriales » (Gumuchian et Pecqueur, 2007) permettent alors aux entreprises du territoire d'adopter une production spécifique et ainsi d'avoir un avantage sur le marché :

« l'avantage comparatif, à l'aune de la globalisation, devient un "avantage différenciatif". Il s'agit donc pour les territoires non plus de se spécialiser dans un schéma comparatif mais plutôt d'échapper aux lois de la concurrence lorsqu'elles sont impossibles à suivre, en visant la production pour laquelle ils seraient (dans l'idéal) en situation de monopole » (Pecqueur, 2006).

Ces deux types d'approches des relations entre les entreprises et les espaces ou les territoires où elles sont situées se rejoignent toutefois autour d'une conception avant tout marchande de l'entreprise. Bien que pour Giacomo Becattini les districts industriels opèrent dans « une certaine continuité avec la conception locale traditionnelle de ce qui est socialement juste et équitable » (Becattini, 2000, cité par Daumas, 2007), c'est avant tout les membres de la « communauté »¹⁰⁸ dans laquelle est ancré le district « qui ajustent comportements, institutions, connaissances et valeurs, aux exigences émergentes du marché des produits du district » (Ibid.).

Dans cette partie nous verrons qu'en basse vallée de Suse les entrepreneurs semblent mettre en œuvre, au-delà de ces approches théoriques, un agir véritablement politique dans leurs entreprises, et au sein de leur communauté. Cet agir, alternatif au régime conventionnel dominant, concorde avec les aspirations soutenables de leur communauté. En ce sens, les entrepreneurs bas-valsusains tendent à inscrire leur activité dans une économie solidaire. Afin de comprendre ces pratiques, nous analyserons le processus d'innovation sociale à travers lequel elles se sont diffusées. Pour ce faire, nous détaillerons tout d'abord l'approche pluridisciplinaire et pragmatique de l'innovation sociale dans laquelle nous nous situons (chapitre 5). Puis, nous questionnerons, notamment grâce à l'économie des conventions et à l'approche des capacités, à la fois la participation des entrepreneurs bas-valsusains au "peuple No TAV" et le processus par lequel semble émerger dans cette communauté une conception alternative du rôle des entreprises et du travail (chapitre 6).

¹⁰⁸ La communauté est ici à comprendre comme l'ensemble des habitants d'un espace.

Chapitre 5 - La communauté territorialisée bas-valsusaine : un contexte propice aux innovations sociales soutenables ?

Alors que dès 1694, le dictionnaire de l'Académie française fait référence à l'innovation comme l'introduction de « quelque nouveauté dans une coutume, dans un usage déjà établi » (Gal, Saint-Martin et Judet, 2014, p.11), c'est avec les travaux de l'économiste autrichien Joseph Schumpeter, au début du XX^{ème} siècle, que ce concept va véritablement émerger. L'analyse est alors majoritairement cantonnée au champ économique et permet de saisir les mécanismes de diffusion du progrès technique. L'innovation y est conçue comme un processus tel que des individus qualifiés d'« entrepreneurs » adoptent une pratique nouvelle s'écartant de la norme, en vue d'améliorer leurs profits. Cette pratique novatrice initiale est peu à peu imitée par d'autres qui ce faisant la diffusent et l'ajustent en se l'appropriant. Elle va alors progressivement elle-même devenir une nouvelle habitude remplaçant la précédente. L'innovation est ainsi selon Joseph Schumpeter un processus de « destruction créatrice » (Schumpeter, 1990). Elle se distingue de l'invention : alors que cette dernière est une « découverte », l'innovation suppose « la mise sur le marché et/ou l'intégration dans un milieu social » de cette découverte (Alter, 2000, p.11). L'invention est ainsi mobilisée, à travers le processus d'innovation, pour en tirer profit (Ibid., p.11).

A la fin du XX^{ème} siècle émerge une approche pluridisciplinaire de l'innovation sociale, au-delà « des secteurs économiques et des technologies » (Klein, Laville et Moulaert, 2014, p.10). L'enjeu central n'est alors plus la maximisation du profit mais la réponse aux aspirations et problèmes sociaux (Ibid., p.11). Cette nouvelle approche, ancrée dans l'épistémologie du développement humain, participe ainsi de la remise en cause du postulat selon lequel la croissance économique suffirait à permettre le développement des sociétés humaines¹⁰⁹.

¹⁰⁹ Voir chapitre 1.

Au cours de ce chapitre, nous allons détailler l'approche de l'innovation sociale dans laquelle nous nous situons et ses spécificités. Nous verrons ainsi tout d'abord que c'est une approche dynamique du développement humain. Puis, nous soulignerons les risques que l'innovation sociale peut présenter pour ceux qui y participent, à l'aide de la notion de déviance. Nous insisterons ensuite sur l'intérêt d'une approche territoriale et multiscalair de l'innovation sociale. Enfin, nous préciserons les contours du contexte bas-valsusain actuel en lien avec l'approche de l'innovation sociale que nous adoptons, préalable nécessaire à l'analyse au prochain chapitre d'un processus d'innovation sociale soutenable dans cette communauté territorialisée.

1. L'innovation sociale : une approche dynamique du développement humain

Bien qu'ayant connu des prémices dès le début du XX^{ème} siècle¹¹⁰, l'innovation sociale n'a fait son « retour » sur la scène scientifique qu'à partir des années 1970 tout d'abord, au sein de la revue française *Autrement*, et plus encore depuis les années 1990, de façon plus pluridisciplinaire, internationale et partenariale (Nussbaumer et Moulaert, 2007, p.72). Cette approche se structure alors en réaction aux effets délétères du développement économique que nous avons déjà évoqué plus tôt : un accroissement des inégalités socio-économiques et une dégradation sans précédents de la biosphère. Nous l'avons dit, elle concerne de façon générale la réponse aux aspirations et problèmes sociaux (Klein, Laville et Moulaert, 2014, p.11). Se distinguent cependant deux démarches pratiques mais aussi scientifiques en matière d'innovation sociale. La première se caractérise par une « solidarité faible » (Laville, 2014, p.64). Si l'innovation sociale y a pour objet la réponse aux défis sociaux et environnementaux, il ne s'agit néanmoins d'innover qu'à l'intérieur du système guidé par le régime conventionnel dominant capitaliste, sans le dénaturer. L'innovation sociale y est conçue comme faisant partie « des mécanismes correcteurs internes à l'économie marchande, lui permettant de produire des antidotes aux maux qu'elle engendre. [...] Les conséquences sociales et écologiques ne sont prises en compte que si un prix est fixé (création de marchés de droits à polluer, mesures fiscales incitatives) pour orienter le choix des producteurs et des consommateurs » (Ibid., p.70). Dans cette conception, l'attention est portée avant tout aux entreprises comme vectrices d'innovation sociale. L'objectif de celles-ci est ici néanmoins conçu comme étant toujours en premier lieu l'accroissement du profit. Dans cette démarche, l'innovation sociale prend notamment la forme de *joint-ventures* associant grandes entreprises et associations (Ibid., p.73). Une telle approche n'envisage pas la transformation du fonctionnement général de la société, mais plutôt son aménagement, en vue de sa perpétuation. Cette démarche semble néanmoins peu

¹¹⁰ Nussbaumer et Moulaert évoquent notamment à ce propos la « théorie sociale "compréhensive" » que Schumpeter tentait de développer à partir de ses travaux sur l'innovation, liant déjà celle-ci au développement des sociétés (Nussbaumer et Moulaert, 2007, p.72).

cohérente et pérenne si les groupes sociaux concernés ont des aspirations soutenables, eût égard aux incompatibilités radicales entre le régime conventionnel dominant et la soutenabilité :

« Dans une telle conception, la solidarité est faible, le capital naturel est largement substituable par du capital technique. On laisse ainsi “aux mécanismes du marché le soin de parvenir au degré ou au rythme optimal de destruction de la nature” » (Ibid., p.70, citant Maréchal, 2005).

Une seconde approche de l'innovation sociale se caractérise quant à elle par une « solidarité forte » (Laville, 2014, p.64). Cette autre démarche considère que c'est à travers une articulation entre « marché, État et société civile » (Ibid., p.65) que peuvent être dépassées les apories d'un développement guidé par le régime conventionnel dominant capitaliste. Cette approche se caractérise en outre par un souci de « démocratisation réciproque de la société civile et des pouvoirs publics » (Ibid., p.65) et envisage les échanges économiques comme guidés par une pluralité de principes (Ibid., p.65, en référence à Polanyi, 2011), que sont le marché, la redistribution et la réciprocité. Tournant le dos à la rationalité instrumentale du marché, « cette version forte de la solidarité considère l'économie comme un moyen destiné à atteindre des finalités de justice sociale et de soutenabilité écologique dont la teneur résulte d'une délibération politique » (Laville, 2014, p.65). Cette approche est ainsi pleinement ancrée dans une perspective de développement humain. Contrairement à l'approche caractérisée par une « solidarité faible », dans la conception de la « solidarité forte » l'innovation sociale est envisagée comme transformatrice, comme visant à dépasser les normes du régime conventionnel dominant, pour lui substituer d'autres ensembles de normes plus émancipateurs, voire soutenables. C'est dans cette seconde approche que nous nous situons, et c'est elle que nous allons maintenant détailler plus avant.

Innovations sociales et développement humain

Remarquons tout d'abord que si les innovations sociales prises dans une perspective de « solidarité forte » participent d'un développement humain, elles n'en sont pas l'exact synonyme. Une innovation sociale - énoncée sous la forme nominale

comptable – est « une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles », en vue de « contribuer au mieux-être des individus et des collectivités » (Saucier et al., 2007, p.390). L'innovation sociale - énoncée sous la forme nominale massive – sera ici retenue comme étant le ou les processus par lequel ou lesquels se socialise(nt) une ou plusieurs inventions au sein d'un groupe, ces processus ayant pour finalité de mieux répondre aux aspirations sociales de ce groupe. En conséquence, les innovations sociales ne sont pas des interventions ponctuelles et isolées, mais progressivement appropriées et partagées, leur diffusion étant, nous le verrons, essentielle.

Le développement peut être de façon générale défini comme un processus à travers lequel un groupe humain change d'état, passant d'un état A à un état B jugé meilleur. Or :

« Analyser un changement suppose de comparer deux états, avant et après la modification observée, alors qu'analyser une innovation amène à raconter une histoire, celle qui conduit – ou ne conduit pas – de l'état A à l'état B. Mais raconter une histoire de ce type suppose d'affecter à la durée un statut central dans l'analyse et de s'intéresser à des processus plus qu'à des situations » (Alter, 2002, p.15).

Dans l'approche du développement humain, le développement est le processus général par lequel un groupe se rapproche de ce qu'il considère collectivement comme une bonne vie, partant d'une situation antérieure considérée comme "moins bonne". Les innovations sociales quant à elles contribuent à ce changement. Étudier les innovations sociales revient donc à étudier le développement humain en train de se faire¹¹¹, et partant à en saisir la dimension véritablement dynamique, faite de réussites mais aussi potentiellement d'échecs¹¹².

¹¹¹ Cela ne veut pas pour autant dire que cette approche n'existe qu'au présent. Les innovations sociales passées - mais aussi les autres types d'innovations - peuvent également être analysées à travers une approche historique (Gal, Saint-Martin et Judet, 2014). Elles sont alors, tout comme les innovations sociales actuelles, à resituer de façon complexe dans leur contexte.

¹¹² Des innovations sociales peuvent ne pas aller au bout de leurs processus d'institution sous l'effet de diverses contraintes et contingences. Elles sont également susceptibles de révéler des effets pervers à plus ou moins long terme.

Il convient enfin de noter que si, tout comme le développement humain, les innovations sociales ont pour objectif de répondre aux aspirations sociales, alors leur caractérisation nécessite, en premier lieu, de connaître les aspirations sociales du groupe concerné. Les mêmes défis éthiques se posent alors au chercheur s'intéressant aux innovations sociales qu'à celui souhaitant étudier des processus de développement humain. Nous faisons là aussi le choix, guidé par le respect de la souveraineté des citoyens, d'un relativisme assumé pouvant être doublé d'un discours subjectif explicitement signalé comme tel, plutôt que de la présomption¹¹³. C'est pourquoi la description détaillée des contextes dans lesquels des innovations sociales sont étudiées, et notamment la mise à jour des principes et valeurs des groupes concernés, nous semble de la première importance.

L'innovation sociale : un processus de socialisation de l'invention à finalité sociale

L'innovation sociale a, comme tout processus, une dimension temporelle. Les innovations sociales ont ainsi un parcours relativement analogue à celui des innovations traitées par Schumpeter. Dans un premier temps « émerge l'idée d'une nouveauté » (Fontan, 2011, p.20). Des individus créent du nouveau, individuellement, parallèlement ou encore collectivement, mais toujours en lien avec la société dans laquelle ils sont encastrés :

« Cette action est parfois plurielle au sens où elle survient simultanément en différents lieux du fait qu'un ensemble d'individus réagiront de façon similaire à une impulsion ou suivront un même fil conducteur intuitif. En situation de créativité individuelle ou collective, le comportement isolé est social parce que l'individu créateur est un individu culturellement encastré dans du social et qu'il donne une intentionnalité sociale à son action. [...] Par contre, l'une et l'autre situation de créativité ne sont pas sociales au sens où elles sont volontairement partagées et reconnues par d'autres que les personnes intéressées » (Ibid., p.20).

¹¹³ Voir chapitre 1.

Au cours d'une seconde phase, la « création » (Ibid., p.20) se diffuse et est peu à peu appropriée (Ibid., p.21) par un groupe qui lui confère un « nouvel usage social » (Ibid., p.21), utile à répondre à ses aspirations :

« L'idée créatrice doit devenir idée en action. Au sens où l'entendait Dewey (1988), elle doit trouver un public pour s'ancrer socialement. Formuler une nouvelle proposition représente les premiers pas du passage à l'acte, lequel devient social à partir du moment où l'on observe une appropriation de cette idée par d'autres personnes » (Ibid., p.21).

A travers cette appropriation collective, la « création » initiale est affinée, ajustée au contexte dans lequel elle est mobilisée, son mode d'utilisation est peu à peu codifié, « la socialisation de l'usage implique très souvent des modifications qui permettent de préciser des règles de fonctionnement et d'opérationnalisation » (Ibid., p.22). C'est cette étape qui confère une « dimension sociale » à l'innovation (Ibid., p.28). Elle est à distinguer de sa « finalité sociale » (Ibid., p.28), elle aussi capitale :

« La finalité sociale de l'innovation est fondamentale et caractérise cette dernière, mais elle ne constitue pas en soi la particularité fondamentalement sociale de la proposition. [...] L'innovation que représente la garderie populaire est souvent qualifiée d'innovation sociale simplement par le fait qu'elle prend place dans le champ de l'organisation familiale et de l'entraide entre des parents. Pourtant, l'objectif premier de la garderie populaire était de permettre à des mères de famille d'avoir accès au marché du travail. La finalité ultime relevait plus de l'économique que du social et pourtant une telle innovation est rarement perçue comme une innovation à caractère économique. Par contre, il est clair que la façon dont les parents se sont initialement entendus pour mettre sur pied les premières expériences populaires de garde met en scène des modalités d'agir qui relèvent fondamentalement de l'animation et de la mobilisation de ressources sociales » (Ibid., p.28).

Peut alors enfin débiter une dernière phase d'institution de l'innovation sociale, qui peut ainsi potentiellement devenir une modalité d'action conventionnelle. Durant cette phase, une innovation sociale peut transformer la normalité en s'ajoutant à d'autres conventions déjà instituées, ou bien en remplaçant une ou plusieurs conventions déjà établies. L'émergence d'une innovation sociale et son institution correspondent ainsi à un processus de « socialisation » (Ibid., p.23) d'une invention, à travers sa mise en acte de plus en plus étendue. Ce processus d'« intéressement » progressif peut être détaillé en quatre étapes :

« La montée en intéressement affecte en premier lieu les innovateurs, c'est-à-dire les personnes directement intéressées par la nouveauté. En deuxième lieu, elle rejoint les adeptes précoces, c'est-à-dire ce groupe de personnes qui sont très sensibles à la nouveauté proposée. En troisième lieu, nous retrouvons la majorité de la population, [...]. Enfin, est convaincu un quatrième groupe de personnes qui étaient réfractaires à l'idée mais qui, devenant marginales, se doivent de suivre la tendance générale une fois celle-ci bien ancrée dans la population » (Ibid., p.23).

Apparaît bien ici la différence entre le moment où une innovation sociale est en cours d'institution, et celui où elle est instituée : une fois devenue conventionnelle, une modalité d'action surgie d'un processus d'innovation sociale peut s'avérer contraignante.

Il nous faut toutefois noter que l'institution d'une innovation sociale n'est pas la fin d'un processus au terme duquel celle-ci serait gravée dans le marbre à tout jamais. La nouvelle modalité d'action conventionnelle sera par la suite renforcée mais aussi peu à peu transformée par les pratiques qu'elle va guider, à travers « une activité instituante continuée au-delà du seuil de l'acte inaugural » (Dardot et Laval, 2014, p.444). Mais elle peut également à terme être remplacée par une nouvelle convention.

2. Innovation sociale, transgression et déviance

L'innovation, parce qu'elle implique un comportement nouveau, consiste toujours, au moins initialement, en une transgression de la norme :

« Avant de définir de nouvelles normes, l'innovation se trouve en conflit avec l'ordre établi, et avec les tenants de la norme. Le développement d'une nouvelle technologie de production, d'un nouveau produit agricole, d'une mode managériale ou vestimentaire ne sont jamais assurés du succès. Ils touchent en effet toujours, plus ou moins profondément, aux structures sociales établies antérieurement, aux normes et aux règles » (Alter, 2000, p.25-26).

Cette transgression peut constituer une déviance. Cette dernière est à comprendre comme une relation et non comme une propriété. Elle est « le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme » (Becker, 1985, p.32). En conséquence, un individu n'est pas déviant ontologiquement, il le devient par la réaction des autres vis à vis de lui, s'ils le considèrent comme un « transgresseur » (Ibid., p.33).

Or, être considéré comme tel a un coût. Le déviant - ou l'« *outsider* » pour le dire avec Becker (Ibid.) - est « perçu comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe » (Ibid., p.25). Il est en conséquence susceptible de faire l'objet d'un « boycott social » (Weber, 1995, cité par Orléan, 2004, p.17) de la part du groupe auquel il appartient, voir d'une répression policière s'il transgresse le droit¹¹⁴. Alter évoque ainsi le cas de la "faiseuse d'anges" Marie-Louise Giraud, guillotinée le 30 juillet 1943 en France pour avoir avorté - à leur demande - vingt-sept femmes (Ibid., p.32)¹¹⁵. Cette pratique alors clandestine deviendra pourtant un droit en France, trente-deux ans plus

¹¹⁴ Orléan propose, après Weber, de distinguer la « norme conventionnelle » (Orléan, 2004, p.16) et le droit : « "Nous entendons par "*convention*" la "coutume" dont la "légitimité" est approuvée *au sein d'un groupe humain* et qui est garantie par la réprobation de tout écart". Dans le cas du droit, la légitimité "est garantie extérieurement par la chance d'une *contrainte* (physique ou psychique), grâce à l'activité d'une *instance* humaine, *spécialement* instituée à cet effet, qui force au respect de l'ordre et châtie la violation" » (Ibid., p.16, citant Weber, 1995).

¹¹⁵ Alter fait néanmoins une erreur. Marie-Louise Giraud n'est hélas pas « la dernière femme exécutée en France » (Ibid., p.32), quatre autres femmes seront mises à mort sur décision des tribunaux entre 1943 et 1949.

tard, avec la Loi Veil du 17 janvier 1975. Ce passage dans le droit est en partie le fruit d'une socialisation de cette pratique sous l'effet notamment des mouvements féministes, et de l'engagement de personnalités célèbres dans les années précédentes, avec le "manifeste des 343 salopes" du 5 avril 1971¹¹⁶.

Alter qualifie la forme de transgression propre à l'innovation dans l'entreprise de majoritairement « banale » (Alter, 2000), ce qui peut à première vue paraître un oxymore. Cela signifie que dans ce cadre, la transgression consiste en des « pratiques contrevenant aux règles de façon si légère, si subreptice, sur des points de si peu d'importance par rapport aux déviations graves (escroquerie, vol, etc.) » qu'elle « ne fait pas forcément l'objet d'une stigmatisation » (Babeau et Chanlat, 2011). En ce qui concerne l'innovation sociale, ce constat ne nous semble pas généralisable en l'état. Le degré de transgression des normes dominantes par les groupes et individus contribuant à des processus d'innovation sociale est variable. Partant, le risque encouru par ceux qui participent de telles activités l'est aussi. Nous proposons ici, à travers trois exemples, de souligner cette diversité : le mouvement des "Incroyables comestibles", le "woofing" et les activités actuelles de l'association "Roya Citoyenne".

Le mouvement international des "Incroyables comestibles" promeut la culture bénévole, collective et écologique d'herbes aromatiques, fruits et légumes sur des pelouses d'immeubles, des parcelles dans les jardins publics ou encore des terrains vagues, et le libre partage de ceux-ci avec toute personne souhaitant les consommer, ces jardins étant ouverts. C'est une initiative guidée par des aspirations telles que la réciprocité, la territorialité, la sobriété ou encore l'attention à l'environnement¹¹⁷. Malgré son caractère transgressif par rapport aux normes du régime conventionnel dominant (qui plus est revendiqué¹¹⁸), cette initiative a pu se diffuser

¹¹⁶ Becker souligne que « la tendance à traiter un acte comme déviant dépend aussi des catégories respectives de celui qui le commet et de celui qui s'estime lésé par cet acte » (Becker, 1985, p.36).

¹¹⁷ Son action semble en cela plutôt correspondre aux valeurs et principes paraissant émerger au niveau global.

¹¹⁸ La charte des "Incroyables comestibles" indique ainsi clairement que le mouvement rassemble ceux qui « aspirent à de nouveaux rapports entre les hommes » (Source : www.lesincroyablescomestibles.fr).

internationalement, et bénéficier notamment du soutien de très grandes entreprises¹¹⁹. Pourtant, elle contribue à l'émergence de nouveaux repères conventionnels et ainsi à la remise en cause de la légitimité du régime conventionnel dominant. Les "jardins à partager" foisonnent dans de nombreuses villes à travers le monde désormais, et souvent au-delà du mouvement initial. Ils participent ainsi à la validation, par exemple, de ce que d'autres modes d'échange que le marché sont non seulement possibles, mais aussi valables et justes, puisque cette initiative a été adoptée par de nombreux acteurs. Le degré de déviance de cette initiative est très faible, car elle ne semble pas vraiment être considérée comme transgressive par les tenants des normes conventionnelles dominantes, bien que les principes la guidant soient fondamentalement incompatibles avec ces dernières. En conséquence, cette initiative a représenté un risque assez faible pour ceux qui l'ont adoptée, ceux-ci n'étant pas véritablement considérés comme déviants. Sa diffusion n'en a été que plus facile.

Le "woofing"¹²⁰ est cette pratique par laquelle des agriculteurs biologiques accueillent gratuitement sur leurs fermes des personnes désireuses de les rencontrer et d'apprendre ce mode de culture, en échange de leur aide volontaire et bénévole. Cette activité est guidée par des principes et valeurs alternatifs tels que la réciprocité, l'attention à l'environnement ou encore la solidarité. En France, elle s'est notamment développée au profit d'un vide juridique ne permettant pas, a priori, de condamner les agriculteurs français accueillant des "woofers" pour cause d'emploi de travailleurs non-déclarés. Toutefois, cette ruse s'est avérée risquée. Plusieurs agriculteurs ont tout de même été condamnés en France, faute d'une codification suffisante de la pratique à ses débuts, permettant de la différencier clairement du travail non déclaré devant les tribunaux. En outre, la section agroalimentaire de la CFDT¹²¹, syndicat libéral français, s'est fortement positionnée contre le "woofing", y voyant une concurrence déloyale, et appelant à sa condamnation en justice. Pour limiter les risques liés à l'adoption de cette activité, une charte est maintenant diffusée aux hôtes et aux "woofers" par

¹¹⁹ Le mouvement a ainsi par exemple bénéficié au Canada du soutien de la fondation Aviva, organisation mécénale du groupe multinational, côté en bourse et spécialisé dans les assurances du même nom.

¹²⁰ De l'anglais "World-Wide Opportunities on Organic Farms".

¹²¹ Confédération Française Démocratique du Travail.

l'association "Wwoof France" afin de veiller notamment à ce que la pratique ne contrevienne pas à la loi. Dans le cas du wwoofing, l'adoption d'un comportement innovant s'est révélée plutôt risquée, ce qui a ralenti sa diffusion à ses débuts.

Enfin, l'activité de l'association Roya Citoyenne, œuvrant à la prise en charge collective et à l'aide aux formalités liées à la demande d'asile de réfugiés ayant clandestinement traversé la frontière franco-italienne dans la vallée alpine de la Roya, semble elle aussi participer d'un processus local d'innovation sociale. Elle paraît effectivement se diffuser et s'étoffer à travers la participation de nombreux citoyens¹²², collectifs et institutions (notamment des municipalités). Elle propose une nouvelle réponse à ce problème social qu'est la mort de nombreux réfugiés en détresse, parfois mineurs, tentant de traverser à pied sur les voies de trains ou sur l'autoroute la frontière militarisée entre la France et l'Italie, souvent après avoir été refoulés du côté italien plusieurs fois, et sans véritable prise en charge ni respect de leurs droits de la part de la puissance publique. Toutefois, cette action est transgressive par rapport au droit français, puisqu'elle contrevient à l'article L 622-1 du code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile disposant que :

« Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros ».

En conséquence, l'association voit régulièrement certains de ses bénévoles condamnés en justice à des peines d'emprisonnement avec sursis et à des amendes s'élevant à plusieurs milliers d'euros. Les comportements relevant de la désobéissance, tels que celui-ci, peuvent ainsi s'avérer fort périlleux, car au-delà d'être considérés comme déviants par les tenants des normes conventionnelles dominantes, il existe des dispositifs, tels que les tribunaux, les forces de l'ordre et les prisons, ayant pour finalité de contraindre et punir ceux qui transgressent le droit.

¹²² Le succès des récentes pétitions en soutien de l'association et de ses campagnes de financement participatif, ainsi que le nombre croissant de ceux y apportant concrètement leur soutien sur le terrain en témoignent.

Pouvant conduire à la stigmatisation et/ou au châtimeur, les comportements socialement innovants, qui plus est lorsqu'ils visent un développement soutenable, peuvent avoir plus ou moins de difficultés à se diffuser et à s'institutionnaliser, du fait de la crainte que suscitent d'éventuelles sanctions :

« On peut considérer l'histoire normale des individus dans notre société (et probablement dans toute société) comme une série d'engagements de plus en plus nombreux et profonds envers les normes et les institutions conventionnelles. Quand un individu "normal" découvre en lui-même une tentation déviante, il est capable de la réprimer en pensant aux multiples conséquences qui s'ensuivraient s'il y cédait » (Becker, 1985, p.50).

Il faut toutefois noter que les risques potentiels de certains comportements peuvent diminuer au fil de la diffusion sociale de l'innovation. La sanction d'un groupe démographiquement important peut par exemple s'avérer plus difficile à mettre en œuvre ou électoralement trop coûteuse pour le gouvernement qui s'y livrerait. De plus, la "naturalité" apparente des normes conventionnelles s'affaiblit lorsque surgissent massivement d'autres "possibles", diminuant ainsi le risque d'un "boycott social". Cette dernière remarque souligne combien les risques pris par ceux qui innovent sont également éminemment liés aux contextes dans lesquels ces comportements sont mis en œuvre.

3. Une approche territoriale et multiscale de l'innovation sociale

Le territoire est un système combinant divers types de proximités, à la fois géographiques et organisationnelles¹²³. Les travaux portant sur l'innovation sociale développés depuis les années 1990, tels que ceux du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), au Québec, traitent abondamment des liens entre territorialité et innovation sociale. L'échelle territoriale y est largement décrite comme facilitant l'émergence des innovations sociales. Le géographe Juan-Luis Klein considère ainsi les territoires comme « la scène où la société se met en action » (Klein, 2014, p.132). Cela n'est pas sans faire écho aux conclusions des travaux issus de la psychologie sociale et de la psychologie environnementale évoqués au chapitre 2, selon lesquels la proximité est l'échelle spatiale à laquelle la planification et le contrôle de l'action sont possibles (Trope et al., 2007 ; Moser, 2009), facilitant ainsi cette dernière.

Le territoire, en tant que système, constitue de plus une forme réticulaire propice à la diffusion des innovations sociales :

« La diffusion des innovations repose sur l'existence de réseaux. En ce sens, le développement de l'innovation sociale s'appuie sur l'architecture sociale informelle que sont les réseaux sociaux. Le fait que l'innovation se diffuse à travers des réseaux nous conduit à concevoir les espaces vécus, ou les territoires-réseaux, comme étant les espaces privilégiés du développement et de la diffusion des innovations. Ces territoires où s'enracine la socialité sont des terreaux de prédilection pour l'innovation sociale et sa diffusion » (Saucier et al., 2007).

Enfin, tout comme le développement soutenable, les innovations sociales soutenables sont plus facilement envisageables à une échelle territoriale, à laquelle un agir socialement et écologiquement responsable semble davantage possible¹²⁴.

¹²³ Voir chapitre 2.

¹²⁴ Voir chapitre 2.

Au-delà de l'importance de la dimension territoriale des innovations sociales, l'étude de ces dernières impose également une attention accrue aux différentes échelles sociales, politiques, économiques, mais aussi environnementales dans lesquelles elles sont encadrées, celles-ci constituant un « contexte externe » (Harrison et Klein, 2007, p.8) s'avérant déterminant. Ce « contexte externe » est notamment le résultat « des décisions qui sont prises ailleurs, dans d'autres organisations, dont la somme des décisions forme l'environnement social, économique ou politique qui se répercute fortement sur les capacités des acteurs à agir dans une organisation donnée » (Ibid., p.8) :

« Le contexte s'impose donc comme étant un ensemble de variables environnementales qui s'imbriquent dans les relations internes des acteurs et forment un système [...]. Le contexte agit comme un ensemble de contraintes mais il peut également favoriser l'innovation » (Ibid., p.8).

La volonté des individus et des organisations participant du « contexte externe » des groupes innovants de collaborer à des processus d'innovation sociale au sein de ces groupes ne saurait être tenue pour acquise. Nussbaumer et Moulaert notent ainsi à propos de la puissance publique que « nous ne devrions pas avoir naïvement confiance dans un État bienveillant qui soutiendrait automatiquement des stratégies significatives d'innovation sociale » (Moulaert et Nussbaumer, 2014, p.108). Fontan propose également une lecture critique de ce « contexte externe » dans lequel sont encadrées les innovations sociales, évoquant des « carcans institutionnels mis en place pour contenir et orienter la machine à créativité qui renouvelle continuellement le substrat culturel des sociétés » (Fontan, 2011, p.38). Il note ainsi par exemple :

« Les activités économiques coopératives qui prendraient place dans un territoire doté d'une épistémè fondée sur des valeurs coopératives aurait une tout autre portée culturelle que celles présentent actuellement et soumises aux orientations portées par un système économique dominé par des orientations culturelles capitalistiques » (Ibid., p.38).

Nous en retiendrons que les contextes sociaux, économiques et politiques supra-territoriaux peuvent avoir une influence, positive ou négative sur l'émergence d'innovations sociales dans un territoire, suivant que le droit et les valeurs et principes dominants dans ces contextes sont concordants ou antagoniques vis-à-vis de ceux

prévalant dans le territoire. Notons en outre que la capacité d'un territoire à déployer des innovations sociales peut également être soumise à des contingences environnementales devant être envisagées à des niveaux supérieurs au territoire. Certaines ressources naturelles, telles que les cours d'eau, peuvent ainsi être polluées ou accaparées en amont d'un territoire, ce qui peut avoir pour conséquence de limiter la capacité d'action territoriale.

Envisager les innovations sociales à l'échelle territoriale invite, dans la perspective radicalement démocratique que nous adoptons, à ne qualifier généralement comme telles que les interventions concordant avec la conception de la bonne vie partagée au sein du territoire étudié¹²⁵. Toutefois, certains acteurs internes au territoire peuvent être en mesure d'imposer aux autres des stigmatisations et/ou des châtiments pénalisants même s'ils se retrouvent dans une situation très minoritaire au sein du territoire. L'exercice de telles sanctions de leur part peut être envisagé comme découlant soit 1) de ce qu'ils sont aliénés à des organisations ou à des individus extérieurs au territoire qui n'en partagent pas les valeurs et principes ou 2) à ce qu'ils sont marginaux au sein du territoire en ce qu'ils ne partagent pas eux-mêmes les aspirations collectives y étant majoritaires. Ainsi, les risques liés au caractère transgressif de processus d'innovation sociale territoriaux peuvent être saisis à la fois au niveau supra-territorial et au niveau intra-territorial.

¹²⁵ Nous concevons ainsi, à travers cette posture, qu'il puisse y avoir des innovations sociales "malveillantes", tout comme il peut y avoir des « capacités malveillantes » (Ballet et Mahieu, 2009, p.312). La désignation comme telles de certaines innovations sociales nous semble cependant là aussi relever plutôt de la fonction du citoyen que de celle du scientifique, ce dernier ayant par contre le devoir de restituer finement le contexte dans lequel s'inscrivent de telles interventions, afin de fournir au citoyen les informations lui permettant d'exercer de façon éclairée son jugement. Toutefois, face à certaines situations, il est concevable qu'il ne soit éthiquement pas acceptable pour le chercheur de ne livrer qu'une analyse absolument objective et dépolitisée. Là aussi, l'« objectivité positionnelle » proposée par Sen semble toute indiquée (voir chapitre 1). Lorsque le chercheur se sent obligé d'exprimer également son point de vue en tant que citoyen, cela ne saurait aller sans un signalement explicite de ce changement de point de vue.

4. La situation liminale du “peuple No TAV” de la basse vallée de Suse, entre déviance collective et normalité croissante

Alors que le prochain chapitre sera consacré à l’analyse d’un processus socialement innovant par lequel l’engagement des entrepreneurs bas-valsusains pour un développement soutenable de leur communauté territorialisée a été peu à peu normalisé, il nous semble utile de nous questionner quant aux caractéristiques du contexte dans lequel ce processus prend place. Rappelons de façon liminaire que la communauté territorialisée bas-valsusaine est une communauté largement majoritaire au sein de son territoire. En basse vallée de Suse, « la participation au mouvement est devenue la quotidienneté et être No TAV est l’unique façon possible d’être » (Chioli, 2017, p.183). Être No TAV signifie ici, au-delà de la lutte contre le projet ferroviaire, le partage des principes et valeurs du mouvement, ces derniers étant ainsi devenus les principes et valeurs partagés au sein de la communauté territorialisée¹²⁶.

Le contexte interne de la communauté territorialisée bas-valsusaine semble être un contexte plutôt favorable à l’émergence et à la socialisation d’innovations sociales soutenables, tout d’abord parce que la soutenabilité y devient peu à peu une normalité instituée et qu’elle y est déjà partagée. De plus, des acteurs importants¹²⁷ du territoire, susceptibles d’être aliénés à des acteurs extérieurs ayant des positions antagoniques avec celles de la communauté, ont très largement choisis de se ranger du côté de celle-ci. C’est par exemple le cas des membres locaux du syndicat CGIL¹²⁸.

¹²⁶ C’est cette configuration particulière qui nous a permis d’envisager l’étude du développement de cette communauté territorialisée. Si le “peuple No TAV” avait été minoritaire dans son territoire tout en revendiquant, comme il le fait actuellement, une légitimité à gouverner celui-ci, alors l’étude de son “développement” aurait été l’étude de sa capacité à forcer le territoire dont il participe à subir sa propre conception de la bonne vie. Ne croyant pas aux bienfaits d’une éventuelle “dictature éclairée”, un tel processus nous semble, éthiquement, difficilement pouvoir être qualifié de “développement”.

¹²⁷ Même si cette importance est parfois seulement symbolique.

¹²⁸ « *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* » ou confédération générale italienne du travail, la CGIL nationale et sa branche régionale piémontaise ont longtemps été fermement pour la réalisation du TAV. Malgré des évolutions depuis 2014, la position du syndicat au niveau supra-territorial est toujours majoritairement en faveur du TAV, ce qui n’est pas le cas de ses antennes bas-valsusaines, ouvertement No TAV.

Enfin, notamment à travers la lutte, de nombreux réseaux se sont tissés et l'agir commun est lui-même devenu un principe en basse vallée de Suse. Ce dernier élément semble de nature à favoriser la diffusion réticulaire des innovations sociales pouvant émerger au sein de cette communauté.

Le contexte externe de la communauté est quant à lui plus complexe. Le "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse subit au quotidien les coûts de sa désobéissance envers le droit national italien, notamment à travers de très nombreuses arrestations et condamnations. Si des comportements relevant de la ruse voient le jour en basse vallée de Suse¹²⁹, nombre de ces châtiments ne réussissent cependant pas à être évités. De plus, le gouvernement italien, mais aussi européen, de même que les grandes entreprises des secteurs des travaux publics ou de la finance, sont considérés comme antagoniques par les No TAV, en premier lieu parce qu'ils soutiennent le projet du Lyon-Turin.



Figure 20 "Grande voracità", une oeuvre du graffeur Blu, à côté du chantier de La Maddalena di Chiomonte (photographie : Comitato No TAV Torino).

Notons, en outre, qu'à cette échelle supra-territoriale les dispositifs institutionnels ont été largement construits ou adaptés afin de garantir le respect des règles du régime conventionnel dominant capitaliste, « l'Etat change et de forme et de

¹²⁹ Il peut ainsi s'agir par exemple de confier les actions illégales, telles que les introductions par effraction sur le chantier, aux plus âgés ne pouvant être emprisonnés (*La Repubblica*, 12/09/2015, ANR), ou encore, lors de condamnations à des assignations à résidence, de déclarer habiter dans un *presidio* No TAV (*La Stampa*, 09/08/2016, ANS).

fonction à mesure que s'accroît la compétition capitaliste mondiale [...], il a moins pour but d'administrer une population pour son bien-être que de lui imposer la dure loi de la mondialisation » (Dardot et Laval, 2014, p.14). Tant l'État italien que l'Union Européenne poursuivent ouvertement des objectifs ancrés dans le régime conventionnel dominant, et par conséquent radicalement incompatibles avec les valeurs et principes du "peuple No TAV", et perçus par les membres de ce dernier comme tels. De ce point de vue, le "peuple No TAV" peut être considéré comme un « groupe déviant organisé » (Becker, 1985, p.61) :

« Les membres des groupes déviants organisés ont évidemment une chose en commun : leur déviance. [...] La conscience de partager un même destin et de rencontrer les mêmes problèmes engendre une sous-culture déviante, c'est-à-dire un ensemble d'idées et de points de vue sur le monde social et sur la manière de s'y adapter, ainsi qu'un ensemble d'activités routinières fondées sur ces points de vue. L'appartenance à un tel groupe cristallise une identité déviante » (Ibid., p.60-61).

En conséquence, ce fort antagonisme des gouvernements italien et européen est dans le même temps, paradoxalement, un élément qui – créant de la "déviante commune" entre les membres de la communauté territorialisée bas-valsusaine - la renforce, de même que ses valeurs et principes :

« [Les groupes déviants organisés] fournissent à l'individu des raisons solides, à ses yeux, de maintenir la ligne de conduite dans laquelle il s'est engagé. Une personne qui peut dissiper ses propres doutes en adoptant un système de justification s'installe dans une forme de déviance plus réfléchie et plus cohérente » (Ibid., p.61).

La complexité du contexte externe de la communauté territorialisée bas-valsusaine tient à ce que, parallèlement à ce droit et à ces acteurs dominants ancrés dans le régime conventionnel dominant capitaliste, émergent des valeurs et principes soutenable à travers le monde, comme nous l'avons exposé au chapitre 1. En conséquence, les Bas-Valsusains ne semblent pas faire l'objet d'un "boycott social" massif de la part des citoyens italiens, mais aussi au-delà. Notons enfin qu'actuellement des initiatives et des communautés alternatives, parfois en lutte, se multiplient à travers le monde, et que les No TAV sont en lien avec certaines de ces organisations. Du point de vue de son contexte externe, la situation du "peuple No TAV" est ainsi liminale, entre déviance collective par rapport aux acteurs économiques et politiques dominants, et normalité croissante vis-à-vis des citoyens.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons présenté l'approche du développement humain par les innovations sociales, comprises dans une perspective de "solidarité forte". Dans cette approche, les innovations sociales ont pour finalité de « contribuer au mieux-être des individus et des collectivités » (Saucier et al., 2007, p.390). Une innovation sociale y est définie ainsi :

« Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles » (Ibid., p.390).

Cette approche, permettant de saisir le développement de façon dynamique, nous semble particulièrement appropriée dans le cadre de notre questionnement quant aux modalités d'émergence d'un entrepreneuriat alternatif et engagé dans le développement de sa communauté en basse vallée de Suse.

Nous avons détaillé le processus de diffusion de l'invention à travers lequel émerge l'innovation sociale. Nous avons également abordé les risques pouvant être liés à la dimension transgressive de telles innovations, obligeant à considérer celles-ci à l'intérieur d'un contexte multiscalair. Nous avons enfin souligné l'intérêt de l'échelle territoriale pour envisager les innovations sociales, qui plus est les innovations sociales soutenables.

A travers ces multiples dimensions, nous avons taché dans un dernier temps de questionner le contexte bas-valsusain. Il est apparu que celui-ci semble plutôt propice à l'émergence d'innovations sociales soutenables, des principes et valeurs soutenables étant partagés et en cours d'institution au sein de la communauté territorialisée bas-valsusaine. Toutefois, cette communauté est actuellement dans une situation liminale, entre déviance collective vis à vis du droit et des acteurs économiques et politiques actuellement dominants aux niveaux supra-territoriaux, et

normalité croissante au regard des principes et valeurs soutenables semblant émerger au niveau global (voir chapitre 1).

Le prochain chapitre sera dédié à l'analyse empirique de la participation des entrepreneurs bas-valsusain au développement de leur territoire. Nous y questionnerons plus avant notamment, ce caractère favorable du contexte bas-valsusain à l'innovation sociale soutenable, mais surtout les modalités par lesquels un agir entrepreneurial politique et alternatif s'institue peu à peu au sein du "peuple No TAV".

Chapitre 6 - L'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains : un processus d'innovation sociale soutenable

« Il n'y a qu'une et une seule responsabilité sociale de l'entreprise – utiliser ses ressources et s'engager dans des activités conçues pour augmenter ses profits tant que cela reste à l'intérieur des règles du jeu, c'est-à-dire, qu'elle s'engage dans une concurrence ouverte et libre sans tromperie ou fraude » (Friedman, 1970 [ANYT], cité par François, Lemerrier et Reverdy, 2015).

A l'image de cette déclaration de l'économiste Milton Friedman, l'entreprise peut sembler à première vue être l'incarnation par excellence de la logique capitaliste. Elle est souvent perçue comme une organisation n'ayant pour unique objectif que l'accroissement du profit de ceux qui la possèdent. Pourtant, confrontée au réel, l'image de propriétaires d'entreprises n'étant tous que des *homines œconomici* ne réfléchissant que de façon instrumentale et individualiste, ne tient pas.

Notons tout d'abord que si les entreprises multinationales cotées en bourses semblent effectivement, à bien des égards, guidées par la seule quête du profit, les logiques à l'œuvre au sein des Petites et Moyennes Entreprises (PME) paraissent fort différentes. Olivier Torrès, chercheur en sciences de gestion, distingue les PME des grandes entreprises par « l'absence de dissociation entre la fonction de propriété et celle de direction » (Torrès, 2009, p.118). Cette accumulation des deux fonctions a selon lui pour effet une plus grande responsabilité des dirigeants de PME qui ne peuvent « se réfugier derrière un argumentaire déresponsabilisant » pour justifier leurs actions, ne pouvant rejeter la responsabilité de celles-ci sur diverses échelles de gouvernance, à la différence des dirigeants-managers des grandes firmes (Ibid., p.118). En 2008, 98,7% des entreprises de l'Union Européenne comptaient moins de cinquante salariés¹³⁰, tout en représentant 49,5% de l'emploi dans la zone (Eurostat, 2011), les entreprises de cette taille étant très largement des entreprises possédées par leur(s) dirigeant(s).

¹³⁰ 92% des entreprises européennes comptaient moins de dix salariés.

Notons en outre que les résultats de la European Values Study de 2008 indiquent que 48% des européens interrogés qui travaillent à leur compte considèrent qu'il est important que leur travail soit « utile à la société » (EVS, 2016), cette proportion étant de 47,9% dans la population générale. Par ailleurs, d'après les résultats de cette même enquête, les "valeurs"¹³¹ de ces entrepreneurs¹³² semblent correspondre de façon globale à celles de la population générale. Ainsi, 67,5% des entrepreneurs interrogés considèrent qu'il serait une bonne chose « qu'on attache moins d'importance à l'argent et aux biens matériels », cette proportion étant de 67,4% dans la population générale (Ibid.). C'est une autre vision de l'entreprise qui se dessine, où gagner de l'argent reste certes important¹³³, mais n'est pas le seul objectif. Les entrepreneurs sont ainsi des individus semblant faire preuve d'une rationalité axiologique, et non purement instrumentale, bien que sa mise en œuvre concrète puisse être limitée. C'est pourquoi nous proposons ici de considérer leur activité non plus simplement comme un agir instrumental économiquement rationnel, mais comme un agir politique sous contrainte, en tension entre des aspirations complexes et des entraves diverses, notamment liées au marché mondialisé, au détachement des banques du financement de l'économie réelle ou encore à une fiscalité pesant davantage sur les petites entreprises que sur les grandes firmes. Dans cette perspective, les comportements entrepreneuriaux respectueux des normes economicistes du régime conventionnel dominant ne sont plus à envisager seulement comme des manifestations d'une adhésion à ces dernières, mais aussi comme les conséquences d'une potentielle aliénation.

C'est dans cette veine que nous nous sommes intéressés à l'engagement des entrepreneurs bas-valsusains dans le développement de leur communauté territorialisée. Les enjeux étaient pour nous multiples. Ces entrepreneurs faisaient-ils

¹³¹ Le terme "valeur" revêt, dans le cadre des grandes enquêtes un sens plus général et usuel que celui que nous lui donnons.

¹³² Dans notre propos, nous qualifierons d'entrepreneurs les propriétaires-dirigeants de petites et moyennes entreprises, et non les innovateurs (comme le fait Schumpeter).

¹³³ Il est intéressant de noter que si 76,5% des entrepreneurs mentionnent l'importance à leurs yeux de « bien gagner sa vie » au travail, cette proportion est de 83,7% dans la population générale (EVS, 2016).

véritablement partie du “peuple No TAV” ? En partageaient-ils les valeurs et principes soutenable ? Considéraient-ils que leurs entreprises devaient participer de la mise en œuvre de ces principes et valeurs ? Et si oui, cela a-t-il été possible ? Nous allons ici restituer les résultats de ces multiples questionnements. Nous exposerons dans un premier temps la méthodologie transdisciplinaire que nous avons mobilisée, notamment autour de l’approche des capacités et de l’approche des conventions. Dans un deuxième temps, nous verrons que les entrepreneurs participent pleinement à la communauté territorialisée bas-valsusaine et en partagent les principes et valeurs. En conséquence, nous détaillerons ensuite le processus socialement innovant par lequel, en basse vallée de Suse, un agir politique alternatif et soutenable des entrepreneurs s’institue peu à peu. En conclusion, nous soulignerons combien ce processus a été facilité par l’existence d’une communauté territorialisée alternative et soutenable en basse vallée de Suse.



Figure 21 "No TAV relance l'économie du territoire", autocollant aperçu à La Credenza de Bussoleno (photographie : Marina Soubirou).

1. Une enquête auprès des entrepreneurs de la basse vallée de Suse : éléments méthodologiques

Amartya Sen envisage le développement « comme un processus d'expansion des libertés réelles dont jouissent les individus » (Sen, 2003, p.15), c'est-à-dire comme l'accroissement de leur capacité. Un tel processus est conçu comme permettant aux individus de faire des choix entre « des modes de vie divers » (Ibid., p.106), et partant de véritablement « diriger leur vie comme ils l'entendent, c'est-à-dire en accord avec les valeurs qu'ils respectent et qu'ils ont raison de respecter »¹³⁴ (Ibid., p.33). La capacité est « ce qu'une personne est actuellement capable de faire et d'être, et d'autre part, ce qu'elle pourrait faire dans un contexte différent avec de meilleures opportunités » (Bakshi et Dubois, 2008, p.260) :

« La capacité recouvre donc une dimension de réalisation actuelle et une dimension de liberté potentielle face à des opportunités de choix qui pourraient lui être fournies » (Ibid., p.260).

L'approche des capacités¹³⁵, initiée par Sen, nous a semblé particulièrement appropriée afin de saisir l'agir sous contraintes des entrepreneurs.

Questionner l'activité des entrepreneurs bas-valsusains au prisme de l'approche des capacités

L'approche des capacités lie la liberté des individus, leur activité, leurs aspirations et le contexte dans lequel ils agissent. Dans cette approche, les individus sont considérés comme évoluant au sein d'un environnement qui leur fournit diverses *ressources*, matérielles ou non. En mobilisant celles-ci, ils peuvent mettre en œuvre

¹³⁴ Bien que Sen ait plutôt donné une dimension individuelle aux capacités, cette référence à des valeurs que les individus « ont raison de respecter », montre bien l'importance de la dimension collective des aspirations auquel le développement humain répond. Pour plus de précisions sur la dimension collective des capacités, voir chapitre 1.

¹³⁵ Si « la capacité » fait référence à l'ensemble des libertés réelles dont dispose un individu, « les capacités » sont chacune de ces libertés réelles.

des *fonctionnements*, qui sont « les réalisations effectives, en termes de faire et d'être, d'un agent (comme le fait d'aller à bicyclette, de se nourrir, de participer à une réunion, d'être professeur, etc.) [...]. La combinaison des divers fonctionnements constitue la partie effectivement réalisée de la définition des capacités » (Ibid., p.262). Toutefois, la mise en œuvre de ces fonctionnements nécessite plus que le simple accès à des ressources :

« Il est important de prendre en compte non seulement les biens premiers détenus par les individus, mais aussi les caractéristiques personnelles qui commandent la conversion des biens premiers en facultés personnelles de favoriser ses fins. Une personne handicapée, par exemple, disposant d'un "panier de biens premiers" plus important aura néanmoins moins de chances de vivre une existence normale (ou de poursuivre ses objectifs) qu'une personne en bonne santé disposant d'un ensemble plus important de biens premiers » (Sen, 2003, p.105).

Il existe ainsi des *facteurs de conversion* qui déterminent la capacité des individus à mobiliser les ressources auxquelles ils ont accès afin de réaliser les fonctionnements auxquels ils aspirent. La mise en œuvre d'un fonctionnement désiré peut ainsi être compromise tant par le manque de ressources que par l'existence d'un facteur de conversion "négatif" de ces ressources¹³⁶. Notons que si dans l'exemple cité plus haut ce facteur de conversion est un handicap personnel, ceux-ci peuvent être de divers types : « personnel (caractéristiques physiques...) », « social (rôles de genre, hiérarchie sociale, etc.) », ou encore « environnemental (géographie, localisation...) » (Ferrerias, 2008, p.282). Ainsi, une femme qui désire faire de la bicyclette dans la rue aura besoin pour pouvoir réaliser un tel fonctionnement d'avoir accès à une bicyclette en bon état, de savoir l'utiliser, mais aussi par exemple de ne pas en être empêchée par la loi, par des stigmatisations, ou encore par une tempête.

¹³⁶ Robeyns fait ainsi référence à des "capacités négatives", c'est-à-dire à des fonctionnements potentiels ou réalisés allant à l'encontre des aspirations de l'individu concerné. Lorsqu'ils sont réalisés, de tels fonctionnements sont ainsi subis, et non choisis : « par exemple, être soumis à des insultes est une capacité négative » (Robeyns, 2007).

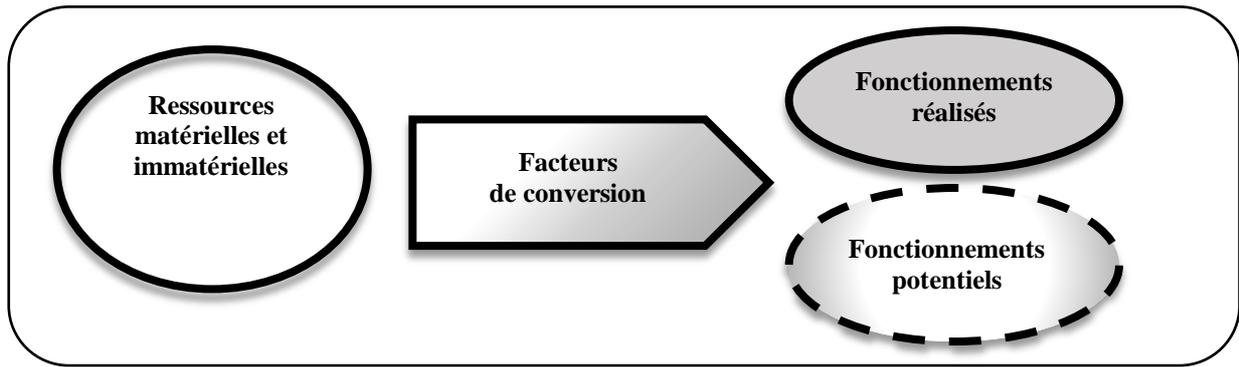


Figure 22 La capacité, un ensemble de fonctionnements et de potentialités (schéma : Marina Soubirou).

Notons enfin que l'ensemble des capacités réalisées et potentielles des individus constituent leur structure de capacité. Celle-ci est définie comme suit :

« Les capacités sont reliées les unes aux autres selon des rapports plus ou moins rigides qui font que certaines sont substituables et d'autres complémentaires. En cas de choc extérieur [...], l'agent joue sur cette structure pour remplacer certaines capacités détruites par d'autres suivant des rapports donnés, afin d'atténuer les conséquences de ce choc » (Bakshi et Dubois, 2008, p.261-262).

Dans le contexte de notre enquête, nous mobilisons l'approche des capacités afin de saisir comment et pourquoi des entrepreneurs réussissent - où ne réussissent pas – à mener leur activité professionnelle de façon satisfaisante, selon eux, eu égard à leurs principes et valeurs, c'est-à-dire à leurs aspirations ; et dans quelle mesure, ce faisant, ils participent – ou non - au développement de leur communauté. Autrement dit, il s'agit de se demander quels sont les fonctionnements mis en œuvre par les entrepreneurs bas-valsusains dans leur activité professionnelle, s'ils sont satisfaits de ces fonctionnements vis-à-vis de leurs aspirations, et si ces fonctionnements améliorent la capacité de la communauté territorialisée bas-valsusaine à adopter le mode d'existence soutenable auquel ses membres semblent aspirer collectivement.

Posée en ces termes, l'analyse de l'activité des entrepreneurs bas-valsusains oblige à porter l'attention sur plusieurs éléments, et partant à croiser les approches disciplinaires. Tout d'abord, saisir les *contraintes* pesant sur leur activité professionnelle nécessite de caractériser le déroulement concret de l'activité de leur

entreprise et le *contexte* dans lequel elle évolue. Ensuite, une telle analyse implique de questionner la participation effective de ces entrepreneurs à la communauté territorialisée bas-valsusaine. Pour ce faire, il s'agit d'interroger à la fois leur capacité à identifier cette *communauté*, tant spatialement que politiquement, mais aussi leur sentiment de faire partie de celle-ci. C'est pourquoi, pour comprendre leur capacité individuelle mais aussi leur éventuelle participation au développement de la communauté, il est également nécessaire de mettre à jour leurs *valeurs et principes*, et la consonance ou non de ces derniers avec ceux du "peuple No TAV". Enfin, nous devons analyser leur activité concrète en regard de leurs aspirations et de celles de leur communauté, et questionner leur sentiment quant à l'*adéquation* – ou non – de leurs aspirations et de leurs actions.

Une grille d'enquête transdisciplinaire

De façon pratique, nous avons interrogé les entrepreneurs bas-valsusains à l'aide d'une grille d'entretien semi-directive. Nous avons mené douze entretiens auprès d'entrepreneurs en basse vallée de Suse, en diversifiant autant que possible l'échantillon en termes d'effectifs, d'âge et genre des dirigeants, de secteurs d'activité, de dates de création de leurs entreprises, de localisations mais aussi d'engagements associatifs (ou non)¹³⁷. Pour ce faire, nous avons notamment diversifié les modalités de prise de contact : annuaires professionnels, annuaires associatifs ou encore rencontres directes dans des lieux locaux de socialité (cafés, marchés, etc.). Tous ces entretiens ont été menés sur les lieux de travail des enquêtés. Nous nous sommes limités à douze entretiens car, ceux-ci se révélant tous concordant eu égard aux éléments qui nous intéressent, nous avons considéré avoir atteint un point de saturation.

Afin de saisir les contraintes pesant sur l'activité des entreprises dirigées par les entrepreneurs interrogés, nous leur avons demandé au début des entretiens, au-

¹³⁷ Pour la grille d'entretien, voir annexe 2. Pour la liste des entretiens menés et leurs résumés, voir annexe 3. Les entretiens ont été menés en italien puis traduits en français par nos soins.

delà d'une description générale de leur activité, de caractériser les différentes fonctions et les acteurs externes impliqués dans celle-ci, leurs rôles respectifs, le type de rapports entretenus avec chacun d'eux (aliénants, équilibrés ou dominants ; marchands, redistributifs ou de réciprocité), leur importance pour leur activité (déterminant ou substituable) et leur localisation (à l'intérieur ou à l'extérieur de la basse vallée de Suse). Nous leur avons de plus demandé quelles étaient leurs motivations et objectifs lorsqu'ils sont devenus entrepreneurs et si l'activité actuelle de leur entreprise les satisfaisait eût égard à leurs objectifs initiaux.

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : propriétaires des terres cultivées A2 : autres Bas-Valsusains étant devenus agriculteurs au même moment qu'elle	A3 : coopérative agricole A4 : clientèle privée
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : équilibrés, réciprocité	A3 : équilibrés, réciprocité A4 : équilibrés, marchands
Importance	A1 : déterminant (grande difficulté à obtenir des terrains cultivables suffisamment grands) A2 : déterminant (apprentissage collectif, échange de matériel, de plants, soutien mutuel)	A3 : substituable (elle a fait don à cette coopérative d'un excédent de légumes pour ne pas les gaspiller) A4 : déterminant (vente directe uniquement, pas d'autres possibilités de distribution pour l'instant)
Localisation	A1 : dans la basse vallée A2 : dans la basse vallée et dans une petite vallée voisine (Val Sangone)	A3 : dans la basse vallée A4 : très majoritairement dans la basse vallée, également en périphérie de Turin.

Tableau 14 Les acteurs externes impliqués dans l'activité de l'entreprise de Joséphine, agricultrice.

Nous avons ensuite interrogé les entrepreneurs quant à leur perception des principes et valeurs de leur territoire, et à leur adhésion à ceux-ci. Pour ce faire, nous leur avons demandé tout d'abord de dessiner sur une carte l'espace qu'ils considéraient comme "*leur territoire*", celui auquel le mot "*local*" leur faisait penser, là où ils avaient "*le plus d'interactions*". Si ce questionnement a permis de faire plus ou moins apparaître le territoire vécu individuel des enquêtés, il s'est révélé peu clair pour eux. Ceux-ci dessinaient tantôt les zones où se trouvaient leurs fournisseurs et clients, tantôt leur territoire vécu dans son ensemble, au-delà de la sphère professionnelle. Il s'est de plus avéré que le territoire qu'ils dessinaient ne correspondait pas, le plus souvent, à ce qu'ils considéraient comme le territoire de leur communauté. Nous nous sommes aperçus de cette différence dès nos premiers entretiens. Alors que les premiers entrepreneurs interrogés dessinaient sur la carte des espaces incluant parfois des vallées voisines ou la périphérie de Turin, ils évoquaient lorsqu'ils étaient interrogés à propos des principes et valeurs de leur territoire "*la vallée*", voire nous signifiaient explicitement qu'ils se sentaient différents des habitants de certaines parties du territoire qu'ils avaient dessiné. En conséquence, lors de la suite du questionnement portant sur les valeurs et principes du territoire qu'ils considéraient comme le leur, nous avons rectifié notre grille. Nous leur avons si nécessaire¹³⁸ redemandé explicitement dans quel territoire les valeurs et principes qu'ils énonçaient leur semblaient partagés, et si celui-ci était bien le même que le territoire dessiné par leurs soins ou s'il en différait.

Nous avons ensuite de nouveau mobilisé l'approche des conventions afin de mettre en lumière ces valeurs et principes, et l'adhésion éventuelle des entrepreneurs interrogés à ceux-ci. Cette partie de l'entretien débutait par un questionnement ouvert à propos du territoire qu'ils avaient dessiné sur la carte : "*Selon-vous, y a-t-il des valeurs partagées sur ce territoire ? Si oui, quelles sont-elles ?*". Nous laissions alors les interrogés nous répondre puis nous leur demandions, en cas de réponse positive¹³⁹, si les "*valeurs*" qu'ils avaient énoncées constituaient selon eux une vision

¹³⁸ Ils précisaient parfois spontanément ce point.

¹³⁹ En cas de réponse négative, nous avons demandé aux interrogés quelles étaient leurs propres "*valeurs*", puis nous leur avons demandé de les préciser.

de “l'intérêt général” ou du “bien commun” partagée au sein de leur territoire, et si ce territoire (qu'ils désignaient alors comme le leur) était bien le même que celui dessiné plus tôt sur la carte. Nous leur demandions enfin s'ils partageaient ces valeurs. En cas de réponse positive nous tachions alors de leur faire préciser leur propos. En effet, ces “valeurs” énoncées en premier lieu étaient en fait un mélange de valeurs, principes et pratiques qu'ils considéraient comme valorisés, ou rejetés, au sein du territoire. L'enjeu était alors d'amener les interrogés à énoncer de la justification, afin de clarifier le statut des divers éléments de leurs énoncés. Pour ce faire, nous commençons tout simplement par leur demander “pourquoi” le principe, la pratique ou la valeur X ou Y leur semblait juste ou injuste. Si malgré cela ils ne parvenaient pas à rendre plus intelligibles leurs convictions, nous suscitons alors une situation de dispute pour faire surgir de la justification¹⁴⁰. En voici un exemple, lors de l'entretien que nous avons mené avec Philippe, artisan :

« Philippe : Les administrations précédentes ont bétonné tout le territoire. [...] Arrive un certain point où le territoire se finit [...].

Nous : Oui, mais on pourrait aussi se dire que ce n'est pas un problème que nous ayons tous accès à des maisons... Ce n'est pas un problème, ça peut aussi être bien...

Philippe : Oui, c'est le paradigme de la croissance infinie. Sauf que justement les ressources elles ne le sont pas, infinies. Parce que tous pensent... Les politiciens italiens ils pensent résoudre les problèmes comme ça : “S'il n'y a pas assez d'argent, c'est parce qu'il n'y a pas de croissance”... Moi au contraire, je suis contre la croissance, je suis pour la décroissance heureuse... Dans le sens où... Les ressources de la Terre ne sont pas infinies, elles ont une fin, on ne peut pas croître comme ça ».

Nous demandions également aux entrepreneurs interrogés quelle était selon eux la définition de la soutenabilité et si les “valeurs” prévalant sur leur territoire leur semblaient être soutenables. Ceci avait tant pour but d'interroger la réflexivité de ces

¹⁴⁰ Le subterfuge leur était révélé après l'entretien. Sur l'intérêt des situations de justification pour caractériser les principes et valeurs des individus ou des groupes, voir chapitre 4.

acteurs sur les pratiques, principes et valeurs de leur éventuelle communauté¹⁴¹, que de remettre en question nos propres représentations¹⁴².

Enfin, nous avons questionné les entrepreneurs quant à la compatibilité entre l'activité de leur entreprise et leurs aspirations. Si là aussi nous débutions par un questionnement ouvert, nous n'hésitions pas à les relancer sur des points ayant relevé notre intérêt dans la première phase de l'entretien. Puis, nous leurs demandions plus spécifiquement si, en tant qu'entrepreneurs, ils participaient à des actions collectives œuvrant à un développement soutenable de leur territoire, ou si cela leur paraissait concevable dans le futur. Enfin, nous leur demandions s'ils avaient le sentiment, dans le cas où leur agir se révélait "solidaire"¹⁴³ vis-à-vis de leur territoire, de sacrifier une partie de leur intérêt personnel au profit de l'intérêt collectif. Cette ultime question avait pour but de vérifier si éventuellement l'engagement des entrepreneurs dans des actions au service d'intérêts collectifs pouvait être un engagement subit, et non choisi.

Au-delà des entretiens, nous avons collecté divers éléments de preuve (vidéos, articles de presse, sites internet, matériel militant) afin d'étayer et de préciser les discours recueillis, lorsque cela nous a semblé opportun. Cela nous a été particulièrement utile afin de retracer avec précisions les étapes du processus d'innovation sociale par lequel cet agir entrepreneurial politique s'est diffusé et institué en basse vallée de Suse.

¹⁴¹ Lorsque les entrepreneurs interrogés nous ont décrit leurs propres "valeurs", nous leur demandions tout de même quelle était leur définition de la soutenabilité, s'ils considéraient leurs "valeurs" comme soutenables, et nous leur demandions de nouveau si celles-ci leurs paraissaient partagées au sein de leur territoire.

¹⁴² Nous voulions ainsi vérifier si ce qui nous paraissait soutenable était identifié comme tel par les entrepreneurs bas-valsusains.

¹⁴³ "Solidaire" est ici à comprendre au sens de l'économie solidaire, c'est-à-dire d'un agir entrepreneurial ayant pour objectif principal non pas l'accroissement du profit, mais la poursuite d'un ensemble d'aspirations sociales visant au développement de la communauté dans laquelle il s'insère.

2. Des entrepreneurs participant au “peuple No TAV” bas-valsusain

Les entretiens que nous avons réalisés auprès des entrepreneurs de la basse vallée de Suse se sont distingués par leur consonance générale sur certains aspects. Tous les entrepreneurs interrogés évoquent des valeurs et principes alternatifs, identiques à ceux mis en lumière au chapitre 3. Une très large majorité d’entre eux considèrent en outre appartenir à une communauté localisée en basse vallée de Suse. Il est toutefois à noter que le degré de partage et d’institution de ces normes alternatives semble quant à lui diversement perçu.

Des valeurs et principes soutenables partagés

Les discours de tous les entrepreneurs interrogés se réfèrent aux valeurs et principes que nous avons identifiés précédemment comme partagés au sein de la communauté territorialisée bas-valsusaine¹⁴⁴, parfois dans leur ensemble, parfois n’en évoquant que certains. Aucuns autres principes ou valeurs de portée générale ne sont en outre revendiqués.

Le respect de la dignité humaine et le respect de l’environnement naturel sont unanimement évoqués par les interrogés.

Joséphine	Valorisation des relations « <i>équitables</i> », « <i>nous devons prendre soin de la Terre</i> ».
------------------	--

¹⁴⁴ Nous n’avons pas abordé avec eux notre caractérisation de ces valeurs et principes, celle-ci étant intervenue après l’enquête de terrain. Les principes et valeurs évoqués par les enquêtés l’ont été spontanément.

Evan	« <i>Le bien-être de l'humain</i> », œuvrer au « <i>bien-être concret tant de l'environnement que de la population</i> ».
Mathieu	« <i>Faire en sorte que tous aient la possibilité de vivre avec dignité</i> », « <i>la terre doit être respectée</i> ».
Philippe	Attention aux « <i>personnes</i> », respect de « <i>la Terre</i> » et de ses limites.
Valentin	« <i>On ne parle pas de nombres, on parle de personnes</i> », « <i>prendre soin</i> » de l'environnement.
Théa	« <i>Un type de vie qui est plus basé sur les besoins des personnes, des hommes, des femmes, des enfants, plutôt que sur les besoins du capital</i> », importance de « <i>l'écologie</i> ».
Hervé	Il se réfère à « <i>la santé physique et mentale</i> » des personnes et au « <i>sens d'être humain</i> », « <i>la nature n'est pas bien traitée</i> ».
Liam	« <i>Prendre soin des gens</i> », attention à « <i>l'impact environnemental</i> ».
Jules	Traiter les personnes « <i>de façon humaine</i> », attention à « <i>l'environnement</i> », à « <i>la nature</i> ».
Liwa	« <i>Satisfaire les besoins des êtres humains</i> », attention à « <i>la nature</i> », « <i>je fais partie de la Terre</i> », « <i>mettre en première place les personnes, la santé et l'environnement, pas le profit</i> », « <i>il faudrait une prise de conscience globale de ce que l'animal humain est lié à la Terre</i> ».
Marcel	« <i>Respecter tout le monde</i> », il évoque aussi l'importance de ne pas mettre en danger la santé des personnes (par rapport à l'amiante présente dans les montagnes valsusaines devant faire l'objet de chantiers pour le TAV notamment), attention à la « <i>valeur humaine</i> », « <i>respecter la nature</i> », attention à « <i>l'environnement</i> », aux « <i>dommages environnementaux</i> », au « <i>problème environnemental</i> ».
Charbel et Jeanne	« <i>Le partage est fondamental pour la dignité de l'humain</i> », attention à « <i>la nature</i> », « <i>on fait partie de la nature</i> ».

Tableau 15 Des valeurs unanimement évoquées par les entrepreneurs bas-valsusains.

Les principes de la communauté territorialisée bas-valsusaine, tels que mis en lumière précédemment, traversent spontanément le discours des entrepreneurs interrogés, ceux-ci y faisant référence avec leurs propres mots¹⁴⁵. Le principe d'opposition au TAV et celui de territorialité sont présents dans les discours de tous les interrogés. Les principes de co-obligation, de sobriété, de continuité et de solidarité sont ceux qui ont été en outre le plus souvent évoqués. Les autres principes – l'autonomie et la convivialité - ont quant à eux été évoqués par plus de la moitié des entrepreneurs interrogés.

	Opposition au TAV	Sobriété	Territorialité	Autonomie	Convivialité	Co-obligation	Solidarité	Continuité
Joséphine	x	x	x	x		x	x	x
Evan	x	x	x	x		x	x	x
Mathieu	x	x	x	x		x	x	x
Philippe	x	x	x	x	x	x	x	x
Valentin	x	x	x	x	x	x	x	x
Théa	x	x	x	x	x	x	x	x
Hervé	x	x	x	x		x	x	x
Liam	x		x		x		x	x
Jules	x	x	x		x	x	x	x
Liwa	x	x	x	x		x	x	
Marcel	x	x	x		x	x		x
Charbel et Jeanne	x	x	x	x	x	x	x	x

Tableau 16 Des principes largement partagés par les entrepreneurs bas-valsusains.

¹⁴⁵ Voir annexe 3.

Les entrepreneurs bas-valsusains semblent ainsi partager les aspirations sociales dominant au sein de leur communauté territorialisée. Il nous paraît intéressant de souligner de plus que leur discours est de façon générale très critique vis-à-vis du régime conventionnel dominant, à l'image du discours semblant partagé au sein du "peuple No TAV".

Des conventions alternatives et soutenables en cours d'institution

La totalité des entrepreneurs interrogés ont considéré que les valeurs et principes qu'ils ont évoqués correspondent à l'idée qu'ils se font de ce qu'est la soutenabilité. Bien qu'ils considèrent presque tous¹⁴⁶ que de façon générale la communauté bas-valsusaine tend plutôt à la soutenabilité, ils ne sont pas d'accord quant au degré de mise en pratique de ces aspirations. Ils sont en outre plusieurs à souligner combien – dans le monde actuel – il est difficile d'adopter un comportement véritablement soutenable.

Joséphine	<i>« Dans son expression maximale, la soutenabilité c'est ne pas laisser d'empreinte. [...] Dans son expression déclinée à la réalité que je vis en ce moment, la soutenabilité c'est faire le moins de dommages possibles [...] à la nature, à l'environnement. Faire le moins de dommages possibles à l'Histoire. [...] A définir la soutenabilité, nous sommes tous forts, à la mettre en œuvre c'est autre chose, mais moi la première. Nous [les Bas-Valsusains] tentons de l'être... Mais l'être vraiment, pour l'instant c'est une chimère ».</i>
------------------	--

¹⁴⁶ Hervé est le seul à ne pas considérer que des valeurs et principes alternatifs sont en partage de façon générale entre les habitants de son territoire, qu'il a par ailleurs des difficultés à délimiter. Lui même adhère à ce type de principes et valeurs, mais considère que seule « la moitié » des habitants de la basse vallée partage ses aspirations.

Evan	<p>La soutenabilité « <i>c'est quand les dommages que produit l'action humaine sont compatibles avec ce que le territoire sur lequel les dommages sont commis peut supporter [...] Et le degré auquel le territoire peut supporter ces dommages est d'une certaine façon lié au bien-être</i> ». A la question de savoir si sa communauté tend à la soutenabilité il répond « <i>sans aucuns doutes</i> ».</p>
Mathieu	<p>« <i>Si pour cultiver je dois laisser une montagne d'immondice derrière... Pour moi ce n'est pas soutenable. Parce que tout cela après... Pour moi une centrale nucléaire ce n'est pas soutenable. Parce que certes on peut dire que c'est vingt fois plus puissant qu'une centrale hydroélectrique. Mais si ensuite les déchets durent mille ans, pour moi ce n'est pas soutenable. Parce que quelqu'un va devoir gérer cela...</i> », « <i>selon moi il y a un bon ferment, surtout dans la basse vallée</i> ». Il note toutefois qu'il reste de « <i>l'ignorance</i> », faisant par exemple référence au peu d'attention porté par certains au tri sélectif.</p>
Philippe	<p>« <i>Si on consomme plus de ressources que ce que la Terre peut offrir, ce n'est pas soutenable</i> ».</p> <p>Il considère sa communauté comme « <i>largement</i> » soutenable, « <i>bien plus qu'ailleurs en Italie</i> ».</p>
Valentin	<p>Selon lui, la soutenabilité c'est : « <i>Un mode de vie qui cherche à utiliser, à "exploiter" entre guillemets, les ressources naturelles [...] en cherchant à comprendre quelles peuvent être les conséquences d'un usage inapproprié des ressources. Aussi parce qu'on sait que les ressources sont limitées, pas illimitées... Probablement, renoncer à un petit quelque chose pour préserver quelque chose d'autre, ça peut être mieux que l'inverse... En pensant aussi qu'après moi, après nous, il y aura quelqu'un d'autre... Et donc laisser à qui viendra après la possibilité d'avoir ce type de ressources, de territoires, de paysages et de modes de vie</i> ».</p> <p>Parlant de sa communauté il dit : « <i>On essaie d'aller sur une voie de ce type</i> ».</p>

<p>Théa</p>	<p>« Un type de vie qui est plus basé sur les besoins des personnes, des hommes, des femmes, des enfants, plutôt que sur les besoins du capital. C'est soutenable par exemple avoir plus de services, des hôpitaux qui fonctionnent bien, plus de services pour les enfants, pour les personnes âgées, ne plus avoir besoin de déménager pour travailler. [...] Avoir la possibilité de consommer des choses plus locales, d'avoir une alimentation plus... intelligente... [...] Si tu déplaces les marchandises, tu crées de la pollution ». « C'est ce que l'on voudrait [dans sa communauté], mais en réalité on ne peut pas vraiment parce que les choix du gouvernement italien, mais aussi français, vont exactement dans l'autre sens. [...] On arrive quand même à faire certaines choses parce qu'on peut les faire tout seuls ».</p>
<p>Hervé</p>	<p>« Ce qui est soutenable, c'est ce que l'on peut faire sans créer de dommages. Une économie soutenable ce serait une économie qui peut donner aux personnes la possibilité de vivre bien, quelque chose qui sert à la société. [...] Ce qui n'est pas soutenable crée des dommages aux personnes et à l'environnement, et encore plus à l'environnement qu'aux personnes ». Cela lui semble correspondre à ses valeurs et principes. Il pense qu'en basse vallée de Suse il y a encore une moitié de la population qui n'est pas assez attentive au « bien commun ». Il dit ainsi que selon lui il y a encore des « manques de respect pour les lieux communs », se référant à certains qui ne respectent pas le tri sélectif par exemple.</p>
<p>Liam</p>	<p>« La soutenabilité c'est de dépenser l'argent pour les hôpitaux, les écoles, l'entretien des fleuves... Pas à la construction du pont de Messine par exemple ». Il dit que les valeurs et principes qu'il énonce sont plutôt partagés selon lui mais qu'il serait bien que les habitants s'engagent plus : « dans certaines actions on n'est que quatre ou cinq ».</p>

Jules	<p>« C'est un mode de vie, un système de vie, qui veut dire préserver la nature et la transmettre à qui viendra après nous. Et faire en sorte que tous les peuples aient suffisamment de ressources pour vivre de façon correcte sans devoir subir de choses inhumaines ».</p> <p>« Il y eu des changements conséquents [dans la communauté], des choses que nous ne pouvions imaginer, y compris dans la façon de penser des personnes. Il y a toujours des exceptions mais la majeure partie a changé de mentalité, c'est un processus en cours ».</p>
Liwa	<p>« Soutenable, veut dire qu'il n'y a pas de conséquences dévastatrices. Le développement a une croissance puis une fin. Il n'est pas infini comme on le croit aujourd'hui [...] les ressources de la planète sont limitées. Ce n'est pas le capitalisme, la faillite est autour de nous ».</p> <p>Elle pense que des valeurs et principes soutenable sont partagés « au niveau théorique » mais pas toujours mis en pratique, « ça prendra du temps » dans son territoire. « Il y a une volonté collective d'apprendre ce parcours [soutenable] ». « Un changement est né ».</p>
Marcel	<p>« Soutenable, ça veut dire faire des choses qui servent, sans exagérer [...], à la dimension du territoire ». « Après l'évènement TAV, une bonne partie des personnes, dans la vallée, se reconnaissent dans ces préoccupations [soutenables] ».</p>
Charbel et Jeanne	<p>« C'est faire en sorte que dans tous les domaines, dans l'économie, dans la gestion du territoire, dans plein d'autres choses, il y ait un équilibre ».</p> <p>« Si le bien commun et vu comme le bien de tous, la soutenabilité de l'existence est garantie ». Ils considèrent leur communauté comme tendant à la soutenabilité.</p>

Tableau 17 Une communauté considérée comme tendant plutôt à la soutenabilité.

Cette situation nous semble révélatrice de ce que les valeurs et principes partagés au sein de la communauté territorialisée bas-valsusaine n'ont pas encore force de conventions. Leur institution, bien que paraissant à un stade déjà avancée,

n'est pas encore complète. Certains des entrepreneurs interrogés ne s'attendent ainsi pas à ce que tous, dans leur territoire, agissent selon ces valeurs et principes ; mais dans le même temps tous les interrogés y adhèrent. Bien que très partagées, ces nouvelles aspirations sociales ne sont en fait pas encore "naturalisées". Il faut en outre souligner que ce processus d'institution d'une nouvelle normalité soutenable semble être dans ces discours considéré comme un processus plutôt conscient et volontaire de réinstitution générale de la société par elle-même (Dardot et Laval, 2014), c'est-à-dire comme un processus révolutionnaire.

Une communauté située en basse vallée de Suse.

Notons enfin que les entrepreneurs interrogés ont quasi-unanimement considéré participer d'une communauté ancrée dans la basse vallée de Suse¹⁴⁷. Plusieurs ont notamment souligné explicitement une différence entre la basse vallée et la haute vallée :

- Joséphine : « *C'est un autre type de mentalité : ciment et ski. Il y a surement des personnes fantastiques là-bas, mais nous, on ne les connaît pas* ».
- Philippe : « *Comme réseau politique je me sens plus proche de ces territoires [la basse vallée], alors que les territoires de la haute vallée ont une économie différente, plus centrée sur le tourisme de masse, qui ne me plaît pas beaucoup* ».
- Théa : « *Ma communauté est plus dans la basse vallée, la vallée de Suse est un peu divisée en deux, la basse vallée et la haute vallée* ».
- Jules : « *Il est clair que la haute vallée vit dans un monde différent du nôtre. La basse vallée, en dessous d'Exilles est différente politiquement, économiquement, a une philosophie différente de Sestrières et Bardonecchia* », « *[Dans la haute-vallée] ils sont trop liés à l'économie et ils ne voient pas au-delà de ça, c'est une mentalité très différente* ».

¹⁴⁷ Hervé évoquera à une reprise « *la partie basse de la vallée* » comme un espace ou selon lui « *la moitié* » de la population partage les mêmes principes et valeurs que lui. Il lui a été très difficile de spatialiser son discours c'est pourquoi nous ne pouvons le considérer comme véritablement consonant sur ce point avec les autres, qui ont tous désigné la basse vallée de Suse comme étant le territoire de leur communauté.

- Charbel et Jeanne : « *La haute vallée a une autre économie* ».

La différence entre la basse vallée et la haute vallée semble ainsi être considérée comme résultant de la prévalence – perçue - dans de ce dernier espace d'un mode de vie guidé par le régime conventionnel dominant, contrairement à la basse vallée.

3. La normalisation d'un agir entrepreneurial solidaire en basse vallée de Suse : un processus d'innovation sociale soutenable

Les entrepreneurs bas-valsusains semblent donc participer à la communauté territorialisée de la basse vallée de Suse, et paraissent fort conscients de ses contours tant spatiaux que cognitifs. Il est intéressant de noter qu'eu égard aux éléments abordés précédemment, le secteur d'activité, la taille des entreprises ou encore l'engagement associatif ou non des entrepreneurs interrogés ne semblent pas avoir d'impact sur les discours. Mais au-delà de cette rationalité axiologique et conséquemment politique, les entrepreneurs bas-valsusains déploient actuellement un agir politique alternatif, au service de leur communauté et guidé par ses valeurs et ses principes soutenable. Cette situation de "solidarisation" de l'entrepreneuriat bas-valsusain semble être le fruit d'un processus d'innovation sociale trouvant sa source en 2011, au sein de la République libre de la Maddalena. Ce sont ce processus et cet agir complexe que nous allons maintenant détailler.

2011 : « Est en train de se constituer une association d'entrepreneurs...
D'entrepreneurs en défense de la vallée : nous, nos entrepreneurs »¹⁴⁸

La République libre de la Maddalena fût en 2011 un moment particulièrement intense dans la vie du "peuple No TAV", ayant fortement contribué à l'émergence d'une « nouvelle socialité » (Chirotti, 2017, p.70) en son sein. Parmi les initiatives proposées durant ces quelques semaines, voit le jour un collectif d'entrepreneurs bas-valsusains s'affirmant No TAV et souhaitant défendre une économie soutenable et alternative au régime conventionnel dominant. N'étant au départ que quelques dizaines ils publient un premier appel, au début du mois de juin 2011, invitant tous les entrepreneurs de la vallée à se joindre à eux :

¹⁴⁸ Extrait d'une prise de parole d'Alberto Perino, figure du mouvement No TAV, lors d'une assemblée populaire du mouvement No TAV à Bussoleno, le 26 mai 2011. Une vidéo amateur de cette prise de parole est disponible à cette adresse URL : <https://www.youtube.com/watch?v=E3l4pEbFLpo> .

« Nous sommes des entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, artisans, indépendants. Nos produits et nos services trouvent un marché parce que nous garantissons un haut standard de qualité en nous mettant en relation et en réseau avec le territoire qui nous entoure. Nous avons toujours choisi d'investir dans la connaissance, l'innovation et la qualité dans le plein respect de l'environnement, de la santé des citoyens et des droits des travailleurs.

Nous voulons défendre notre travail et contribuer à créer de nouvelles opportunités : nous sommes convaincus que cela ne peut se faire qu'en sauvegardant l'économie locale, en valorisant les entreprises saines qui opèrent sur le territoire, en relançant le secteur agricole et alimentaire à travers la promotion de produits typiques et biologiques, en investissant dans un tourisme attentif et conscient capable d'apprécier les beautés naturelles et notre patrimoine culturel et artistique.

Nous sommes préoccupés par le futur de la vallée de Suse qui est menacée par des décennies de chantiers liées à un grand ouvrage qui n'amènerait que des dommages à notre économie, qui limiterait tout espace d'initiative sur le territoire et détériorerait sensiblement la qualité de la vie des habitants de la vallée. Les grands ouvrages presque toujours ne satisfont que les exigences des grands lobbys de la finance et les appétits des partis, ils soustraient des ressources à la collectivité et sont la sève de la criminalité organisée à travers le système des appels d'offres et des sous-appels d'offres. Les petites entreprises sont le dernier chaînon et en même temps les premières victimes de cette chaîne : c'est à elles de travailler avec des budgets insuffisants, sans marges de rentabilité et parfois contraintes de payer la "protection" mafieuse. La faillite les guette (il n'est que de voir le cas des Jeux Olympiques par exemple).

Il est possible de défendre l'emploi et de créer de nouveau en sauvegardant l'environnement, en valorisant le territoire et en améliorant la qualité de vie. Par exemple à travers : la restauration patrimoniale des centres historiques, la rénovation des édifices civils et industriels selon les logiques de l'économie d'énergie (panneaux solaires, photovoltaïque, géothermie, etc.), la mise en sécurité des édifices publics tels que les écoles et les hôpitaux, la réhabilitation des structures industrielles désaffectées, afin de traiter les déchets à froid, grâce également à un tri poussé qui créerait beaucoup d'emplois, la restauration et l'entretien des forêts et sentiers de montagne, la valorisation des terrains agricoles non cultivés, la mise en sécurité du territoire vis les risques hydrogéologiques bien présents dans la vallée, et en développant les activités sanitaires/sociales et d'assistance sur le territoire aussi de type entrepreneuriales (entreprises sociales et sanitaires) et du tiers secteur (coopératives-associations).

Comme entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, artisans, indépendants nous prétendons à ce que les taxes que nous payons soient utilisées pour renforcer un état social toujours plus dévasté, et aussi pour défendre et inciter cette économie saine capable de créer des emplois surs et durables » (Presidio Europa, 2011).

Cet appel intervient alors que depuis l'année précédente, les entrepreneurs valsusains subissent une pression politique accrue de la part de certains gouvernants italiens et des promoteurs du TAV, qui essaient de les diviser du mouvement No TAV, multipliant les communiqués, tables rondes et réunions leur étant destinés¹⁴⁹. Un des membres du collectif ayant rédigé l'appel de juin 2011 nous déclare ainsi :

¹⁴⁹ L'agenda des activités de l'association Transpadana, lobby en faveur du TAV est à ce titre éloquent : <http://www.transpadana.org/chi-siamo/le-attivit.html> .

« En 2011 naît à la Maddalena la volonté de se regrouper en tant qu'entrepreneurs notamment parce que des politiciens qui soutenaient le TAV ont dit que tous les entrepreneurs valsusains voulaient que l'ouvrage se fasse ».

Dans le même temps, le mouvement No TAV publie lui aussi divers communiqués à destination des entrepreneurs locaux, les appelant à l'unité et à la solidarité¹⁵⁰.

En novembre 2011, alors que l'appel lancé au mois de juin précédent a réussi à rassembler cent-soixante entrepreneurs, principalement en basse vallée de Suse, l'association Etnomia "Entrepreneurs éthiques pour la défense des biens communs - Made in Val Susa" est lancée (*La Stampa*, 21/11/2011, ANS)¹⁵¹. Elle se donne pour mission de « promouvoir les initiatives destinées au développement économique, commercial, social et de l'emploi à travers des activités ayant pour premier objectif la restitution d'un rôle central au territoire, entendu comme une relation consciente entre une portion de terre et la communauté qui l'habite »¹⁵². L'association se compose de sept groupes de travail : "agriculture", "culture", "économie", "bâtiment", "énergie et environnement", "technologies de l'information et de la communication" et "tourisme". Ceux-ci ont pour objectifs à la fois l'organisation d'activités informatives à destination de l'ensemble de la société, la mise en place de formations (principalement pour les professionnels) et le montage de projets correspondant aux objectifs de l'association.

S'il existait déjà localement quelques entreprises engagées et poursuivant explicitement des objectifs alternatifs au régime conventionnel dominant, ces logiques restaient avant 2011 internes à ces organisations. Les entrepreneurs locaux alors impliqués au sein du mouvement No TAV et plus largement dans les dynamiques alternatives - déjà naissante depuis 2005 – en basse vallée de Suse, l'étaient en tant que citoyens, et non en tant que professionnels. La revendication publique de la

¹⁵⁰ Une « lettre ouverte du mouvement No TAV aux artisans et entrepreneurs du Val de Suse », publiée le 21 mars 2011, est consultable à cette adresse URL : <http://www.infoaut.org/no-tavbeni-comuni/lettera-aperta-del-movimento-no-tav-agli-artigiani-ed-imprenditori-della-val-susa> .

¹⁵¹ Un enregistrement vidéo de la réunion publique de lancement d'Etnomia est disponible à cette adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=rs41PdpxXuo> .

¹⁵² Extrait du "Manifeste éthique" d'Etnomia, voir annexe 5.

justesse d'un agir politique alternatif de la part des entrepreneurs est, localement, l'invention d'Etinomia. C'est la première véritable « impulsion » (Fontan, 2011, p.20) ouvrant la voie à la normalisation de tels comportements en basse vallée de Suse.

Une diffusion et une appropriation à l'intérieur des entreprises bas-valsusaines

Tous les entrepreneurs interrogés durant notre enquête nous ont déclaré tenter de mettre en œuvre dans leurs entreprises les principes et valeurs alternatifs et soutenables auxquels ils adhèrent. Ils ne semblent ainsi pas considérer les sphères citoyennes et professionnelles comme étant indépendantes, mais au contraire comme liées au sein de leur existence. Plusieurs d'entre eux, à l'image d'Evan ou encore de Mathieu, sont allés jusqu'à fermer de précédentes entreprises florissantes pour en ouvrir de nouvelles plus compatibles avec leurs aspirations. Mathieu explique ainsi sa reconversion :

« 2005 [les événements de la lutte NO TAV] m'a fait repensé beaucoup de choses. Ça m'a fait pensé qu'il y a de gros intérêts, qu'il n'y a pas toujours ce qu'ils te font voir à la télévision, au-delà de tout ces informations ne sont pas la réalité, parce qu'ils l'ont touchée avec leurs mains qui... Je voyais des choses et puis celles que je voyais à la télévision étaient complètement inversées seulement parce qu'il fallait faire passer une certaine image plutôt qu'une autre... Et cela a fait que j'ai fermé mon entreprise en un an, parce que j'ai fait un choix de décroissance. [...] J'ai dit "OK je ferme, et je fais l'homme au foyer". [...] Quand je dis l'homme au foyer ce que je veux dire c'est que je faisais des travaux à la maison, j'ai commencé à semer des céréales pour faire mon pain à la maison. Puis je me suis dit "j'ai le temps et je veux aussi dépenser moins" donc j'ai vendu la voiture parce que je me suis dit "si je reste ici, une seule voiture suffit avec une vespa et un tracteur". J'ai commencé à agrandir le jardin, et je suis allé de l'avant pendant trois ans comme cela, seulement en vivant avec ce que j'avais, et puis elle¹⁵³ travaillait. [...] Puis quand j'ai vu que cela me plaisait de cultiver, en faisant le point je me suis dit "mais pourquoi ne pas agrandir cela" ».

¹⁵³ Il parle de son épouse, ce choix de décroissance étant un choix qu'ils ont fait à deux, son épouse a conservé son emploi pour leur permettre d'avoir un revenu fixe.

Evan explique quant à lui avoir fermé son entreprise précédente parce que les rapports de travail très verticaux avec ses employés, du fait de la pression de la clientèle, lui ont « *causé beaucoup de souffrance* » et lui donnaient le sentiment « *de s'éloigner de l'humanité* ». Il travaille désormais de façon indépendante, sans salariés, en synergie avec d'autres entreprises locales.

La mise en œuvre d'un agir politique alternatif par les entrepreneurs enquêtés, à l'intérieur de leurs entreprises touche à de nombreux aspects de l'activité de celles-ci, mais semble soumis à plusieurs contraintes.

Joséphine	Elle considère son activité comme œuvrant par essence à l'autonomie de sa communauté et à la relocalisation de l'économie : « <i>Je favorise la souveraineté alimentaire</i> », « <i>je cherche à enrichir le territoire</i> ». C'est ce qui a en partie guidé son choix de se reconvertir professionnellement dans cette activité et son choix de pratiquer une agriculture biologique.
Evan	« <i>Je veux avoir des clients conscients</i> » : il considère que son activité doit permettre de diffuser les valeurs et principes de la communauté et s'y attèle par la discussion avec ses clients. Il a de plus choisi son activité parce qu'elle permet d'économiser les ressources naturelles et de mobiliser des ressources locales. Enfin, il a radicalement transformé son activité, il y a moins de dix ans, pour modifier ses rapports de travail parce que les rapports verticaux de l'entreprise qu'il dirigeait avant lui ont « <i>causé beaucoup de souffrance</i> » et lui donnaient le sentiment « <i>de s'éloigner de l'humanité</i> ». Il travaille désormais de façon indépendante, sans salariés, en synergie avec d'autres entreprises locales.

Mathieu	<p>Il a changé de secteur d'activité et de façon de travailler pour des motivations liées aux enjeux de soutenabilité et parce qu'il aspire à la « décroissance ». Il pratique une agriculture naturelle et attentive aux variétés locales. Il essaie de créer du lien social dans son territoire, notamment par le troc avec ceux qui ont des potagers : « C'est aussi devenu une affaire sociale avec les habitants ». Il échange aussi de façon non-marchande avec d'autres agriculteurs de la vallée : « L'autre semaine j'ai amené des poivrons à [entrepreneur X] et il m'a amené des tomates. Il a vendu mes poivrons et moi ses tomates ». Il a tenté une expérience coopérative mais cela ne l'a pas satisfait, notamment parce que c'était administrativement très compliqué et fiscalement très coûteux, aussi il est revenu à l'entrepreneuriat individuel.</p>
Philippe	<p>Il anime des séminaires pour favoriser certains types de comportements écologiques et a fait évoluer son activité pour qu'elle soit au service de tels comportements. Il fournit des supports en ce sens à son distributeur.</p>
Valentin	<p>La coopérative à laquelle il participe amène selon lui un revenu supplémentaire à ceux qui valorisent leurs parcelles ce qui lui semble intéressant en temps de crise. L'activité permet également l'entretien des forêts (notamment domaniales) mais aussi la création d'un lien social entre les coopérateurs. Toutefois il n'est pas satisfait que leurs produits soient vendus à un grossiste à plusieurs centaines de kilomètres du Val de Susse ce qui a un coût environnemental et ne permet pas une juste rétribution de leur travail.</p>

<p>Théa</p>	<p>Elle a développé une offre de produits spécifiquement adaptés aux intérêts, valeurs et principes des membres de sa communauté, ce qui lui semble participer à « <i>améliorer la qualité de vie de la communauté</i> ». Elle fait travailler les producteurs locaux de son secteur d'activité autant qu'elle le peut. Son commerce est devenu un lieu de rencontre pour les gens de son village, mais aussi pour ceux qui passent visiter la vallée, qu'ils soient touristes, journalistes ou activistes. Elle estime contribuer à la vie sociale de sa communauté ainsi.</p>
<p>Hervé</p>	<p>Il oriente son activité pour produire peu de choses neuves, mais plutôt pour rénover ou « <i>valoriser</i> » ce qui existe déjà, et qui est typique de son territoire. C'est ce qu'il nous dira en premier lors de l'entretien, car il considère que les biens produits dans son secteur d'activité servent parfois plus la « <i>spéculation</i> » que la « <i>nécessité</i> », ce avec quoi il est en désaccord. Il veille aussi à la gestion « <i>consciente</i> » des déchets dans son entreprise.</p>
<p>Liam</p>	<p>Il considère son lieu de travail comme un « <i>endroit de socialité</i> », il l'utilise pour diffuser la lutte contre le TAV et pour créer de la discussion politique, surtout avec ses clients de la haute vallée.</p>
<p>Jules</p>	<p>Il a cherché à créer un « <i>environnement de travail éthique</i> », c'est-à-dire à établir des relations respectueuses avec ses employés, leur laissant de l'autonomie notamment dans la gestion de leur temps de travail. Il décrit le rapport avec ses salariés comme un « <i>rapport de collaboration et d'honnêteté</i> ». Il refuse par exemple de les obliger à pointer. « <i>On n'est pas un organisme social, on ne fait pas la charité, mais pour nous certaines valeurs sont importantes</i> ». Il considère toutefois les activités industrielles, dont la sienne, comme non-soutenables : « <i>les usines, si je le pouvais je les raserais toutes, à la place je mettrai des jardins</i> ».</p>

<p>Liwa</p>	<p>« <i>Ma vie n'est pas séparée de mon travail</i> ». Elle refuse que son travail aille à l'encontre de ses valeurs. Elle n'achète que des produits dont elle peut être sûre qu'ils n'ont pas été fabriqués en ayant un impact négatif sur l'environnement ou en ne respectant pas la dignité humaine : « <i>équitable</i> », « <i>des produits issus de la sueur des gens, mais d'une sueur justement payée</i> ». Elle distribue à ses clients du matériel militant abordant les enjeux liés à la soutenabilité. La façon dont elle mène son activité ne respecte pas certaines normes italiennes, mais elle la considère juste parce que cela lui permet de rendre son travail plus accessible à tous et que les règles qu'elle transgresse lui paraissent injustes : « <i>c'est une forme de protestation, [...] un peu une rébellion [...] c'est risqué, mais je continue</i> ».</p>
<p>Marcel</p>	<p>« <i>Toutes les personnes qui travaillent ici soutiennent cette campagne contre le TAV</i> », « <i>dans notre entreprise, nous faisons des tours de garde nocturnes à la Maddalena [...]. Nous participons aux marches [No TAV], toujours dans les limites de la légalité</i> ». « <i>Quand en 2005, le 5 décembre, sont arrivées les forces de l'ordre qui ont pris le presidio qui était à Venaus, en faisant du mal au gens, et que le 6 et le 7 décembre les gens de la vallée se sont mis en colère et ont bloqué la vallée, tous nos bureaux étaient fermés, toutes les entreprises étaient ensemble à manifester contre cet abus, qui violait les droits des personnes, par la force</i> ». Il indique faciliter autant que possible la participation de ses ouvriers souhaitant s'impliquer dans la lutte contre le TAV, les laissant par exemple s'absenter pour cela. De plus, il boycotte les commerces "Si TAV", par exemple pour ses déjeuners d'affaires ou pour héberger les clients en visite dans son usine : « <i>je les ai appelé et je leur ai dit "vu que vous hébergez les policiers qui nous massacrent à la Maddalena, sous les lacrymogènes, je ne vous envoie plus de clients"</i> ».</p>

Charbel et Jeanne	<p>Ils organisent des expositions ou des projections qui favorisent les discussions politiques. Ils essaient de faire de leur lieu de travail « <i>un laboratoire socio-politique, quelque chose qui augmente la conscience des gens, les fait participer aux choses, les fait grandir culturellement</i> ».</p> <p>Ils accueillent diverses initiatives du mouvement No TAV. Ils essaient aussi de promouvoir la culture locale, par exemple en organisant des soirées de musique traditionnelle. Ils ont essayé de recourir à une banque locale mais celle-ci n'avait pas assez de capacités de financement pour leur activité. Ils essaient d'avoir des rapports de travail de type coopératifs avec leurs salariés, bien que la propriété de leur entreprise n'ait pas pu être collective. Ils n'auraient pas besoin de ce commerce pour avoir de quoi vivre. Charbel nous dira qu'ils ont ce commerce par engagement.</p>
--------------------------	--

Tableau 18 Des mises en œuvres variés d'un agir solidaire.

L'agir politique des entrepreneurs bas-valsusains semble ainsi se déployer dans des sphères aussi différentes que le choix de leur secteur d'activité, les méthodes de production, les relations avec leurs employés et collaborateurs, le choix de leurs fournisseurs, la sensibilisation de leurs clients, la gestion des déchets ou encore l'élaboration d'une offre adaptée à leur communauté. Au-delà de la diversité de ces modalités d'engagement, certaines régularités quant aux contraintes pesant sur cet agir attirent l'attention.

L'engagement en action semble plus facile pour les acteurs dont les interactions sont le plus circonscrites à l'intérieur de la communauté territorialisée bas-valsusaine, et n'étant pas aliénés à des acteurs extérieurs à cette communauté. Valentin et Jules nous ont en revanche fait part de contraintes limitant leur capacité d'agir comme ils le souhaitent. Valentin évoque ainsi un grossiste auquel sa coopérative vend sa production. Celui-ci diminue d'année en année le prix d'achat de la marchandise, mettant à mal la possibilité pour Valentin et ses coopérateurs de percevoir une juste rétribution pour leur travail, alors même que c'était là une des motivations les ayant amenés à constituer une coopérative. Dans le même temps, ils n'ont pas d'autres

choix actuellement que de traiter avec ce grossiste. Celui-ci est le seul pouvant leur permettre de s'assurer de la vente de leur marchandise en totalité, alors qu'ils n'ont pour l'instant pas la possibilité de la vendre entièrement au détail, ni de la conserver, ne disposant pas de l'équipement nécessaire. Jules quant à lui, nous explique tout d'abord ne pas avoir d'autres choix que de travailler avec des banques, même si cela va radicalement à l'encontre de ses principes et valeurs :

« Moi si je le pouvais j'éliminerais toutes les banques. [...] La banque est née pour... J'ai de l'argent que je récupère ou que je possède et je te le donne, toi tu me donnes un intérêt actif et tu le prêtes à l'[entreprise X]¹⁵⁴ parce qu'elle en a besoin, parce qu'elle y a intérêt. Et l'[entreprise X] te paie un intérêt. Aujourd'hui cette fonction là les banques ne la font plus. [...] Les banques te mettent le tapis rouge et te font la révérence quand tu n'en as pas besoin. Quand tu en as besoin, elles te ferment le robinet. Parce que c'est comme ça. Ils ne regardent que si tu as cinquante mille garanties, alors ils réussissent... Et puis ils font les autres cochonneries entre eux... Mais toi entreprise, petite entreprise, si tu as besoin d'eux, tu dois alors donner en échange... Ou de ton patrimoine personnel, ou d'autres choses de façon à ce qu'ils soient garantis à cent pour cent. [...] Si on pouvait moins avoir à faire à eux... Mais on ne peut pas vraiment parce que les paiements sont longs et peut être parce que tu ne travailles pas avec des particuliers qui te paient tout de suite. Alors tu dois faire des investissements et toutes ces choses... Et alors tu es obligé de puiser chez eux. Si on pouvait moins avoir à faire à eux, ce serait un grand avantage ».

Il nous dira ensuite ne pas pouvoir agir selon ses propres aspirations alternatives avec ses clients, de très grandes entreprises se comportant selon les normes du régime conventionnel dominant, et lui imposant d'en faire autant dans ses rapports avec eux :

« [Les clients] n'ont pas cette mentalité [celle de sa communauté], en conséquence tu risques d'être chassé d'un système industriel qui ne regarde que les chiffres [...]. Si tu ne respectes pas ça, c'est le mur et on te fusille, tu disparais. Du coup ça devient difficile de raisonner ainsi [selon les règles de sa communauté] avec les clients ou avec le monde extérieur. [...] Je fais partie d'un engrenage... Ou alors je ferme mon entreprise... Mais je ne peux pas changer le monde d'un coup. [...] Quand je suis à l'extérieur, je subis. [...] Ils te stressent, ils te font mourir. Si je le pouvais... J'aime ce

¹⁵⁴ Jules utilisait ici l'exemple de son entreprise.

travail, j'aime cette activité... Mais ce qu'il y a après, c'est quelque chose qui me heurte... Mais soit je leur vends, soit je ne vends pas ».

Les acteurs extérieurs auxquels Valentin et Jules sont aliénés jouent ainsi le rôle de facteurs de conversion négatifs de leur capabilité, puisqu'ils limitent la capacité de ces deux entrepreneurs de mener leur vie professionnelle comme ils le souhaitent. Ils sont d'autant plus contraignants qu'ils ne sont pas substituables, ni les fonctionnements dont ils participent : Valentin et Jules ne peuvent cesser de vendre ou de produire, et ne peuvent pas s'adresser à d'autres partenaires (dans le cas de Jules, changer de banque ne lui semble pas pouvoir améliorer sa situation). Mathieu, Charbel et Jeanne ont en outre évoqué leurs échecs liés à la difficulté actuelle, en Italie, de se lancer dans une entreprise de type coopérative, eu égard aux coûts –notamment fiscaux – d'un tel statut. Dans ce cas, c'est l'État qui est le facteur de conversion négatif.

Cet agir politique interne que déploient les entrepreneurs bas-valsusains à l'intérieur de leurs entreprises semble parfois avoir préexisté au lancement d'Etinomia, nombre des entrepreneurs interrogés ayant fondé leur entreprise avant 2011. La dynamique initiée par Etinomia paraît avoir, à ce niveau, à la fois impulsé de nouvelles pratiques et donné du sens à celles déjà préexistantes.

Une diffusion et une appropriation collective en basse vallée de Suse

Etinomia a œuvré, depuis sa création, à la diffusion de cet agir entrepreneurial politique alternatif à travers une multitude d'actions et de projets collectifs. Au-delà de leur inventaire¹⁵⁵, nous proposons ici de présenter tout d'abord plus avant deux évènements marquants ayant eu un large écho au sein de la communauté territorialisée bas-valsusaine : la solidarité avec Mario, le barbier de Bussoleno, en février 2012 et l'organisation des "États généraux du travail" à Vaie, en 2013. Nous

¹⁵⁵ Pour une synthèse des principales actions menées par les groupes de travail d'Etinomia, voir annexe 6.

détaillerons ensuite les activités du groupe de travail “Économie” d’Etinomia, révélatrices des logiques d’actions de l’association.

- *Février 2012 : le soutien à Mario, le barbier de Bussoleno*

Le 26 février 2012, Mario, environ soixante ans, barbier à Bussoleno, est arrêté en lien avec la manifestation du 3 juillet 2011 à Chiomonte¹⁵⁶. Pendant les quatre jours de sa période de détention, puis d’assignation à résidence, le mouvement No TAV et Etinomia organisent l’ouverture de sa boutique et son remplacement – gratuit – par d’autres coiffeurs de la vallée afin de le soutenir.



Figure 23 "La vallée ne s'arrête pas" (source : notav.info).

¹⁵⁶ Suspecté d’avoir jeté des pierres sur les forces de l’ordre situées à cinquante-quatre mètres de lui, le principal intéressé nous dira, non sans malice, « *regretter de ne pas avoir été sélectionné pour les épreuves olympiques d’athlétisme* ». Il n’a pas été condamné. Mario subira en outre ce qu’il considère, avec le mouvement, comme des « *représailles fiscales* » au début de l’année 2016, à travers plusieurs contrôles fiscaux particulièrement zélés qui aboutiront à une forte amende (*La Stampa*, 06/02/2016, ANS). Il a fait appel de cette condamnation inhabituellement lourde eu égard aux faits qui lui sont reprochés. Des sénateurs NO TAV ont par ailleurs posé la question de l’équité du traitement réservé à Mario au Ministre de l’économie et des finances italien lors de la séance du Sénat du 10 février 2016.

Dans une interview réalisée durant cet événement, le 2 février 2011, un membre du mouvement No TAV participant à cette action explique¹⁵⁷ :

« Pour l’instant en signe de solidarité et de proximité, cette boutique a été ouverte sans aucun type d’activité depuis maintenant deux trois jours, l’après-midi elle se remplit de gens qui en quelques sortes démontrent leur solidarité et leur proximité avec Mario. Puis, du point de vue strictement du travail, Etnomia a mis sur pieds une pratique qui devrait s’arrêter demain soir à travers laquelle quelques coiffeurs faisant partie de l’association des entrepreneurs valsusains qui se sont regroupés dans Etnomia ont donné de leur temps disponible pour tenir la boutique ouverte gratuitement. Naturellement pour ce faire il faut que tous les éléments administratifs soient en règles, cela se terminera demain soir, au plus tard samedi matin¹⁵⁸. Lundi cette activité rouvrira naturellement avec ces volontaires de l’association Etnomia dans l’espérance que dès mercredi Mario puisse reprendre directement ses clients et son travail. Dans le cas où cela ne serait pas possible, naturellement, le mouvement continuera de démontrer sa solidarité de façon tangible à travers l’ouverture de la boutique, cela aussi en démonstration du fait que ceux co-engagés dans cette proximité, dans cette lutte que nous menons tous ensemble, trouvent la solidarité, je le répète tangible, de tout le mouvement et de l’association des entrepreneurs No TAV ».

Alors qu’Etnomia n’existe que depuis trois mois, l’arrestation de Mario a fait office de “baptême du feu” pour l’association. Cet événement lui a permis d’affirmer publiquement l’importance de faire de la sphère professionnelle une arène politique, où des entrepreneurs peuvent choisir de travailler non pour le profit mais pour une cause qu’ils considèrent juste. Ce fût également pour la jeune association l’occasion de souligner le soutien concret de ces entrepreneurs à leur communauté.

- *Septembre 2013 : les États généraux du travail à Vaie*

¹⁵⁷ L’interview est consultable à cette adresse url : <https://www.youtube.com/watch?v=b4B-LVsK0ks> .

¹⁵⁸ Il semble ici faire référence à l’interdiction d’ouvrir les commerces le dimanche.

Du 27 au 29 septembre 2013, Etnomia, qui compte alors plus de trois cent membres, organise en collaboration avec le mouvement No TAV, à Vaie, les premiers "États généraux du travail". Cet événement, à la fois festif et politique, a pour objectif de « déclarer la volonté de se réappropriier [le] futur, en commençant par prendre en main le thème du travail », à travers « une approche pratique », concrète et collaborative (Etnomia, 28/08/2013).



Figure 24 "Etnomia et le mouvement No TAV organisent les Etats généraux du travail, alternatives en mouvement", logo de l'évènement (source : etnomia.it).

Citoyens, entrepreneurs, élus locaux mais aussi nationaux et européens, et universitaires italiens et européens participent à cet événement. Les débats sont organisés en huit tables rondes, dont les travaux ont été collectivement restitués et discutés le dernier jour¹⁵⁹ :

- « Santé, bien-être, droit à exister, travail de soin »,
- « Production, commerce, distribution, consommation »,
- « Signification du travail et revenu de citoyenneté »,
- « Crise, transition et changement »,
- « Rôle de l'entreprise et monde coopératif »,
- « Rôle de la finance et du capital, politique monétaire, monnaies locales et complémentaires »,
- « Incubateur de nouvelles technologies »,
- « Travail : rôle des administrations et des institutions ».

¹⁵⁹ Une vidéo de la restitution des tables rondes est disponible à cette adresse URL : <https://www.youtube.com/watch?v=4rgmN9TcBLY>, consultée le 10 avril 2018.

L'événement a réuni plusieurs centaines de participants durant ces trois jours, et a été relayé par la presse (*La Repubblica*, 29/09/2013, ANR ; *Luna Nuova*, 27/09/2013, ANLN). Il a permis à Etinomia à la fois de faire le bilan de ses activités passés mais aussi, et surtout, de définir un programme d'action pour les années suivantes, impliquant collectivement les entreprises locales et d'autres acteurs locaux. Plus précisément, un ensemble de pistes de travail concrètes est proposé :

- Favoriser la relocalisation des flux matériels, par la diffusion d'informations en milieu scolaire, la multiplication des diagnostics métaboliques des territoires et des entreprises, la mise en rapport des commerçants et des producteurs locaux et la poursuite du développement d'une monnaie locale,
- Soutenir un projet de loi en faveur de l'institution d'un revenu de citoyenneté,
- Réfléchir à la mise en place d'incitations fiscales pour les entreprises qui favorisent une meilleure distribution entre les temps professionnel et privé,
- Favoriser la souveraineté alimentaire,
- Œuvrer à une gestion vertueuse des déchets, notamment en favorisant le tri et le recyclage à froid de ceux-ci dans le territoire,
- Créer un organisme d'audit indépendant pour évaluer les entreprises en lien avec les aspirations de la communauté,
- Proposer des mécanismes favorisant l'économie des ressources publiques au niveau local,
- Valoriser les compétences locales pour inciter les collectivités locales à recourir à des fournisseurs et partenaires professionnels locaux,
- Favoriser le coworking, en mobilisant notamment les édifices publics inutilisés sur le territoire et en développant des structures associatives en ce sens,
- Développer des diagnostics énergétiques participatifs impliquant les familles qui habitent le territoire, et mettre en place une structure coopérative financée par un actionnariat populaire, pour cofinancer les travaux de rénovation de l'habitat privé en vue de diminuer la consommation d'énergie,

- Favoriser l'autofinancement de la communauté par ses membres, notamment, là aussi, par la mise en œuvre d'une monnaie locale,
- Faciliter l'accès aux ressources énergétiques "de base" en favorisant la gestion collective et la production de l'énergie au niveau territorial.

Ces pistes d'actions appellent à une synergie entre les entreprises locales, les élus et les habitants, afin de mettre en œuvre un mode d'existence alternatif et soutenable, notamment à travers une économie plurielle. Les entreprises doivent dans ce cadre, selon le rapporteur de la table ronde dédiée au rôle de ces dernières, *« réussir à supprimer le profit en tant qu'objectif final, et mettre à la place l'équité sociale, le bien-être social, le respect de l'environnement et [...] le respect du territoire sur lequel opère l'entreprise »*.

Le foisonnement des pistes proposées lors de cet événement réaffirme les objectifs initiaux d'Etinomia et les étoffe. Il s'est traduit en une multitude d'actions au sein des groupes de travail d'Etinomia¹⁶⁰, mais aussi par l'émergence de diverses associations spécialisées. Sont ainsi nées des associations dédiées au redéploiement d'une filière agricole autour du chanvre dans la vallée ou encore à l'aménagement d'un sentier de la biodiversité entre Avigliana et Sant'Ambrogio di Torino. Au-delà, des initiatives conjointes entre les municipalités, la société civile locale et des entrepreneurs ont été imaginées et mises en œuvre par certains élus, notamment en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés. Peu à peu la nouvelle conception du rôle des entrepreneurs locaux proposée par Etinomia semble ainsi être devenue coutumière en basse vallée de Suse.

- *Les activités du groupe de travail « économie » d'Etinomia*

¹⁶⁰ Voir annexe 6.

Nous proposons ici enfin de revenir sur les trois principales actions menées par le groupe de travail « économie » d'Etinomia que sont le “contraste bancaire”, “sBANKiamoli” et la mise en place du “Susino”. Celles-ci sont caractéristiques du mode d'action de l'association : des activités parfois exploratoires, nécessitant peu de moyens, mais s'appuyant sur la mobilisation des différents acteurs de la communauté bas-valsusaine, ainsi que sur ses soutiens à l'extérieur du territoire.

Le groupe de travail « économie » d'Etinomia organise depuis 2011 de nombreuses actions informatives autour de la finance auprès des entrepreneurs et plus largement des citoyens valsusains. Ces actions sont menées en partenariat avec des professionnels de la finance solidaire et éthique, des universitaires mais aussi d'autres associations locales. C'est ainsi qu'ont notamment été organisées en 2016 des soirées informatives autour de la défense des épargnants et de l'alter-finance intitulées « contraste bancaire ». Celles-ci s'affichaient comme étant destinées aux citoyens se sentant « confus et en danger »¹⁶¹ quand ils traitent avec les banques.

Interrogé sur les objectifs d'une telle action, Evan - y ayant participé - indique :

« Il est fondamental que les personnes comprennent quels droits et quels devoirs elles ont envers les opérateurs financiers, parce qu'elles comprennent aussi ce que cela veut dire de jouer avec cette matière là [la finance] ».

Il s'agit par ces actions de renforcer la capacité des entrepreneurs et au-delà des citoyens à agir de façon responsable en matière financière en leur permettant de comprendre le fonctionnement de ce secteur pouvant leur apparaître opaque.

Pour mener cette action, des compétences et moyens locaux ont été mobilisés, notamment à travers les différents intervenants qui venaient majoritairement de la basse vallée de Suse et de la métropole turinoise. Les salles dans lesquelles les soirées ont eu lieu ont été prêtées par les collectivités locales de la basse vallée. Enfin,

¹⁶¹ Traduit de l'italien « *Quando tratti con la tua banca ti senti confuso e in pericolo ?* », slogan présent sur les affiches des soirées « *contrasto bancario* ».

les témoignages recueillis dans le cadre de notre enquête indiquent qu'un public nombreux a participé.

Laboratorio Civico
ETINOMIA

Mercoledì 24 febbraio 2016
1° INCONTRO **ore 21.00**

Auditorium
Cav. Mario Magnetto
Almese Via Avigliana 17

parliamone con...
Incontri per condividere insieme un altro modo di vedere il mondo che ci circonda

**SUBPRIME
DERIVATI
BAIL-IN
ANATOCISMO
INVESTIMENTI
A RISCHIO**

Quando tratti con la tua banca ti senti confuso e in pericolo?

I casi Banca Etruria e Monte Paschi di Siena costituiscono episodi isolati o un reale rischio per i risparmiatori?

**CONTRASTO BANCARIO E
DIFESA DEI RISPARMIATORI**

Se condividi questi dubbi e queste preoccupazioni, partecipa al ciclo di incontri pubblici su

modera la serata
Daniele Forte Presidente di Etinomia

interveniamo

Beppe Scienza
Docente e Ricercatore Universitario

Renato Strumia
Sindacato SA-LCA CUB

Fabrizio Russo
Consulente Difesa Creditizia

con il patrocinio del
Comune di Almese

www.laboratoriocivico.org
info@laboratoriocivico.org
Facebook: Laboratorio Civico

ingresso libero

Figure 25 Affiche de la soirée "contraste bancaire" du 24/02/2016 (source : etinomia.it).

« sBANKiamoli »¹⁶² est une autre initiative portée par le groupe de travail « économie » d'Etinomia, le Mouvement 5 Étoiles du Piémont et la coopérative bancaire turinoise MAG4. Cette initiative invitait les citoyens à retirer leur argent des banques finançant les "grands projets inutiles". L'action a été présentée comme suit dans un communiqué de presse de l'association :

« Cet appel est adressé à tous les citoyens qui veulent devenir les patrons de leur propre vie au-delà de leur propre argent, qui ne veulent plus accepter les politiques financières contemporaines scélérates, qui ont amené l'actuel black-out économique duquel consommateurs et entreprises ne réussissent plus à sortir. Dire non à ce système financier corrompu veut dire croire dans un modèle de développement différent, soutenable et plus juste pour tous. Etinomia, entrepreneurs et associés et autres entités lancent la première initiative nationale de grève bancaire. [...] Le 11 avril 2012 (en correspondance avec la date de notification officielle d'occupation des terrains privés du Val Claréa, ou perdue l'occupation militaire de l'inexistant chantier de tunnel géognostique pour le

¹⁶² Le sigle peut être traduit par « ruinons les ! » ou « faisons sauter la banque ! » et résonne avec "sbarchiamoli" qui signifie débarquons-les.

TAV) nous débiterons la campagne contre les banques généralistes et irresponsables. Nous invitons tous ceux qui souhaitent manifester leur propre désaccord envers la politique financière conduite par les banques, à fermer leur propre compte courant en déplaçant leur épargne des banques irresponsables vers une banque responsable, ou vers une MAG (mutuelle autogérée). En alternative nous invitons à prélever des espèces auprès de votre banque, en communiquant au directeur l'adhésion à l'initiative par une lettre, soulignant notre total et absolu refus des œuvres et des investissements, inutiles et dévastateurs (TAV, incinérateurs, F35, bétonnage du territoire, spéculation financière, pétrole et énergies polluantes). Les entrepreneurs d'Etinomia vous invitent à ruiner les banques » (Etinomia, 02/04/2012).

Il s'agissait ici, par le boycott, de porter des revendications entrepreneuriales et citoyennes en matière de finance et d'instaurer un rapport de force avec les plus accessibles des opérateurs financiers - les agences bancaires de proximité - afin d'obtenir le retrait des grands groupes bancaires du financement du Lyon-Turin. Chloé, salariée d'un des partenaires de l'action explique :

« C'était un moyen de dire "ce monde ne tourne qu'autour de l'argent... Que pouvons-nous faire, vu que tout ce qu'on a fait a peu de résultat, est peu incisif ?". L'argent est ce qui fait bouger le monde. Et alors l'idée qui est venue est celle de dire : "OK, retirons notre argent. Si toutes les personnes du Val de Suse retiraient leur épargne des banques qui financent la TAV par exemple, peut-être que vous [les banques], vous y penserez un peu plus"... ».

L'initiative a également donné lieu à plusieurs rencontres informatives entre habitants du Val de Suse et acteurs de la finance solidaire et éthique. Cette initiative a mobilisé dans et hors du territoire un ensemble d'individus partageant le combat contre le TAV, et au-delà les aspirations soutenables du peuple No TAV, celles-ci étant explicitement affirmées dans l'appel lancé. Bien que le projet du TAV bénéficie toujours de soutiens financiers, « *sBANKiamoli !* » reste un succès relatif. L'action a en effet largement mobilisé lors des rencontres informatives. D'après Chloé de nombreux comptes ont par ailleurs été ouverts au sein de divers organismes de finance solidaire et éthique lors de cette action et le message porté semble avoir atteint les acteurs visés. Théa rapporte ainsi avoir reçu une lettre préventive de sa banque l'invitant à ne pas prendre part à l'action.

sBANKiamoli RIPRENDIAMOCI I NOSTRI SOLDI

Figure 26 "sBANKiamoli, reprenons notre argent", logo de l'initiative (source : etinomia.it).

Enfin, l'initiative du Susino a été lancée en 2012 par le groupe de travail "économie" d'Etinomia. Il s'agit de carnets de bons de réduction de dix pour cent distribués gratuitement par les entrepreneurs adhérant à l'initiative auprès de leurs clients, et utilisables dans le réseau qu'ils constituent. Chaque entrepreneur partenaire est répertorié sur le site de l'association Etinomia et peut afficher dans son entreprise son appartenance au réseau à l'aide d'autocollants et d'affichettes reprenant le logo de l'association et rappelant le fonctionnement et le sens de cette action.

Les objectifs de cette initiative sont multiples : « relancer la consommation sur le territoire », « créer un circuit solidaire entre entrepreneurs et clients »¹⁶³, mais aussi favoriser la bonne santé économique des entreprises adhérentes afin de les rendre plus autonomes et moins vulnérables durant cette période de crise économique. Marcel, qui est l'un des initiateurs de ce projet, nous explique que le Susino a aussi pour but de valoriser l'engagement No TAV des entrepreneurs : « Ici il y avait l'idée que certains ne s'associaient pas car ils avaient peur de s'exposer No TAV ». Il citera ainsi l'exemple d'un concessionnaire automobile dont les activités ont augmenté depuis qu'il s'est affiché No TAV « parce que tout le flux des personnes No TAV a dit "allons acheter les voitures là, allons faire les réparations là" ». Arthur, membre citoyen d'Etinomia impliqué dans l'initiative nous indiquera quant à lui que le Susino a aussi joué un rôle éducatif. Selon lui, le Susino « a porté le message à la population que s'ils ont utilisé ce type de circuit, c'est-à-dire s'ils ont conscientisé leur choix pour faire les courses, tous en ont tiré des avantages [...] C'est aider les personnes à être conscientes que ce qu'elles font a une empreinte sur le territoire ».

¹⁶³ Ces deux objectifs sont indiqués sur les affichettes remises aux entrepreneurs adhérents.

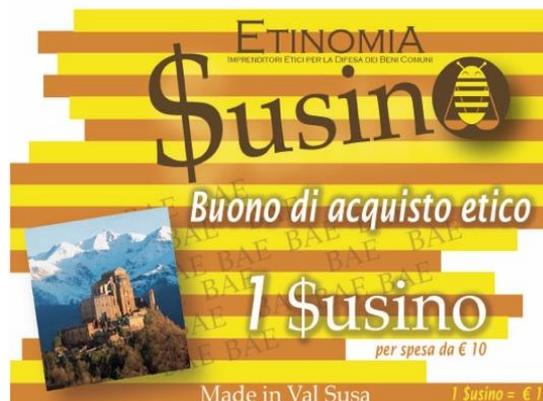


Figure 27 Un "Susino" (source : notav.info).

L'initiative n'est plus aujourd'hui que faiblement active car elle s'est heurtée à plusieurs limites : concentration de l'utilisation des bons auprès de certains types de commerçants en contact direct avec les consommateurs, diminution du nombre d'entrepreneurs impliqués, mais aussi impossibilité pour certains entrepreneurs de consentir une réduction de dix pour cent à leurs clients en raison de la faiblesse de leurs marges. Ces bons de réduction semblent toutefois avoir rencontré un certain succès. Etinomia déclarait en 2014 qu'en un an « ont été générés en tout plus de 100 000 € de facturation dans les petites entreprises du Val de Susse » (Etinomia, 20/05/2014) grâce au Susino. Cette action a été pensée comme une première expérimentation s'inscrivant dans le projet plus large de l'institution d'une monnaie locale.

La transgression normale des entrepreneurs bas-valsusains

Nous proposons maintenant de revenir plus avant sur les facteurs identifiés par les entrepreneurs interrogés comme favorisant leur engagement solidaire. La quasi-totalité des entrepreneurs interrogés nous ont indiqué que c'est la lutte contre le TAV et ses conséquences à l'échelle de leur territoire qui les ont incités et leur ont permis de s'engager politiquement, de façon individuelle ou collective, à travers leur activité professionnelle. La lutte No TAV est évoquée par plusieurs d'entre eux comme un

choc les ayant amenés à se remettre en question, mais aussi comme un moment de créativité politique collective.

Joséphine	« Cela part de maintenant 25 ans de lutte No TAV qui ont produit un réseau de communauté, qui s'est d'abord découvert être une communauté en ayant un ennemi commun. [...] Durant ces 25 années, ces personnes se sont connues dans les manifestations, dans les réunions, sur les barricades, dans les assemblées, et ont commencé à réfléchir ? Pas seulement à construire des barricades [...], mais aussi à plein de choses, aussi à quels types de société alternative il pourrait y avoir ».
Mathieu	« Beaucoup nait du mouvement No TAV, parce que cela a suscité une remise en cause selon moi. [...] On s'est dit "où va-t-on ? Que voulons-nous pour nos enfants, pour notre terre ?" Si on se pose la question et qu'on va chercher la réponse en creusant c'est un peu forcé que des initiatives viennent de tous les fronts ».
Liam	« Les gens comme moi au début n'étaient pas intéressés [par la lutte contre le TAV], nous étions nombreux. [...] Mais quand la police a commencé à être violente, nous avons changé d'état d'esprit ». Il dit aussi que les interactions avec les jeunes, notamment des centres sociaux du territoire, lui ont fait se remettre en question : « je me suis dit "tu t'es trompé toute ta vie" ».
Marcel	« Je n'aurais jamais imaginé être dans cette situation avant cette lutte populaire [contre le TAV]. Jusqu'en 2005 je vivais cette lutte avec détachement. Mais quand tu es au cœur du problème, que tu vis cette violence, où la puissance publique essaie de t'imposer les choses par la forces, sans respecter les règles, alors ça ne va plus ».

Tableau 19 La lutte No TAV, un facteur crucial de l'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains.

L'agir politique alternatif des entrepreneurs bas-valsusains semble également avoir été favorisé par le soutien que ces derniers reçoivent à travers la co-obligation et les liens de confiance liant les membres de la communauté territorialisée à laquelle ils appartiennent.

Joséphine	<i>« Je travaille seule, mais en réalité je ne suis pas seule. J'ai derrière moi un peuple. C'est ça qui en quelques sorte me soutient ».</i>
Evan	Il évoque le soutien apporté par la « <i>confiance</i> » mutuelle entre les Bas-Valsusains développée à travers la lutte contre le TAV. Il parle ainsi d'une « <i>reconnaissance</i> » mutuelle au sein de la communauté, notamment entre les entrepreneurs, ce qui facilite les synergies : « <i>[Cela veut dire] je te suis reconnaissant de ce que tu fais, mais je te reconnais aussi parce que nous nous sommes rapprochés dans les moments plus difficile de défense du territoire. [...] Cela augmente tendanciellement la confiance, aussi professionnelle. Les relations sont plus simples</i> ».
Valentin	Il évoque le soutien apporté par l'« <i>esprit altruiste</i> » de sa communauté.
Théa	Elle estime que son engagement et l'engagement collectif des entrepreneurs de sa communauté a été rendu possible parce que le mouvement No TAV a amené les habitants de son territoire à « <i>lutter ensemble</i> ».
Jules	Il évoque le soutien apporté par la « <i>responsabilité</i> » des Bas-Valsusains les uns envers les autres.

Tableau 20 Une communauté qui soutient ses entrepreneurs.

L'agir politique alternatif des entrepreneurs bas-valsusains semble de plus avoir été facilité par leur conscience de ce que, se conduisant ainsi, ils adoptent un comportement localement non-transgressif (bien que celui-ci le soit à une échelle plus large) et juste, car compatible avec les valeurs et principes localement partagés.

Philippe	Il dit que son engagement individuel et collectif a été facilité par ce qu'« <i>ici [dans sa communauté] il y a une sensibilité diverse par rapport à celle du Piémont</i> ».
Liwa	Elle considère son engagement comme facilité par « <i>le mouvement No TAV</i> ». Elle évoque notamment un « <i>coup de pouce de la lutte contre le TAV</i> », disant que son entreprise est « <i>née dans le mouvement</i> » : « <i>j'ai trouvé un terrain favorable</i> ».
Charbel et Jeanne	« <i>Tout cela a pris avec la lutte No TAV surtout [...] nous sommes nés avec le mouvement</i> ».

Tableau 21 *La transgression normale des entrepreneurs bas-valsusains.*

Théa note en outre que les collectifs nés à travers la lutte No TAV, « *les associations créées dans le mouvement, [...] les groupes d'amis qui se mettent ensemble* » ont favorisé son engagement. Hervé, ne semblant pas avoir connaissance de l'existence d'actions associatives dans son domaine, indique quant à lui qu'il pourrait participer à des actions soutenables collectives en tant qu'entrepreneur si d'autres entrepreneurs de son secteur d'activité se joignaient à lui et si des municipalités étaient intéressées par des collaborations non-lucratives, notamment pour sauvegarder le patrimoine¹⁶⁴. Enfin, l'existence d'un revenu stable et indépendant de l'activité de leurs entreprises semble faciliter l'engagement de ces entrepreneurs. C'est ainsi le cas de Valentin, de Charbel et de Jeanne, qui sont retraités, mais aussi de Mathieu, dont la compagne a un salaire régulier.

La participation à une communauté territorialisée alternative et soutenable, transgressant collectivement et volontairement le régime conventionnel dominant au niveau global, paraît ainsi être une incitation forte à l'adoption de nouvelles pratiques soutenables. La transgression collective semble à la fois réduire pour les individus les

¹⁶⁴ Il est à noter qu'après notre enquête, nous nous sommes aperçus qu'Hervé avait participé à une action collective en tant qu'entrepreneur, initiée par Etinomia et le mouvement No TAV en 2012. Il ne s'en est vraisemblablement pas souvenu lors de notre entretien.

risques liés à l'adoption de pratiques participant d'une innovation sociale soutenable, ou tout du moins la perception qu'ils ont de ces risques du fait du fort degré de co-obligation et de confiance unissant les membres de la communauté ; mais aussi leur donner le sentiment que cet agir, bien que transgressif au niveau global, est un agir convenable. Ce dernier sentiment est renforcé par le soutien dont ils considèrent bénéficier de la part de la communauté. Le discours tenu par Georges, artisan dans la vallée française voisine de la Maurienne, rencontré lors d'un entretien exploratoire, est à ce titre un contrepoint éclairant. Alors qu'il tente, comme les entrepreneurs bas-valsusains interrogés, de mener son activité professionnelle en cohérence avec des principes et valeurs soutenables, il nous fait part des difficultés liées à son sentiment de marginalité :

« Dans mon village, je suis l'original. Je suis le mec qui fait des machins, qui soude, qui fait des panneaux solaires [...]. Ça fait se remettre en cause trop souvent quand on est vraiment le seul dans son truc au bout d'un moment, tu te dis est-ce que j'ai pris une voie [de la main il mime un chemin chaotique] ... [...] Tout seul on peut aussi s'essouffler ».

L'institution d'un entrepreneuriat solidaire en basse vallée de Suse : un processus en cours.

Il nous faut enfin souligner trois éléments nous semblant démontrer que, si actuellement l'agir solidaire, et conséquemment politique, alternatif et soutenable¹⁶⁵, des entrepreneurs n'est pas encore pleinement naturalisé en basse vallée de Suse, son institution semble déjà assez avancée. Un premier élément tient aux discours et aux activités des entrepreneurs que nous avons interrogés. Tous essaient, dans la limite de leurs capacités, d'orienter leurs activités professionnelles dans la direction de leurs principes et valeurs alternatifs, qui sont aussi ceux de leur communauté. Une telle façon d'agir leur paraît en outre légitime, et ils semblent avoir, dans leur très grande majorité, le sentiment que leur comportement est celui qui domine dans leur communauté, ce qui pourrait laisser croire qu'un tel agir est déjà, localement, institué.

¹⁶⁵ En conséquence des principes et valeurs soutenables du "peuple No TAV" bas-valsusain.

Ce dernier constat doit être nuancé par le fait que cet agir reste, pour la totalité d'entre eux, considéré comme un choix conscient parmi au moins deux possibilités, l'autre possibilité étant la poursuite du seul profit dans leur activité professionnelle.

Un second élément est la survenue d'incidents au cours des dernières années semblant être des sanctions envers des entrepreneurs considérés par les Bas-Valsusains comme faisant passer la quête du profit avant l'intérêt de la communauté. Ceux-ci, considérés comme "Sì TAV", c'est-à-dire pour le TAV, paraissent faire l'objet d'un véritable boycott social, parfois violent¹⁶⁶. Ainsi, en 2011, des engins de chantier appartenant à une entreprise locale travaillant sur le chantier du TAV ont été incendiés. Dans le même temps, des *presidi* ont été tenus devant les grilles d'autres entrepreneurs locaux eux aussi impliqués dans le chantier. En 2013, c'est un hôtelier hébergeant les forces de l'ordre dans la vallée qui a fait l'objet d'un boycott collectif, de *presidi* et de concerts de casseroles devant ses portes, faisant fuir sa clientèle (*La Stampa*, 03/09/2013, ANS). Enfin, en 2015, c'est un café de la vallée, acceptant de servir des petit-déjeuner aux ouvriers du chantier de Chiomonte qui a eu sa terrasse et ses vitrines vandalisées, l'inscription « Judas, tu vends la vallée pour trente cafés » peinte sur la devanture (*La Repubblica*, 22/10/2015, ANR). Si peu heureux que soient ces évènements, ils démontrent combien, en basse vallée de Suse, c'est un entrepreneuriat guidé avant tout par la quête du profit qui est aujourd'hui considéré comme déviant.

Il nous faut pour terminer signaler qu'il n'a pas été possible d'interroger les entrepreneurs considérés comme "Sì TAV". Il s'est avéré tout d'abord très difficile de les identifier. Les réponses des Valsusains interrogés à ce sujet allaient de "*des entrepreneurs Sì TAV, il n'y en a pas*" à "*ce sont tous des mafieux, on ne les connaît pas*", le tout assorti de nombreux autres propos peu amènes. Néanmoins, à force d'insistance, quatre entreprises nous ont été désignées comme "Sì TAV". Il s'agissait dans la totalité de commerces acceptant de fournir qui un hébergement, qui des repas aux forces de l'ordre et aux ouvriers travaillant sur le chantier. Nous les avons alors

¹⁶⁶ Il faut toutefois noter qu'aucune attaque physique de ces entrepreneurs n'est à ce jour survenue.

contactées en indiquant mener une enquête sur “les entrepreneurs locaux et le développement de la vallée“. Si aucun refus direct n’a été émis, nous avons systématiquement subi des stratégies d’évitement. Parfois la personne à laquelle nous “devions parler“ n’était jamais disponible, malgré des appels répétés. D’autres fois il nous était demandé, sans trop de conviction, d’envoyer avant l’interview la liste des questions, ce qui aurait biaisé nos résultats. Cela a confirmé, là-aussi, la déviance actuelle et la stigmatisation sociale, en basse vallée de Suse, des entrepreneurs perçus comme faisant passer le profit avant tout autre objectif dans leur entreprise.

Conclusion

A travers la lutte No TAV, et plus particulièrement depuis la naissance de l'association Etnomia en 2011, un agir politique alternatif des entrepreneurs s'est diffusé et peu à peu institué en basse vallée de Suse, concordant avec les valeurs et principes soutenable du "peuple No TAV" et en opposition vis-à-vis des normes du régime conventionnel dominant au niveau global. Les entrepreneurs bas-valsusains se sont appropriés ce nouvel agir solidaire à la fois à travers des activités internes à leurs entreprises, et de façon plus collective, par des dynamiques associatives et/ou multi-acteurs à l'échelle locale. Cet engagement, qui semble aujourd'hui en train de devenir localement une nouvelle convention, participe d'une dynamique révolutionnaire actuellement à l'œuvre en basse vallée de Suse. Il est l'expression pratique d'une volonté consciente et affirmée des entrepreneurs, et au-delà des membres de la communauté bas-valsusaine, d'inscrire désormais l'activité entrepreneuriale et le travail dans une rationalité axiologique, guidée par des principes politiques soutenable, et non plus dans une rationalité instrumentale, guidée par la seule quête du profit.

Conclusion intermédiaire - III

Au cours de cette partie, nous avons questionné les modalités à travers lesquelles s'est cristallisé, en basse vallée de Suse, un agir politique alternatif et soutenable des entrepreneurs. Cette nouvelle modalité d'action, bien que ne paraissant pas avoir encore pleinement force de convention, semble s'être peu à peu diffusée et instituée à travers un processus d'innovation sociale soutenable. Après avoir détaillé l'approche de l'innovation sociale dans laquelle nous nous situons (chapitre 5), nous avons retenu de tels processus comme ayant pour finalité générale la mise en capacité des membres d'un groupe humain soucieux de limiter les inégalités socio-économiques et de préserver l'environnement naturel, de se rapprocher de ce qu'ils considèrent collectivement comme une bonne vie.

Au chapitre 6, nous avons établi que l'agir politique alternatif déployé par les entrepreneurs bas-valsusains est en fait une nouvelle traduction pratique de leur participation au "peuple No TAV", ceux-ci y étant pleinement impliqués. A travers un processus d'innovation sociale soutenable, l'entrepreneuriat bas-valsusain se solidarise progressivement avec le "peuple No TAV", au point qu'aujourd'hui c'est un entrepreneuriat guidé avant tout par la quête du profit qui, dans cette communauté territorialisée, n'est plus considéré comme "convenable", voire fait l'objet d'une stigmatisation. Cet agir solidaire s'est en outre révélé facilité par la participation de ces entrepreneurs à leur communauté territorialisée, sa déviance collective diminuant en partie les risques liés à leurs comportements innovants. Les étapes du processus d'innovation sociale soutenable à travers lequel se normalise cet agir entrepreneurial solidaire peuvent être synthétisées comme suit :

	Acteurs intéressés	Étapes du processus
Avant mai 2011	Précurseurs : entrepreneurs bas-valsusains adoptant, de façon marginale, un agir politique alternatif.	Prémices
Mai/juin 2011	« Inventeurs » (Fontan, 2011, p.23) : groupe d'entrepreneurs réunis à la République Libre de la Maddalena qui revendique publiquement la justesse d'un agir entrepreneurial politique et alternatif.	Invention
Fin de l'année 2011	« Adeptes précoces » (Ibid., p.23) : 160 entrepreneurs adhérant à Etnomia lors de son lancement.	Diffusion
Après 2011	« Majorité de la population » (Ibid., p.23) : la nouvelle modalité d'action se diffuse et est appropriée et reconnue au-delà d'Etnomia, mais aussi au-delà des seuls entrepreneurs. Elle devient peu à peu coutumière dans la communauté territorialisée bas-valsusaine. « Réfractaires » ? (Ibid., p.23) : certains semblent avoir renoncé à des contrats avec les promoteurs du TAV sous la pression des membres de la communauté.	Diffusion/Appropriation/ Institution

Tableau 22 *L'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains, un processus d'innovation sociale soutenable en cours.*

Afin de conclure cette troisième et dernière partie, nous proposons de revenir plus avant sur la participation de ce nouvel agir entrepreneurial au développement du "peuple No TAV". En effet, si la communauté territorialisée bas-valsusaine semble

contribuer à augmenter la capabilité des entrepreneurs locaux, l'agir politique alternatif de ces entrepreneurs participe lui aussi du développement de la communauté. Tout d'abord, en mettant - autant que possible - le fonctionnement interne de leurs entreprises en adéquation avec les principes et valeurs soutenables de leur communauté, les entrepreneurs bas-valsusains ont accru, pour les membres du "peuple No TAV", la possibilité de consommer en accord avec leurs aspirations. Ils ont, en conséquence, tout d'abord augmenté la capabilité des Bas-Valsusains en leur proposant une offre adaptée à leur conception de la bonne vie.

De plus, en faisant de l'entrepreneuriat et du travail des objets politiques, devant être gouvernés selon les valeurs et principes de la communauté territorialisée et étant de plus en plus pris en charge par l'action collective, l'agir solidaire des entrepreneurs bas-valsusains contribue à faire de ces objets des communs (Dardot et Laval, 2014). Des initiatives telles que les "États généraux du travail" de 2013 participent ainsi de l'extension de l'autonomie de la communauté bas-valsusaine à de nouveaux domaines, c'est-à-dire de sa capacité à s'autogouverner en accord avec ses valeurs et principes soutenables.

Enfin, en étendant de façon explicite la légitimité des valeurs et principes soutenables de leur communauté territorialisée à cette importante sphère qu'est le travail, les entrepreneurs bas-valsusains ont fortement contribué à leur institution. Ce faisant, ils ont participé au renforcement du « système de justification » (Becker, 1985, p.61) du "peuple No TAV", multipliant les repères appuyant ces valeurs et principes. En conséquence, ils ont contribué à accroître le caractère favorable du contexte bas-valsusain à l'émergence d'autres innovations sociales soutenables, diminuant encore le caractère (localement) transgressif d'initiatives en ce sens.

Conclusion générale

A Fontainebleau
Devant l'hôtel de l'Aigle Noir
Il y a un taureau sculpté par Rosa Bonheur
Un peu plus loin tout autour
Il y a la forêt
Et un peu plus loin encore
Joli corps
Il y a encore la forêt
Et le malheur
Et tout à côté le bonheur
Le bonheur avec les yeux cernés
Le bonheur avec des aiguilles de pin dans le dos
Le bonheur qui ne pense à rien
Le bonheur comme le taureau sculpté par Rosa Bonheur
Et puis le malheur
Le malheur avec une montre en or
Avec un train à prendre
Le malheur qui pense à tout...
A tout
A tout... à tout... à tout...
Et à tout
Et qui gagne « presque » à tous les coups
Presque.¹⁶⁷

¹⁶⁷ Jacques Prévert, « Presque », *Paroles*, 1976.

1. Les apports de notre recherche

Notre recherche a exploré les dynamiques à travers lesquelles en basse vallée de Suse un entrepreneuriat “conventionnel” tend à devenir solidaire, en s’engageant dans une perspective de soutenabilité forte. Elle conclut que plus que le seul partage de principes et valeurs soutenables par ses habitants, c’est l’appartenance à une communauté territorialisée soutenable, qui facilite l’engagement solidaire de ces entrepreneurs. En retour cette “solidarisation” de l’entrepreneuriat local œuvre au développement soutenable de cette communauté.

De manière générale, nous avons ainsi questionné, à travers une démarche pragmatique (Barthe et al., 2013), des enjeux liés au développement soutenable et à l’innovation sociale à l’échelle territoriale. Notre posture a donc consisté à :

- Tenir pour valable le discours des acteurs ordinaires de la situation étudiée, en reconnaissant leur capacité à produire un discours critique à propos de leur propre existence,
- Établir la finalité du développement, des innovations sociales et des activités relevant de l’économie solidaire au regard du discours des acteurs ordinaires du territoire étudié,
- Questionner les effets actuels d’évènements passés s’étant déroulés dans le territoire étudié,
- Interroger les relations entre la situation locale étudiée et des dynamiques de plus grande échelle actuellement à l’œuvre.

La première partie a tout d’abord questionné, au chapitre 1, la pertinence actuelle de la notion de développement soutenable. Nous y avons spécifié en premier lieu les raisons nous amenant à privilégier l’approche du développement humain (Sen, 2003). Puis, nous avons souligné l’émergence actuelle d’une soutenabilité désirée, et non seulement nécessaire, justifiant ainsi de la pertinence de la notion de développement soutenable. Le chapitre 2 a quant à lui insisté sur le caractère

déterminant des rapports de co-obligation dans une perspective de développement soutenable, et sur la favorabilité de l'échelle territoriale au déploiement d'un agir responsable, indispensable à la traduction concrète de tels rapports. Nous avons à la fin de cette partie proposé la notion de communauté territorialisée.

La seconde partie était consacrée à la caractérisation de la communauté territorialisée bas-valsusaine. Nous avons tout d'abord, à l'aide de l'histoire du temps présent, décrit la cristallisation de cette communauté à travers une succession d'agirs communs au sein de luttes locales depuis les années 1970, et plus encore depuis trois décennies au sein du mouvement No TAV (chapitre 3). Nous avons ensuite analysé à partir de plusieurs documents le discours produit collectivement par cette communauté au prisme de l'approche conventionnaliste afin d'en déterminer les valeurs et principes. Il est ainsi apparu que l'autoproclamé "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse aspire à la soutenabilité. Plus encore, ayant conscience de ce que ses principes et valeurs sont alternatifs, et tentant de les instituer en lieu et place du régime conventionnel dominant, la communauté territorialisée bas-valsusaine semble engagée dans un processus aux ambitions révolutionnaires (chapitre 4).

Enfin, la troisième partie a interrogé les modalités et effets de la solidarisation des entrepreneurs bas-valsusains avec le "peuple No TAV" à travers un processus territorial d'innovation sociale soutenable. Nous y avons tout d'abord, au chapitre 5, décrit les spécificités de l'approche de l'innovation sociale dans laquelle nous nous inscrivons : une approche envisageant une « solidarité forte » (Laville, 2014, p.64), dans une perspective de développement humain (Sen, 2003). Puis, au chapitre 6, nous avons souligné la participation des entrepreneurs à la communauté territorialisée bas-valsusaine au moyen d'une analyse conventionnaliste de leurs discours, et du questionnement de leur activité à travers l'approche des capacités. Nous avons pour terminer détaillé les étapes du processus d'innovation sociale soutenable à travers lequel se normalise peu à peu dans cette communauté un agir entrepreneurial politique alternatif et soutenable, les conditions ayant facilité ce processus, ainsi que ses effets sur le développement de cette communauté.

Les apports de notre recherche sont triples :

- Un questionnement quant à la pertinence de la notion de développement soutenable, ainsi que des conditions et effets de sa mise en œuvre, au prisme des approches du développement humain et du commun,
- La proposition de la notion de communauté territorialisée et d'une grille théorique et méthodologique transdisciplinaire et pragmatique afin d'étudier le développement de telles communautés,
- Une réflexion autour des conditions de la transition des entreprises "conventionnelles" vers une économie solidaire soutenable, et la caractérisation d'éléments favorables et de contraintes pesant sur un tel processus.

Nous proposons de revenir ici sur ces trois éléments, avant d'aborder, pour conclure, les limites de cette recherche et ses perspectives.

Le développement soutenable : un processus potentiellement révolutionnaire indissociable du commun

Nous avons proposé de définir le développement soutenable au prisme de l'approche du développement humain. Ce choix a été guidé par la volonté de ne pas tomber dans les travers de croyances economicistes et occidentalocentrées ayant implicitement guidé nombre de travaux au sein de l'économie du développement. Ces derniers, considérant la croissance économique comme nécessaire voire suffisante au développement, ont inspirés de nombreuses politiques aux effets contre-productifs depuis la seconde moitié du XXème siècle, en témoignent les inégalités socio-économiques aujourd'hui accrues.

Dans l'approche du développement humain, le développement est défini comme le processus par lequel un groupe humain se rapproche de ce qu'il considère collectivement comme étant une bonne vie (Sen, 2003), dans laquelle un ensemble de valeurs seraient respectées et un ensemble de principes, perçus comme justes, guideraient les comportements. Dans cette perspective, le développement soutenable

est ainsi le développement d'un groupe humain aspirant à la soutenabilité. Afin de nous prémunir d'un travers semblable à celui évoqué au précédent paragraphe, nous avons fait le choix, dans la lignée d'Amartya Sen, de considérer que les aspirations sociales ne peuvent être considérées comme connues a priori, mais doivent au contraire faire l'objet d'un questionnement systématique auprès des premiers concernés : les citoyens. En conséquence, si la soutenabilité peut être éthiquement considérée comme nécessaire, le développement soutenable ne peut être envisagé que si la soutenabilité est collectivement désirée. Il apparaît aujourd'hui, à l'aune de travaux quantitatifs et qualitatifs autour des valeurs des citoyens à travers le monde (Bozonnet, 2014 ; WVS, 2010-2014) et des principes guidant diverses initiatives actuelles issues de la société civile (Buclet, 2011b ; Dardot et Laval, 2014), que la soutenabilité est une aspiration sociale émergente à l'échelle globale.

Dans l'approche du développement humain, le développement d'une société ne peut aller sans l'autogouvernement des citoyens, c'est-à-dire sans démocratie, afin que ceux-ci puissent à la fois orienter les politiques dans le sens de ce qui leur paraît juste, mais aussi apprendre collectivement à travers des processus délibératifs (Marchesin, 2004). Un développement soutenable nécessite ainsi une co-obligation entre les individus et les groupes humains, afin que ceux-ci puissent agir de façon à la fois coordonnée et démocratique, c'est-à-dire collectivement s'autolimiter, dans un contexte de finitude de la biosphère. Cette co-obligation, nommée *commun* par Pierre Dardot et Christian Laval (Dardot et Laval, 2014), implique que tous agissent de façon responsable envers tous. Or cet agir responsable est fortement facilité par la proximité, celle-ci permettant aux individus de mieux lier leurs actions et leurs conséquences, mais aussi de plus facilement planifier concrètement leur action, au-delà des intentions idéelles (Bonney et al., 2014). En tant que réseau de proximité, le territoire semble ainsi une échelle élémentaire propice à la traduction pratique du commun. Toutefois, la co-obligation interterritoriale doit elle aussi être envisagée. Des systèmes politiques de type rhizomorphes (Rumpala, 2010, p.101), articulants des dispositifs participatifs-délibératifs territoriaux, l'espace politique informel et le système représentatif, ce dernier étant soumis aux premiers (Cohen et Fung, 2011), semblent potentiellement à même de permettre un arrangement efficace en ce sens, en tension entre une territorialité et une globalité tout aussi nécessaires à la soutenabilité

Rappelons enfin que les principes et valeurs soutenables actuellement émergents semblent largement inconciliables avec les mythes et principes du régime conventionnel dominant (Buclet, 2011a) : écocentrisme contre prométhéisme, conscience de la finitude des ressources contre aspiration à la croissance illimitée, territorialité contre « annihilation de l'espace par le temps » (Buclet, 2011a, p.86), économie plurielle contre coordination unique par le marché, commun (Dardot et Laval, 2014) contre maximisation de l'intérêt individuel. Le développement soutenable, en ce qu'il vise à atteindre une bonne vie régie par cet ensemble de valeurs et principes soutenables, peut être considéré comme un processus ayant pour objectif la normalisation de ces derniers. Ceux-ci étant incompatibles avec le régime conventionnel dominant, leur avènement ne saurait provenir, exception faite de l'hypothèse d'un « effondrement général » des normes conventionnelles aujourd'hui dominantes en raison d'une catastrophe majeure (Boyer et Orléan, 2004, p.253), que d'un « accord » (Ibid., p.255) entre les individus et/ou les groupes humains pour changer de conventions. Cette réinstitution volontaire de la société par elle-même, à l'échelle d'un régime conventionnel, constituerait une révolution. En conséquence, le développement soutenable apparaît comme un processus potentiellement révolutionnaire. Cette dernière considération souligne le caractère transgressif d'un tel développement, et la déviance éventuelle de ceux y œuvrant, une telle situation entraînant pour eux le risque de sanctions diverses et plus ou moins graves.

La notion de communauté territorialisée : une proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire

Nous avons ici proposé la notion de communauté territorialisée, induite par nos observations empiriques, la notion de territoire ne nous ayant pas semblée suffisamment spécifique pour permettre de décrire les liens unissant les Bas-Valsusains. Nous définissons une communauté territorialisée comme étant un groupe spatialement ancré dans un espace physique de proximité, dont les membres se considèrent co-obligés entre eux et considèrent avoir pour arène de responsabilité pratique collective le système territorial dont participe cet espace, qui constitue leur

environnement proche. Une communauté territorialisée est identifiable lorsque les quatre traits suivants sont concomitants :

- Un agir commun spatialement situé dans un espace physique de proximité,
- Une co-obligation consciente au sein du groupe d'individus participant de cet agir commun, et partant une conscience des frontières du groupe de la part de ses membres,
- La prise en charge par le groupe - ou la volonté de prendre en charge - à travers son action collective, divers objets territoriaux,
- L'existence d'un ensemble de normes communes au sein de ce groupe, plus ou moins instituées.

Associant les thématiques du commun et de la proximité, il s'agit là d'une notion transdisciplinaire, entre sociologie, économie politique et géographie. La caractérisation de telles communautés requiert en conséquence une grille théorique et méthodologique transdisciplinaire. Afin d'identifier les agirs communs à travers lesquels une telle communauté s'est cristallisée en basse vallée de Suse, nous avons mobilisé l'histoire du temps présent. Cette approche particulièrement attentive aux relations entre histoire et mémoire, nous a permis tout d'abord de mettre en lumière la trajectoire par laquelle a émergé du commun dans cet espace. L'attention portée à la mémoire a également permis de commencer à révéler la conception de la bonne vie propre à la communauté bas-valsusaine, en ce que la mémoire de cette communauté peut être considérée comme un récit ayant tout à la fois pour objectif de se souvenir d'évènements passés et de justifier des comportements présents. Pour préciser les aspirations sociales prévalant au sein de la communauté bas-valsusaine nous avons recouru de façon qualitative à l'approche conventionnaliste. A travers l'analyse de discours de justification et/ou de revendication, individuels et collectifs, nous avons esquissé les valeurs et principes du "peuple No TAV" bas-valsusain. Enfin, nous avons révélé l'ancrage spatial de cette communauté par l'analyse de discours et l'observation directe du paysage.

La réalisation en immersion de notre enquête de terrain s'est révélée particulièrement propice à la caractérisation de cette communauté. Dans nos

interactions quotidiennes nous avons pu constater des manifestations multiples et diverses de la co-obligation entre les Bas-Valsusains, concordant avec ce qu'ils nous ont déclaré lors des entretiens. La très forte interconnaissance entre ces habitants et la multitude des actions collectives localement, à la fois militantes (par exemple la forte fréquentation du *presidio* éphémère devant la Credenza ou encore la participation de nombreux Bas-Valsusains à l'organisation du "campeggio No TAV" de Venaus) et plus usuelles (partage de locaux entre certaines entreprises, organisation de pedibus pour les enfants de certaines écoles ou encore existence de nombreux marchés de producteurs locaux), sont autant d'indices nous ayant suggéré, dès le début de notre enquête, l'existence d'un "quelque chose en plus" que la simple proximité. Cette présence longue sur le terrain nous a permis en outre de l'arpenter au quotidien et d'analyser ainsi plus en détail son paysage.

Un engagement solidaire de l'entrepreneuriat conventionnel favorisé par la participation à une communauté territorialisée soutenable

Une transition sociétale démocratique vers plus de soutenabilité ne peut aujourd'hui être raisonnablement pensée sans l'engagement des petits et moyens entrepreneurs, leurs entreprises générant notamment près de la moitié des emplois à l'échelle européenne. Un des angles d'attaque de notre travail a été de considérer ces entrepreneurs comme des acteurs politiques. Ce choix a été motivé par l'idée que leurs activités - qu'elles soient alternatives ou consonantes avec le régime conventionnel dominant – sont guidées par un ensemble de croyances et multiplient ainsi les repères cognitifs venant les soutenir. Nous n'avons de plus pas considéré les situations où leurs activités sont consonantes avec une croyance ou une autre comme des preuves suffisantes de leur adhésion à celles-ci, mais aussi comme d'éventuelles situations d'aliénation. Partant, nous avons proposé une méthodologie articulant approche des conventions et approche des capacités afin de saisir tant les aspirations des entrepreneurs, les modalités de leur engagement que les contraintes pesant sur leur agir.

Alors que la soutenabilité est-aujourd'hui une aspiration sociale émergente à l'échelle globale, ses principes et valeurs sont dans le même temps inconciliables avec le régime conventionnel dominant. L'adoption par les entrepreneurs de pratiques soutenables les expose ainsi potentiellement à diverses sanctions sociales voire judiciaires¹⁶⁸. La communauté territorialisée bas-valsusaine constitue à cet égard un milieu particulièrement propice à la solidarisation de son entrepreneuriat local. En effet, les habitants de cet espace se considérant co-obligés entre eux, partageant consciemment des principes et valeurs soutenables, et souhaitant les instituer à la place du régime conventionnel dominant, un agir entrepreneurial soutenable n'y est localement pas considéré comme déviant, y étant même soutenu par la communauté.

Nous avons analysé la solidarisation des entrepreneurs de cette communauté comme un processus d'innovation sociale. Cette catégorie nous a semblé particulièrement appropriée car elle permet à la fois de saisir de façon dynamique les modalités de diffusion et d'institution de pratiques nouvelles ayant une finalité sociale¹⁶⁹, les risques liés au caractère transgressif de la mise en œuvre de telles pratiques, mais aussi leur participation à des processus plus large, qu'il s'agisse du développement de la communauté concernée mais aussi de dynamiques sociales plus globales telles que la mutation des aspirations sociales des citoyens vers plus de soutenabilité semblant se dessiner à cette échelle.

En basse vallée de Suse, le petit et moyen entrepreneuriat conventionnel tend depuis le début des années 2010 à se solidariser. Ce processus, impulsé par la constitution au sein de la République libre de la Maddalena en 2011 d'un collectif d'entrepreneurs alternatif se réclamant d'une économie éthique et engagée au service du développement soutenable de leur territoire, s'est peu à peu diffusé à travers une multitude de pratiques individuelles et collectives. Si des contraintes telles que l'aliénation à des fournisseurs et clients extérieurs au territoire, ou encore une forte fiscalité pesant sur les structures coopératives ont pu être identifiées comme limitant

¹⁶⁸ Pensons par exemple à la réutilisation par certains agriculteurs de leurs propres semences de variétés anciennes non-inscrites au catalogue officiel, pratique illégale en France.

¹⁶⁹ C'est-à-dire répondant à des aspirations sociales.

la capacité de solidarisation des entrepreneurs locaux, le contexte territorial de co-obligation et de lutte semble avoir facilité un tel processus. Aujourd'hui, si l'entreprenariat solidaire en basse vallée de Suse n'a pas encore toutes les propriétés que l'on attend d'une convention dotée d'une certaine stabilité— notamment en ce qu'il s'agit d'un engagement conscient soumis à des épreuves auxquelles il n'est pas encore certain qu'elle puisse résister— il y paraît néanmoins normal, les pratiques entrepreneuriales guidées par la seule quête du profit au détriment des intérêts de la communauté y étant au contraire considérées comme déviantes voire socialement sanctionnées.

Cette solidarisation des entrepreneurs locaux contribue au développement du "peuple NO TAV" bas-valsusain, participant à la mise en œuvre concrète de ses principes et valeurs soutenables. Ce faisant, il contribue à l'institution de ces derniers, et ainsi à la favorabilité du contexte local à l'émergence d'innovations sociales soutenables, réduisant encore le risque potentiel de déviance de telles initiatives. Au-delà, l'agir solidaire des entrepreneurs bas-valsusain, en tant qu'expression locale d'un autre "possible", participe de la dénaturalisation du régime conventionnel dominant, et facilite donc - également au-delà de la basse vallée de Suse - tant sa remise en cause que la revendication de la justesse des principes et valeurs soutenables auxquels ils se réfèrent.

2. Limites et perspectives

Nous avons fait le choix au cours de cette recherche d'adopter une démarche pragmatique, imposant au chercheur une forte distanciation par rapport à son objet d'étude afin de mieux restituer les représentations de ceux qu'il interroge, et de mieux taire les siennes. Chercheur débutant, nous avons tâché dans cette optique de limiter notre prise de risque en ne collaborant qu'à la marge avec les acteurs du territoire étudié durant notre phase d'enquête, afin de limiter notre attachement à celui-ci ou encore notre identification par les enquêtés "ordinaires" à certains "grands" acteurs locaux telles que des associations. Si nous avons bénéficié de la collaboration de certains habitants du territoire dans la collecte de certaines informations (notamment des archives), nous regrettons aujourd'hui de ne pas avoir conçu notre enquête de façon plus partenariale. Il nous semble qu'une implication plus grande des acteurs du territoire dans notre recherche aurait notamment pu par exemple nous permettre de collecter davantage d'informations eu égard aux pratiques collectives participant de la solidarisation de l'entrepreneuriat local, notamment à travers des observations participantes au sein des associations d'entrepreneurs. Au-delà, d'autres méthodes telles que l'organisation de débats auraient pu nous permettre d'étayer notre analyse des principes et valeurs localement partagés. Si nous envisageons par la suite de travailler à rendre plus partenariale notre méthodologie pour de futures enquêtes, nous œuvrons déjà à la préparation de restitutions orales de nos travaux auprès des Bas-Valsusains dans les prochains mois.

Une autre limite de notre travail a trait aux difficultés soulevées par une démarche transdisciplinaire. Nous l'avons souligné par exemple au chapitre 3 en référence aux méthodes de l'historien : la transdisciplinarité impose la mobilisation de méthodes et techniques spécialisées variées. Si nous avons durant nos travaux doctoraux pu bénéficier d'un encadrement pluridisciplinaire, et pu interagir avec des chercheurs d'autres horizons disciplinaires au sein des projets scientifiques dans lesquels nous sommes engagés, notamment au sein du LabEx ITEM, cette démarche aurait gagné à être approfondie. Il eût ainsi été intéressant de mener ce projet de

recherche en collaboration par exemple avec un doctorant en histoire. Nous souhaitons poursuivre ce travail transdisciplinaire par le futur au sein d'autres projets de recherche, notamment à travers la collaboration avec des chercheurs d'autres disciplines, par exemple au sein des sciences de l'environnement.

Une dernière limite que nous souhaitons relever tient enfin à ce que nous avons ici présenté des résultats issus très majoritairement de méthodes d'enquête qualitatives. Une telle démarche s'est révélée nécessaire afin de caractériser les valeurs et principes en partage au sein du "peuple No TAV" bas-valsusain. Toutefois, une enquête quantitative aurait pu nous permettre de mettre plus finement en lumière le degré d'institution de ces principes et valeurs. Nous n'avons pas pu mener une telle enquête dans le temps du doctorat, les résultats de celles-ci ne présentant pas en outre un intérêt crucial pour notre sujet. Néanmoins c'est là un approfondissement de nos travaux qui pourrait être utile à une meilleure compréhension de la communauté territorialisée bas-valsusaine, mais aussi à son étude dynamique par le futur.

Enfin, nous souhaitons évoquer pour conclure la possibilité d'autres applications de l'approche pragmatique du développement et de l'innovation sociale ici proposée, et de la méthodologie transdisciplinaire y étant associée. S'intéressant à l'agir sous contraintes des individus et des groupes, ses applications pourraient tout d'abord concerner d'autres types d'acteurs, au-delà des entrepreneurs, qu'il s'agisse par exemple des personnes âgées, des salariés ou encore des immigrants. Plus encore, si la situation de crise ici questionnée est liée à un projet d'infrastructure, d'autres situations ayant amené ou amenant les habitants d'un territoire à se questionner quant au modèle de société auquel ils aspirent pourraient être analysées à travers notre grille. C'est par exemple le cas des nombreuses crises locales aujourd'hui générées par le changement climatique, qu'il s'agisse de la raréfaction des ressources naturelles - telles que les ressources halieutiques - mettant en péril la survie économique de certaines communautés, ou encore de la survenue de catastrophes climatiques telles que les inondations, invitant dans certains contextes les citoyens à repenser leurs modes de vie.

Bibliographie

Alter, N. (2000). *L'innovation ordinaire*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Quadrige », 388 p.

Alter, N. (dir.) (2002). *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », 288 p.

Alter, N. (2002). « L'innovation : un processus collectif ambigu », dans Alter, N. (dir.), *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*, Paris, La Découverte, collection « Recherches », p. 13-40.

Attali, M., A. Dalmaso et A.-M. Granet-Abisset (dir.) (2014). *Innovation en territoire de Montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection « Montagne et innovation », 224 p.

Attali, M., A. Dalmaso et A.-M. Granet-Abisset (2014). « Introduction », dans Attali, M., A. Dalmaso et A.-M. Granet-Abisset (dir.), *Innovation en territoire de Montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection « Montagne et innovation », p. 5-8.

Aykut, S. et A. Dahan A. (2015). *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, collection « Développement durable », 750 p.

Babeau, O. et J.-F. Chanlat (2011). « Déviance ordinaire, innovation et gestion. L'apport de Norbert Alter », *Revue française de gestion*, 210(1), p. 33-50.

Bakshi, P. et J.-L. Dubois (2008). « Glossaire des termes », dans Dubois, J.-L. et al. (dir.), *Repenser l'action collective. Une approche par les capacités*, Paris, L'Harmattan, collection « Ethique économique », p. 259-264.

Ballet, J. et F.-R. Mahieu (2009). « Capabilité et capacité dans le développement ; repenser la question du sujet dans l'œuvre d'Amartya Sen », *Revue Tiers Monde*, 198(2), p. 303-316.

Barthe, Y. et C. Lemieux (2002). « Quelle critique après Bourdieu ? », *Mouvements*, 24(5), p.33-38.

Barthe, Y. et al. (2013). « Sociologie pragmatique : mode d'emploi », *Politix*, vol. 103, n°3, p. 175-204.

Becattini, G. (1989). « Riflessioni sul distretto industriale marshalliano come concetto socio-economico », *Stato e Mercato*, avril, p. 111-128.

Becattini, G. (2000). *Dal distretto industriale allo sviluppo locale*, Turin, Bollati Boringhieri, collection « Temi », 2000, 282 p.

Becker, H.S. (1985). *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, collection « Leçons De Choses », 250 p.

Bédarida, F. (2003). *Histoire, critique et responsabilité*, Bruxelles, Éditions Complexe, collection « Histoire du temps présent », 358 p.

Bellemare, G. et J.-L. Klein (dir.) (2011). *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Innovation sociale », 198 p.

Bénatouïl, T. (1999). « Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 54(2), p. 281-317.

Bénicourt, E. (2006). « Amartya Sen : une nouvelle ère pour le développement ? réponse à Alexandre Bertin », *Revue Tiers Monde*, 186(2), p. 433-447.

Berr, E. et J.-M. Harribey (2005). « Le concept de développement en débat », *Economies et Sociétés*, 43(3), p. 463-476.

Bertolo, B. (2009). *Storia della Valle di Susa dall'800 ai giorni nostri*, Suse, Susalibri. 608 p.

Bessire, D. et H. Mesure (2009). « Penser l'entreprise comme communauté : fondements, définition et implications », *Management & Avenir*, 30(10), p. 30-50.

Bobbio, L. et Dansero, E. (2008). *The TAV and the Valle di Susa. Competing geographies*, Turin, Umberto Allemandi & C., collection « Architettura contemporanea a Torino », 78 p.

Boltanski, L. et L. Thévenot (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, collection « NRF Essais », 496 p.

Bonnefoy, B. et al. (2014). « “Penser global, agir local”. Comment les perspectives spatiales et temporelles modulent-elles notre relation à l'environnement ? », dans Marchand, D., S. Depeau et K. Weiss (dir.), *L'individu au risque de l'environnement. Regards croisés de la psychologie environnementale*, Paris, Éditions In Press, collection « Ouvertures psy », p. 245-270.

Bonneuil, C. et J.-B. Fressoz (2013). *L'événement Anthropocène. La Terre, l'histoire et nous*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Anthropocène », 320 p.

Bonvin, J.-M. (2005). « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen », *L'Économie politique*, 27(3), p. 24-37.

Bourg, D. et K. Whiteside (2010). *Vers une démocratie écologique. Le citoyen, le savant et le politique*, Paris, La République des Idées/ Éditions du Seuil, 112 p.

Boyer, R. et Orléan A. (2004). « Persistance et changement des conventions », dans Orléan, A. (dir.), *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Quadrige », p. 243-272

Bozonnet, J.-P. (2014). « L'écocentrisme en Europe : une mise en récit de la nature, post-industrielle et post-religieuse », dans Bréchon, P. et F. Gonthier (dir.), *Les valeurs des européens. Évolution et clivages*, Paris, Armand Colin, collection « U », p. 89-104.

Bréchon, P. (2002). « Les grandes enquêtes internationales (eurobaromètres, valeurs, ISSP) : apports et limites », *L'Année sociologique*, 52(1), p. 105-130.

Bréchon, P. et F. Gonthier (dir.) (2014). *Les valeurs des européens. Évolution et clivages*, Paris, Armand Colin, collection « U », 288 p.

Brown, L.R. (1981). *Building a sustainable society*, New York, W.W. Norton, 433 p.

Buclet, N. (2011a). *Le territoire entre liberté et durabilité*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Développement durable et innovation institutionnelle », 224 p.

Buclet, N. (2011b). « Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre, p. 911-940.

Buclet, N. (2011c). *Écologie industrielle et territoriales. Stratégies locales pour un développement durable*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, collection « Environnement et société », 308 p.

Buclet, N. (dir.) (2015). *Essai d'écologie territoriale. L'exemple d'Aussois en Savoie*, Paris, CNRS Editions, 2015, collection « CNRS Alpha », 218 p.

Carroué, L. (2015). *La planète financière. Capital, pouvoirs, espaces et territoires*, Paris, Armand Colin, collection « U », 256 p.

Canto-Sperber M. et R. Ogien (2017). *La philosophie morale*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 128 p.

Caratini, S. (2004). *Les non-dits de l'anthropologie*. Paris, Presses Universitaires de France, collection « Libelles », 128 p.

Caruso, L. (2008). *Nuove forme dell'azione collettiva. Il caso della Val di Susa in una prospettiva comparata con la Francia*, Thèse de doctorat, Université de Turin.

Cary, P. et J.-L. Laville (2015). « L'économie solidaire : entre transformations institutionnelles et chantiers théoriques », *Revue Française de Socio-Économie*, 15(1), p. 23-37.

Castel, O. (2015). « La réciprocité au cœur de la structuration et du fonctionnement de l'Économie sociale et solidaire », *Revue Française de Socio-Économie*, 15(1), p. 175-192.

Castoriadis, C. (1990). *Le Monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe 3*, Paris, Le Seuil, collection « Point Essais », 441 p.

Castoriadis, C. (2005). *Une société à la dérive. Entretiens et débats 1974-1997*, Paris, Le Seuil, collection « La couleur des idées », 308 p.

Chateauraynaud, F. (2011). *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Editions Petra, collection « Pragmatismes », 477 p.

Chevallier, J. (2013). « Gouvernement », dans Casillo, I. et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. [En ligne] Consulté le 12/07/2017. URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/gouvernement> .

Chioli, R. (2017). *Ora e sempre No Tav. Pratiche e identità del movimento valsusino contro l'Alta Velocità*, Sesto San Giovanni, Mimesis Edizioni, collection « Eterotopie », 200 p.

CMED (1989). *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 432p.

Cohen, J. (1989), « Délibération et légitimité démocratique » dans Le Goff, A. et C. Girard (dir.) (2010), *La démocratie délibérative. Anthologie de textes fondamentaux.*, Paris, Hermann, collection « L'avocat du diable », p. 17-34.

Cohen, J. et A. Fung (2011). « Le projet de la démocratie radicale », *Raisons politiques*, 42(2), p. 115-130.

Collectif Mauvaise Troupe (2016), *Contrées. Histoires croisées de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV dans le Val Susa*, Paris, Éditions de l'éclat, collection « Premiers secours », 416 p.

Comélieu, C. (2006). *La croissance ou le progrès ? Croissance, décroissance, développement durable*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Économie humaine », 316 p.

Coriat, B. (dir.) (2015). *Le retour des communs. La crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Éditions les liens qui libèrent, 250 p.

Courlet, C. et B. Pecqueur (2013). *L'économie territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection « Économie en + », 142 p.

Daly, H.E. (1971). « Toward a steady-state economy », dans Harte, J. et R.H. Socolow (dir.), *Patient Hearth*, New York, Holt, Rinehart and Winston Inc., p.226-244.

Dardot, P. et C. Laval (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte, 400 p.

Daumas, J.-C. (2007). « Districts industriels : du concept à l'histoire. Les termes du débat », *Revue économique*, 58(1), p. 131-152.

Dawes, R.M. (1973). « The Commons Dilemma Game: An N-Person Mixed-Motive Game with a Dominating Strategy for defection », *ORI Research Bulletin* 13(2), p. 1-12.

Defalvard, H. (2016). « Contribution à une économie politique des communs ESS », Cahier de recherche de la chaire ESS-UPEM (2016-1). [En ligne], consulté le

28/08/2017. URL : <http://www.u-pem.fr/chaire-economie-sociale-solidaire/actualites-de-la-chaire/actualites-de-la-chaire/evenement/4887/cahier-de-recherche-2016-1/> .

Della Porta, D. & G. Piazza (2008). *Voices of the Valley, Voices of the Straits. How protest creates communities*, New York, Berghahn Books, série « Protest, Culture & Society », 128 p.

Dematteis G. et F. Governa (dir.) (2005). *Territorialità, sviluppo locale, sostenibilità: il modello SLoT*, Milan, Franco Angeli, collection « Scienze geografiche », 240 p.

De Munck, J. et B. Zimmermann (dir.) (2008). *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, collection « Raisons pratiques », 334 p.

Dewey, J. (2010). *Le public et ses problèmes*, Paris, Gallimard, collection « Folio essais », 336 p.

Diamond, J. (2006). *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, collection « NRF Essais », 648 p.

Dompnier, N. (2014). « Valeurs politiques et répertoires d'action des Européens », dans Bréchon, P. et F. Gonthier (dir.), *Les valeurs des européens. Évolution et clivages*, Paris, Armand Colin, collection « U », p. 52-70.

Douglas, M. (1989). *Ainsi pensent les institutions*, Paris, Éditions Usher, 130 p.

Dubois, J.-L. et al. (dir.) (2008). *Repenser l'action collective. Une approche par les capacités*, Paris, L'Harmattan, collection « Ethique économique », 277 p.

Eymard-Duvernay, F. (dir.). *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 1. Débats*, Paris, La Découverte, collection « Recherche », 336 p.

Eymard-Duvernay, F. (2006). « Introduction », dans Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 1. Débats*, Paris, La Découverte, collection « Recherche », p.11-20.

Eymard-Duvernay, F. et al. (2006). « Valeurs, coordination et rationalité : trois thèmes mis en relation par l'économie des conventions », dans Eymard-Duvernay, F. (dir.), *L'économie des conventions, méthodes et résultats. Tome 1. Débats*, Paris, La Découverte, collection « Recherche », p.23-44.

Favereau, O. (1989). « Marchés internes, marchés externes », *Revue économique*, 40(2), p.273-328.

Ferreras, I. (2008). « De la dimension collective de la liberté individuelle. L'exemple des salariés de l'économie de services », dans De Munck, J. et B. Zimmermann (dir.), *La liberté au prisme des capacités. Amartya Sen au-delà du libéralisme*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, collection « Raisons pratiques », p. 281-296.

Fontan, J.-M. (2011). « Développement territorial et innovation sociale », dans Bellemare, G. et J.-L. Klein (dir.), *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Innovation sociale », p.17-42.

Fraisse, L., I. Guérin, et J.-L. Laville (2007). « Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique. Introduction », *Revue Tiers Monde*, 190(2), p. 245-253.

François, P., C. Lemerrier, et T. Reverdy (2015). « L'entreprise et ses actionnaires », *Revue française de sociologie*, 56(3), p. 501-524.

Fung, A. (2011). « Délibérer avant la révolution. Vers une éthique de la démocratie délibérative dans un monde injuste », *Participations* 1(1), p. 311-334.

Gal, S., J. Saint-Martin et P. Judet (2014). « Histoire, innovation et territoires de montagne », dans Attali, M., A. Dalmasso et A.-M. Granet-Abisset (dir.), *Innovation en*

territoire de Montagne. Le défi de l'approche interdisciplinaire, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, collection « Montagne et innovation », p. 9-50.

Gautier, C. et J. Valluy (1998). « Générations futures et intérêt général. Éléments de réflexion à partir du débat sur le "développement durable" », *Politix*, 42(11), p. 7-36.

Geertz, C. (1986). *Savoir local, savoir global – Les lieux du savoir*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Sociologie d'aujourd'hui », 293 p.

Georgescu-Roegen, N. (1995). *La décroissance. Entropie-Écologie-Économie*, Paris, Éditions Sang de la terre, 254 p. [En ligne] Consulté le 01/09/2017. URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/georgescu_roegen_nicolas/dcroissance/decroissance.html .

Gilly, J.-P. et A. Torre (dir.) (2000). *Dynamiques de proximité*, Paris, L'Harmattan, collection « Emploi, industrie et territoire », 302 p.

Godard, O. (2015). « L'adieu au développement durable ? », dans Barré, R., T. Lavoux et V. Piveteau (dir.), *Un demi-siècle d'environnement entre science, politique et prospective. En l'honneur de Jacques Theys*, Paris, Éditions Quæ, collection « Indisciplines », p. 131-136.

Gumuchian, H. et B. Pecqueur (dir.) (2007). *La ressource territoriale*, Paris, Economica, collection « Anthropos », 252 p.

Habermas, J. (1993). *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, collection « Critique de la politique », 324 p.

Hardin, G. (1968). « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162(3859), p. 1243-1248.

Harrisson, D. et J.-L. Klein (2007). « Introduction », dans Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergences et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Innovation sociale », p. 1-14.

Hegel, G.W.F. (1966). *Préface à la phénoménologie de l'esprit*, Paris, Aubier-Montaigne, 224 p.

Hersent, M. et A. Palma Torres (dir.) (2014). *L'économie solidaire en pratiques*. Toulouse, Éditions Érès, collection « Sociologie économique », 256 p.

Hirschman, A.O. (1984). *L'économie comme sciences morale et politique*, Paris, Gallimard/seuil, collection « Hautes études », 114 p.

Ibrahim, S. (2006). « From Individual to Collective Capabilities: The Capability Approach as a Conceptual Framework for Self-help », *Journal of Human Development*, 7(3), p. 397-416.

Itçaina, X. (2010). « Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français », *Géographie, économie, société*, 12(1), p. 71-87.

Jonas, H. (1998). *Pour une éthique du futur*, Paris, Rivages poche, collection « Petite Bibliothèque », 115 p.

Klein, J.-L. (2011). « Économie sociale et territoire en contexte de mondialisation : le développement par l'initiative locale », dans Bellemare, G. et J.-L. Klein (dir.), *Innovation sociale et territoire. Convergences théoriques et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Innovation sociale », p. 175-194.

Klein, J.-L. (2014). « Innovation sociale et développement territorial », dans Klein, J.-L., J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, collection « Sociologie économique », p. 115-142.

Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.) (2007). *L'innovation sociale. Émergences et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Innovation sociale », 482 p.

Klein, J.-L., J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.) (2014). *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, collection « Sociologie économique », 256 p.

Lacour, C. (2013). « Préface », dans Courlet, C. et B. Pecqueur, *L'économie territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, collection « Économie en + », p. 5-12.

Latour, B. (2015). *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La Découverte, collection « Les empêcheurs de penser en rond », 398 p.

Laville, J.-L. (2014a). « Postface », dans Hersent, M. et A. Palma Torres (dir.), *L'économie solidaire en pratiques*. Toulouse, Éditions Érès, collection « Sociologie économique », p. 225-240.

Laville, J.-L. (2014b). « Innovation sociale, économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social. Une perspective historique », dans Klein, J.-L., J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, collection « Sociologie économique », p. 45-80.

Laville, J.-L. et R. Sainsaulieu (2013). *L'association. Sociologie et économie*, Paris, Fayard, collection « Pluriel », 448 p.

Lefort, C. (1986), *Essais sur le politique. XIX^{ème} – XX^{ème} siècle*, Paris, Éditions du Seuil, collection « Esprit », 332 p.

Lordon, F. (2000). « La légitimité au regard du fait monétaire », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55(6), p. 1349-1359.

Lussault, M. (2013). *L'avènement du monde. Essai sur l'habitation humaine de la Terre*. Paris, Éditions du Seuil, collection « La couleur des idées », 304 p.

Marchand, D., S. Depeau et K. Weiss (dir.) (2014). *L'individu au risque de l'environnement. Regards croisés de la psychologie environnementale*, Paris, Éditions In Press, collection « Ouvertures psy », 300 p.

Marchesin, P. (2004). « Démocratie et développement », *Revue Tiers Monde*, 179(3), p. 487-513.

Maréchal, J.-P. (2005). *Éthique et économie. Une opposition artificielle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, collection « L'univers des normes », 163 p.

Marx, K. (1969) [1852]. *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions Sociales, collection « Classiques du marxisme », 162 p. [En ligne] Consulté le 01/09/2017. URL : http://classiques.uqac.ca/classiques/Marx_karl/18_brumaine_louis_bonaparte/18_brumaine.html .

Maynard Smith, J. (1982). *Evolution and the Theory of Games*, New York, Cambridge University Press, 234 p.

Maynard Smith, J. et G.R. Price (1973). « The Logic of Animal Conflict », *Nature*, 246, p. 15-18.

Meadows D. et al. (1972). *The limits to growth*, Washington, Potomac associates, 205 p.

Merad-Boudia, A. (2012). *Économie du développement. Une perspective historique*, Paris, L'Harmattan, collection « La librairie des Humanités », 162 p.

Michalet, C.-A. (2007). « Comment la globalisation oblige à remettre en cause certains concepts économiques », *L'Économie politique*, 36(4), p. 60-73.

Moine, A. (2006), « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. », *L'Espace géographique*, 35(2), p. 115-132.

Monnet, E. (2007). « La théorie des « capacités » d'Amartya Sen face au problème du relativisme », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 12(1), p. 103-120.

Moore, J.W. (dir.) (2016). *Anthropocene or Capitalocene ? Nature, History, and the Crisis of Capitalism*, Oakland, PM Press & Kairos, 240 p.

Moser, G. (2003). « Questionner, analyser et améliorer les relations à l'environnement », dans Moser, G. et K. Weiss (dir.), *Espaces de vie. Aspects de la relation homme-environnement*, Paris, Armand Colin, collection « Sociétales », p.11-42.

Moser, G. (2009). *Psychologie environnementale. Les relations homme-environnement*, Bruxelles, De Boeck, collection « Ouvertures psychologiques », 298 p.

Moulaert, F. et J. Nussbaumer (2014). « Pour repenser l'innovation : vers un système régional d'innovation sociale », dans Klein, J.-L., J.-L. Laville et F. Moulaert (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, collection « Sociologie économique », p. 81-114.

Nicolas, L. (2008). « L'empathie, aporie ou doute méthodologique ? », *Journal des anthropologues*, n°114-115, p.91-108.

Nurkse, R. (1968). *Les problèmes de la formation du capital dans les pays sous-développés*, Paris, Cujas, 219 p.

Nussbaumer, J. et F. Moulaert (2007). « L'innovation sociale au cœur des débats publics et scientifiques », dans Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergences et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Innovation sociale », p. 71-88.

Olson, M. (1965). *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge, Harvard University Press, 176 p.

Orléan, A. (dir.) (2004). *Analyse économique des conventions*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Quadrige », 432 p.

Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, collection « Political economy of institutions and decisions », 298 p.

Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Bruxelles, Éditions De Boeck, collection « Planète enjeu », 301 p.

Pecqueur, B. (2006). « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et sociétés*, 124-125(1), p. 17-32.

Pepino, L. & M. Revelli (2012). *Non solo un treno... La democrazia alla prova della Val Susa*, Torino, Edizioni Gruppo Abele, collection « I ricci », 320 p.

Polanyi, K. (1975). « L'économie en tant que procès institutionnalisé », dans Polanyi, K., C. Arensberg et H. Pearson (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Larousse université, p.239-260.

Polanyi, K. (2011). *La subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et dans la société*, Paris, Flammarion, collection « La bibliothèque des savoirs », 420 p.

Porras, L. (2015). « Croissance, inégalités et pauvreté au sein des pays émergents : le cas des BRICS », *Revue de la régulation*, 18(2). [En ligne], consulté le 13/04/2017. URL : <http://regulation.revues.org/11480> .

Porter, M. (1998). « Clusters and the new economics of competition », *Harvard Business Review*, novembre-décembre, p.77-90.

Ricœur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Paris, Éditions du Seuil, collection « L'ordre philosophique », 675 p.

Rist, G. (2013). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, collection « Monde et sociétés », 511 p.

Robeyns, I. (2007). « Le concept de *capabilité* d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ? », *Nouvelles Questions Féministes*, 26(2), p. 45-59.

Rumpala, Y. (2010). *Développement durable. Ou le gouvernement du changement total*, Lormont, Le Bord de l'eau, collection « Diagnostics », 336 p.

Sachs, I. et al. (1981). *Initiation à l'écodéveloppement*, Toulouse, Privat, 365 p.

Saucier, C. et al. (2007). « Axe 3 – Développement et territoire », dans Klein, J.-L. et D. Harrisson (dir.), *L'innovation sociale. Émergences et effets sur la transformation des sociétés*, Québec, Presses Universitaires du Québec, collection « Innovation sociale », p.377-395.

Sébastien, L. (2016). « L'attachement au lieu, vecteur de mobilisation collective ? Étude de cinq territoires ruraux », *Norois*, 238-239(1), p. 23-41.

Schumpeter, J. (1990). *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, collection « Bibliothèque historique », 451p.

Sen, A. (1988). « The concept of development », dans Chenery, H. et T.N. Srinivasan (dir.), *Handbook of Development Economics*, Amsterdam, North Holland/Elsevier, collection « Handbooks in economics », p. 10-26.

Sen, A. (1999). *Development as Freedom*, New York, Anchor Books, 366 p.

Sen, A. (2003). *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, collection « Poches », 368 p.

Sen, A. (2010). *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, collection « Essais », 558 p.

Solow, R.M. (1974). « The Economics of Resources or the Resources of Economics », *American Economic Review*, 64(2), p.1-14.

Soulet, J.-F. (2012). *L'histoire immédiate. Historiographie, sources et méthodes*, Paris, Armand Colin, collection « U », 256 p.

Steffen, W., et al. (2004). *Global Change and the Earth System: a Planet under Pressure*, New York, Springer, collection « Global change – The IGBP series », 336 p.

Steffen, W. et al. (2011). « The Anthropocene: conceptual and historical perspectives », *Philosophical Transactions of the Royal Society: Mathematical, Physical and Engineering Sciences*, 369(1938), p. 842-867.

Steffen, W. et al. (2015). « The trajectory of the Anthropocene: The Great Acceleration », *The Anthropocene Review*, 2(1), p. 81-98.

Sugden, R. (1986). *The Economics of Rights, Co-operation and Welfare*, Oxford, Basil Blackwell, 191 p.

Sugden, R. (1989). « Spontaneous Order », *Journal of Economic Perspectives*, 3(4), p. 85-97.

Sutton, K. (2016). « L'affirmation d'une opposition française au "Lyon-Turin" : un conflit entre liminarité et intermédialité », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 104(1). [En ligne], consulté le 05/09/17. URL : <http://rga.revues.org/3213> .

Theys, J. (2002). « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable et territoires*, Dossier 1 | 2002. [En ligne], consulté le 26/04/17. URL : <http://developpementdurable.revues.org/1475> .

Tönnies, F. (2010). *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, Paris, Presses Universitaires de France, collection « Le lien social », 336 p.

Torre, A. (2010). « Jalons pour une analyse dynamique des Proximités », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, juin, p. 409-437.

Torrès, O. (2009). « L'inaudible et inavouable souffrance patronale : le cas du licenciement en PME/TPE », dans Lecointre, G.(dir.), *Le grand livre de l'économie PME*, Issy-les-Moulineaux, Gualino, collection « Business Research », 640 p.

Trope, Y. et al. (2007). « Construal Levels and Psychological Distance: Effects on Representation, Prediction, Evaluation, and Behavior », *Journal of Consumer Psychology*, 17(2), p. 83-95.

Vattimo, G. (2002). « Communauté », dans Montenot, J. (dir.), *Encyclopédie de la philosophie*, Paris, Le Livre de Poche, collection « La pochothèque », 1800 p.

Vivien F.-D. (2009). « Les modèles économiques de soutenabilité et le changement climatique », *Regards croisés sur l'économie*, 6(2), p. 75-83.

Vivien, F.-D. (2010). « Les antécédents conceptuels du développement soutenable », dans Zuideau, B. (dir.), *Développement durable et territoire*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, collection « Environnement et société », p. 25-36.

Weber, M. (1995). *Economie et société / 1 – Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, Collection « Agora. Pocket », 410 p.

Weber, M. (1995). *Economie et société / 2 – L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport avec l'économie*, Paris, Plon, Collection « Agora. Pocket », 424 p.

Wilkinson, R. et K. Pickett (2013). *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous*, Paris, Les petits matins, collection « Essais », 512 p.

Sources

Articles de journaux

Archives de la Bibliothèque Civile Centrale de Turin (ABCCT)

Biannuci P., « Dicono : "Non vogliamo più costruire armi" ottocento operai in una fabbrica di Condove », *La Gazzetta del Popolo*, 15/01/1971.

Archives du Comitato No TAV Torino (ACNTT)

Giavelli M., « A Chiomonte "grande opera" No Tav », *Luna Nuova*, 15/10/2010.

Archives diocésaines de Suse (ADS)

Luna Nuova

Borgia M., « Un maxielettrodotto dalla Francia deturperà la Valle di Susa ? », *Luna Nuova*, 05/06/1987.

Pacchiardo G., « Sui grandi progetti adesso con Habitat si potrà ragionare », *Luna Nuova*, 20/12/1991.

Article non-signé, « Il ministro conferma : niente elettrodotto », *Luna Nuova*, 11/02/1994.

La Valsusa

Article non-signé, « Il traforo stradale del Frejus », *La Valsusa*, 12/11/1960.

Barella A., « Lotte e rivendicazioni nella nostra valle », *La Valsusa*, 24/12/1960.

Bruno D., « Magnadyne... Valore di una lotta », *La Valsusa*, 19/12/1970.

Archives d'IlFattoQuotidiano.it (AIFQ)

Galeazzi L. et Caridi C., « No Tav, la lunga notte in attesa della battaglia decisiva », [en ligne] <https://www.ilfattoquotidiano.it/2011/06/27/no-tav-la-lunga-notte-in-attesa-della-battaglia-decisiva/127536/>, 27/06/2011 (consulté le 15/01/2018).

Archives numériques d'Il Manifesto (ANIM)

Vittone M., « L'inflessibile disobbedienza civile di Nicoletta Dosio », *Il Manifesto*, 04/11/2016.

Archives numériques de La Repubblica (ANR)

Giacosa M., « Venti di battaglia in Val Susa », *La Repubblica*, 23/05/2011.

Longhin D., « Cariche e sassi, guerriglia in Valsusa novanta feriti, poi via alle ruspe », *La Repubblica*, 28/06/2011.

Giacosa M., « Nel cantiere fortino duemila agenti per 30 operai », *La Repubblica*, 28/06/2011.

Giacosa M., « Tav, incendiati quattro mezzi di aziende impegnate in cantiere », *La Repubblica*, 07/10/2011.

Rastello R., « 5 Corridoio/ I fantasmi dell'alta velocità », *La Repubblica*, 20/05/2012.

Tanzilli F., « Val Susa, imprese No TAV "No al opera e no ai sabotaggi" », *La Repubblica*, 25/09/2013.

Tanzilli F., « Gli imprenditori No Tav riciclano i rifiuti a freddo », *La Repubblica*, 29/09/2013.

Tanzilli F., « No Tav, strategia trasversale per conquistare la Val Susa », *La Repubblica*, 15/05/2014.

Giacosa M., « No Tav, quattromila in piazza. Anonymous oscura i siti del tribunale di Torino, del ministero dello Sviluppo e del senatore pd Esposito », *La Repubblica*, 21/02/2015.

Di Blasi E., « Chiomonte, anche un "commando" over 60 all'assalto del cantiere Tav », *La Repubblica*, 12/09/2015.

Tanzilli F., « No Tav, danni a un bar e scritte sotto casa di un operaio: "Devastate la valle" », *La Repubblica*, 22/10/2015.

Martinenghi S., « Torino : otto mesi per evasione alla "pasionaria" No TAV : "Continuerò a disobbedire" », *La Repubblica*, 14/12/2016.

Archives numériques de *La Stampa* (ANS)

Tropeano M. et Poletto L., « In Val di Susa sfilano in 30 mila contro la Tav », *La Stampa*, 05/06/2005.

Poletto L., « Tav, giorno di battaglia a Mompantero », *La Stampa*, 31/10/2005.

Poletto L. « Alta velocità, scontri e feriti », *La Stampa*, 01/11/2005.

Poletto L., « Venaus teme un blitz della polizia. Tensione nell'Unione : ci vuole Prodi », *La Stampa*, 29/11/2005.

Poletto L., « La protesta non ferma il via ai cantieri », *La Stampa*, 01/12/2005.

Poletto L. et Tropeano M., « I No Tav : Ciampi ascoltaci », *La Stampa*, 02/12/2005.

Poletto L. et Neirotti M., « La guerra della TAV », *La Stampa*, 07/12/2005

Poletto L., « Val Susa, Il giorno della grande protesta », *La Stampa*, 08/12/2005.

Neirotti M., « Realismo dopo lo scatto d'orgoglio "Attenti, non facciamoci del male" », *La Stampa*, 08/12/2005.

Poletto L. et Neirotti M., « La battaglia di Venaus », *La Stampa*, 09/12/2005.

Tropeano M., « Un consorzio di imprese contro la TAV », *La Stampa*, 21/11/2011.

Tropeano M., « Fassina : "Assicurazioni di Stato per le imprese Tav" », *La Stampa*, 03/09/2013.

Travan R., « Tav, chiude anche l'albergatore "Sono assediato, ora basta" », *La Stampa*, 03/09/2013.

Poletto L., « Poche fatture, maxi multa al barbiere No Tav », *La Stampa*, 06/02/2016.

Numa M., « No-tav ai domiciliari nel prefabbricato del presidio a Venaus », *La Stampa*, 09/08/2016.

Archives numériques de *Luna Nuova* (ANLN)

Rovere C., « Stati generali del lavoro: imprenditori a confronto », *Luna Nuova*, 27/09/2013.

Archives numériques du *Monde*

Normand J.-M., « La pollution anti-pollution de Volkswagen », *Le Monde*, 19/10/2015.

Archives numériques du *New York Times* (ANYT)

Friedman M., « A Friedman doctrine : The social responsibility of business is to increase its profits », *The New York Times Magazine*, 13/09/1970.

Documents institutionnels

CESEDA, Art. L 622-1.

Nations Unies (1951). « Déclaration sur la construction de grandes routes de trafic international », signée le 16/09/1950 à Genève.

Œuvres artistiques

Doillon, J., A. Resnais A. et J. Rouch (réalisateurs) (1973). *L'An 01* [film], UZ Production, 87 min.

Lou Dalfin (2004). « *Sem emcar ici* » [chanson], *L'Oste del Diau*, Felmay, 4 min 34 sec".

Pascuzzo, A. (avec A. Debarre) (2015). « *Alta felicità* » [chanson], *Pascouche*, Parco della Musica, 3 min 45 sec.

Prévert, J. (1976). « Presque », *Paroles*, Paris, Gallimard, collection « Folio », 253 p.

Photographies

Archives du Centre Sereno Regis (ACSR)

GVAN (14/04/1970). "*La non-violence est la force la plus grande dont l'humanité dispose. M.K Gandhi*" : Achille Croce manifestant à Turin.

Archives du Comitato No TAV Torino (ACNTT)

Comitato No TAV Torino (20/06/2005). *Photographies de l'installation du premier presidio No TAV à Borgone*, [en ligne] consulté le 15/01/2018 :

<http://www.notavtorino.org/documenti/foto%20borgone%2020-6-05/index.htm>.

Indicateurs, rapports et enquêtes

Banque Mondiale. Médecins pour 1000 personnes (1960-2015), [en ligne] consulté le 15/01/2018 : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.MED.PHYS.ZS>.

Banque Mondiale (2016). *Pauvreté et prospérité partagée 2016 (Aperçu)*, [en ligne] consulté le 15/01/2018 :

<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25078/210958ovFR.pdf>.

Eurostat (2011). *Key figures on European Business with a special feature on SMEs*, [en ligne] consulté le 15/01/2018 :

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3930297/5967534/KS-ET-11-001-EN.PDF/81dfdd85-c028-41f9-bbf0-a9d8ef5134c5>.

EVS (2016). *European Values Study 2008 - Integrated Dataset*, GESIS Data Archive, Cologne. ZA4800 Data file Version 4.0.0, [en ligne] consulté le 15/01/2018 : [doi:10.4232/1.12458](https://doi.org/10.4232/1.12458).

Vázquez Pimentel, D.A. et al. (2018). *Partager la richesse avec celles et ceux qui la créent*, Oxford, Oxfam Grande-Bretagne pour Oxfam International, [en ligne] consulté le 15/01/2018 :

https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file_attachments/bp-reward-work-not-wealth-220118-fr.pdf.

WVS (2010-2014). World Values Survey Wave 6 2010-2014 – Official Aggregate v.20150418, World Values Survey Association (www.worldvaluessurvey.org), Aggregate File Producer: Asep/JDS, Madrid, Spain :

<http://www.worldvaluessurvey.org/WVSDocumentationWV6.jsp>.

Sites et pages web

Etinomia

Etinomia (02/04/2012). *Sbankiamoli ! Facciamo capire alle banche che i soldi che hanno in gestione sono i nostri ...*, consulté le 15/01/2018 :

http://www.ilcambiamento.it/aziende_consumo_critico/sbankiamoli.html.

Etinomia (2013). *Stati generali del lavoro – Made in Valsusa*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.etinomia.org/ai-blocchi-di-partenza-sql/>.

Etinomia (20/05/2014). *La politica del “fare” niente*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.etinomia.org/dalla-politica-del-fare-ai-politici-che-distribuiscono-basilico-ecco-un-semplice-ed-economico-strumento-per-rilanciare-la-piccola-economia-nella-nostra-valle/>.

Groupe fondateur d'Etinomia (27/11/2011). *Etinomia associazione delle imprese No Tav un primo commento e il video completo della presentazione*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.notav.info/post/etinomia-associazione-delle-imprese-no-tav-un-primo-commento-e-il-video-completo-della-presentazione/>.

Presidio Europa (27/05/2011). *Appel des fondateurs d'Etinomia*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.notav.eu/nuke/modules.php?name=News&file=article&sid=5187>.

Site web de l'association Etinomia, consulté le 15/01/2018 : www.etinomia.org.

Mouvement No TAV

AltaFelicita.org (2017). *Il movimento No Tav*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.altafelicita.org/il-movimento-notav/>.

Mouvement No TAV (21/03/2011). *Lettera aperta del movimento No Tav agli artigiani ed imprenditori della Val Susa*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.infoaut.org/no-tavbeni-comuni/lettera-aperta-del-movimento-no-tav-agli-artigiani-ed-imprenditori-della-val-susa>.

No TAV : la Valle che resiste (31/10/2015). *31 Ottobre 2005: la battaglia del Seghino*, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.notav.info/post/31-ottobre-2005-la-battaglia-del-seghino/>.

No TAV : la Valle che resiste (08/12/2016). Era l'8 dicembre 2005 e liberavamo Venaus, consulté le 15/01/2018 :

<http://www.notav.info/post/era-l8-dicembre-2005-e-liberavamo-venaus-2/>.

Site web du Mouvement No Tav, consulté le 15/01/2018 : www.notav.info.

Autres

Association Transpadana. *Les activités*, consulté le 15/01/2018 :
<http://www.transpadana.org/chi-siamo/le-attivita.html>.

Rete Liste Valle Susa (2014). *I valori fondanti*, consulté le 15/01/2018 :
<http://www.etinomia.org/retelistevalsusa/>.

Site web de Google Maps, consulté le 15/01/2018 : www.googlemaps.com.

Site web des Incroyables Comestibles en France, consulté le 15/01/2018 :
www.lesincroyablescomestibles.fr.

Site web du Programme des Nations Unies pour le développement. Page « *Développement durable* », consultée le 15/01/2018 :
<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourwork/sustainable-development/overview.html> .

WOOOF France (2014). *Charte de l'association WWOOF France*, consulté le 15/01/2018 :
<http://www.tourisme-durable.org/actus/download/230/526/18?method=view>.

Vidéos

Associazione Etnomia Gruppo Turismo (10/10/2013). *Stati Generali del Lavoro – Relazione finale* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 59 min 36 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=4rgmN9TcBLY>.

Euronews (in Italiano) (08/03/2016). *No Tav e No grandi navi, battaglia navale in Laguna prima del vertice italo-francese* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 1 min 10 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=dT5fy57XIDA>.

Il Fatto Quotidiano (27/06/2011). *No Tav, la polizia sfonda il presidio dei manifestanti* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 4 min 17 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=lZ0cyCC00Wc&feature=youtu.be>.

InfoautVideo (26/05/2011). *#Notav – Bussoleno : l'assemblea popolare (26/05/11)* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 5 min 8 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=E3l4pEbFLpo>.

La Valle che Resiste (05/10/2010). *Blitz della polizia a Venaus (dicembre 2005)* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 12 min 23 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=l8lcoPX3hwc>.

La Valle che Resiste (14/06/2011). *Prof Zuccheti al presidio no tav Chiomonte* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 6 min 12 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=7zYzYFoSzuA>.

La Valle che Resiste (15/06/2011). *Cucina no tav Chiomonte 15 giugno 2011.AVI* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 2 min 32 sec : <https://www.youtube.com/watch?v=7VbsCOldpgE>.

La Valle che Resiste (15/06/2011). *Guido no tav Chiomonte 15 giugno 2011.AVI* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 2 min 15 sec :

<https://www.youtube.com/watch?v=iG-oTR8VgvI>.

La Valle che Resiste (02/02/2012). *Riapre il negozio di Mario "al barbè"* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 4 min 38 sec :

<https://www.youtube.com/watch?v=b4B-LVsK0ks>.

Luigi d'Alife (28/06/2011). *NO TAV- Cronaca di un assedio* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 7 min 2 sec :

<https://www.youtube.com/watch?v=mRRREYqYxV4>.

Mchantaldu (22/03/2012). *Ah Sarà Dura - il Coro di Micene e le Voci di Mezzo cantano per i NO TAV* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 4 min 06 sec :

<https://www.youtube.com/watch?v=oJwvsPsGXo8>.

No TAV info (27/11/2011). *Nasce l'associazione degli imprenditori No TAV* [vidéo en ligne], Youtube, consultée le 15/01/2018, 1h 5 min 46 sec :

<https://www.youtube.com/watch?v=rs41PdpxXuo>.

No TAV info (08/12/2016). *Immacolata Ribellione* [vidéo en ligne], Notavinfo.org, consultée le 15/01/2018, 20 min 9 sec : <http://www.notav.info/media/immacolata-ribellione-video/>.

Autres

GVAN (14/04/1971). *Non-violenza. Circolare interna N°1*, Archives privées de Marco Labbate.

GVAN (2011). *Gandhi, la lezione di Achille Croce e un po di storia del GVAN di Condove*, fascicule édité par le GVAN.

Table des matières

Sommaire	1
Remerciements	5
Préambule : des préjugés contrariés	7
Introduction générale	10
1. Une conception forte de la soutenabilité	12
2. Penser les entrepreneurs en tant qu'acteurs politiques : l'apport de l'économie solidaire	17
3. Questionner les trajectoires de transition vers un entrepreneuriat solidaire soutenable	20
4. Le terrain bas-valsusain : intérêts et posture	23
5. Le cheminement de la thèse	27
Partie I : Le développement soutenable au XXIème siècle, entre globalité et territorialité 32	
Introduction	34
Chapitre 1 - Du développement au développement soutenable	35
1. Du développement au développement humain : vers une approche consciemment située du développement	36
<i>L'économie du développement : une tentative de se détacher de l'économie néoclassique</i>	37
<i>Le développement, une notion à abandonner ?</i>	39
<i>Au-delà de l'occidentalo-centrisme : Amartya Sen et l'approche du développement humain</i>	43
2. Un développement soutenable ? Entre nécessités et surgissement d'une soutenabilité désirée	50
<i>Les impasses de la modernité</i>	50
<i>D'une soutenabilité nécessaire à une soutenabilité souhaitée</i>	55

Conclusion	60
Chapitre 2 - Le développement soutenable au prisme du commun : entre globalité et territorialité	61
1. La grille du commun : la co-obligation, entre globalité et localité	64
2. Le territoire, échelle élémentaire déterminante pour un agir responsable	70
3. Les communautés territorialisées : une proposition théorique induite par une réalité empirique complexe	76
<i>La communauté territorialisée, au-delà du territoire</i>	<i>78</i>
<i>La co-obligation, au-delà de la proximité.....</i>	<i>80</i>
<i>Le développement des communautés territorialisées : une nécessaire approche pluridimensionnelle et transdisciplinaire</i>	<i>81</i>
Conclusion	83
Conclusion intermédiaire - I.....	84
Partie II : L'autoproclamé "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse : une communauté territorialisée soutenable.....	88
Introduction	90
Chapitre 3 - La basse vallée de Suse, d'un territoire de luttes à une communauté territorialisée alternative.	92
1. Identifier les communautés territorialisées, entre histoire et mémoire.	93
<i>Un double intérêt de l'histoire et de la mémoire</i>	<i>94</i>
<i>Une enquête historique et mémorielle en basse vallée de Suse : expérience d'une non-historienne</i>	<i>97</i>
2. Prémices d'un agir commun en basse vallée de Suse, avant la lutte No TAV	104
<i>Les luttes ouvrières des années 1970.....</i>	<i>104</i>
• La Magnadyne en lutte et la grève générale du 9 février 1971	105
• Le mouvement non-violent de 1970 aux Officine Moncenisio	110
<i>Les luttes contre les grands projets d'infrastructures des années 1980</i>	<i>114</i>
• La lutte contre la construction de l'autoroute A32	115

•	La lutte contre le “méga-électroduct” Grande-Ile/Piovasasco	117
3.	La cristallisation d’une communauté territorialisée alternative en basse vallée de Suse : le “peuple No TAV”	121
	<i>L’avant 2005 : une lutte portée par les élus et le monde associatif</i>	<i>122</i>
•	La décennie 1990 : en quête d’informations	122
•	2000-2004 : de nouveaux acteurs dans la lutte	124
	<i>2005 : l’An un du “peuple No TAV”.....</i>	<i>125</i>
•	La création des premiers presidi.....	126
•	La “bataille du Seghino” du 31 octobre 2005	128
•	Le “Blitz de Venaus” et l’”immaculée rébellion” du 8 décembre 2005 : une vallée en ordre de bataille.	132
	<i>L’après 2005 : la cristallisation d’une communauté territorialisée alternative</i>	<i>140</i>
	Conclusion	145
	Chapitre 4 - Le “peuple No TAV” de la basse vallée de Suse : une communauté territorialisée soutenable.	148
1.	L’approche des conventions, entre économie et sociologie.	150
2.	Les principes et valeurs soutenables du “peuple No TAV” bas-valsusain	152
3.	Une révolution soutenable en cours en basse vallée de Suse ? ...	164
	<i>Les modalités d’un changement de conventions.....</i>	<i>165</i>
	<i>Le développement soutenable, une « révolution au XXIème siècle » ?.....</i>	<i>167</i>
	<i>Une révolution soutenable en cours en basse vallée de Suse</i>	<i>170</i>
	Conclusion	175
	Conclusion intermédiaire – II	177
	Partie III : L’agir politique alternatif et soutenable des entrepreneurs du “peuple No TAV” bas-valsusain.....	180
	Introduction	182
	Chapitre 5 - La communauté territorialisée bas-valsusaine : un contexte propice aux innovations sociales soutenables ?	184
1.	L’innovation sociale : une approche dynamique du développement humain	186

<i>Innovations sociales et développement humain</i>	187
<i>L'innovation sociale : un processus de socialisation de l'invention à finalité sociale</i>	189
2. Innovation sociale, transgression et déviance	192
3. Une approche territoriale et multiscalair de l'innovation sociale ..	197
4. La situation liminale du "peuple No TAV" de la basse vallée de Suse, entre déviance collective et normalité croissante	200
Conclusion	203
Chapitre 6 - L'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains : un processus d'innovation sociale soutenable.....	205
1. Une enquête auprès des entrepreneurs de la basse vallée de Suse : éléments méthodologiques	208
<i>Questionner l'activité des entrepreneurs bas-valsusains au prisme de l'approche des capacités</i>	208
<i>Une grille d'enquête transdisciplinaire</i>	211
2. Des entrepreneurs participant au "peuple No TAV" bas-valsusain	216
<i>Des valeurs et principes soutenable partagés</i>	216
<i>Des conventions alternatives et soutenable en cours d'institution</i>	219
<i>Une communauté située en basse vallée de Suse</i>	223
3. La normalisation d'un agir entrepreneurial solidaire en basse vallée de Suse : un processus d'innovation sociale soutenable	225
<i>2011 : « Est en train de se constituer une association d'entrepreneurs... D'entrepreneurs en défense de la vallée : nous, nos entrepreneurs »</i>	225
<i>Une diffusion et une appropriation à l'intérieur des entreprises bas-valsusaines</i>	228
<i>Une diffusion et une appropriation collective en basse vallée de Suse</i>	235
• Février 2012 : le soutien à Mario, le barbier de Bussoleno	236
• Septembre 2013 : les États généraux du travail à Vaie	237
• Les activités du groupe de travail « économie » d'Etinomia.....	240
<i>La transgression normale des entrepreneurs bas-valsusains</i>	245

<i>L'institution d'un entrepreneuriat solidaire en basse vallée de Suse : un processus en cours.....</i>	<i>249</i>
Conclusion	252
Conclusion intermédiaire - III.....	253
Conclusion générale.....	258
1. Les apports de notre recherche.....	260
<i>Le développement soutenable : un processus potentiellement révolutionnaire indissociable du commun.....</i>	<i>262</i>
<i>La notion de communauté territorialisée : une proposition théorique et méthodologique transdisciplinaire.....</i>	<i>264</i>
<i>Un engagement solidaire de l'entrepreneuriat conventionnel favorisé par la participation à une communauté territorialisée soutenable.....</i>	<i>266</i>
2. Limites et perspectives	269
Bibliographie	271
Sources.....	289
Table des matières	299
Index des figures.....	304
Index des tableaux	307
Table des annexes	309
Annexes	310
• Annexe 1 – Le Val de Suse (carte : Lorenzo Rosseti).	311
• Annexe 2 – Guide d'entretien mobilisé auprès des entrepreneurs.....	312
• Annexe 3 – Résumés des entretiens réalisés auprès des entrepreneurs	316
• Annexe 4 – Textes mobilisés pour l'analyse conventionnaliste des principes et valeurs du "peuple No TAV" bas-valsusain	345
• Annexe 5 – « Manifeste éthique » d'Etinomia.....	355
• Annexe 6 – Activités des groupes de travail d'Etinomia.....	358

Index des figures

Figure 1 Inégalités dans le monde (source : World Bank Group, 2016).....	51
Figure 2 Une vue hivernale de l'entrée du Val de Suse, en arrivant de Turin. Au premier plan la Sacra di San Michele, au second plan le Mont Rocciamelone (photographie : lucaXino via VisualHunt).	90
Figure 3 Deux paysages du Val de Suse : la friche de l'ancien centre technique ferroviaire de Bussoleno (photographie : Thierry Llansades via VisualHunt) et la station de ski de Sestrières (photographie : turismotorino via VisualHunt).	91
Figure 4 Affiche No TAV aperçue dans la boutique d'un des entrepreneurs que nous avons interrogés : "Tous.tes libres, nous sommes des partisans, maintenant et toujours No TAV!" (photographie : Marina Soubirou).	99
Figure 5 A "La Credenza" de Bussoleno, les drapeaux cousus de la "Zone à défendre" de Notre-Dame-des-Landes et de la lutte No TAV (photographie : Marina Soubirou).	101
Figure 6 Publicité pour un réfrigérateur Magnadyne (environ des années 1940) ayant pour arrière-plan la station de ski de Sestrières (source inconnue).	106
Figure 7 "Fermé parce que la vallée meurt", photographie d'une pancarte sur le rideau d'un établissement valsusain le 9 février 1971 (source : La Stampa, 10/02/1971, ANS).	109
Figure 8 "La non-violence est la force la plus grande dont l'humanité dispose. M.K Gandhi" : Achille Croce manifestant à Turin le 14/04/1970 (photographie : GVAN, FESR).	111
Figure 9 Tracé du projet de "méga-électroduct" en Italie (source : La Stampa, 12/06/1987, ANS).....	117
Figure 10 Le Lyon-Turin, maillon central du corridor Lisbonne-Kiev (source : transalpine.com).....	121

Figure 11 La manifestation du 4 juin 2005 (source : La Stampa, 05/06/2005, ANS).	126
Figure 12 Les forces de l'ordre à Venaus, le 01/12/ 2005 (photographie : La Stampa, 02/01/2005, ANS).....	133
Figure 13 La "manœuvre en tenaille" des No TAV le 08/12/2005 (source : La Stampa, 09/12/2005, ANS).....	137
Figure 14 Le 8 décembre, une date désormais fêtée en Val de Suse (source : notav.info).	140
Figure 15 Une affiche No TAV datant de la "libre République de Venaus", en 2005. La "vallée qui résiste" y est en fait la basse vallée. Chiomonte et Exilles n'y sont pas encore inclus (source : Sutton, 2016).	145
Figure 16 Une communauté territorialisée ancrée dans la basse vallée (carte : Marina Soubirou).	146
Figure 17 Deux affiches du mouvement No TAV : "l'acte de désobéissance en tant qu'acte de liberté est le début de la raison" et "protégeons le futur de nos enfants" (source : ilbase via VisualHunt).	163
Figure 18 Affiche de la manifestation du 08/03/2016 des No TAV et des "No Grandi Navi" à Venise (source : Comitato No Grandi Navi).....	174
Figure 19 La lutte No TAV inscrite sur les pentes du Monte Musinè, à l'entrée est du Val de Suse (source: Google Maps; coordonnées géographiques : 45.110898°N, 7.441446°E).	178
Figure 20 "Grande voracité", une oeuvre du graffeur Blu, à côté du chantier de La Maddalena di Chiomonte (photographie : Comitato No TAV Torino).	201
Figure 21 "No TAV relance l'économie du territoire", autocollant aperçu à La Credenza de Bussoleno (photographie : Marina Soubirou).....	207
Figure 22 La capabilité, un ensemble de fonctionnements et de potentialités (schéma : Marina Soubirou).....	210
Figure 23 "La vallée ne s'arrête pas" (source : notav.info).	236

Figure 24 "Etinomia et le mouvement No TAV organisent les Etats généraux du travail, alternatives en mouvement", logo de l'évènement (source : etinomia.it).	238
Figure 25 Affiche de la soirée "contraste bancaire" du 24/02/2016 (source : etinomia.it).	242
Figure 26 "sBANKiamoli, reprenons notre argent", logo de l'initiative (source : etinomia.it).	244
Figure 27 Un "Susino" (source : notav.info).	245

Index des tableaux

Tableau 1 Les principes d'action des initiatives (Buclet, 2011a).	58
Tableau 2 Spécificités des niveaux de construit (Bonnefoy et al., 2014, p.259).	72
Tableau 3 Niveaux d'analyse socio-spatiaux (Moser, 2003, p.17, cité par Bonnefoy et al., 2014, p.247).	73
Tableau 4 Des valeurs en partage : le respect des humains.	154
Tableau 5 Des valeurs en partage : le respect de l'environnement naturel.	155
Tableau 6 Des principes en partage : l'opposition au TAV et aux dits "grands projets inutiles".	156
Tableau 7 Des principes en partage : la sobriété.....	157
Tableau 8 Des principes en partage : la territorialité.....	158
Tableau 9 Des principes en partage : l'autonomie.	159
Tableau 10 Des principes en partage : la convivialité.	160
Tableau 11 Des principes en partage : la co-obligation.	160
Tableau 12 Des principes en partage, la solidarité.	161
Tableau 13 Des principes en partage : la continuité.	162
Tableau 14 Les acteurs externes impliqués dans l'activité de l'entreprise de Joséphine, agricultrice.....	212
Tableau 15 Des valeurs unanimement évoquées par les entrepreneurs bas-valsusains.	217
Tableau 16 Des principes largement partagés par les entrepreneurs bas-valsusains.	218
Tableau 17 Une communauté considérée comme tendant plutôt à la soutenabilité.	222

Tableau 18 Des mises en œuvres variés d'un agir solidaire.....	233
Tableau 19 La lutte No TAV, un facteur crucial de l'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains.	246
Tableau 20 Une communauté qui soutient ses entrepreneurs.....	247
Tableau 21 La transgression normale des entrepreneurs bas-valsusains.	248
Tableau 22 L'engagement solidaire des entrepreneurs bas-valsusains, un processus d'innovation sociale soutenable en cours.	254

Table des annexes

Annexe 1 – Le Val de Suse (carte : Lorenzo Rosseti).....	311
Annexe 2 – Guide d’entretien mobilisé auprès des entrepreneurs.....	312
Annexe 3 – Résumés des entretiens réalisés auprès des entrepreneurs.....	316
Annexe 4 – Textes mobilisés pour l’analyse conventionnaliste des principes et valeurs du "Peuple No TAV" bas-valsusain	345
Annexe 5 – « Manifeste éthique » d’Etinomia	355
Annexe 6 – Activités des groupes de travail d’Etinomia.....	358

Annexes

- *Annexe 2 – Guide d’entretien mobilisé auprès des entrepreneurs*

Il s’agit ici d’une traduction en français de notre guide d’entretien initial. Bien que celui-ci nous ait servi de trame de base, il a été affiné sur le terrain au cours de notre enquête.

1) Fonctionnement et efficacité de leur entreprise

- a) *Pour commencer pouvez-vous me décrire votre entreprise, son histoire, ceux qui y travaillent, sa culture de travail, son fonctionnement...*

Relances pour chaque fonction abordée autour des acteurs impliqués :

- Type d’acteur
- Local ou extérieur
- Essentiel ou secondaire / irremplaçable ou remplaçable
- Qui a le pouvoir dans leur relation : équité/domination/soumission

- b) *Quel est votre rôle dans l’entreprise ? Racontez-moi.*

- c) *Quelles sont les motivations qui vous ont poussé à être entrepreneur ? Quelles sont les attentes que vous avez par rapport à votre entreprise ?*

- d) *Que pensez-vous de l’efficacité actuelle de votre entreprise par rapport à ces attentes?*

2) Ancrage territorial, bien commun et soutenabilité

- a) *Nous allons maintenant discuter de votre territoire. Pouvez-vous regarder cette carte et m’indiquer l’espace que vous considérez comme étant votre territoire,*

là où vous vous sentez chez vous, votre communauté, l'espace auquel le mot local vous fait penser ?

b) D'après vous, y a-t-il des valeurs partagées à l'échelle de ce territoire ? Quelles sont-elles ? Pensez-vous qu'elles permettent de définir un intérêt général partagé par les acteurs du territoire ?

c) Comment définiriez-vous le développement soutenable ? Y êtes-vous favorable et si oui pour quelles raisons ? (Considérez-vous la vision de l'intérêt général partagée dans votre territoire comme soutenable ?)

d) (Est-ce que vous adhérez à l'idée de concevoir une vision collective de la façon dont le territoire devrait se saisir du développement soutenable ?)

Relance :

[Si réponse négative] Conception propre du bien commun/intérêt général

Raisons de l'adhésion ou de la non-adhésion

Justification de la valeur des principes/valeurs/comportements énoncés

3) Engagement de leur entreprise et bien commun territorial

a) Revenons à votre entreprise, à son fonctionnement actuel : celui-ci vous semble-t-il en accord avec les valeurs dont nous venons de parler ? Qu'en pensez-vous ?

Relance :

Préciser pour chaque fonction les raisons de l'adéquation ou de l'inadéquation.

Possibilité ou impossibilité de mise en adéquation

[Si réponse positive]

Avez-vous le sentiment d'avoir sacrifié une partie de votre intérêt personnel pour que votre entreprise œuvre au bien commun ? Ou au contraire de l'avoir augmenté ? Qu'en pensez-vous ?

Relance : Pourquoi ? Comment ? Racontez-moi.

[Si réponse négative]

Seriez-vous prêt à sacrifier une partie de votre intérêt personnel pour que votre entreprise œuvre au bien commun ? A quelles conditions ? Avec quelles perspectives ?

Relance : Pourquoi ? Comment ? Racontez-moi.

b) En tant qu'entrepreneur, êtes-vous engagé dans des actions soutenables collectives, au niveau de votre territoire ?

[Si réponse positive] :

Racontez-moi comment cela se passe ? Avec quels autres acteurs ? Dans quel contexte ?

Quels sont les objectifs de ces actions ?

Pourquoi de tels objectifs ? Qu'en pensez-vous ?

Ces objectifs vous semblent-ils atteints ? Racontez-moi.

Pourquoi cette coopération est-elle possible selon vous ? Qu'en pensez-vous ?

[Si réponse négative] *Avez-vous pensé à le faire ou bien considérez-vous que ce n'est pas votre rôle ?*

c) A l'avenir, serait-ce quelque chose d'envisageable et à quelles conditions ?

4) Éléments biographiques

Âge, famille, résidence,...

- Annexe 3 – Résumés des entretiens réalisés auprès des entrepreneurs

Adhésions associatives des entreprises	Membres d'Etinomia	7
	Membres d'autres associations	3 (dont 2 sont aussi membres d'Etinomia)
	Pas d'adhésions associatives	4
Genre des entrepreneurs	Homme	9
	Femme	4
Âge des entrepreneurs	30 ans et moins	0
	31-45 ans	3
	46-60 ans	5
	Plus de 60 ans	5
Date de création de l'entreprise	Après 2011	4
	Avant 2011	8
Secteur d'activité de l'entreprise	Agriculture	3
	Services	1
	Commerce	3
	Artisanat	2
	Industrie	3
Nombre de salariés de l'entreprise	Pas de salariés	8
	Moins de 10 salariés	1
	10-50 salariés	3

(1) Joséphine, agricultrice, 31-45 ans, pas de salariés :

		Fonctions	
		Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : propriétaires des terres cultivées	A3 : coopérative agricole A4 : clientèle privée	

	A2 : autres Bas-Valsusains étant devenus agriculteurs au même moment qu'elle	
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : équilibrés, réciprocité	A3 : équilibrés, réciprocité A4 : équilibrés, marchands
Importance	A1 : déterminant (grande difficulté à obtenir des terrains cultivables suffisamment grands) A2 : déterminant (apprentissage collectif, échange de matériel, de plants, soutien mutuel)	A3 : substituable (elle a fait don à cette coopérative d'un excédent de légumes pour ne pas les gaspiller) A4 : déterminant (vente directe uniquement, pas d'autres possibilités de distribution pour l'instant)
Localisation	A1 : dans la basse vallée de Suse A2 : dans la basse vallée de Suse et dans une petite vallée voisine (Val Sangone)	A3 : dans la basse vallée A4 : très majoritairement dans la basse vallée, également en périphérie de Turin.

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Que son travail lui « <i>donne de quoi manger</i> », stimulation intellectuelle, apprentissage permanent, avoir un « <i>futur alternatif</i> ».
Valeurs	Dignité humaine : valorisation des relations « <i>équitables</i> » Environnement naturel : « <i>Nous devons prendre soin de la Terre</i> ».
Principes	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au TAV : « <i>Le TAV doit toujours être combattu, c'est un préalable</i> ». - Co-obligation : « <i>Il y a un réseau de personnes très liées, de très nombreuses personnes qui ont un sentiment commun</i> », « <i>nous ne sommes pas seuls</i> ». - Autonomie : « <i>Souveraineté alimentaire</i> » - Territorialité : « <i>un sentiment territorial</i> », importance de « <i>faire circuler l'argent sur le territoire</i> ». - Solidarité : elle évoque l'importance de la solidarité et du « <i>respect des personnes</i> » n'ayant pas accès à l'eau à travers le monde, « <i>nous entraider</i> ». - Sobriété : « <i>ne pas gaspiller</i> », « <i>équilibre avec la nature</i> », critique de « <i>l'économie de croissance</i> » - Continuité : « <i>générations futures</i> », « <i>nous savons qu'il y a quelque chose après nous. Qu'il y a eu quelque chose avant et qu'il y a quelque chose après nous</i> ».
Pratiques	« <i>Chacun de nous, avec les limites de leurs propres vies, de leurs propres personnes, cherchent à faire un pas dans cette direction. [...] Il y en a qui le font en achetant des produits locaux, ou équitables, ou qui font attention à</i>

	<i>ne pas gaspiller l'eau. Il y en a qui le font en devenant des acteurs économiques du territoire ».</i>
Territoire commun	Communauté située en basse vallée de Suse : « <i>dans la vallée</i> ». A propos de la haute-vallée, « <i>C'est un autre type de mentalité : ciment et ski. Il y a surement des personnes fantastiques là-bas, mais nous, on ne les connaît pas</i> ».
Adhésion	Oui, elle utilise systématiquement le « <i>nous</i> » pour parler de la basse vallée de Suse.
Soutenabilité de la communauté	« <i>Dans son expression maximale, la soutenabilité c'est ne pas laisser d'empreinte. [...] Dans son expression déclinée à la réalité que je vis en ce moment, la soutenabilité c'est faire le moins de dommages possibles [...] à la nature, à l'environnement. Faire le moins de dommages possibles à l'Histoire. [...] A définir la soutenabilité, nous sommes tous forts, à la mettre en œuvre c'est autre chose, mais moi la première. Nous [les Bas-Valsusains] tentons de l'être... Mais l'être vraiment, pour l'instant c'est une chimère</i> ».

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Elle considère son activité comme œuvrant par essence à l'autonomie de sa communauté et à la relocalisation de l'économie : « <i>Je favorise la souveraineté alimentaire</i> », « <i>je cherche à enrichir le territoire</i> ». C'est ce qui a en partie guidé son choix de se reconverter professionnellement dans cette activité et son choix de pratiquer une agriculture biologique.
Engagement collectif	Engagement au sein de quatre associations d'entrepreneurs locaux alternatifs, principalement en lien avec l'agriculture. Organisation de formations pour les entrepreneurs à travers ces associations, tentative de structurer collectivement de nouvelles filières agricoles dans le territoire, participation à divers groupes de travail.
Facteurs favorisant l'engagement	« <i>Je travaille seule, mais en réalité je ne suis pas seule. J'ai derrière moi un peuple. C'est ça qui en quelque sorte me soutien</i> », « <i>Cela part de maintenant 25 ans de lutte No TAV qui ont créé un réseau de communauté, qui s'est d'abord découvert être une communauté en ayant un ennemi commun. [...] Durant ces 25 années, ces personnes se sont connues dans les manifestations, dans les réunions, sur les barricades, dans les assemblées, et ont commencé à réfléchir ? Pas seulement à construire des barricades [...], mais aussi à plein de choses, aussi à quels types de sociétés alternatives il pourrait y avoir</i> ».
Aspirations vs. activités	« <i>Ce que je fais a un sens. C'est cohérent avec mes principes</i> ».
Sacrifice	« <i>Je n'ai pas fait de sacrifices parce que c'est la condition [sa situation actuelle] qui me fait naturellement me sentir bien [...]. Avant j'avais un salaire intéressant. J'allais danser, je mangeais des pizzas avec des amis, j'allais au cinéma. J'avais de l'argent pour me payer des cours, pour m'acheter des livres... Maintenant je me sens plus en harmonie</i> ».

(2) Evan, consultant, 31-45 ans, pas de salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : fournisseurs de logiciels A2 : entrepreneurs Bas-Valsusains du même secteur d'activité	A3 : clientèle privée
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : équilibrés, réciprocité	A3 : équilibrés, marchands et réciprocité : il dit refuser les clients avec lesquels la relation ne lui semble pas pouvoir être « équilibrée ». De plus, il indique ne trouver ses clients que par le bouche à oreille et ne jamais en manquer.
Importance	A1 : substituables (nombreux fournisseurs potentiels) A3 : déterminants (permettent de réaliser certaines prestations)	A3 : déterminant
Localisation	A1 : internationale A2 : dans la basse vallée de Suse, et pour certains dans le même lieu de travail partagé.	A3 : dans la basse vallée de Suse.

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Que son activité l'amène à « résoudre des problèmes », que « le bien-être de l'humain soit au cœur de son métier », qu'il puisse gagner de quoi vivre, venir travailler sans stress.
Valeurs	Dignité humaine : « le bien-être de l'humain » Environnement naturel : œuvrer au « bien-être concret tant de l'environnement que de la population ».
Principes	- Opposition au TAV : il voit les No TAV comme les « nouveaux partisans », chez les promoteurs du TAV il considère qu'il y a trois éléments de réflexion, « les dommages, le profit et le bien-être fictif [...] Le bien-être fictif c'est un appât pour te faire accepter des dommages énormes. [...] Le TAV représente cela ». - Autonomie : « libre pensée », il valorise le fait d'être « conscient », ce qui selon lui veut dire « avoir acquis des informations, en enquêtant sur les raisons pour lesquelles les choses autour de nous se déroulent d'une certaine façon », « acquérir une opinion équilibrée ».

	<p>- Co-obligation : « <i>capacité à collaborer</i> », « <i>ensemble on réussit à faire des choses plus marquantes que ce que l'on réussit à faire seul. Pas seulement en termes de volume. [...] On réussit à construire un mur plus beau par exemple, plus riche, où se confondent les visions de différentes personnes</i> », « <i>biens communs</i> ».</p> <p>- Territorialité : « <i>Le territoire est ton environnement et le premier endroit qui te nourrit. [...] C'est le lieu où sont satisfaites tes premières exigences vitales</i> ».</p> <p>- Solidarité : « <i>Si je suis avec des personnes qui sont bien, qui vivent bien, moi aussi je suis bien, parce que mes relations sont conditionnées à cela</i> ».</p> <p>- Sobriété : il parle de la capacité limitée du territoire de « <i>supporter</i> » des dommages.</p> <p>- Continuité : attention aux « <i>conséquences de nos actions</i> ».</p>
Pratiques	« <i>On ne subit pas le conditionnement télévisuel</i> », « <i>augmenter le niveau de connaissance général</i> », « <i>Km 0</i> ».
Territoire commun	Communauté située en basse vallée de Suse.
Adhésion	Oui, il utilise le « <i>nous</i> » pour parler de la basse vallée de Suse.
Soutenabilité de la communauté	La soutenabilité « <i>c'est quand les dommages que produit l'action humaine sont compatibles avec ce que le territoire sur lequel les dommages sont commis peut supporter [...] Et le degré auquel le territoire peut supporter ces dommages est d'une certaine façon lié au bien-être</i> ». A la question de savoir si sa communauté tend à la soutenabilité il répond « <i>sans aucuns doutes</i> ».

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	« <i>Je veux avoir des clients conscients</i> » : il considère que son activité doit permettre de diffuser les valeurs et principes de la communauté et s'y attèle par la discussion avec ses clients. Il a de plus choisi son activité parce qu'elle permet d'économiser les ressources naturelles et de mobiliser des ressources locales. Enfin, il a radicalement transformé son activité, il y a moins de dix ans, pour modifier ses rapports de travail parce que les rapports verticaux de l'entreprise qu'il dirigeait avant lui ont « <i>causé beaucoup de souffrance</i> » et lui donnaient le sentiment « <i>de s'éloigner de l'humanité</i> ». Il travaille désormais de façon indépendante, sans salariés, en synergie avec d'autres entreprises locales.
Engagement collectif	Engagement au sein de deux associations d'entrepreneurs locales. Il est membre du bureau de ces associations et participe à l'organisation de leurs activités.
Facteurs favorisant l'engagement	Il évoque le soutien apporté par la « <i>confiance</i> » mutuelle entre les Bas-Valsusains développée à travers la lutte contre le TAV. Il parle ainsi d'une « <i>reconnaissance</i> » mutuelle au sein de la communauté, notamment entre les entrepreneurs, ce qui facilite les synergies : « <i>[Cela veut dire] je te suis reconnaissant de ce que tu fais, mais je te reconnais aussi parce que nous nous sommes rapprochés dans les moments plus difficiles de défense du</i>

	<i>territoire. [...] Cela augmente tendanciellement la confiance, aussi professionnelle. Les relations sont plus simples ».</i>
Aspirations vs. activités	Il considère que son activité lui permet de placer « <i>l'humain au centre</i> » tout en se souciant de l'environnement et qu'elle participe au développement de sa communauté. Il indique être satisfait de sa situation actuelle même s'il gagne beaucoup moins d'argent que dans son ancienne entreprise, il évoque « <i>d'autres richesses</i> ».
Sacrifice	Il ne considère pas avoir fait de sacrifices : « <i>J'ai toujours eu le sentiment qu'alimenter ces relations [au travail] a toujours eu un bon retour</i> ».

(3) Mathieu, agriculteur, 46-60 ans, pas de salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : propriétaires des parcelles cultivées (plusieurs dizaines de micro-parcelles) A2 : autres agriculteurs de sa communauté A3 : habitants ayant des potagers A4 : collectivités locales	A1 : clientèle privée A2 : groupes d'achats solidaires
Rapports	A1 : équilibrés, marchands et réciprocité (locations et prêts) A2 : équilibrés, réciprocité (troc, échange d'informations) A3 : équilibrés, marchands et réciprocité (troc ou achat de leur surplus) A4 : équilibrés, marchands et réciprocité (il aide à l'entretien des espaces verts avec son tracteur, la mairie l'aide en retour, par exemple à trouver des terrains cultivables. Il est parfois payé pour l'entretien de parcelles de forêts pour une collectivité locale).	A1 : équilibrés, marchands et réciprocité (vente et troc) A2 : équilibrés, marchands
Importance	A1 : déterminants (difficulté à réunir des parcelles suffisamment grandes) A2 : déterminants (expérimentations collectives, échange de semences et de matériel agricole)	A1 : déterminants (vente directe principalement) A2 : substituables (clients occasionnels)

	A3 : déterminants (ils lui permettent d'avoir une offre diversifiée) A4 : déterminants, « <i>ça fait un peu de trésorerie</i> », et cela lui a aussi permis de trouver des terres	
Localisation	A1 : surtout dans la vallée de Suse mais aussi à l'extérieur, voir à l'étranger. A2 : dans la basse vallée de Suse A3 : dans la basse vallée de Suse A4 : dans la basse vallée de Suse	A1 : dans la basse vallée de Suse A2 : dans la basse vallée de Suse

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	« <i>Choix de décroissance</i> »
Valeurs	Dignité humaine : « <i>faire en sorte que tous aient la possibilité de vivre avec dignité</i> » Environnement naturel : « <i>la terre doit être respectée</i> »
Principes	- Opposition au TAV : il se félicite de l'achat collectif de terrains par les No TAV pour empêcher les chantiers. - Autonomie : « <i>être autonome</i> », « <i>Si tu sais faire un peu de tout, [...] tu t'en sors toujours</i> ». - Co-obligation : « <i>socialiser</i> », il faut selon lui « <i>du réseau</i> », il vante les synergies à l'œuvre entre différentes composantes de la communauté pour l'accueil des réfugiés. - Territorialité : « <i>micro-économie locale</i> ». - Solidarité : il souligne l'importance de l'« <i>accueil des réfugiés</i> » pour la communauté, il nous faut « <i>grandir ensemble</i> ». - Sobriété : « <i>décroissance</i> ». - Continuité : « <i>Que voulons-nous pour nos enfants ?</i> ».
Pratiques	Rechercher « <i>de l'information et ce qu'il y a derrière</i> ».
Territoire commun	Communauté située en basse vallée de Suse, « <i>j'ai moins de liens avec la haute vallée</i> ».
Adhésion	Oui, il utilise le « <i>nous</i> » pour parler de la basse vallée de Suse.
Soutenabilité de la communauté	« <i>Si pour cultiver je dois laisser une montagne d'immondices derrière... Pour moi ce n'est pas soutenable. Parce que tout cela après... Pour moi une centrale nucléaire ce n'est pas soutenable. Parce que certes on peut dire que c'est vingt fois plus puissant qu'une centrale hydroélectrique. Mais si ensuite les déchets durent mille ans, pour moi ce n'est pas soutenable. Parce que quelqu'un va devoir gérer cela...</i> », « <i>selon moi il y a un bon ferment, surtout dans la basse vallée</i> ». Il note

	toutefois qu'il reste de « <i>l'ignorance</i> », faisant par exemple référence au peu d'attention portée par certains au tri sélectif.
--	--

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Il a changé de secteur d'activité et de façon de travailler pour des motivations liées aux enjeux de soutenabilité et parce qu'il aspire à la « <i>décroissance</i> ». Il pratique une agriculture naturelle et attentive aux variétés locales. Il essaie de créer du lien social dans son territoire, notamment par le troc avec ceux qui ont des potagers : « <i>C'est aussi devenu une affaire sociale avec les habitants</i> ». Il échange aussi de façon non-marchande avec d'autres agriculteurs de la vallée : « <i>L'autre semaine j'ai amené des poivrons à [entrepreneur X] et il m'a amené des tomates. Il a vendu mes poivrons et moi ses tomates</i> ». Il a tenté une expérience coopérative mais cela ne l'a pas satisfait, notamment parce que c'était administrativement très compliqué et fiscalement très coûteux, aussi il est revenu à l'entrepreneuriat individuel.
Engagement collectif	Il partage son expérience avec les autres entrepreneurs de sa communauté au sein de plusieurs associations locales, pour faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ainsi que pour mener des expérimentations agricoles collectives. Il est de plus engagé au sein d'une association internationale œuvrant dans le champ de l'agriculture soutenable et locale.
Facteurs favorisant l'engagement	<p>Il explique ainsi sa reconversion professionnelle, et sa décision de fermer son entreprise précédente, qui avait une activité plus importante dans un autre domaine : « <i>2005 [Les événements de la lutte NO TAV] m'a fait repenser beaucoup de choses. Ça m'a fait penser qu'il y a de gros intérêts, qu'il n'y a pas toujours ce qu'ils te font voir à la télévision, au-delà de tout ces informations ne sont pas la réalité, parce qu'ils l'ont touchée avec leurs mains qui... Je voyais des choses et puis celles que je voyais à la télévision étaient complètement inversées seulement parce qu'il fallait faire passer une certaine image plutôt qu'une autre... Et cela a fait que j'ai fermé mon entreprise en un an, parce que j'ai fait un choix de décroissance</i> ».</p> <p>Un second facteur ayant favorisé son engagement en tant qu'entrepreneur est le fait que son épouse ait un revenu stable et qu'ils aient tout deux fait un choix de décroissance dans leur foyer : « <i>J'ai dit "OK je ferme, et je fais l'homme au foyer". [...] Quand je dis l'homme au foyer ce que je veux dire c'est que je faisais des travaux à la maison, j'ai commencé à semer des céréales pour faire mon pain à la maison. Puis je me suis dit "j'ai le temps et je veux aussi dépenser moins" donc j'ai vendu la voiture parce que je me suis dit "si je reste ici, une seule voiture suffit avec une vespa et un tracteur". J'ai commencé à agrandir le jardin, et je suis allé de l'avant pendant trois ans comme cela, seulement en vivant avec ce que j'avais, et puis elle travaillait. [...] Puis quand j'ai vu que cela me plaisait de cultiver, en faisant le point je me suis dit "mais pourquoi ne pas agrandir cela" ».</i></p> <p>« <i>Beaucoup nait du mouvement No TAV, parce que cela a suscité une remise en cause selon moi. [...] On s'est dit "où va-t-on ? Que voulons-nous pour nos enfants, pour notre terre ?" Si on se pose la question et qu'on va</i></p>

	<i>chercher la réponse en creusant c'est un peu forcé que des initiatives viennent de tous les fronts ».</i>
Aspirations vs. activités	Il dit être satisfait vis à vis de ses attentes professionnelles et de ses valeurs.
Sacrifice	Il dit qu'il peut vivre de son travail même si celui-ci est très dur et qu'il ne va pas « <i>s'enrichir</i> ». Il ne considère pas cela comme un sacrifice mais comme « <i>un choix</i> ».

(4) Philippe, secteur industriel, 46-60 ans, pas de salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : fournisseurs de logiciels A2 : entreprises fabricant ses produits (il ne fait que la conception, puis revend les produits finis à un distributeur)	A3 : distributeur unique (qu'il a choisi parce que la vente directe lui prenait trop de temps, ces clients étant aussi à l'étranger)
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : équilibrés, marchands	A3 : équilibrés, marchands (il est satisfait de leurs ententes commerciales)
Importance	A1 : substituable A2 : déterminant (il collabore avec cette entreprise de longue date et se félicite de leur rapport de confiance)	A3 : déterminant (seul client)
Localisation	A1 : internationale A2 : dans la basse vallée de Suse	A4 : en Italie, les produits sont ensuite distribués partout en Europe, aux privés et aux entreprises

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Il dit être devenu entrepreneur par « <i>habitude</i> », du fait de son destin familial. Il tient à ce que son entreprise reste une entreprise individuelle : « <i>je ne veux pas grandir, j'ai toujours eu l'objectif de rester petit</i> ». Il ajoute que ce choix est guidé par le fait qu'il se sente « <i>peu capable de gérer d'autres personnes</i> ».
Valeurs	Dignité humaine : attention aux « <i>personnes</i> » Environnement naturel : respect de « <i>la Terre</i> » et de ses limites
Principes	- Opposition au TAV : il trouve positif « <i>sous beaucoup d'aspects</i> » le mouvement No TAV. - Autonomie : « <i>se défaire du contrôle étatique</i> », « <i>indépendant</i> », contre « <i>l'assujettissement</i> », « <i>un objectif d'autonomie</i> ».

	<ul style="list-style-type: none"> - Co-obligation : « <i>bien commun</i> », « <i>biens communs</i> », « <i>participation populaire</i> », « <i>renforcer une communauté éthique</i> ». - Convivialité : « <i>intégrer dans la communauté les gens qui viennent de l'extérieur</i> », « <i>non-violence</i> ». - Territorialité : « <i>défense du territoire</i> ». - Solidarité : attention aux « <i>plus faibles</i> ». - Sobriété : « <i>On utilise plus de ressources que ce que la Terre peut offrir</i> », « <i>contre la croissance</i> », « <i>les ressources de la Terre ne sont pas infinies</i> ». - Continuité : attention au « <i>futur</i> », il dit qu'« <i>ensuite ils n'auront plus rien</i> » si nous continuons dans la voie de la « <i>croissance infinie</i> ».
Pratiques	« <i>Photovoltaïque</i> », « <i>approvisionnement énergétique indépendant</i> »
Territoire commun	« <i>La basse vallée de Suse, de Suse à Avigliana</i> », « <i>Comme réseau politique je me sens plus proche de ces territoires, alors que les territoires de la haute vallée ont une économie différente, plus centrée sur le tourisme de masse, qui ne me plaît pas beaucoup</i> ».
Adhésion	Oui, il utilise le « <i>nous</i> » pour parler de la basse vallée de Suse.
Soutenabilité de la communauté	« <i>Si on consomme plus de ressources que ce que la Terre peut offrir, ce n'est pas soutenable</i> ». Il considère sa communauté comme « <i>largement</i> » soutenable, « <i>bien plus qu'ailleurs en Italie</i> ».

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Il anime des séminaires pour favoriser certains types de comportements écologiques et a fait évoluer son activité pour qu'elle soit au service de tels comportements. Il fournit des supports en ce sens à son distributeur.
Engagement collectif	Il fait actuellement partie d'une association locale en tant qu'entrepreneur et participe à ses activités.
Facteurs favorisant l'engagement	Il dit que son engagement individuel et collectif a été facilité par ce qu'« <i>ici [dans sa communauté] il y a une sensibilité diverse par rapport à celle du Piémont</i> ».
Aspirations vs. activités	« <i>J'ai la chance de faire un travail qui me plaît</i> ». Il note toutefois que certains composants des produits qu'il vend proviennent de pays éloignés et qu'il n'a pas de traçabilité sur leur production mais qu'il n'a pas vraiment le choix parce que ce sont des produits standardisés. Il voudrait aussi à court terme changer de banque pour aller vers une banque éthique. Son travail favorise la diminution de l'usage des ressources non-renouvelables.
Sacrifice	Il ne considère pas avoir fait de sacrifices.

(5) Valentin, agriculteur, plus de 60 ans, pas de salariés, membre d'une coopérative :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : autres membres de la coopérative agricole A2 : Université de Turin A3 : collectivités locales	A4 : grossiste A5 : clientèle privée
Rapports	A1 : équilibrés, réciprocité A2 : équilibrés, réciprocité (aide dans la lutte contre certaines maladies et nuisibles) A3 : équilibrés, réciprocité (subventions ponctuelles)	A4 : aliénants, marchands (fixe des prix trop bas) A5 : équilibrés, marchands
Importance	A1 : déterminants (notamment pour pouvoir mieux négocier les prix d'achat, mais aussi pour échanger des connaissances) A2 : déterminant A3 : substituable (aide ponctuelle, peu élevée)	A4 : déterminant (ils ne peuvent pas garder la marchandise et ne sont pas en mesure actuellement d'assurer un autre débouché à leurs produits) A5 : déterminants (part mineure mais tout de même importante de leurs ventes)
Localisation	A1 : dans la basse vallée de Suse A2 : Turin A3 : dans la basse vallée de Suse	A4 : en Italie A5 : dans la basse vallée de Suse surtout, mais aussi dans le Piémont.

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Ce travail est un hobby qui n'est pas son revenu central (il est retraité) mais qui est celui de certains membres de la coopérative. Ses objectifs sont en outre de prendre soin de l'environnement au niveau du territoire (son activité mobilise des espaces boisés), d'inciter ses habitants à « <i>maintenir ce patrimoine</i> » et de favoriser, par la forme coopérative, la rémunération équitable des producteurs.
Valeurs	Dignité humaine : « <i>On ne parle pas de nombres, on parle de personnes</i> ». Environnement naturel : « <i>prendre soin</i> » de l'environnement
Principes	- Opposition au TAV : « <i>ce n'est pas nécessaire un ouvrage de ce type</i> » - Autonomie : « <i>chercher à analyser avec une vision plus large la réalité</i> »

	<p>- Co-obligation : « avoir des liens », le patrimoine « est à tous et à personne »</p> <p>- Convivialité : « Vivre avec des rapports plus humains qui valorisent les personnes ».</p> <p>- Territorialité : « valoriser et conserver le territoire »</p> <p>- Solidarité : « un esprit altruiste qui est fortement enraciné », « Il y a des associations qui font des activités, du bénévolat, qui organisent des évènements bénéfiques pour les autres, pour qui a moins de chance, par exemple pour les tremblements de terre qu'il y a eu, pour récupérer de l'argent pour pouvoir donner un coup de main ? C'est une activité normale ».</p> <p>- Sobriété : « Ici, de mon point de vue, on vit encore une vie à mesure d'Homme », « limiter les dommages », « les ressources sont limitées »</p> <p>- Continuité : « ceux qui viendront après nous », il valorise la préservation du patrimoine matériel et immatériel.</p>
Pratiques	Bénévolat, engagement associatif, synergie entre les entreprises, les associations et les collectivités locales.
Territoire commun	La basse vallée, « d'Oulx à Condove ».
Adhésion	Oui, il utilise le « nous » pour parler de la basse vallée de Suse.
Soutenabilité de la communauté	<p>Selon lui, la soutenabilité c'est : « Un mode de vie qui cherche à utiliser, à "exploiter" entre guillemets, les ressources naturelles [...] en cherchant à comprendre quelles peuvent être les conséquences d'un usage inapproprié des ressources. Aussi parce qu'on sait que les ressources sont limitées, pas illimitées... Probablement, renoncer à un petit quelque chose pour préserver quelque chose d'autre, ça peut être mieux que l'inverse... En pensant aussi qu'après moi, après nous, il y aura quelqu'un d'autre... Et donc laisser à qui viendra après la possibilité d'avoir ce type de ressources, de territoires, de paysages et de modes de vie ».</p> <p>Parlant de sa communauté il dit : « On essaie d'aller sur une voie de ce type ».</p>

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	La coopérative à laquelle il participe amène selon lui un revenu supplémentaire à ceux qui valorisent leurs parcelles ce qui lui semble intéressant en temps de crise. L'activité permet également l'entretien des forêts (notamment domaniales) mais aussi la création d'un lien social entre les coopérateurs. Toutefois il n'est pas satisfait que leurs produits soient vendus à un grossiste à plusieurs centaines de kilomètres du Val de Suse ce qui a un coût environnemental et ne permet pas une juste rétribution de leur travail.
Engagement collectif	La coopérative n'adhère à aucunes associations. Toutefois elle a participé à des initiatives associatives locales. Il ajoute qu'il ne pense pas qu'ils s'engageront plus dans le futur car ils sont nombreux à être âgés.

Facteurs favorisant l'engagement	L'« esprit altruiste » de sa communauté.
Aspirations vs. activités	Il considère que son activité répond à ses aspirations. Toutefois, alors que la forme coopérative avait aussi pour but de pouvoir peser dans la négociation des prix avec les grossistes et d'assurer une répartition plus équitable des bénéfices de la production, il ajoute « <i>la réalité c'est que même tous ensemble, on est petits face à d'autres entreprises, même italiennes</i> ».
Sacrifice	Il ne considère pas avoir fait de sacrifices.

(6) Théa, commerçante, 46-60 ans, pas de salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : grossistes A2 : producteurs (achat direct)	A3 : clientèle privée
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : équilibrés, marchands (plus de liens de confiance qu'avec les grossistes, ils lui permettent de diversifier son offre)	A3 : équilibrés, marchands et réciprocité (clients fidèles, elle relève que leur choix de se fournir chez elle plutôt qu'en ligne est un engagement de leur part)
Importance	A1 : substituables (il y a de nombreux grossistes dans son secteur d'activité) A2 : déterminants (elle se fournit de façon à peu près équivalente chez ses deux types de fournisseurs)	A3 : déterminant (la clientèle locale est sa seule clientèle)
Localisation	A1 : à Turin et Milan A2 : dans le Piémont	A3 : dans la basse vallée de Suse

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Elle a repris ce commerce par passion pour les produits y étant commercialisés, elle dit que ça a été un choix un peu « <i>impulsif</i> ».
Valeurs	Dignité humaine : « <i>Un type de vie qui est plus basé sur les besoins des personnes, des hommes, des femmes, des enfants, plutôt que sur les besoins du capital</i> ». Environnement naturel : importance de « <i>l'écologie</i> »
Principes	- Opposition au TAV : « <i>il y a déjà trop d'infrastructures dans la vallée</i> »

	<p>- Autonomie : « être critique », « les personnes d'en bas doivent être critiques pour pouvoir s'élever », « désobéissance »</p> <p>- Co-obligation : « en partant du bas, en mettant beaucoup de personnes ensemble, on peut changer les choses »</p> <p>- Convivialité : « il y a des personnes diverses, ceux de cinquante ou soixante ans vont parler avec des jeunes [...] avec des gens de la France aussi, de l'Espagne », « ici on n'est pas fermés », « hospitalité ».</p> <p>- Territorialité : « il faut partir du bas », « critiquer les petits choix qui sont faits dans sa commune par exemple ».</p> <p>- Solidarité : elle nous parle de mixités sociale et intergénérationnelle dans la vallée, mais aussi de la solidarité entre les luttes, ajoutant que « c'est différent en ville », « plusieurs de nous vont par exemple en France, en Sicile, en Sardaigne [se joindre à d'autres luttes locales] »</p> <p>- Sobriété : « décroissance »</p> <p>- Continuité : « le futur »</p>
Pratiques	« essayer les choses directement », méfiance par rapport « à la télévision, aux journaux », « désobéir » aux assignations à résidence.
Territoire commun	« De Suse à Avigliana », « ma communauté est plus dans la basse vallée, la vallée de Suse est un peu divisée en deux, la basse vallée et la haute vallée »
Adhésion	Oui, elle utilise le « nous » pour parler de sa communauté.
Soutenabilité de la communauté	« Un type de vie qui est plus basé sur les besoins des personnes, des hommes, des femmes, des enfants, plutôt que sur les besoins du capital. C'est soutenable par exemple d'avoir plus de services, des hôpitaux qui fonctionnent bien, plus de services pour les enfants, pour les personnes âgées, de ne plus avoir besoin de déménager pour travailler. [...] Avoir la possibilité de consommer des choses plus locales, d'avoir une alimentation plus... intelligente... [...] Si tu déplaces les marchandises, tu crées de la pollution ». « C'est ce que l'on voudrait [dans sa communauté], mais en réalité on ne peut pas vraiment parce que les choix du gouvernement italien, mais aussi français, vont exactement dans l'autre sens. [...] On arrive quand même à faire certaines choses parce qu'on peut les faire tous seuls ».

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Elle a développé une offre de produits spécifiquement adaptés aux intérêts, valeurs et principes des membres de sa communauté, ce qui lui semble participer à « améliorer la qualité de vie de la communauté ». Elle fait travailler les producteurs locaux de son secteur d'activité autant qu'elle le peut. Son commerce est devenu un lieu de rencontre pour les gens de son village, mais aussi pour ceux qui passent visiter la vallée, qu'ils soient touristes, journalistes ou activistes. Elle estime contribuer à la vie sociale de sa communauté ainsi.
Engagement collectif	Elle va présenter ses produits dans des événements organisés par des associations de la vallée ou par les collectivités locales. Elle organise avec des associations de la vallée un des événements culturels No TAV annuels.

	Elle a par ailleurs participé à certaines des initiatives d'Etinomia. Elle n'est toutefois membre d'aucune association.
Facteurs favorisant l'engagement	« <i>Lutter ensemble</i> », « <i>les associations créées dans le mouvement [...], les groupes d'amis qui se mettent ensemble</i> »
Aspirations vs. activités	Elle dit être « <i>très contente</i> » de son activité par rapport à ses aspirations, surtout parce que cela lui permet d'interagir avec les gens, et qu'elle favorise ainsi la relocalisation de certains de leurs achats.
Sacrifice	Elle ne considère pas avoir fait de sacrifice car elle « <i>gagne peu mais suffisamment pour vivre</i> », bien qu'elle doive « <i>se débrouiller</i> » pour réussir à « <i>subvenir à ses besoins</i> ». Selon elle, l'engagement, au sein de son activité professionnelle lui « <i>a amélioré la vie</i> ».

(7) Hervé, artisan, 31-45 ans, moins de 10 salariés :

		Fonctions	
		Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : indépendants avec qui il collabore ponctuellement A2 : artisan avec lequel il collabore de façon permanente A3 : fournisseurs	A4 : clientèle privée locale.	
Rapports	A1 : équilibrés, marchands et réciprocité (ils viennent parfois renforcer son équipe, mais il indique aussi que cela va au-delà de la simple relation commerciale puisqu'ils s'entraident aussi en se prêtant du matériel par exemple, ils travaillent ensemble depuis de nombreuses années) A2 : équilibrés, réciprocité A3 : équilibrés, marchands (il est satisfait parce que les relations commerciales avec eux durent depuis plusieurs années aussi ils se font confiance)	A4 : équilibrés, marchands et réciprocité (il ne trouve « <i>quasi-exclusivement</i> » ses clients que par le bouche à oreille : « <i>c'est le client lui-même qui t'amène un autre client</i> »)	
Importance	A1 : déterminants (ils lui permettent d'accepter certaines commandes qu'il ne pourrait assumer sans eux) A2 : déterminant (leurs compétences se complètent) A3 : substituables (il y a de nombreux fournisseurs potentiels, il	A4 : déterminants	

	dit que de temps en temps, il se renseigne sur les autres offres)	
Localisation	A1 : dans la basse vallée de Suse A2 : dans la basse vallée de Suse A3 : dans son village et dans la périphérie de Turin	A4 : dans la basse vallée de Suse, surtout dans son village.

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Il se considère comme « <i>un ouvrier qui travaille à son compte</i> », pour lui un « <i>entrepreneur c'est celui qui possède, qui a des possibilités financières et qui peut faire de grandes choses en travaillant peu physiquement</i> ». Il ajoute, se distinguant des "entrepreneurs" : « <i>moi je suis un artisan</i> ». Ses aspirations premières étaient de gérer sa propre activité, de « <i>vivre dignement en satisfaisant les besoins de [sa] famille</i> » et d'avoir un contact direct avec ses clients.
Valeurs	Dignité humaine : il se réfère à « <i>la santé physique et mentale</i> » des personnes, au « <i>sens d'être humain</i> » Environnement naturel : « <i>la nature n'est pas bien traitée</i> »
Principes	- Opposition au TAV : « <i>la lutte pour notre territoire, contre le train</i> » - Autonomie : « <i>nous avons une classe politique nationale corrompue</i> », les citoyens doivent être selon lui « <i>plus attentifs</i> » à la vie politique. Il critique le fait qu'actuellement « <i>qui a de grands pouvoirs économiques tire les ficelles du monde</i> » - Co-obligation : « <i>respecter le bien commun</i> » - Territorialité : « <i>valoriser le territoire</i> », « <i>prendre soin du territoire</i> » - Solidarité : « <i>Tout Homme a le droit à un refuge</i> », « <i>partager</i> », il critique les « <i>différences sociales</i> » créées par « <i>la grande économie</i> » à travers le monde. - Sobriété : « <i>nous avons bétonné toute la planète</i> », « <i>l'Homme arrive au point de non-retour</i> » - Continuité : « <i>tout commence à l'école</i> », « <i>le futur des Hommes</i> », « <i>nous avons le devoir quand nous venons au monde d'en prendre soin et de le laisser à nos enfants au moins comme nous l'avons trouvé</i> »
Pratiques	Ne plus écouter « <i>les médias du régime</i> », avoir conscience dans ses relations avec les banques que « <i>ce sont des délinquants [...] des délinquants à la puissance ultime</i> » qui pratiquent selon lui « <i>une exploitation vile aux yeux de tous</i> ».
Territoire commun	Il ne désigne pas de territoire véritablement commun même s'il fait une fois référence à « <i>la partie basse de la vallée</i> », considérant que seule une « <i>moitié</i> » des habitants de cet espace est rassemblée autour des principes et valeurs qu'il aborde en disant qu'ils sont les siens.

Adhésion	Les principes et valeurs qu'il énonce sont les siens, il ne considère pas qu'ils soient encore majoritaires dans la vallée.
Soutenabilité de la communauté	« <i>Ce qui est soutenable, c'est ce que l'on peut faire sans créer de dommages. Une économie soutenable ce serait une économie qui peut donner aux personnes la possibilité de vivre bien, quelque chose qui sert à la société. [...] Ce qui n'est pas soutenable crée des dommages aux personnes et à l'environnement, et encore plus à l'environnement qu'aux personnes</i> ». Cela lui semble correspondre à ses valeurs et principes. Il pense qu'en basse vallée de Suse il y a encore une « <i>moitié</i> » de la population qui n'est pas assez attentive au « <i>bien commun</i> ». Il dit ainsi que selon lui il y a encore des « <i>manques de respect pour les lieux communs</i> », se référant à certains qui ne respectent pas le tri sélectif par exemple.

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Il oriente son activité pour produire peu de choses neuves, mais plutôt pour rénover ou « <i>valoriser</i> » ce qui existe déjà et qui est typique de son territoire. C'est ce qu'il nous dira en premier lors de l'entretien, car il considère que les biens produits dans son secteur d'activité servent parfois plus la « <i>spéculation</i> » que la « <i>nécessité</i> », ce avec quoi il est en désaccord. Il veille aussi à la gestion « <i>consciente</i> » des déchets dans son entreprise.
Engagement collectif	Il n'est pas engagé dans des actions collectives en tant qu'entrepreneur. Il dit toutefois être « <i>absolument prêt à faire quelque chose de collectif au niveau entrepreneurial</i> ». Il dit qu'il n'en a toutefois pas eu jusqu'à maintenant l'opportunité, surtout par manque de temps.
Facteurs favorisant l'engagement	Il pourrait participer à des actions collectives en tant qu'entrepreneur si d'autres entrepreneurs de son secteur se joignaient à lui et si des municipalités étaient intéressées par des collaborations non-lucratives, notamment pour sauvegarder le patrimoine.
Aspirations vs. activités	Il dit que les taxes sont vraiment « <i>asphyxiantes</i> » et qu'elles lui donnent le sentiment « <i>de travailler avec un pistolet sur la tempe</i> ». En conséquence, ce n'est pas facile pour lui de gagner sa vie, cela lui demande beaucoup de travail, surtout en ces temps de crise. De plus, il déplore le fait de ne pas pouvoir travailler sans avoir recours au secteur bancaire. Par ailleurs il estime participer à la valorisation du patrimoine local et respecter l'environnement.
Sacrifice	Il dit faire passer la « <i>satisfaction</i> » par rapport au travail qu'il réalise avant « <i>les profits</i> ». Il indique ainsi « <i>faire des choix qui sont plus coûteux</i> », mais cela ne lui semble pas un sacrifice. Il ajoute toutefois que ces choix sont limités à ses ressources, « <i>quand tu as peu d'argent, les choix sont plus limités</i> ».

(8) Liam, artisan, plus de 60 ans, pas de salariés :

		Fonctions	
		Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : fournisseurs	A2 : clientèle privée	
Rapports	A1 : équilibrés, marchands	A2 : équilibrés, marchands et réciprocité (il dit qu'ils viennent parfois dans son atelier par engagement)	
Importance	A1 : substituables (nombreux fournisseurs potentiels)	A2 : déterminants (seule clientèle)	
Localisation	A1 : Turin	A2 : basse vallée de Suse, mais aussi au-delà, de nombreuses personnes de passage vont à son atelier par engagement.	

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Il dit ne pas avoir choisi d'être entrepreneur, c'est son père qui dans les années 1970 lui a acheté son atelier. Il dit vouloir « <i>simplement gagner sa vie</i> ».
Valeurs	Dignité humaine : « <i>prendre soin des gens</i> » Environnement naturel : attention à « <i>l'impact environnemental</i> »
Principes	- Opposition au TAV : « <i>pas un seul point positif à la construction de la TAV</i> ». Les murs de son atelier sont couverts d'affiches No TAV - Convivialité : il valorise les discussions entre les jeunes et les plus âgés de différentes classes sociales qui sont selon lui communes dans la vallée. - Territorialité : « <i>ne pas dévaster le territoire</i> », « <i>prendre soin de la vallée</i> », développer « <i>les services publics sur le territoire</i> » - Solidarité : « <i>les habitants sont solidaires</i> » - Continuité : « <i>s'occuper des écoles en premier lieu</i> »
Pratiques	Eviter les banques : « <i>les banques sont pires que des usuriers</i> », relocaliser la santé « <i>ne plus devoir aller jusqu'à Briançon</i> »
Territoire commun	La basse vallée de Suse
Adhésion	Oui, il utilise le « nous » pour parler de la basse vallée de Suse.

Soutenabilité de la communauté	« <i>La soutenabilité c'est de dépenser l'argent pour les hôpitaux, les écoles, l'entretien des fleuves... Pas à la construction du pont de Messine par exemple</i> ». Il dit que les valeurs et principes qu'il énonce sont plutôt partagés selon lui mais qu'il serait bien que les habitants s'engagent plus : « <i>dans certaines actions on n'est que quatre ou cinq</i> ».
---------------------------------------	--

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Il considère son lieu de travail comme un « <i>endroit de socialité</i> », il l'utilise pour diffuser la lutte contre le TAV et pour créer de la discussion politique, surtout avec ses clients de la haute vallée.
Engagement collectif	Il fait partie d'une association locale d'entrepreneurs alternatifs et a participé à de nombreuses activités de cette association.
Facteurs favorisant l'engagement	« <i>Les gens comme moi au début n'étaient pas intéressés [par la lutte contre le TAV], nous étions nombreux. [...] Mais quand la police a commencé à être violente, nous avons changé d'état d'esprit</i> ». Il dit aussi que les interactions avec les jeunes, notamment des centres sociaux du territoire, lui ont fait se remettre en question : « <i>je me suis dit "tu t'es trompé toute ta vie"</i> ».
Aspirations vs. activités	Il est très satisfait de son travail : « <i>les clients m'ont tant donné. [...] J'aime mon travail, j'arrêterai les larmes aux yeux</i> ». Il pense en outre que son travail sert la communauté parce qu'il essaie de susciter de la réflexion politique chez ses clients.
Sacrifice	Il considère avoir fait l'objet de représailles - notamment « <i>fiscales</i> » - de la part de l'État du fait de son engagement mais ne le regrette pas : « <i>dans ma tête, je me suis toujours dit, ce que je pense, je dois le dire</i> ».

(9) Jules, secteur industriel, plus de 60 ans, 10-50 salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : sous-traitants A2 : banques	A3 : clientèle professionnelle, composée de grandes entreprises A4 : entreprise se chargeant de l'expédition
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : aliénants, marchands	A3 : aliénants, marchands (voir aspiration vs. activités) A4 : équilibrés, marchands
Importance	A1 : substituables (ils permettent d'accepter certaines commandes trop grosses pour l'équipe habituelle de l'entreprise, certaines compétences sont toujours externalisées, toutefois il y a de nombreux sous-traitants potentiels)	A3 : déterminants (peu de clients, peu de clients potentiels), il a toutefois diversifié sa clientèle pour ne pas avoir trop de dépendance vis-à-vis d'un seul client.

	<p>A2 : substituables, mais peu satisfaisants peu importe le partenaire, et toujours nécessaires pour des questions de trésorerie : <i>« Moi si je le pouvais j'éliminerais toutes les banques. [...] La banque est née pour... J'ai de l'argent que je récupère ou que je possède et je te le donne, toi tu me donnes un intérêt actif et tu le prêtes à l'[entreprise X¹⁷⁰] parce qu'elle en a besoin, parce qu'elle y a intérêt. Et l'[entreprise X] te paie un intérêt. Aujourd'hui cette fonction là les banques ne la font plus. [...] Les banques te mettent le tapis rouge et te font la révérence quand tu n'en as pas besoin. Quand tu en as besoin, elles te ferment le robinet. Parce que c'est comme ça. Ils ne regardent que si tu as cinquante mille garanties, alors ils réussissent... Et puis ils font les autres cochonneries entre eux... Mais toi entreprise, petite entreprise, si tu as besoin d'eux, tu dois alors donner en échange... Ou de ton patrimoine personnel, ou d'autres choses de façon à ce qu'ils soient garantis à cent pour cent. [...] Si on pouvait moins avoir à faire à eux... Mais on ne peut pas vraiment parce que les paiements sont longs et peut être parce que tu ne travailles pas avec des particuliers qui te paient tout de suite. Alors tu dois faire des investissements et toutes ces choses... Et alors tu es obligé de puiser chez eux. Si on pouvait moins avoir à faire à eux, ce serait un grand avantage ».</i></p>	<p>A4 : substituables (nombreux partenaires potentiels)</p>
<p>Localisation</p>	<p>A1 : surtout dans la basse vallée de Suse et à Turin (il dit « <i>préférer le contact direct</i> »), une minorité des sous-traitants sont aussi dans le reste du pays</p> <p>A2 : internationale</p>	<p>A3 : en Italie et à l'étranger</p> <p>A4 : internationale</p>

Aspirations individuelles et collectives

¹⁷⁰ Jules utilisait ici l'exemple de son entreprise.

Objectifs individuels	Il est devenu entrepreneur par passion pour la créativité de son métier. Il dit que ce choix n'a pas été guidé par l'appât du gain, évoquant à ce sujet d'autres secteurs industriels beaucoup plus lucratifs et dont la production est plus simple à réaliser.
Valeurs	Dignité humaine : traiter les personnes « <i>de façon humaine</i> » Environnement naturel : attention à « <i>l'environnement</i> », à « <i>la nature</i> »
Principes	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au TAV : « <i>infrastructure inutile</i> ». - Co-obligation : pour lui la responsabilité des uns envers les autres dans son territoire est « <i>une règle de vie</i> », « <i>si je peux choisir entre deux commerçants qui vendent le même produit, j'essaie d'aller chez celui qui voit les choses comme moi, comme ça se forme une chaîne et les gens de plus en plus adoptent la même mentalité</i> ». - Convivialité : « <i>je suis citoyen du monde</i> », « <i>je me sens libre et les autres doivent être libres chez moi</i> ». - Territorialité : « <i>c'est important d'avoir une économie locale</i> », selon lui les gens dans son territoire vont de plus en plus dans les petits commerces locaux : « <i>c'est notre philosophie de vie</i> ». - Solidarité : « <i>je voudrais une économie équitable pour tous les citoyens</i> ». Il qualifie de « <i>comportement ignoble</i> » l'exploitation des salariés par les grandes entreprises qui diminuent la rétribution de leurs salariés : « <i>nous sommes les mêmes</i> », « <i>la dignité des personnes, de toutes les personnes</i> ». - Sobriété : « <i>notre territoire, c'est clair que nous l'avons trop abîmé</i> ». - Continuité : « <i>la transmission [des savoirs] des anciens aux plus jeunes</i> », « <i>l'environnement est le futur du monde, de nos enfants, de nos petits enfants</i> », « <i>transmettre le patrimoine</i> ».
Pratiques	Etre « <i>moins superficiels</i> », « <i>faire des réunions, discuter des problèmes des uns et des autres toutes les semaines plutôt que de rester devant la télévision</i> », « <i>éviter les supermarchés</i> », faire ses achats dans les petits commerces locaux.
Territoire commun	La basse vallée de Suse : « <i>il est clair que la haute-vallée vit dans un monde différent du nôtre. La basse vallée, en dessous d'Exilles est différente politiquement, économiquement, a une philosophie différente de Sestrières et Bardonecchia</i> », « <i>[Dans la haute vallée] ils sont trop liés à l'économie et ils ne voient pas au-delà de ça, c'est une mentalité très différente</i> ».
Adhésion	Il utilise le « <i>nous</i> » pour parler de la basse vallée de Suse.
Soutenabilité de la communauté	<p>« <i>C'est un mode de vie, un système de vie, qui veut dire préserver la nature et la transmettre à qui viendra après nous. Et faire en sorte que tous les peuples aient suffisamment de ressources pour vivre de façon correcte sans devoir subir de choses inhumaines</i> ».</p> <p>« <i>Il y eu des changements conséquents [dans la communauté], des choses que nous ne pouvions imaginer, y compris dans la façon de penser des personnes. Il y a toujours des exceptions mais la majeure partie a changé de mentalité, c'est un processus en cours</i> ».</p>

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Il a cherché à créer un « <i>environnement de travail éthique</i> », c'est-à-dire à établir des relations respectueuses avec ses employés, leur laissant de l'autonomie notamment dans la gestion de leur temps de travail. Il décrit le rapport avec ses salariés comme un « <i>rapport de collaboration et d'honnêteté</i> ». Il refuse par exemple de les obliger à pointer. « <i>On n'est pas un organisme social, on ne fait pas la charité, mais pour nous certaines valeurs sont importantes</i> ». Il considère toutefois les activités industrielles, dont la sienne, comme non-soutenables : « <i>les usines, si je le pouvais je les raserais toutes, à la place je mettrais des jardins</i> ».
Engagement collectif	Il est engagé dans une association locale d'entrepreneurs alternatifs.
Facteurs favorisant l'engagement	La « <i>responsabilité</i> » des Bas-Valsusains les uns envers les autres.
Aspirations vs. activités	Il dit être satisfait de son activité du point de vue de son aspiration initiale : « <i>vu qu'on passe plus de temps au travail qu'à la maison, c'est important de faire un travail qui nous plait</i> ». Il ajoute toutefois que maintenant il est « <i>plus heureux au milieu des bois et des montagnes</i> » : « <i>si j'avais le choix, j'enlèverais tous ces hangars, même si j'en ai construit un</i> ». Il dit de plus être parfois soumis aux règles de certains de ses clients « <i>qui n'ont pas cette mentalité [celle de son territoire], en conséquence tu risques d'être chassé d'un système industriel qui ne regarde que les chiffres [...]. Si tu ne respectes pas ça, c'est le mur et on te fusille, tu disparais. Du coup ça devient difficile de raisonner ainsi [selon les règles de son territoire] avec les clients ou avec le monde extérieur</i> ». « <i>Je fais partie d'un engrenage... Ou alors je ferme mon entreprise... Mais je ne peux pas changer le monde d'un coup</i> ». « <i>Quand je suis à l'extérieur, je subis. [...] Ils [ses clients] te stressent, ils te font mourir. Si je le pouvais... J'aime ce travail, j'aime cette activité... Mais ce qu'il y a après, c'est quelque chose qui me heurte... Mais soit je leur vends, soit je ne vends pas</i> ». Il dit qu'au-delà de ses relations avec ses salariés, il y a « <i>dans une industrie comme la mienne, bien peu de choses éthiques</i> ». Il dit conserver son entreprise « <i>pour ses employés</i> », pour ne pas leur causer de difficulté, parce qu'il aurait les moyens de la fermer maintenant. Il envisage toutefois de la fermer à moyen terme, et de ne pas la vendre.
Sacrifice	Il dit que c'est de plus en plus difficile d'être un entrepreneur en Italie aujourd'hui : « <i>Mes clients et mes fournisseurs me disent "pourquoi tu ne viens pas en Suisse ?" Si je le voulais, j'y serai déjà allé ! [...]. Avant il y avait beaucoup de travail, aujourd'hui il n'y en pas</i> ». Toutefois il ne considère pas comme un sacrifice son engagement pour la communauté et envers ses employés : « <i>mon seul sacrifice c'est d'avoir passé autant de temps au travail</i> ». Il dit qu'il se sent mieux dans ses rapports actuels avec ses employés que s'il devait avoir « <i>un rapport de contrôle</i> ».

(10) Liwa, commerçante, 46-60 ans, pas de salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : producteurs locaux A2 : revendeurs	A3 : clientèle privée
Rapports	A1 : équilibrés, marchands et réciprocité (achats et dons, elle dit qu'ils « <i>partagent les mêmes principes de base</i> ») A2 : équilibrés, marchands	A3 : équilibrés, marchands et réciprocité (vente et troc, ils sont aussi engagés dans les mêmes dynamiques qu'elle)
Importance	A1 : déterminants (nécessaire à lui permettre de mener son activité, ils lui fournissent la grande majorité de ses matières premières) A2 : déterminants (peu d'offre correspondant à son cahier des charges)	A3 : déterminants
Localisation	A1 : en Val de Suse A2 : en Val de Suse, et de façon ponctuelle, dans le reste de l'Italie quand ce n'est pas possible de se fournir localement.	A3 : en basse vallée de Suse principalement, mais aussi en périphérie de Turin.

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Avoir un « <i>bas impact environnemental</i> » dans son travail. « <i>Avoir assez de travail pour vivre dignement sans me fatiguer plus que de nécessité. Il me semble que la vie est un équilibre entre le travail, les loisirs, l'engagement...</i> ».
Valeurs	Dignité humaine : « <i>satisfaire les besoins des êtres humains</i> » Environnement naturel : attention à « <i>la Nature</i> », « <i>je fais partie de la Terre</i> » « <i>Mettre en première place les personnes, la santé et l'environnement, pas le profit</i> » « <i>Il faudrait une prise de conscience globale de ce que l'animal humain est lié à la Terre</i> ».
Principes	- Opposition au TAV : rejeter le TAV parce qu'il participe au « <i>modèle de développement économique dominant</i> ».

	<p>- Autonomie : « <i>savoir comment est produit ce que nous consommons</i> », « <i>antifascisme</i> », « <i>montrer que nous pouvons faire autrement</i> ».</p> <p>- Co-obligation : « <i>la confiance est nécessaire</i> », « <i>avec les années s'est construit une confiance collective par la participation</i> », « <i>discuter les choses collectivement</i> ».</p> <p>- Territorialité : « <i>favoriser l'économie locale</i> », « <i>notre vallée a beaucoup de possibilités</i> ».</p> <p>- Solidarité : « <i>notre patrie est le monde entier, je n'ai pas de frontières dans l'esprit</i> », « <i>antiracisme</i> ».</p> <p>- Sobriété : « <i>nous avons des droits et des devoirs envers la terre sur laquelle nous avons nos pieds</i> », « <i>réduire son empreinte environnementale</i> », « <i>coûts environnementaux</i> ».</p>
Pratiques	« <i>ne pas utiliser les produits de la grande distribution</i> », « <i>utiliser les produits locaux qui respectent la Nature</i> », « <i>cultiver son jardin</i> ».
Territoire commun	Elle se réfère à « <i>la partie de la vallée qui lutte</i> ».
Adhésion	Oui, elle dira « <i>nous</i> » tout au long de l'interview.
Soutenabilité de la communauté	<p>« <i>Soutenable, veut dire qu'il n'y a pas de conséquences dévastatrices. Le développement a une croissance puis une fin. Il n'est pas infini comme on le croit aujourd'hui [...] les ressources de la planète sont limitées. Ce n'est pas le capitalisme, la faillite est autour de nous</i> ».</p> <p>Elle pense que des valeurs et principes soutenable sont partagés « <i>au niveau théorique</i> » mais pas toujours mis en pratique, « <i>ça prendra du temps</i> » dans son territoire. « <i>Il y a une volonté collective d'apprendre ce parcours [soutenable]</i> ». « <i>Un changement est né</i> ».</p>

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	« <i>Ma vie n'est pas séparée de mon travail</i> ». Elle refuse que son travail aille à l'encontre de ses valeurs. Elle n'achète que des produits dont elle peut être sûre qu'ils n'ont pas été fabriqués en ayant un impact négatif sur l'environnement ou en ne respectant pas la dignité humaine : « <i>équitable</i> », « <i>des produits issus de la sueur des gens, mais d'une sueur justement payée</i> ». Elle distribue à ses clients du matériel militant abordant les enjeux liés à la soutenabilité. La façon dont elle mène son activité ne respecte pas certaines normes italiennes, mais elle la considère juste parce que cela lui permet de rendre son travail plus accessible à tous et que les règles qu'elle transgresse lui paraissent injustes : « <i>c'est une forme de protestation, [...] un peu une rébellion [...] c'est risqué, mais je continue</i> ».
Engagement collectif	Elle travaille parfois bénévolement au profit du mouvement No TAV. Elle n'adhère à aucune association en tant qu'entrepreneur mais elle a soutenu certaines initiatives associatives locales. Son but, lors de ces événements, est notamment de diffuser de l'information et de diffuser les principes et valeurs du mouvement, « <i>une culture</i> ».

Facteurs favorisant l'engagement	Elle considère son engagement comme facilité par « <i>le mouvement No TAV</i> ». Elle évoque notamment un « <i>coup de pouce de la lutte contre le TAV</i> », disant que son entreprise est « <i>née dans le mouvement</i> » : « <i>j'ai trouvé un terrain favorable</i> ».
Aspirations vs. activités	Elle est plutôt satisfaite de son entreprise par rapport à ses aspirations. Elle dit qu'elle a réussi à faire ce qu'elle voulait faire.
Sacrifice	« <i>Absolument pas, parce que la vie et le travail vont ensemble</i> ». Elle considère que les risques qu'elle prend sont « <i>un investissement pour réussir à faire changer les mentalités</i> ».

(11) Marcel, secteur industriel, 46-60 ans, 10-50 salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A : fournisseur de software	A2 : clientèle professionnelle, surtout de très grandes entreprises A3 : distributeurs dans les autres régions de l'Italie
Rapports	A1 : équilibrés, marchands	A2 : équilibrés, marchands, toutefois maintenant ces grandes entreprises ne peuvent se passer facilement de ses prestations, et donc lui substituer facilement un autre fournisseur. De plus ses clients principaux (les plus grands) demandent à leurs sous-traitants de se fournir chez lui. A3 : équilibrés, marchands
Importance	A1 : déterminants (ne peut être remplacé facilement)	A2 : déterminants (il ne pourrait faire sans les très grandes entreprises et ne pourrait les remplacer facilement) A3 : déterminants (permettent d'avoir plus de clients)
Localisation	A1 : à l'étranger	A2 : en Italie et à l'étranger A3 : en Italie

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Il dit avoir commencé son activité par passion pour son secteur d'activité, et par opportunité, parce que ce secteur était encore peu développé en Italie.
Valeurs	Dignité humaine : « <i>respecter tout le monde</i> », il évoque aussi l'importance de ne pas mettre en danger la santé des personnes (par rapport à l'amiante)

	<p>présente dans les montagnes valsusaines devant faire l'objet de chantiers pour le TAV notamment), attention à la « valeur humaine ».</p> <p>Environnement naturel : « respecter la nature », attention à « l'environnement », aux « dommages environnementaux », au « problème environnemental »</p>
Principes	<p>- Opposition au TAV : « dans la vallée nous avons un GROS problème : c'est la ligne à haute vitesse », « un ouvrage inutile », « Ils devront garder la ligne nuit et jour éternellement s'ils la construisent [...]. S'ils laissent un mètre non gardé, les gens le détruiront », « le TAV en vallée de Suse est le "distributeur automatique" des partis politiques italiens ». « La vallée de Suse est faite de trois "factions" aujourd'hui : un énorme flux de personnes, du mouvement No TAV, qui sont contre cet ouvrage, c'est un énorme flux, disposé à payer de leur vie même, de leur personne - comme c'est hélas déjà arrivé - pour empêcher que cet ouvrage ne détruise le territoire. Une partie du territoire est indifférente... Parce qu'ils pensent que c'est inutile de lutter contre quelque chose de si grand, beaucoup plus grand que nous, parce que c'est difficile, ils ne veulent pas s'exposer. Et puis il y a une part minime de personnes qui sont pour le TAV, ils sont vraiment très peu ». « Sur l'entière population de la vallée de Suse, il y a selon moi 70% de No TAV. En 2005, rends-toi compte, on était 80000 contre la police à Venaus ».</p> <p>- Co-obligation : « voir 80000 personnes contre la police, c'est inimaginable »</p> <p>- Convivialité : « respecter tout le monde »</p> <p>- Territorialité : « destruction du territoire », « la défense du territoire en premier lieu », « on ne peut aller contre ce que les habitants d'un lieu veulent », « économie locale »</p> <p>- Sobriété : « on ne peut pas détruire une vallée », « la juste mesure »</p> <p>- Continuité : « faire attention au patrimoine ».</p>
Pratiques	Mobilité douce, il donne l'exemple de la « Great Trail » canadienne.
Territoire commun	Plutôt en basse vallée de Suse. Il se réfère à « la vallée » mais dit de la haute vallée que ce n'est que l'endroit où il va pour ses loisirs.
Adhésion	Oui, il utilise le « nous » pour parler de son territoire et des différentes « batailles » de la lutte No TAV.
Soutenabilité de la communauté	« Soutenable, ça veut dire faire des choses qui servent, sans exagérer [...], à la dimension du territoire ». « Après l'évènement TAV, une bonne partie des personnes, dans la vallée, se reconnaissent dans ces préoccupations [soutenables] ».

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	« Toutes les personnes qui travaillent ici soutiennent cette campagne contre le TAV », « dans notre entreprise, nous faisons des tours de garde nocturnes à la Maddalena [...]. Nous participons aux marches [No TAV], toujours dans les limites de la légalité ». « Quand en 2005, le 5 décembre, sont arrivées les forces de l'ordre qui ont pris le presidio qui était à Venaus, en faisant du mal au gens, et que le 6 et le 7 décembre les gens de la vallée

	<i>se sont mis en colère et ont bloqué la vallée, tous nos bureaux étaient fermés, toutes les entreprises étaient ensemble à manifester contre cet abus, qui violait les droits des personnes, par la force ». Il indique faciliter autant que possible la participation de ses ouvriers souhaitant s'impliquer dans la lutte contre le TAV, les laissant par exemple s'absenter pour cela. De plus, il boycotte les commerces "Si TAV", par exemple pour ses déjeuners d'affaires ou pour héberger les clients en visite dans son usine : « je les ai appelés et je leur ai dit "vu que vous hébergez les policiers qui nous massacrent à la Maddalena, sous les lacrymogènes, je ne vous envoie plus de clients" ».</i>
Engagement collectif	Il est engagé au sein d'une association d'entrepreneurs alternatifs locale, il participe et a initié certaines activités.
Facteurs favorisant l'engagement	<i>« Je n'aurais jamais imaginé être dans cette situation avant cette lutte populaire [contre le TAV]. Jusqu'en 2005 je vivais cette lutte avec détachement. Mais quand tu es au cœur du problème, que tu vis cette violence, où la puissance publique essaie de t'imposer les choses par la force, sans respecter les règles, alors ça ne va plus ».</i>
Aspirations vs. activités	<i>« Je ne peux me permettre d'aller faire des actions nocturnes au chantier parce que j'ai sous ma responsabilité trente famille. [...] Je ne peux pas me permettre d'être arrêté parce que je fais un geste ou un autre » : il dit être satisfait de son travail mais que son rôle de chef d'entreprise l'empêche de s'engager dans la lutte contre le TAV autant qu'il le voudrait.</i>
Sacrifice	Il n'a pas le sentiment que son engagement soit un sacrifice : <i>« c'est une question morale, primordiale ».</i>

(12) Charbel et Jeanne, commerçants, plus de 60 ans, 10-50 salariés :

	Fonctions	
	Production	Distribution
Acteurs externes impliqués	A1 : producteurs locaux A2 : revendeurs	A3 : clientèle privée
Rapports	A1 : équilibrés, marchands A2 : équilibrés, marchands	A3 : équilibrés, marchands et réciprocité (vente et dons)
Importance	A1 : déterminants (pour pouvoir respecter leurs valeurs dans leur travail) A2 : déterminants (les producteurs locaux ne peuvent pas tout fournir)	A3 : déterminants (c'est pour eux que ce commerce a été créé, il considère que les clients en sont acteurs)
Localisation	A1 : dans le Piémont A2 : dans la basse vallée de Suse	A3 : dans la basse vallée de Suse, mais aussi des personnes de passage dans leur village

Aspirations individuelles et collectives	
Objectifs individuels	Lui et sa femme voulaient créer un lieu de socialité, en accord avec leurs aspirations sociales et politiques. Ils auraient voulu une gestion complètement collective.
Valeurs	Dignité humaine : « <i>le partage est fondamental pour la dignité de l'humain</i> ». Environnement naturel : attention à « <i>la Nature</i> », « <i>on fait partie de la Nature</i> ».
Principes	<ul style="list-style-type: none"> - Opposition au TAV : « <i>la lutte No TAV</i> » - Autonomie : « <i>participation, dans toutes les sphères de l'existence</i> », - Co-obligation : « <i>collectivité</i> », « <i>communauté sociale</i> », rejet de « <i>l'individualisme</i> », de « <i>l'égoïsme</i> », « <i>aide réciproque</i> », « <i>intérêts réciproques</i> », « <i>si chacun contribue, c'est moins difficile pour le groupe, pour la société</i> » - Convivialité : « <i>socialité</i> », « <i>accueillir</i> », « <i>rapport humain d'hospitalité, tout n'est pas fondé sur l'argent</i> » - Territorialité : « <i>acheter localement rend le territoire plus productif économiquement mais aussi plus mobilisable, parce que si tu fais des cultures, ça veut dire que le territoire vit</i> », « <i>prendre soin du territoire</i> » - Solidarité : « <i>le partage</i> », « <i>être conscients que nous ne sommes pas seuls</i> » - Sobriété : « <i>tu dois prendre soin de l'endroit où tu habites, de la Nature</i> » - Continuité : « <i>pour le futur</i> »
Pratiques	« <i>acheter localement</i> »
Territoire commun	« <i>Ma communauté est dans la partie moyenne et basse de la vallée</i> », Charbel indique l'espace entre Chiomonte et Avigliana. « <i>La haute vallée a une autre économie</i> ».
Adhésion	Oui, Charbel utilise le « <i>nous</i> » pour parler son territoire.
Soutenabilité de la communauté	« <i>C'est faire en sorte que dans tous les domaines, dans l'économie, dans la gestion du territoire, dans plein d'autres choses, il y ait un équilibre</i> ». « <i>Si le bien commun et vu comme le bien de tous, la soutenabilité de l'existence est garantie</i> ». Ils considèrent leur communauté comme tendant à la soutenabilité.

Engagement à travers l'activité professionnelle	
Engagement individuel	Ils organisent des expositions ou des projections qui favorisent les discussions politiques. Ils essaient de faire de leur lieu de travail « <i>un laboratoire socio-politique, quelque chose qui augmente la conscience des gens, les fait participer aux choses, les fait grandir culturellement</i> ». Ils accueillent diverses initiatives du mouvement No TAV. Ils essaient aussi de promouvoir la culture locale, par exemple en organisant des soirées de musique traditionnelle. Ils ont essayé de recourir à une banque locale mais celle-ci n'avait pas assez de capacités de financement pour leur activité. Ils

	<p>essaient d'avoir des rapports de travail de type coopératifs avec leurs salariés, bien que la propriété de leur entreprise n'ait pas pu être collective. Ils n'auraient pas besoin de ce commerce pour avoir de quoi vivre. Charbel nous dira qu'ils ont ce commerce par engagement.</p>
Engagement collectif	<p>Ils adhèrent à de nombreuses associations alternatives en tant qu'entreprise et sont très actifs au sein des initiatives de celles-ci. Ils trouvent que certains mouvements associatifs ne vont pas assez loin dans leur dimension alternative.</p>
Facteurs favorisant l'engagement	<p>« <i>Tout cela a pris avec la lutte No TAV surtout [...] nous sommes nés avec le mouvement</i> ».</p>
Aspirations vs. activités	<p>La situation actuelle les satisfait plutôt. Toutefois ils regrettent que ce commerce n'ait pas pu être acheté de façon collective, parce qu'ils étaient les seuls à pouvoir y investir financièrement au moment où le lieu était disponible. Ils réussissent toutefois à laisser chacun intervenir dans la direction du lieu.</p>
Sacrifice	<p>Ils disent avoir toujours fait passer dans ce lieu l'intérêt commun avec leurs intérêts personnels mais sans que cela ne soit un problème, « <i>c'est un choix</i> », sa femme, qui était à côté, ajoute « <i>tous ces jeunes qui viennent, ce sont comme nos enfants, c'est quelque chose de beau, c'est une joie, et un choix que nous partageons tous les deux</i> ».</p>

- *Annexe 4 – Textes mobilisés pour l'analyse conventionnaliste des principes et valeurs du "peuple No TAV" bas-valsusain*

A) « Les valeurs fondatrices » (Manifeste du Rete Liste Valle Susa)

Source : <http://www.etinomia.org/retelistevalsusa/>.

« 1. Biens communs

1.1 Territoire : opposition aux grands travaux inutiles et à la nouvelle ligne Turin-Lyon; respect et valorisation du territoire; valorisation des villages, des zones agricoles et des centres historiques; limitation ferme de l'utilisation du sol; valorisation et mise en sécurité des zones à risque hydrogéologique; adaptation aux normes sismiques des bâtiments publics et incitation à la requalification sismique des bâtiments privés.

1.2 Environnement : conscience des limites de la Terre sur laquelle nous vivons; recensement et surveillance des situations critiques; programmes de valorisation avec participation et coordination de la population au niveau supra-communal; préservation du patrimoine naturel et paysager et de la biodiversité; défense des Parcs et de leur rôle de protection de l'environnement.

1.3. Santé : défense et renforcement des établissements de santé et des structures de secours et hospitalières locales ; création de dispositifs mobiles périodiques; surveillance épidémiologique par le biais des registres municipaux et coordination supra-communale.

1.4 Formation et culture : maintien et développement des capacités de formation sur le territoire à tous les niveaux ; promotion des activités culturelles, artisanales et professionnelles sur le territoire et des réseaux de formation supra-communaux; valorisation et promotion des métiers et des savoirs historiques.

1.5 Eau publique : application des indications référendaires et récupération de la compétence territoriale du cycle de l'eau avec la transformation des entités

gestionnaires en sociétés coopératives publiques spéciales ; participation directe de la population à la rationalisation de l'utilisation de l'eau ; renforcement des points d'eau sur le territoire pour réduire les coûts environnementaux du transport et de l'emballage de l'eau ; gestion, protection et valorisation des eaux de surface et d'irrigation.

1.6 Déchets : encouragement de la réduction à l'origine de l'utilisation des emballages (tout en vrac) ; promotion des activités de réparation et de récupération comme alternative à la substitution ; augmentation des quotas de tri sélectif et réduction des volumes mis en décharge ; passage à une tarification ponctuelle avec contrôle et implication de la population ; interventions organisationnelles, d'aménagement et informatives pour une augmentation de la qualité des déchets différenciés remis ; promotion du traitement à froid et du recyclage sur le territoire ("usine des matériaux").

1.7 Biens domaniaux et communaux : valorisation des ressources domaniales au niveau communal et supra-communal ; cogestion des ressources avec la population ; réutilisation de bâtiments abandonnés pour des projets sociaux et culturels, des associations, de l'artisanat et des ateliers dans des espaces partagés ; utilisation des terres agricoles et forestières publiques au moyen d'une planification contrôlée (comme les plans forestiers) fondée sur des critères de soutenabilité.

1.8 Énergie : réduction de la consommation d'énergie et conversion aux énergies renouvelables pour remplacer les ressources fossiles traditionnelles utilisées dans les bâtiments publics ; création de plans énergétiques communaux et supra-communaux ; cartographie de la consommation et des priorités d'intervention dans les bâtiments publics ; formation des techniciens municipaux au niveau supra-communal et soutien à la population pour la requalification énergétique des bâtiments existants ; contrôle de la soutenabilité réelle des interventions.

1.9 Mobilité : rationalisation des services de transport au niveau supra-communal et gestion de l'intermodalité (transports privés et publics communaux et intercommunaux, régionaux) ; transition vers des modes de transport à basse consommation et sans combustibles fossiles ; expérimentation de modes de transport privés partagés (voitures et vélos) ; campagnes de sécurité routière et limitation du trafic sur les routes nationales ; attention particulière aux besoins des navetteurs.

1.10 Travail : promotion du travail éthique et local, de la coopération et de la gestion coopérative ; valorisation des métiers historiques du territoire et de l'économie locale ; encouragement des Groupes d'Achat Solidaire (GAS), des petites entreprises, de la vente directe, du commerce ambulant, de l'activité économique à "km 0" et de la revente des produits alimentaires proches de la date de péremption.

2. Démocratie

2.1 Démocratie participative : implication de la population dans la prise de décision ; conseils municipaux ouverts ; création de groupes de travail permanents adjoints aux administrateurs (au niveau communal et supra-communal).

2.2 Responsabilité et transparence : clarté du mandat des administrateurs ; absence de conduites de parti, de lobbying, d'intérêts économiques ou privés; disponibilité publique des informations, de la documentation et des nominations dans les entreprises participatives et coopératives; vérification périodique de la correspondance des actions de l'administration au mandat de la population et introduction du référendum d'initiative populaire communal sans contrainte de quorum.

2.3 Défense de la constitution et des droits fondamentaux : engagement actif dans l'application et la défense des principes constitutionnels et des principes établis par la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

2.4 Principes de base : antifascisme, antiracisme et antisexisme.

2.5 Coopération : coopération et coordination entre les communes du territoire pour assurer les activités de gestion et de programmation supra-communales (communautés de communes, services associés, coopératives, ...) en maintenant le rôle politique de la planification au-delà de la gestion administrative.

2.6 Laïcité : reconnaissance de la famille fondée sur le lien affectif ; laïcité des services à la population (testament biologique, salle des adieux, ...)

3. Solidarité et coopération

3.1 Situations de difficultés sociales : soutien aux catégories les plus faibles de la population par le droit au logement, à la santé, à l'école, au travail et à la citoyenneté; participation active à la coordination et à la planification supra-communale des politiques sociales.

3.2 Services : activation et renforcement des services partagés et cogérés à un niveau supra-communal ; maintien de la responsabilité municipale et de la coordination entre les services structurés et volontariat avec la participation active des citoyens à la gestion de leur propre territoire ; renforcement des foyers pour les jeunes, des centres culturels et d'information et de la disponibilité des connexions aux réseaux [numériques].

3.3 Modèle de développement : prise de conscience de l'appartenance à une unique Terre mère qui appartient à tous et aux générations futures ; retour à une économie réelle et locale basée sur le respect du territoire et des droits des personnes et non sur la croissance infinie de la consommation ; soutien aux activités à "km 0" et aux GAS; mise en place de mécanismes de certification et d'incitations à un comportement éthique dans les activités économiques locales (balance du bien commun) ; participation et connexion à des réseaux nationaux et supranationaux et des organisations travaillant pour une alternative économique et sociale compatible avec les valeurs énumérées ici.

3.4 Communauté : les administrations sont au service des communautés et œuvrent au renforcement des relations sociales, culturelles et économiques qui les caractérisent.

3.5 Lutte contre la ludopathie : prévention contre les jeux de hasard sous toutes leurs formes ; soutien aux établissements qui renoncent à cette forme de revenus et vigilance quant à l'application des règles existantes.

NB : Tous les points se rapportant aux activités supra-communales doivent ensuite

être déclinées dans les programmes municipaux en détail en fonction de chaque situation locale ».

B) « Pourquoi être No TAV? »

Source : <http://www.notav.info/post/perche-essere-notav/>.

« Pris dans le rythme effréné de nos vies, du mouvement, des mille journées difficiles que nous traversons depuis des années, nous ne voulons pas perdre de vue ce qui est le but de la lutte No TAV, celle qui nous unit chaque jour davantage. Être No TAV aujourd'hui signifie défendre le territoire dans lequel nous vivons, le protéger, créer un monde différent et meilleur pour nous et pour ceux qui viendront après. Dans ces années de lutte, nous avons réussi à créer des relations entre nous qui ont fait renaître cet esprit de communauté qui, pendant de nombreux siècles, a été la force des peuples alpins. Communauté oubliée durant les années de l'industrialisation, de la croissance et du bien-être, de l'usine, de la pendularité forcée de la vallée vers la ville.

Notre vallée durant cette période bétonnée, envahie et maintenant confrontée à cette énième menace, tout un peuple qui s'est rassemblé selon des valeurs antiques pour sa défense.

Chaque jour que nous avons vécu dans la lutte No TAV nous a fait renaître et grandir. La lutte elle-même appelle à l'unité, à travers elle nous avons été obligés de nous rapprocher, de trouver des moments et des façons de nous parler en dehors du système productif et économique. Avocats, médecins, travailleurs, chômeurs, étudiants, retraités sont des catégories sociales qui sont utilisées pour structurer un système basé sur l'économie et le profit. Pour les fortunés et les habiles, beaucoup de chance, pour les autres, peu ou rien. Dans le monde que nous avons trouvé aujourd'hui, dans le monde No TAV au contraire nous sommes Antonio qui est avocat et sait comment cela se passe au tribunal, Titien qui sait faire le médecin, Andrea qui répare les maisons, Marco qui n'a plus de travail mais ne perd pas son âme et est aidé par tout le monde et puis Ivana qui étudie et Maria qui depuis qu'elle a pris sa retraite vit pratiquement dans les *presidi*. Je pense que ce sont les points forts de cette belle

expérience. Le premier est d'avoir choisi de s'opposer à ce projet dévastateur, le second est d'avoir choisi de se battre avec son propre corps et son propre esprit, le troisième est d'avoir grandi au sein du mouvement en créant ou mieux en recréant un modèle de vie dans lequel les femmes et les hommes comptent pour ce qu'ils sont, pour la façon dont ils aiment la terre où ils vivent, pour la façon dont ils se respectent et s'entraident.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés au défi le plus exigeant, continuer à résister, trouver la force dans les assemblées et les *presidi* pour aller de l'avant. Nous avons dit pendant des années que ce serait difficile et difficile, mais nous avons trouvé des raisons et des énergies qui nous ont amenés au-delà des obstacles et des difficultés. Notre pays est détruit par des années d'économie feinte, de profits et de croissance, de faux bien-être et de dettes. Nous avons atteint le terminus d'un modèle d'exploitation, ceux qui continueront seront confrontés encore à des difficultés et encore à des sacrifices, ceux qui comme nous se sont arrêtés et ont tenu bon auront de l'espoir. La lutte No TAV devient en ce sens centrale, pour nous mais surtout pour ceux qui veulent continuer avec ce modèle. Les gouvernements qui continuent à soutenir cet ouvrage veulent enrichir les familles habituelles avec les constructions et les grands ouvrages, mais aussi bloquer une possibilité alternative, celle de la vallée de Suse où les citoyens ou mieux les personnes redeviennent protagonistes de leur vie et leur avenir.

Nous pouvons donc trouver dans cette différence une raison de plus de lutter. Nous devons continuer à résister pour défendre notre vallée, nous devons continuer à résister pour faire croître et défendre notre modèle de société. Notre histoire a recommencé il y a vingt ans, notre vie est repartie à ce moment-là. Nous sommes profondément convaincus que nous serons en mesure de faire face à toutes les difficultés avec cet esprit de communauté et de respect mutuel. Nous serons capables de faire face aux moments les plus difficiles de la lutte et de la vie ensemble. Comme tous nous pensons que la beauté de cette expérience vaut à elle seule tous les sacrifices que nous affrontons et pour cela nous sommes heureux d'être nés et de vivre dans la vallée de Suse. Nous avons rencontré ici tout ce que nous avons toujours recherché et dont nous ne connaissions même pas la forme, ensemble nous l'avons construit. À ceux qui nous demandent des sacrifices, à ceux qui veulent détruire notre

terre, nous devons répondre non. Aujourd'hui, nous avons mille raisons de plus de continuer et tous les jours en luttant d'autres s'ajouteront à nous.

Grâce à notre ténacité ce projet est bloqué, grâce à la détermination d'une année de lutte au Val Clarea ce chantier est encore en phase préliminaire. Si nous continuons ainsi, nous serons en mesure de mettre une hypothèque sérieuse sur cette destruction et ils n'auront pas la force de placer d'autres clôtures dans d'autres parties de la vallée. Là où le problème s'est matérialisé, nous devons continuer à lutter, ensemble, avec une présence continue sur place, en inventant ici tous les jours des moments nouveaux et incisifs pour résister. Construire de nouvelles structures, de nouveaux *presidi*, construire des moments d'agrégation sont les points de départ desquels repartir à chaque fois.

La terre est à ceux qui y vivent, ceux qui luttent, pas à ceux qui l'occupent, ce n'est pas un slogan, ce ne sont pas des mots vides, c'est la réalité, c'est la vallée de Suse ».

C) « Rémi, l'un d'entre nous »

Source : <http://www.notav.info/post/remi-uno-di-noi-comunicato-del-movimento-notav/>.

« Rémi, l'un d'entre nous.

Il s'appelait Rémi. Un étudiant de Toulouse abattu par une grenade assourdissante lors d'une nuit de siège sur le site du barrage de Sivens.

La police française les appelle armes non létales. Mais elles font du mal. Beaucoup ont été blessés, mais Rémi est mort. Un assassinat d'Etat.

Il avait 21 ans. Nous ne le connaissions pas, mais il était l'un d'entre nous. Un des nombreux qui a choisi de se mettre en travers, de lutter contre l'imposition d'un ouvrage inutile et coûteux. Contre la destruction d'une zone humide, pour une

agriculture mesurée par la qualité, pas au poids, pour une vie libérée de la logique féroce du profit.

La petite dimension, l'autogestion des territoires et de nos propres vies, une idée de rapports sociaux qui rejette le profit et choisissent la solidarité, une utopie concrète pour beaucoup, partout, unis au-delà des frontières qui séparent les hommes et les femmes mais pas les marchandises.

En lisant les histoires de ceux qui étaient dans ces bois, nous avons pensé à nos bois, à nos vallées, à notre lutte.

Tant de fois, lorsque la violence des gouvernements nous a frappés, le soutien mutuel des luttes nous a offert une solidarité active.

Aujourd'hui nous nous joignons à ceux qui se battent contre le barrage de Sivens, en deuil pour un compagnon de route, à qui ils ont volé la vie. Il vivra dans les luttes partout, il sera avec nous dans les mois et les années à venir. Rémi, l'un d'entre nous.

Une embrassade collective à ses proches, à ses compagnons et compagnes.

Nous donnons notre soutien solidaire à ceux qui sont descendus et descendront dans la rue pour que la mort de Rémi ne tombe pas dans le silence. Jeudi 30 octobre à 18h, *presidio* au consulat de France à Turin, Via Roma 366 – presque à l'angle de la place Carlo Felice ».

D) « Sauvons le territoire »

Source : <http://www.valsusaoggi.it/no-tav-ecco-il-testo-della-delibera-che-i-sindaci-approveranno-domani-alla-manifestazione-di-torino/>.

La situation économique et sociale nationale est extrêmement critique à bien des égards et la crise des finances publiques entraîne des répercussions dramatiques sur les administrations municipales qui sont contraintes de réduire les services

essentiels (dont les bénéficiaires sont surtout représentés par les franges les plus faibles de la population) ou, alternativement, à augmenter la fiscalité locale, devenant des collecteurs d'impôts pour le compte de l'Etat.

Cette situation conduit à l'impossibilité pour les collectivités locales de mener des actions de défense du territoire, même modestes et d'entretien. Un territoire de plus en plus fragile et sous la menace constante des inondations, des glissements de terrain, des incendies et des tremblements de terre. Les contraintes financières et la législation pénalisante empêchent les interventions opportunes : les contraintes du Pacte de Stabilité, l'impossibilité de remplacer le personnel partant à la retraite, la complexité des règles en matière d'appels publics.

Les administrations sont donc incapables de gouverner leur territoire et, en même temps, de répondre aux demandes de sécurité et de protection de la sécurité publique émanant de leurs propres citoyens; des citoyens qui perdent de plus en plus confiance dans les institutions, à commencer par les plus proches d'eux représentées par les autorités locales, méfiance mise en évidence par les niveaux d'abstention.

L'Etat, malgré les besoins réels du pays, poursuit une politique anachronique d'investissement dans les grandes infrastructures, politique résultant de choix étrangers aux besoins et aux nécessités des populations locales (interventions sur le risque hydrogéologique, sécurisation des bâtiments scolaires et des bâtiments publics par rapport au risque sismique). Dans le même temps, les fonds mis à disposition pour ces interventions sont dérisoires (180 millions d'euros pour les trois prochaines années dans la loi de stabilité).

Ces choix ont été infructueux tant du point de vue des résultats obtenus en termes d'efficacité et d'efficience que du point de vue économique, lorsqu'ils n'ont pas causé des dommages irréversibles au territoire.

La politique des grands investissements, au lieu d'attirer des investisseurs privés, attire souvent les appétits des organisations criminelles et favorise la montée et la propagation des phénomènes corruptifs.

Un changement de trajectoire est donc nécessaire, qui donne la priorité et les ressources à la gestion correcte du territoire, décourageant et bloquant la consommation insensée, reconnaissant les citoyens comme étant les protagonistes principaux et redonnant sens et dignité aux concepts de démocratie, de participation réelle et de confrontation entre les institutions des différents niveaux.

Une telle action doit nécessairement partir du bas, des communes, noyaux fondamentaux du gouvernement local, vivant directement le territoire dont ils connaissent la force et la faiblesse, il faut donc freiner la consommation du territoire et la politique des grands ouvrages " a priori ", réalisée sans l'appui des représentants des citoyens, sans un calcul adéquat des coûts et des bénéfices, sans une évaluation complète de l'impact environnemental, sans une vision stratégique qui réponde aux besoins réels des citoyens. Ceci étant :

Le conseil municipal demande au gouvernement de déployer les ressources nécessaires pour lancer le seul grand ouvrage dont l'Italie a un besoin nécessaire et qui ne peut être remis à plus tard : sécuriser son fragile territoire. Un ouvrage qui aurait des répercussions sur l'emploi beaucoup plus importantes que celles produites par les grands ouvrages, créant des emplois variés et réduisant les coûts que l'Etat et les citoyens doivent prendre en charge après toute catastrophe environnementale, et en particulier allouer :

- les 2,9 milliards prévus pour la TAV Turin-Lyon pour la mise en sécurité des écoles,
- 20 milliards pour l'instabilité hydrogéologique afin d'éviter des centaines de millions d'euros de dégâts et, surtout, des victimes parmi la population,
- des ressources pour la santé et pour les services socio-sanitaires,
- des fonds pour l'université, pour la recherche et pour la formation,
- des hommes et des moyens pour lutter contre l'évasion fiscale, en modernisant les bases de données et leur croisement pour identifier les fraudeurs.
- des ressources pour l'entretien et la modernisation des 5 000 km de voies ferrées pour les pendulaires (représentant 90% des utilisateurs de trains), alors qu'au cours des dernières décennies 10% des investissements totaux ont été consacrés aux lignes traditionnelles.

- *Annexe 5 – « Manifeste éthique » d'Etinomia*

« Etinomia naît de l'exigence commune et spontanée d'un groupe d'entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, artisans et indépendants appartenant à différents secteurs qui proposent comme objectif de conduire leurs propres entreprises dans la perspective de la protection, de la sauvegarde et de la mise en valeur du territoire et du tissu social avec une attention particulière à l'environnement et à la culture locale. À cette fin, nous entendons promouvoir des initiatives visant le développement économique, commercial, social et de l'emploi dans le cadre d'activités dont l'objectif principal est de restaurer la centralité du rôle du territoire, compris comme une relation consciente entre une portion de terre et la communauté qui l'habite.

Le projet, inspiré par les principes de solidarité sociale, vise à intervenir et opérer dans les domaines suivants : l'agriculture biologique, le tourisme responsable, le développement éthique, la mobilité soutenable, les économies d'énergie, les énergies renouvelables, le recyclage et la réutilisation des matériaux, le traitement et l'élimination des déchets avec le moins d'impact possible sur la santé, la promotion culturelle et artistique, la mise en œuvre d'activités sociales, sanitaires et d'assistance sur le territoire, l'artisanat et la valorisation des arts et des métiers, l'informatique et les nouvelles technologies.

En particulier pour la réalisation des objectifs ci-dessus et pour agir en faveur de la communauté, Etinomia propose spécifiquement de :

- Tisser un réseau d'entreprises qui répondent à des standards professionnels élevés en mettant en priorité parmi les objectifs des entreprises la qualité des produits / services fournis, la transparence des relations commerciales conçues comme l'ensemble de relations humaines pouvant déterminer l'emploi, les revenus et la rentabilité, également partagée entre les parties intéressées.

- Collaborer avec les institutions locales, les institutions publiques et privées pour le développement de projets qui contribuent à la défense des emplois et à la création de nouvelles opportunités en valorisant le territoire et en améliorant la qualité de vie. Voici ci-après quelques exemples de secteurs dans lesquels développer des interventions concrètes telles que :
 - La relance du secteur agricole et alimentaire par la promotion de produits typiques et biologique ;
 - La restauration et la conservation des centres historiques ;
 - La restructuration des bâtiments civils et industriels selon la logique des économies d'énergie (panneaux solaires, photovoltaïque, géothermique, etc. ...) ;
 - La valorisation des installations industrielles désaffectées, destinée au traitement des déchets à froid (méthode qui permet de créer des emplois grâce au processus de tri manuel) ;
 - La restauration et l'entretien des bois et des sentiers de montagne;
 - La valorisation des terres agricoles non-cultivées ;
 - La mise en place d'activités sanitaires, sociales et de bien-être sur le territoire y compris entrepreneuriales (entreprises sociales et sanitaires, coopératives, etc. ...) ;
 - La valorisation du patrimoine culturel et artistique
 - La promotion et la valorisation des activités touristiques
 - La promotion de la diffusion du réseau pour le développement de services web.
 - La promotion des « petits ouvrages » compris comme un ensemble de mesures visant à la préservation de l'économie locale avec la participation des entreprises saines qui travaillent en relation avec le territoire environnant, et qui continuent à investir dans la connaissance, l'innovation, l'organisation et la qualité dans le total respect de l'environnement, de la santé des citoyens et des droits des travailleurs.

Sur la base de l'analyse des données historiques et actuelles concernant la zone géographique dont elle tire ses origines, Etinomia considère toute initiative visant directement ou indirectement à soutenir les grands ouvrages comme des interventions sur le territoire qui impliquent :

- Des dommages à l'économie locale et nationale ;
- Une dévastation entraînant une détérioration de la qualité de vie et de la santé des citoyens ;
- Une limitation des champs d'action de l'initiative et de l'entreprise locale, souvent contrainte de subir une condition de faible rentabilité due à la logique de la sous-traitance ;
- Une priorité à la satisfaction des exigences des grands groupes de pression financiers et des appétits des partis, soustrayant des ressources à la collectivité; Des opportunités potentielles d'infiltration du crime organisé dans le tissu économique, dues au manque de contrôle sur le système d'attribution des missions et sur la gestion des appels d'offres ».

- *Annexe 6 – Activités des groupes de travail d’Etinomia*

Source : <http://www.etinomia.org/>.

a) Groupe de travail « Agriculture » :

- « Princes pèlerins de VangiAzioni » - mise en place d’un chemin de la biodiversité entre Sant’Ambrogio et Avigliana ;
- Création de l’association Canapa Valle Susa pour la culture locale du chanvre ;
- Développement d’une branche locale de l’association Genuino Clandestino (mouvement de résistance paysanne pour le droit à la terre et à l’alimentation, défendant une agriculture locale et soutenable) ;
- Support à la campagne de Genuino Clandestino en Val de Suse en 2013 ;
- Organisation et participation à des marchés de producteurs en Val de Suse ;
- Organisation du festival Critical Wine en 2013 (poursuivi les années suivantes) ;
- Cours théoriques et pratiques d’agriculture biologique ;
- Consultance privée.

b) Groupe de travail « Culture » :

- Collaboration avec l’association locale Laboratorio Civico pour la gestion de soirées culturelles à Almese ;
- Développement de projets de long terme pour la valorisation du patrimoine culturel local ;
- Création du réseau « *A passo d’uomo* » (à pas d’Homme) pour la promotion et le développement de projets artistiques et culturels ;
- Organisation d’activités culturelles au camp résistant de Chiomonte (occupation No TAV) ;
- Organisation du cours « Cuisinons les herbes ».

c) Groupe de travail « Economie » :

- Cours d’éducation bancaire ;
- Mise en place du Susino ;
- Sbankiamoli.

d) Groupe de travail « Bâtiment » :

- Développement d'un projet de valorisation d'un hameau en ruines à Gravere pour en faire un espace à usage collectif.

e) Groupe de travail « Energies et environnement » :

- Mise en œuvre d'un service gratuit de pré-diagnostics énergétiques pour les particuliers et les administrations publiques ;
- Mise en réseau de professionnels du bâtiment pour favoriser un travail en synergie notamment en faveur de la réduction de la consommation d'énergie ;
- Participation à une demande de financement européens avec une la communauté de communes de montagnes locale ;
- Création d'un pôle technologique dans la vallée pour permettre un travail en synergie des entrepreneurs locaux du secteur du bâtiment en matière d'expérimentation et d'innovation notamment autour des matériaux ;
- Organisation d'une soirée informative à Villar Focchiardo.

f) Groupe de travail « Technologies de l'Information et de la Communication » :

- Création d'une ferme de serveurs locale ;
- Création d'un réseau Wifi pour la vallée ;
- Support technique aux autres groupes de travail ;
- Création d'un réseau Wifi libre et gratuit à Villar Focchiardo ;
- Création et gestion du site d'Etinomia ;
- Mise en œuvre des profils Facebook et Twitter d'Etinomia.

g) Groupe de travail « Tourisme » :

- Création et mise à jour du portail www.valsusacasadua.it (aujourd'hui à l'arrêt) ;
- Organisation de la première édition de ValsusaCasaTua en 2012 (initiative de *slow tourism* mobilisant les habitants du territoire notamment sous la forme de vidéos postées en ligne).

Résumé - Une transition globale vers la soutenabilité est un défi urgent dans un contexte actuel de dégradation rapide de la biosphère et d'accroissement des inégalités socio-économiques qui génèrent de multiples vulnérabilités. Des enquêtes qualitatives et quantitatives ont montré que des principes et des valeurs soutenables semblent émerger à l'échelle mondiale. Dans le même temps, divers mouvements sociaux revendiquent une telle transition. Le mouvement No TAV, dans la partie inférieure de la vallée de Suse en Italie, en est un exemple. Depuis les années 1990, cette zone est le théâtre d'un conflit opposant les habitants à l'Etat italien autour d'un projet de tunnel ferroviaire de 54 km sous les Alpes, reliant la vallée de Suse à la vallée française de la Maurienne. En rejetant fortement ce projet et en participant collectivement à de nombreux mouvements de résistance, les Bas-Valsusains ont progressivement donné naissance à une communauté territorialisée. Les membres sont liés par de forts liens de co-obligation et semblent partager un ensemble de principes et de valeurs soutenables. Dans cette thèse, nous interrogeons l'impact de ce contexte très particulier sur l'engagement des petits et moyens entrepreneurs locaux en faveur d'un développement soutenable à l'échelle de leur territoire. Pour ce faire, nous mettons en œuvre une démarche pragmatique, attentive à l'auto-réflexivité des acteurs.

La participation à une communauté territorialisée soutenable favorise-t-elle l'engagement solidaire des entrepreneurs - en tant que tels - en faveur d'un développement soutenable ? La première partie de cette thèse interroge la pertinence et les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un développement soutenable. Nous y proposons la notion de communauté territorialisée, articulant le principe politique de commun et la notion de territoire. La seconde partie a pour objet la caractérisation de la communauté territorialisée bas-valsusaine. Nous y questionnons son ancrage spatial, ses principes et valeurs, ainsi que la trajectoire à travers laquelle elle a émergé. Cette communauté s'est cristallisée à travers plusieurs décennies de luttes, Elle est ancrée dans la partie basse de la vallée entre les villages d'Exilles et d'Avigliana et ses membres semblent partager des principes et valeurs soutenables. Enfin, la troisième et dernière partie de cette thèse caractérise un processus d'innovation sociale à travers lequel a émergé et s'est diffusé en basse vallée de Suse un engagement solidaire des entrepreneurs locaux en faveur d'un développement soutenable.

Mots-clefs - Innovation sociale, No TAV, Développement soutenable, Commun, Territoire, Economie solidaire.

Abstract - A global transition towards sustainability is a pressing challenge in the current context of fast degradation of the biosphere and of rising socio-economic inequalities which generate multiple vulnerabilities. Qualitative and quantitative surveys have shown that sustainable principles and values appears to be emerging on a global scale. Various social movements have laid claim to such a transition. The No TAV movement in the lower part of the Susa valley in Italy is an example. Since the 1990's, this area has been the scene of a territorial conflict pitting the local inhabitants against the Italian state on a 54km long railway tunnel project under the Alps, linking the Susa Valley to the French Maurienne Valley. By strongly rejecting this project and collective participation in numerous resistance movements, the Low-Valsusans have gradually become a territorialized community who's members are linked by strong bonds of co-obligation to each other and seem to share a set of sustainable principles and values. In this thesis, we question the impact of this very peculiar context on the local small and medium entrepreneurs' involvement into the sustainable development of their territory, trying to find out whether it influences their activities. We have conducted our investigation in a pragmatic style, paying attention to the actors' self-reflexivity.

Does the participation to a sustainable territorialized community favor the involvement of the entrepreneurs into a solidarity economy oriented towards a sustainable development? The first part of this thesis questions the relevance and the conditions necessary for the implementation of a sustainable development. We propose the notion of territorialized community, articulating the political principle of the common and the notion of territory. The second part deals with the characterization of the Low-Valsusan territorialized community. We question its spatial anchoring, its principles and values, as well as the trajectory through which it emerged. This community has crystallized through several decades of struggles. It is anchored in the lower part of the valley between the villages of Exilles and Avigliana and its members seem to share sustainable principles and values. Finally, the third part of this thesis characterizes a process of social innovation through which a solidarity involvement of the local entrepreneurs in favor of a sustainable development has emerged and spread in the lower Susa Valley.

Keywords - Social Innovation, No TAV, Sustainable development, Common, Territory, Solidarity economy.